



HAL
open science

Observations à bord des navires de pêche. Bilan de l'échantillonnage 2010.

Laurence Fauconnet, Vincent Badts, Alain Biseau, Joelle Dimeet, Christian Dintheer, Benoit Dube, Olivier Gaudou, Pascal Lorance, Cécile Messannot, Natacha Nikolic, et al.

► To cite this version:

Laurence Fauconnet, Vincent Badts, Alain Biseau, Joelle Dimeet, Christian Dintheer, et al.. Observations à bord des navires de pêche. Bilan de l'échantillonnage 2010.. [Rapport de recherche] Ifremer. 2011. hal-03133333

HAL Id: hal-03133333

<https://hal.science/hal-03133333>

Submitted on 5 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Observations à bord des navires de pêche
Bilan de l'échantillonnage 2010

Laurence Fauconnet, Vincent Badts, Alain Biseau, Joël Diméet, Christian Dintheer,
Benoit Dubé, Olivier Gaudou, Pascal Lorange, Cécile Messannot, Natacha Nikolic,
Isabelle Peronnet, Yves Reeht, Marie-Joëlle Rochet, Alain Tétard

19 décembre 2011

Table des matières

Introduction	7
Matériels et méthodes	11
0.1 Sélection des données	11
0.2 Présentation de la flotte	12
0.3 Marées observées	12
0.4 Élévation des données	14
0.5 Composition spécifique	15
0.6 Structures en taille	16
1 Métiers TOUTES ZONES CONFONDUES	17
1.1 Chalutiers pélagiques à thons toutes zones	17
1.1.1 Présentation de la flotte	17
1.1.2 Marées observées	18
1.1.3 Composition des captures	20
1.1.4 Structures en taille	20
1.1.5 Discussion	21
1.2 Chalutiers à espèces profondes toutes zones	22
1.2.1 Présentation de la flotte	22
1.2.2 Marées observées	22
1.2.3 Composition des captures	24
1.2.4 Structures en taille	25
1.2.5 Discussion	28
1.3 Bolincheurs du Parc Naturel Marin d'Iroise	29
1.3.1 Présentation de la flotte	29
1.3.2 Marées observées	29
1.3.3 Composition des captures	31
1.3.4 Structures en taille	32
1.3.5 Discussion	32
2 Façade MANCHE - MER DU NORD	34
2.1 Caseyeurs à crustacés en Manche Ouest	34
2.1.1 Présentation de la flotte	35
2.1.2 Marées observées	35
2.1.3 Composition des captures	37
2.1.4 Structures en taille	38

2.1.5	Discussion	38
2.2	Chalutiers de fond côtiers de Manche Ouest	39
2.2.1	Présentation de la flotte	39
2.2.2	Marées observées	40
2.2.3	Composition des captures	42
2.2.4	Structures en taille	42
2.2.5	Discussion	43
2.3	Chalutiers de fond côtiers de Manche Est - Sud Mer du Nord	45
2.3.1	Présentation de la flotte	45
2.3.2	Marées observées	45
2.3.3	Composition des captures	48
2.3.4	Structures en taille	48
2.3.5	Discussion	50
2.4	Chalutiers de fond hauturiers de Manche - sud Mer du Nord	50
2.4.1	Présentation de la flotte	50
2.4.2	Marées observées	51
2.4.3	Composition des captures	53
2.4.4	Structures en taille	54
2.4.5	Discussion	54
2.5	Chalutiers de fond hauturiers de nord Mer du Nord	57
2.5.1	Présentation de la flotte	57
2.5.2	Marées observées	57
2.5.3	Composition des captures	59
2.5.4	Structures en taille	60
2.5.5	Discussion	62
2.6	Chalutiers à petits pélagiques en Manche - Mer du Nord	62
2.6.1	Présentation de la flotte	62
2.6.2	Marées observées	63
2.6.3	Composition des captures	65
2.6.4	Structures en taille	66
2.6.5	Discussion	68
2.7	Chalutiers pélagiques en bœuf à bars et dorades grises en Manche - Mer du Nord	68
2.7.1	Présentation de la flotte	68
2.7.2	Marées observées	69
2.7.3	Composition des captures	71
2.7.4	Structures en taille	71
2.7.5	Discussion	73
2.8	Dragues à coquilles Saint-Jacques en Manche Est - mer du Nord	73
2.8.1	Présentation de la flotte	73
2.8.2	Marées observées	74
2.8.3	Composition des captures	76
2.8.4	Structures en taille	77
2.8.5	Discussion	78
2.9	Fileyeurs à crustacés en Manche Ouest	79
2.9.1	Présentation de la flotte	79

2.9.2	Marées observées	80
2.9.3	Composition des captures	82
2.9.4	Structures en taille	83
2.9.5	Discussion	83
2.10	Fileyeurs à poissons en Manche - Mer du Nord	84
2.10.1	Présentation de la flotte	84
2.10.2	Marées observées	85
2.10.3	Fileyeurs à soles en Manche - Mer du Nord	87
2.10.3.1	Marées observées	88
2.10.3.2	Composition des captures	89
2.10.3.3	Structures en taille	90
2.10.3.4	Discussion	92
2.10.4	Fileyeurs à gadidés et divers poissons démersaux en Manche - Mer du Nord	92
2.10.4.1	Marées observées	92
2.10.4.2	Composition des captures	94
2.10.4.3	Structures en taille	95
2.10.4.4	Discussion	98
2.10.5	Fileyeurs grand maillage à espèces benthiques en Manche - Mer du Nord	98
2.10.5.1	Marées observées	98
2.10.5.2	Composition des captures	100
2.10.5.3	Structures en taille	101
2.10.5.4	Discussion	103
3	Façade ATLANTIQUE	104
3.1	Chalutiers de fond "sur le plateau" d'Ouest Écosse et Féroé	104
3.1.1	Présentation de la flotte	104
3.1.2	Marées observées	105
3.1.3	Composition des captures	107
3.1.4	Structures en taille	108
3.1.5	Discussion	108
3.2	Chalutiers de fond du Golfe de Gascogne	111
3.2.1	Présentation de la flotte	111
3.2.2	Marées observées	112
3.2.3	Composition des captures	114
3.2.4	Structures en taille	116
3.2.5	Discussion	117
3.3	Chalutiers de fond hauturiers à poissons en Mer Celtique, Ouest Irlande et Golfe de Gascogne	118
3.3.1	Présentation de la flotte	118
3.3.2	Marées observées	119
3.3.3	Chalutiers hauturiers à espèces benthiques en Mer Celtique, Ouest Irlande et Golfe de Gascogne	121
3.3.3.1	Marées observées	121
3.3.3.2	Composition des captures	123
3.3.3.3	Structures en taille	124

3.3.3.4	Discussion	124
3.3.4	Chalutiers hauturiers à gadidés en Mer Celtique, Ouest Irlande et Golfe de Gascogne	126
3.3.4.1	Marées observées	126
3.3.4.2	Composition des captures	127
3.3.4.3	Structures en taille	128
3.3.4.4	Discussion	130
3.4	Chalutiers à petits pélagiques du Golfe de Gascogne et de mer Celtique	130
3.4.1	Présentation de la flotte	130
3.4.2	Marées observées	131
3.4.3	Composition des captures	133
3.4.4	Structures en taille	134
3.4.5	Discussion	134
3.5	Chalutiers pélagiques à poissons démersaux du Golfe de Gascogne et de mer Celtique	136
3.5.1	Présentation de la flotte	136
3.5.2	Marées observées	136
3.5.3	Composition des captures	138
3.5.4	Structures en taille	139
3.5.5	Discussion	141
3.6	Chalutiers langoustiniers du Golfe de Gascogne	141
3.6.1	Présentation de la flotte	141
3.6.2	Marées observées	142
3.6.3	Composition des captures	144
3.6.4	Structures en taille	145
3.6.5	Discussion	145
3.7	Chalutiers langoustiniers de Mer Celtique	148
3.7.1	Présentation de la flotte	148
3.7.2	Marées observées	149
3.7.3	Composition des captures	151
3.7.4	Structures en taille	152
3.7.5	Discussion	155
3.8	Fileyeurs maillants côtiers du Golfe de Gascogne	155
3.8.1	Présentation de la flotte	155
3.8.2	Marées observées	156
3.8.3	Composition des captures	158
3.8.4	Structures en taille	159
3.8.5	Discussion	162
3.9	Trémailleurs côtiers du Golfe de Gascogne	162
3.9.1	Présentation de la flotte	162
3.9.2	Marées observées	163
3.9.3	Composition des captures	165
3.9.4	Structures en taille	166
3.9.5	Discussion	168
3.10	Fileyeurs côtiers de mer Celtique / Ouest Bretagne	168
3.10.1	Présentation de la flotte	168

3.10.2	Marées observées	169
3.10.3	Composition des captures	171
3.10.4	Structures en taille	172
3.10.5	Discussion	172
3.11	Fileyeurs hauturiers de la façade Atlantique	174
3.11.1	Présentation de la flotte	174
3.11.2	Marées observées	174
3.11.3	Composition des captures	176
3.11.4	Structures en taille	178
3.11.5	Discussion	178
3.12	Palangriers du Golfe de Gascogne	180
3.12.1	Présentation de la flotte	181
3.12.2	Marées observées	181
3.12.3	Composition des captures	183
3.12.4	Structures en taille	184
3.12.5	Discussion	185
4	Façade MÉDITERRANÉE	186
	Conclusion	187
	Annexes	191
	Glossaire	213

Introduction

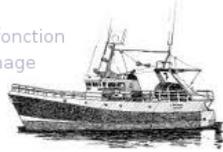
Ce document est une synthèse des informations collectées en 2010 à bord des navires de pêche professionnelle dans le cadre de l'action ObsMer. Cette action vise à observer in situ l'activité de pêche et l'ensemble de la capture, particulièrement la partie non retenue, en identifiant les espèces capturées, les tonnages par espèce et en prenant des mesures de tailles. Les détails du protocole d'échantillonnage illustré figure 1 sont en accès libre sur le site du Système d'Information Halieutique de l'Ifremer (SIH - www.ifremer.fr/sih).

L'objectif d'ObsMer est de permettre une meilleure compréhension de l'interaction entre les écosystèmes marins et les activités de pêche. Le programme vise à observer la capture dans son ensemble et les activités de pêche, ainsi que l'environnement de la marée. Ces données servent notamment pour le calcul d'indicateurs de capture aux niveaux régional, national et européen, qui sont utilisées pour les évaluations de stocks quand les séries temporelles sont assez longues. En 2011, les données ObsMer ont été analysés par les groupes d'experts du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) pour les stocks de langoustine, merlu, sole, anchois, chinchard, baudroie du Golfe de Gascogne, morue, merlan, églefin, plie, merlu, baudroie de Mer Celtique, et d'autres. Les données d'observation à la mer permettent également d'approfondir la connaissance et la compréhension des activités et des stratégies de pêche. L'analyse des données de captures et des structures en taille nous fournit les diagrammes d'exploitation des espèces commerciales et le niveau de recrutement.

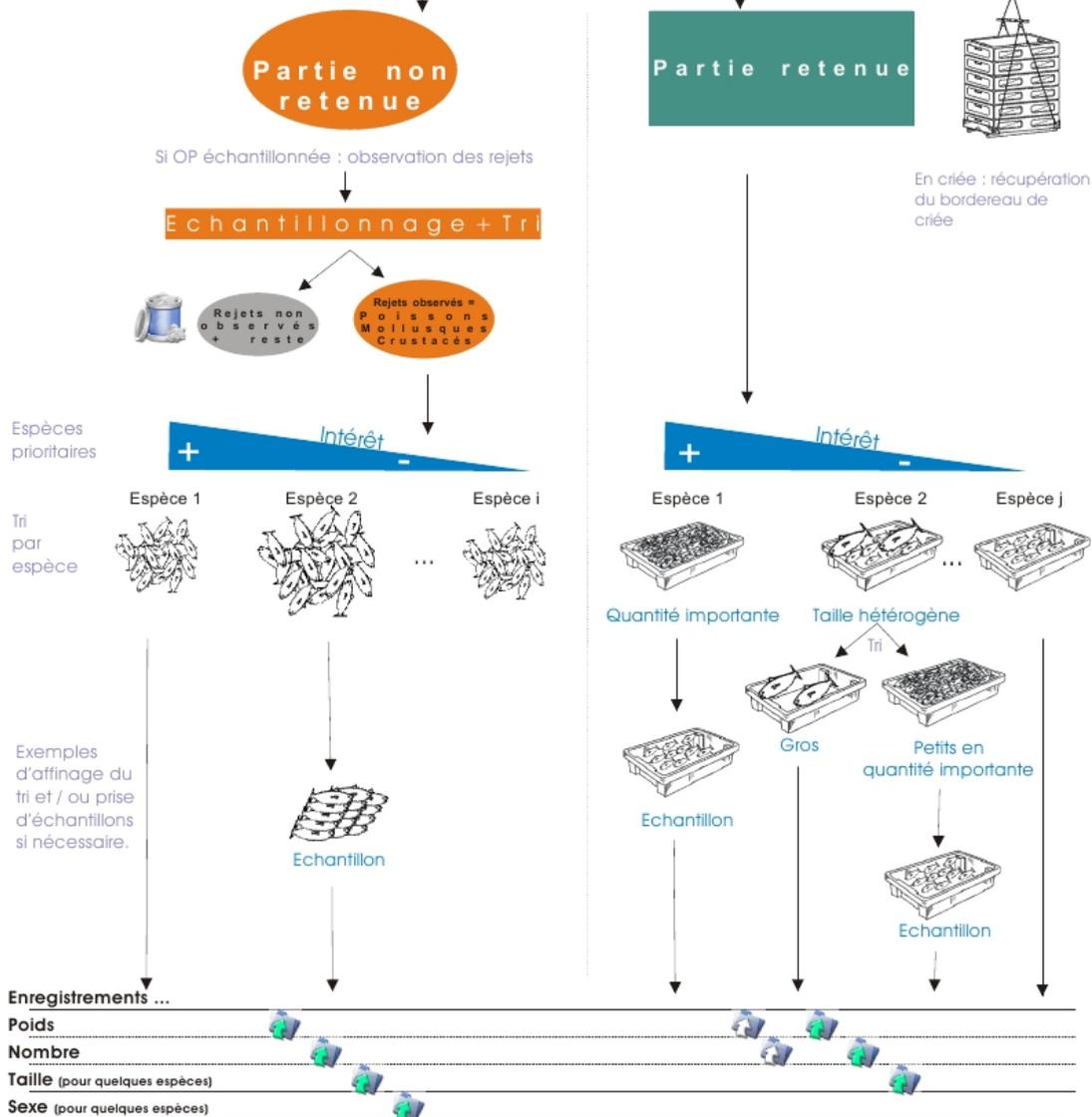
Le règlement européen 1639/2001 adopté en juillet 2001 organisait la collecte des données dans le secteur de la pêche dans les États-Membres de l'Union. Un volet important de ces données concernait l'échantillonnage des captures à bord des navires professionnels. En France la collecte d'informations sur les captures a débuté en 2002 par l'échantillonnage à bord des navires langoustiniers dans le Golfe de Gascogne. À partir de 2003, l'observation à bord des navires de pêche a été étendue à l'ensemble des espèces et des façades. Par la suite, de nouveaux règlements concernant les mammifères marins, les pêches profondes, et les thons sont venus grossir les obligations réglementaires. En 2009 l'observation à la mer a connu un nouvel essor avec la mise en application d'une nouvelle version du règlement européen pour la collecte des données (Data Collection Framework, DCF), ainsi que la mise en œuvre du plan gouvernemental pour une pêche durable et responsable (PPDR). L'administration française a souhaité une mutualisation des protocoles et des plans d'échantillonnage. L'essentiel des observations est réalisé par des sociétés prestataires sous contrat avec la Direction des Pêches Maritime et de l'Aquaculture (DPMA). Chaque année plusieurs dizaines d'observateurs sont recrutés par ces sociétés et formés par l'Ifremer.

Processus général des observations à bord des navires de pêche

Choix d'un navire en fonction du plan d'échantillonnage et du(des) métier(s) pratiqué(s).
Enregistrement des conditions de la marée et des OP réalisées : positions de pêche, temps de pêche etc.



Tri par l'équipage



Opération de pêche échantillonnée

Opération de pêche NON échantillonnée



FIGURE 1 – Protocole d'échantillonnage à bord des navires de pêche professionnelle

Chaque règlement impose des métiers à échantillonner, et soit une précision à atteindre pour les estimations résultantes, soit une couverture minimum de l'activité. Cette complexité réglementaire, la dimension du programme, la diversité des activités de pêche en France, la complexité organisationnelle à l'intersection des lois sur les marchés publics, sur la sécurité en mer, et sur la pêche commerciale s'ajoutent aux difficultés " ordinaires " de tout programme d'échantillonnage en mer. A savoir, les aléas de la météorologie, les contraintes d'espace et de temps sur le travail à bord, les difficultés à reconnaître des espèces ou à effectuer des pesées justes quand la mer est agitée. Pour toutes ces raisons, et d'autres encore détaillées dans la section " Matériels et méthodes " ci-dessous, les données d'observation à la mer comportent des erreurs, ou ne constituent qu'une vision partielle de la réalité. **Ce document apporte une restitution des données mais ne prétend pas apporter une image fidèle des captures de la pêche commerciale en France.** Son but est de constituer une base de dialogue afin de faire évoluer le programme pour améliorer la collecte des données, leur représentativité, leur analyse et leur utilisation.

Au cours de l'année 2010, les observations en mer sur les navires de pêche professionnels ont été réalisées dans le cadre de plusieurs contrats. Certains contrats débutés en avril 2009 se sont terminés en mars 2010 (Obsmam 09, pingers 09, espèces profondes 09, Plan pour une Pêche Durable et Responsable (PPDR) 09), les autres tels que celui de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) 2010 ou le PPDR 10 ont démarré en 2010. Des observations complémentaires ont également été faites dans le Parc Naturel Marin d'Iroise. Le programme national mutualise toutes ces ressources en un unique plan d'échantillonnage harmonisé pour 2010. Cependant, en pratique la mise en œuvre de ces différents contrats a pu créer des différences entre façades, ou entre métiers.

En effet, pour réaliser les embarquements sous l'ensemble de ces contrats, cinq sociétés différentes sont intervenues. L'essentiel des marées du programme ont été observées par trois bureaux d'étude : COFREPECHE, OCEANIC DEVELOPPEMENT et SINAY. En 2010, ces sociétés, suite à un appel d'offres de la DPMA ont été retenues pour intervenir sur quatre lots. Le plan Barnier (PPDR) est venu renforcer l'effort d'observation de l'ensemble du programme sur toutes les façades.

- OCEANIC DEVELOPPEMENT a été retenu pour les lots Manche Mer du Nord et Golfe de Gascogne. Ce bureau d'études est intervenu sur de nombreux métiers : filets, chaluts de fond et pélagique, bolinche. 21 observateurs ont échantillonné 343 marées sur 510 prévues (67 %) pour un total de 765 jours de mer.

- COFREPECHE a été retenu pour le lot Méditerranée et le PPDR (toutes les façades). Les métiers du filet, les palangriers, les chalutiers de fond et pélagiques ont été observés. 24 observateurs ont été mobilisés pour observer 270 marées sur 617 (44 %) pour un total de 765 jours de mer. Ce taux assez faible s'explique en partie par la présence des autres bureaux d'étude déjà en action sur toutes les façades.

- SINAY a été retenu pour le lot ouest Écosse, Mer Celtique et ouest Irlande. Les métiers du filet et des chalutages de fond hauturier ont mobilisé 20 observateurs pour 71 marées hauturières sur 103 prévues (69 %), pour un total de 637 jours de mer.

L'IFREMER a observé essentiellement des chalutiers de fond côtiers effectuant des marées de courte durée : 35 marées sur 54 prévues (65 %). Ces observations ont été réalisées sur les trois façades : Atlantique, Manche Mer du Nord et Méditerranée par 22 observateurs (deux par marée). Le Parc Naturel Marin d'Iroise a effectué 46 marées sur 54 prévues (85 %) sur les bolincheurs travaillant

dans le périmètre du parc avec la participation de trois observateurs.

La participation des professionnels au programme ObsMer se fait entièrement sur la base du volontariat. Nous tenons donc à remercier l'ensemble des professionnels qui ont accueilli à bord un observateur et qui ont ainsi contribué à une meilleure connaissance des captures, de l'état des ressources et de leurs métiers.

En 2010, sur l'ensemble des façades maritimes de France métropolitaine, un total de 364 navires (soit 9,6 % de la flotte en activité en 2010 selon les déclarations des livres de bord, fiches de pêche et ventes) ont accueilli des observateurs à bord pour un total de 2656 jours de mer. Cela a permis de collecter des informations sur 1014 marées et 3740 opérations de pêche, de peser 2219 tonnes de poissons, crustacés et mollusques et de mesurer 516 113 individus.

Ce document présente un récapitulatif des marées observées en 2010 dans le cadre du programme ObsMer, sur les trois façades maritimes : Manche - Mer du Nord, Atlantique et Méditerranée. L'ensemble des métiers échantillonnés seront déclinés selon le plan d'échantillonnage détaillé pour chaque façade. Tout au long de ce document, nous qualifions de capture l'ensemble constitué de la Partie Retenue (PR) et de la Partie Non Retenue (PNR). L'abréviation OP désigne l'opération de pêche.

Pour chaque façade et métier, la distribution spatiale, temporelle et technique de l'échantillonnage et de l'activité des navires concernés est d'abord présentée. La capture totale et la part non retenue sont estimées(*) pour l'ensemble de la flotte. Pour chaque maillage, la composition spécifique moyenne de la capture est présentée pour les espèces majoritaires en poids ; la part moyenne non retenue dans les captures de chaque espèce est ensuite quantifiée. Pour les espèces les plus représentatives, les structures en taille pour chaque maillage sont présentées, lorsque les mesures recueillies sont suffisantes.

De manière générale, une partie de la capture peut être rejetée pour divers motifs, principalement : individus hors taille, espèces à valeur commerciale faible ou nulle, règlements qui imposent des pourcentages de captures pour pouvoir conserver certaines espèces cibles à bord, ou encore quotas de pêche atteints. Ces motifs n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique pour chaque métier, et ne sont donc pas détaillés dans ce document.

(*) estimation = nombre calculé à partir d'une fraction connue de la capture totale. Quand on ne peut pas observer la totalité d'une population, on observe un échantillon et on estime ce qui se passe pour la population en multipliant les données de l'échantillon par la fraction qu'il représente par rapport à la population. Ce calcul n'est correct que si l'échantillon est représentatif de la population.

Matériels et méthodes

0.1 Sélection des données

Les résultats présentés proviennent de deux sources de données :

- **les observations à bord des navires de pêche professionnels collectées en 2010.** Des erreurs peuvent intervenir tout au long du processus d'observation, qui est complexe ; par exemple, il peut y avoir une erreur de pesée ou de mesure, ou de transcription de ces mesures lors de la saisie informatique ; des erreurs dans l'identification des espèces, ou dans les coordonnées géographiques de l'opération de pêche. Aussi ces données nécessitent de nombreux contrôles pour arriver à leur validation. Ces contrôles sont en cours pour les données de 2010 et n'étaient pas achevés au moment de la réalisation de ce document. Ceci peut expliquer que certains résultats soient incomplets (quand des erreurs manifestes ont permis aux rédacteurs d'identifier les problèmes, sans toutefois pouvoir les corriger) ou puissent paraître surprenants (pour des erreurs moins grossières qui auraient échappé au comité de rédaction).

Pour chaque façade et toutes zones confondues, les métiers présentés dans ce document ont été définis à partir des groupes de métiers prévus au plan d'échantillonnage 2010. Pour affiner cette sélection et définir des métiers homogènes proches de la réalité de la profession, des critères pertinents (zones de pêche, engins/groupes d'engins_espèces-cibles/groupes d'espèces cibles, longueurs de navires, maillages) ont été identifiés sur avis d'expert. La définition des métiers sur des critères systématiques peut aboutir à des résultats surprenants, par exemple des découpages qui ne correspondent pas aux pratiques sur le terrain. Le travail sur la définition des métiers se poursuit et sera amélioré dans la restitution des observations de 2011

- **les données concernant la flotte** proviennent d'une base intégrée qui regroupe les données déclaratives (livres de bord des navires de pêche), les données de ventes en criée, et les données de positionnement des navires par satellite (*Vessel Monitoring System* ou VMS). Des erreurs éventuelles lors de la collecte, de la saisie ou de la transmission des données font que ces diverses sources ne produisent pas toujours des informations compatibles. Un algorithme complexe est en cours de développement pour les contrôler et estimer la valeur la plus probable. Ces calculs reposent sur un certain nombre d'hypothèses, elles aussi en cours de validation. Les erreurs non encore redressées dans ces données constituent un autre facteur qui peut expliquer que certains résultats soient surprenants. Par exemple, si on utilise un nombre de marées erroné pour estimer la quantité totale de captures d'un métier, l'estimation finale peut paraître très faible, ou très élevée. Ainsi pour certains métiers, les débarquements totaux issus des données concernant la flotte peuvent être plus élevés que les captures totales estimées à partir des données d'observations. Bien que le comité de

rédaction ait fait beaucoup d'efforts pour éliminer les erreurs les plus grossières, certaines ont pu lui échapper.

Pour chaque façade maritime, sont donnés en introduction le nombre de navires échantillonnés par rapport à l'effectif total de la flotte, le nombre total de marées et d'opérations de pêche (OP) échantillonnées, le nombre de poissons mesurés et le poids total pesé en 2010.

Au sein de chaque façade, pour chaque métier ou groupe de métiers détaillé dans ce document sont réalisés : - la présentation de la flotte - la description des marées observées - la composition spécifique des captures - les structures en tailles des principales espèces - la discussion des résultats

0.2 Présentation de la flotte

Les données « flotte » sont utilisées pour décrire les caractéristiques des navires de l'ensemble de la flotte/population et leurs activités. Le niveau de précision de ces données n'étant pas aussi fin que pour les données ObsMer, la comparaison entre les caractéristiques et l'activité de la population (flotte entière) et celle de l'échantillon (ObsMer) peut s'en trouver compliquée. Cela concerne surtout la définition des métiers, qui distingue l'espèce-cible principale pour ObsMer, alors qu'elle est limitée à des groupes d'espèces-cibles au niveau de la flotte.

Tableau 1 :

Ce tableau présente la répartition des navires pratiquant le métier ou le groupe de métiers par port de débarquement, et le nombre échantillonné. Les débarquements totaux de ces navires lorsqu'ils pratiquent les métiers étudiés, toutes espèces confondues, sont indiqués pour chaque port, et les ports sont présentés par ordre décroissant des débarquements. Cette présentation par port de débarquement ne restitue pas les effectifs de navires pratiquant le métier étudié, puisqu'un même navire peut être comptabilisé dans plusieurs ports de débarquement. Ce tableau a néanmoins son sens dans la mesure où il rend compte de l'adéquation de l'effort d'échantillonnage aux débarquements. Les tailles minimales et maximales des navires de l'ensemble de la flotte sont déterminées par port de débarquement, de même que la quantité totale des débarquements de ces navires. L'ensemble des ports dans lesquels des débarquements du métier étudié ont eu lieu et qui n'ont pas été échantillonnés dans le cadre d'ObsMer sont comptabilisés et regroupés dans la catégorie "Autres ports", pour lesquels les caractéristiques des navires et les débarquements sont agrégés.

0.3 Marées observées

Pour chaque métier ou groupe de métiers, cette section permet de comparer différentes caractéristiques de l'échantillon de marées observées avec celles de la flotte. Cette comparaison permet d'évaluer la représentativité de l'échantillon. Quand l'échantillon n'est pas représentatif (par exemple, si on n'échantillonne que les navires les plus grands), cela peut entraîner un biais dans les estimations (si les navires les plus grands capturent systématiquement davantage que les petits). En principe, le plan et le protocole d'échantillonnage sont élaborés afin d'aboutir à un échantillon

représentatif. Dans la réalité, les contraintes pratiques (météo, refus d'embarquements) et les aléas aboutissent parfois à un écart significatif. Les figures et tableaux présentés dans cette section permettent de visualiser cet écart, sans préjuger de leur impact sur les estimations.

Tableau 2 :

Ce tableau présente le nombre de navires, le nombre de marées et le nombre de jours de mer (calculés à partir des temps de mer en heures, ramenés en jours) pour la flotte et pour les données ObsMer, ainsi que le pourcentage échantillonné. Plus ce pourcentage est élevé, plus les informations collectées représentent précisément la réalité de la flotte.

Figure 1 :

L'histogramme de la longueur des navires permet de comparer le nombre de navires par classe de longueur hors tout (en mètres) des navires échantillonnés par rapport à l'ensemble de la flotte, ainsi que la gamme (minimum / maximum) des puissances en kW des navires de la flotte et ceux de l'échantillon.

Figure 2 :

Ces camemberts montrent la répartition en pourcentage par métier (défini par engin et groupe d'espèces cibles) dans les opérations de pêche échantillonnées et celles de l'ensemble de la flotte. Si ces répartitions sont différentes, les estimations présentées dans la partie 4 ont plus de risque d'être erronées. Notons toutefois que les espèces-cibles ne sont pas identifiées de la même manière dans les deux jeux de données. Au cours des observations à la mer, l'observateur interroge le patron avant l'opération de pêche sur l'espèce ciblée; dans les données « flotte », le groupe d'espèces-cibles de la marée est identifié *a posteriori* dans les captures : c'est le premier groupe d'espèces en valeur.

Figure 3 :

Cette figure montre la répartition en pourcentage des OP observées par métier en détaillant l'espèce-cible principale, ainsi que par gamme de maillages des engins de pêche. Cette présentation en deux camemberts constitue une première approche. Sachant que dans de nombreux cas, les espèces cibles varient selon les maillages utilisés, une présentation des espèces cibles par engin et maillage pourra être envisagée dans le futur. Ces données ne sont malheureusement pas disponibles au niveau de la flotte.

Figure 4 :

C'est la répartition trimestrielle (en proportion) des marées échantillonnées, comparée à celle de la flotte. Si un trimestre est moins échantillonné que les autres et qu'il correspond à une saison où la pêche est différente, cela peut induire des erreurs ou biais dans les estimations.

Figure 5 :

C'est la carte du nombre d'OP observées par rectangle statistique, comparé à l'activité de la flotte dans ces rectangles (en nombre de mois / navires).

0.4 Élévation des données

Les données « flotte » sont utilisées pour extrapoler les données obtenues par l'échantillonnage ObsMer à l'ensemble du métier : poids et nombres capturés, nombres d'individus par classes de taille.

L'extrapolation est réalisée en deux étapes :

a/ Extrapolation aux marées observées :

Toutes les OP ne peuvent pas être échantillonnées car le travail d'observation à bord est lourd ; le protocole prévoit de n'observer qu'une ou deux OP sur trois, selon le métier. On extrapole donc à la marée les variables poids et nombres d'individus :

- Pour les marées mono-métiers : on multiplie chaque variable par le rapport du nombre total d'OP du métier dans chaque marée observée sur le nombre d'OP échantillonnées :

$$\text{variable élevée marée} = \text{variable} * \frac{\text{nb d'OP total du métier}}{\text{nb d'OP échantillonnées}} \quad (1)$$

- Quand plusieurs métiers ont été pratiqués au cours de la marée observée, la proportion d'OP du métier analysé est d'abord calculée :

$$\text{proportion d'OP du métier} = \frac{\text{nb d'OP échantillonnées de ce métier}}{\text{nb total d'OP échantillonnées}} \quad (2)$$

Les poids et nombres capturés sont ensuite extrapolés :

$$\text{variable élevée marée} = \text{variable} * \frac{\text{nb d'OP total du métier}}{\text{nb total d'OP échantillonnées}} * \text{proportion d'OP du métier} \quad (3)$$

b/ Extrapolation à la flotte/population :

Une fois élevées à la marée, les estimations sont sommées sur l'ensemble des marées échantillonnées du métier et extrapolées à l'ensemble de la population en utilisant le rapport du nombre de marées échantillonnées au nombre de marées total de la flotte.

$$\text{variable élevée flotte} = \sum \text{variables élevées marée} * \frac{\text{nb total de marées de la flotte}}{\text{nb de marées échantillonnées}} \quad (4)$$

L'extrapolation à la flotte est réalisée en utilisant comme facteur d'élévation le nombre de marées

total réalisé par métier. Ce facteur d'élévation a été choisi parmi d'autres possibilités (comme les quantités débarquées ou le temps de pêche) car il ne nécessite pas d'hypothèse particulière autre que celles qui ont présidé à l'élaboration du plan d'échantillonnage (tirage aléatoire des observations dans chaque métier). En outre, le nombre de marées est disponible pour tous les métiers, et comporte moins d'erreurs que les autres facteurs d'élévation possibles.

Toutefois, pour un certain nombre de métiers, le nombre de marées peut comporter des erreurs, en particulier à cause des marées multi-métiers. Les estimations de capture totale et de nombre d'individus par espèce présentées dans les parties "3- composition spécifique" et "4- structures en tailles" sont encore préliminaires et vont faire l'objet d'un travail approfondi, à la fois de consolidation des données et d'amélioration des méthodes d'estimation. Par ailleurs, ces estimations ne sont correctes que si l'échantillon est représentatif de la population. Ainsi, la partie "2- Marées observées" a permis de comparer les caractéristiques de la population et de l'échantillon pour vérifier si celui-ci représente ou non l'activité réelle de la flotte. L'estimation résultante peut être biaisée si tel n'est pas le cas. Ceci souligne la nécessité d'échantillonner la diversité des navires et/ou des activités. En toute rigueur, pour produire des résultats non biaisés, l'échantillonnage des navires et marées devrait être aléatoire. Ainsi, en plus des contraintes pratiques, d'un effort d'échantillonnage forcément limité, les refus d'embarquer un observateur contribuent à la diminution de la qualité des estimations finales.

0.5 Composition spécifique

Tableau 3 : Ce tableau présente une estimation de la capture totale de la flotte/ du métier en tonnes, des pourcentages respectifs de la partie retenue (PR) et de la partie non retenue (PNR), toutes espèces confondues (calculée à partir des OP pour lesquelles l'échantillonnage des PR et PNR a été simultané et l'exhaustivité des espèces des deux parties ont été échantillonnées), ainsi que le nombre d'espèces observées dans les captures.

Figure 6 : Pour chaque gamme de maillage, le camembert montre la composition spécifique des captures totales en poids. Toutes les espèces responsables de moins de 3 % de la capture totale en poids sont regroupées sous la catégorie "Autres espèces" et leur nombre indiqué. Pour les dix premières espèces capturées (en poids), les pourcentages moyens respectifs des parties retenue et non retenue par marée en poids sont présentés sous forme de barres.

NB. La présence d'une espèce dans cette figure découle de son rang mais ne signifie pas nécessairement que les débarquements sont importants.

Captures accidentelles : Cette section présente des informations concernant les espèces vulnérables ou sensibles listées en annexe 2. Cette liste a été établie sur la base de la réglementation européenne (mammifères marins), auxquelles sont ajoutées les tortues et certaines espèces de sélaciens classées en danger critique (CR), en danger (EN) ou vulnérable (VU) par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). Pour chacune de ces espèces sont rapportés le nombre d'événements, le nom des espèces capturées et les zones de pêche concernées. Le nombre de marées concernées par ces captures accidentelles par rapport au nombre total de marées observées, de même que le nombre d'OP, sont fournis pour rendre compte de la fréquence de tels événements.

0.6 Structures en taille

Figure 7 : Cette figure montre, pour les dix espèces principales dans les captures (en poids), l'histogramme du nombre d'individus capturés par classe de taille (converties en cm) en distinguant PR et PNR, par gamme de maillages.

Chapitre 1

Métiers TOUTES ZONES CONFONDUES

Le plan d'échantillonnage ObsMer prévoit l'observation des métiers dont l'activité est fortement hauturière indépendamment de la zone dans laquelle ils pratiquent leur activité.

Les métiers observés toutes zones confondues sont présentés dans la table 1.1.

Métier	Divisions CIEM	Longueur navires	Espèces cibles	Nb de marées prévu (réalisé)
Chalutiers pélagiques à thons	XII / XIV / V / VI / IVa / VII / VIII		Thons germons et rouge	23 (13)
Chalutiers à espèces profondes	XII / XIV / V / VI / IVa / VII / VIII		espèces grand fond	29 (19)
Bolincheurs	VI / VII / VIII		hareng, maquereau, sardine, anchois	16 (16)

TABLE 1.1 – Plan d'échantillonnage 2010 pour les métiers à observer toutes zones confondues

1.1 Chalutiers pélagiques à thons toutes zones

Sont considérés comme chalutiers pélagiques à thons les navires utilisant un chalut pélagique en bœuf (PTM) pour cibler les grands pélagiques (LPF) en particulier les thons rouge et germon, peu importe la zone dans laquelle ils opèrent.

1.1.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
La Turballe	11	3	17 - 23	303
Douarnenez	6	3	16 - 22	199
Lorient	9	4	17 - 22	114
Les Sables-d'Olonne	7	2	10 - 24	98
Autres ports (N = 12)	20	0	13 - 24	353

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

1.1.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		36	143	1157
Échantillonnés		12	13	152
Taux d'échantillonnage		33.33	9.09	13.14

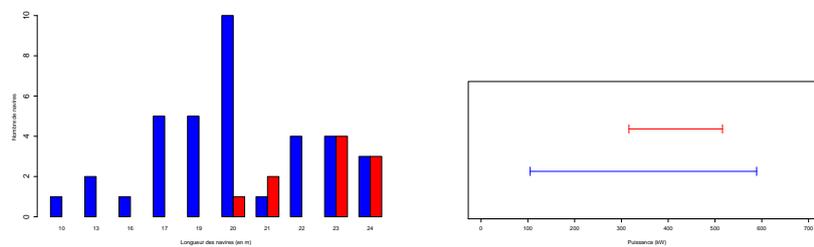


FIGURE 1.1 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

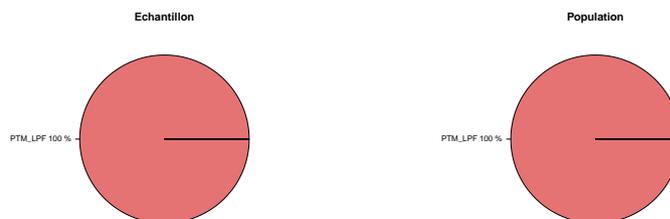


FIGURE 1.2 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

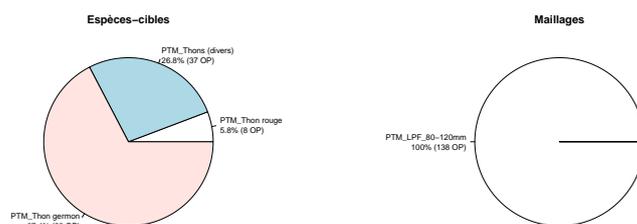


FIGURE 1.3 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

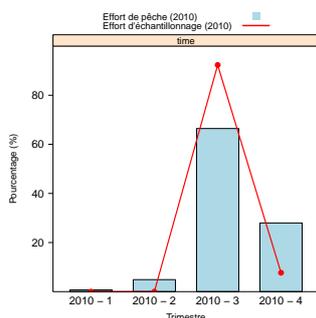


FIGURE 1.4 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

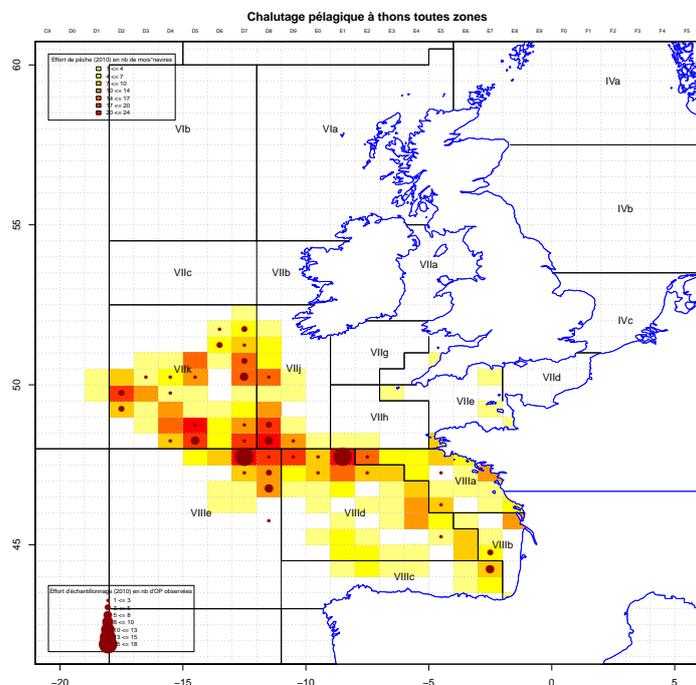


FIGURE 1.5 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

1.1.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
3125	7,5 [0,7 - 20,1]	21

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

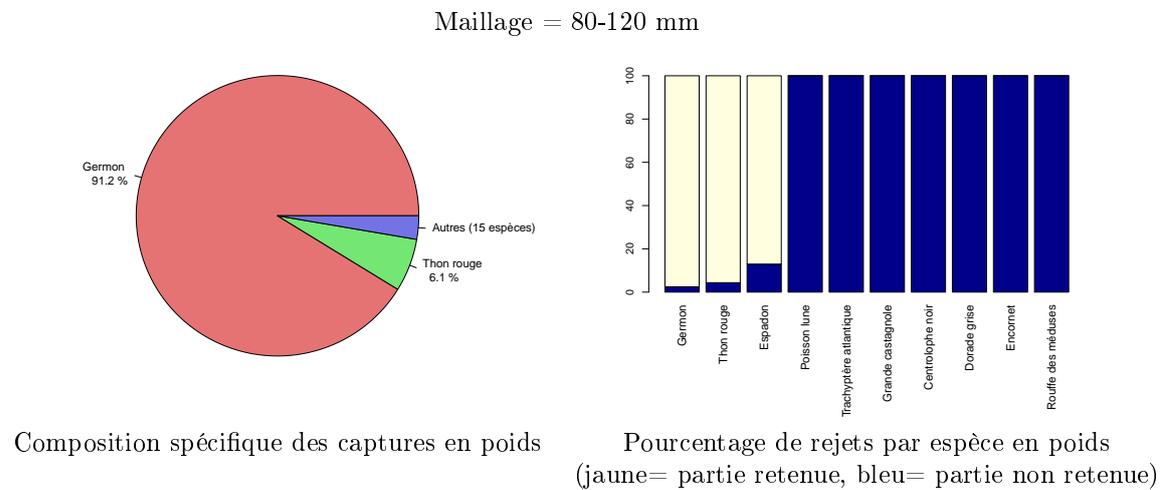


FIGURE 1.6 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, deux captures de requin renard (*Alopias vulpinus*), une capture de requin taupe (*Lamna nasus*) et une capture de peau bleue (*Prionace glauca*) ont été observées en zone VIIIId, VIIIe et VIIj. Ces captures concernent 2 marées sur 13 observées et 4 opérations de pêche sur 77 échantillonnées.

1.1.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 1.7).

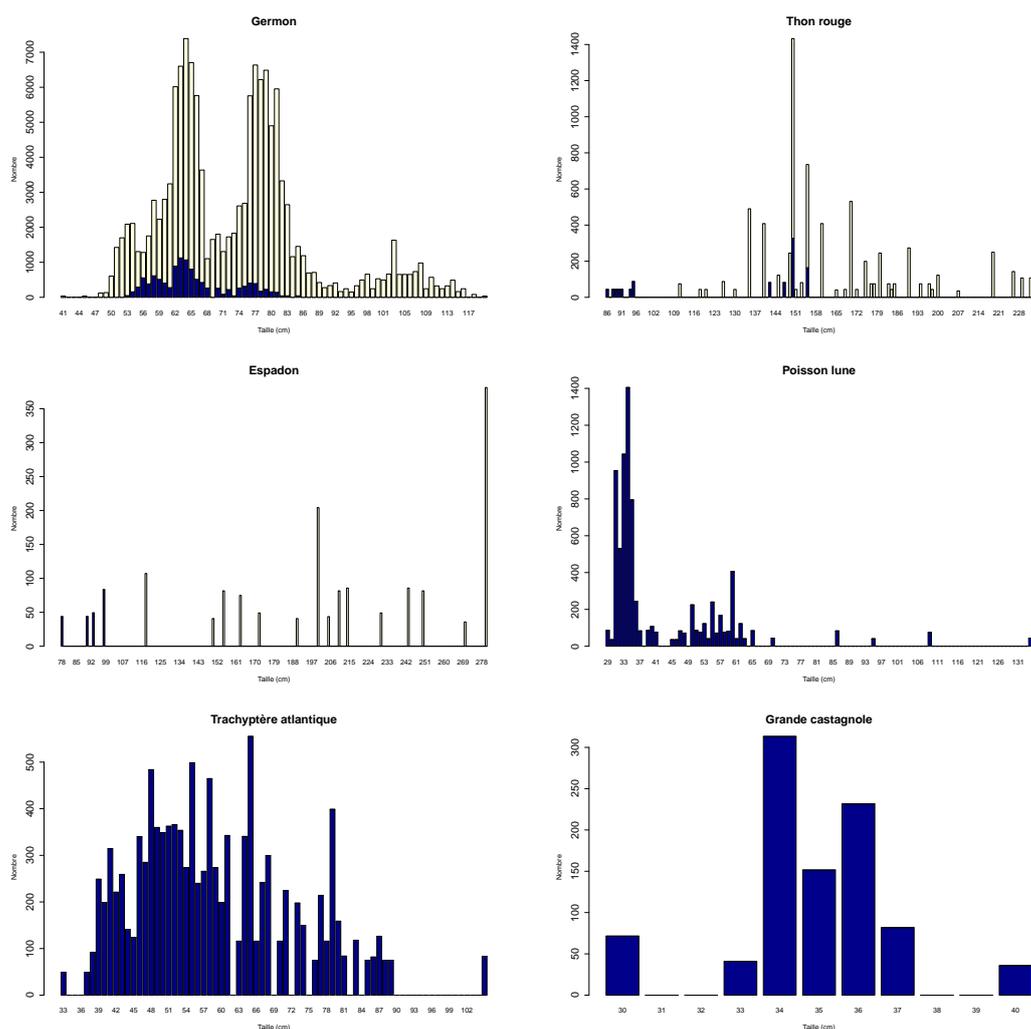


FIGURE 1.7 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010) (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

1.1.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Métier très saisonnier et pratiqué généralement de juillet à début octobre et avec une plus grosse activité en août. Les chalutiers pélagiques de cette flottille travaillent principalement par paire (en bœuf) et sont répartis entre les ports de la Turballe, Les Sables d'Olonne, Lorient et le Guilvinec. Les zones de pêche évoluent suivant la migration du thon au cours de la saison, du sud du golfe de Gascogne vers le nord et jusqu'à la mer Celtique.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'effort d'échantillonnage est représentatif par rapport à l'effort de pêche au 3ème trimestre, ce qui correspond à la pleine période d'activité de ce métier. Le 4ème trimestre est un peu inférieur en proportion par rapport à l'effort de pêche. Les navires observés sont représentatifs du métier pratiqué.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Cette flottille génère un pourcentage de rejets assez faible (inférieur à 10%). Les rejets concernent principalement les espèces non ciblées.

1.2 Chalutiers à espèces profondes toutes zones

Sont considérés comme chalutiers à espèces profondes les navires utilisant un chalut de fond simple (OTB) pour cibler les espèces profondes (DWS), peu importe la zone de pêche dans laquelle ils opèrent.

1.2.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Lochinver	8	6	32 - 45	5614
Boulogne-sur-Mer	2	2	44	627
Lorient	6	1	32 - 45	316
Concarneau	2	1	32 - 35	239
Autres ports (N = 3)	6	0	24 - 45	167

Le port de Stornoway (Écosse) a également été échantillonné, mais nous ne disposons pas d'informations sur la flotte débarquant dans ce port.

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

1.2.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		11	167	1357
Échantillonnés		7	19	207
Taux d'échantillonnage		63.64	11.38	15.25

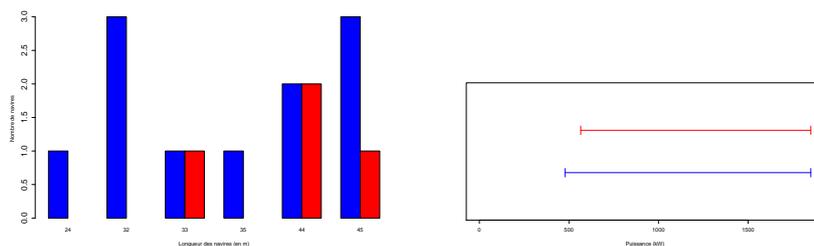


FIGURE 1.8 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

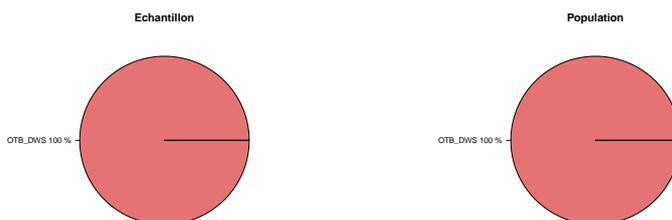


FIGURE 1.9 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

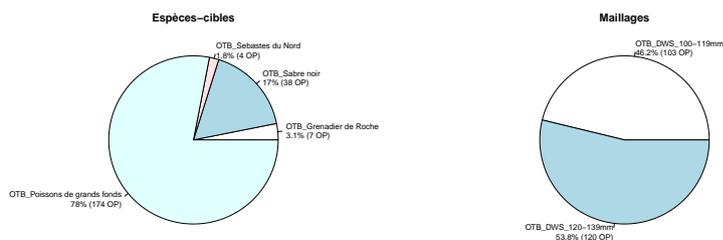


FIGURE 1.10 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

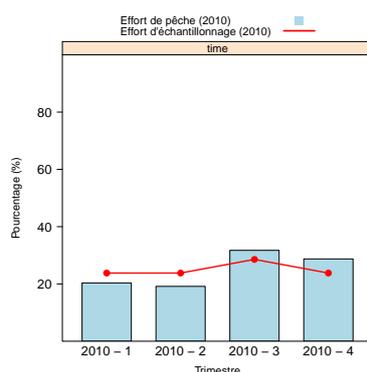


FIGURE 1.11 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

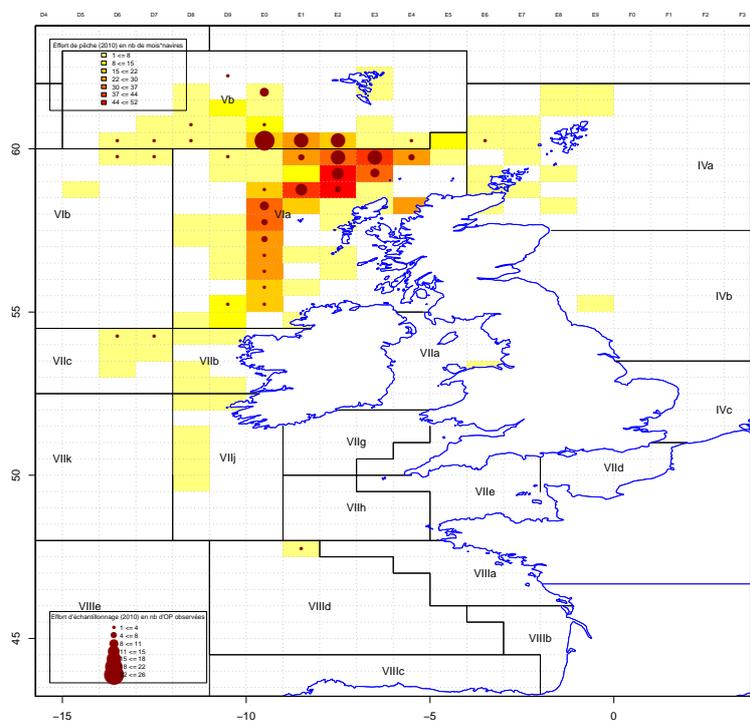


FIGURE 1.12 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

1.2.3 Composition des captures

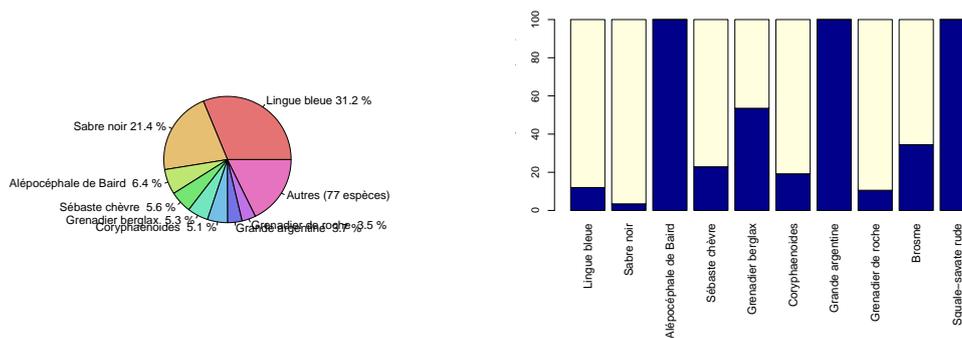
Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
7316	20,6 [0,2 - 52,8]	144

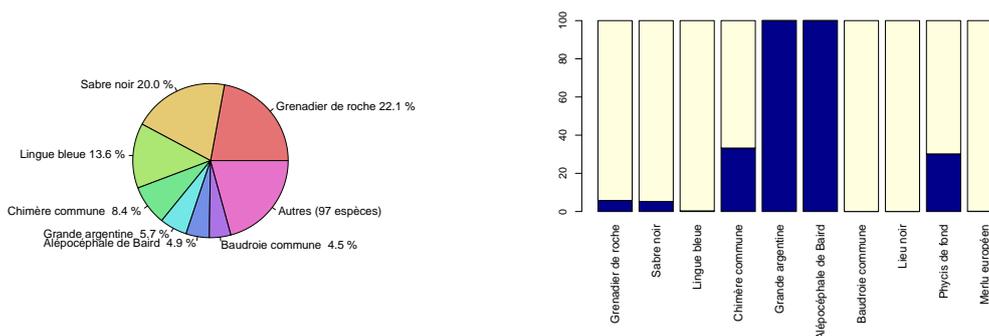
La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Le diamètre des camemberts est proportionnel à l'importance des captures.

Maillage = 100-119 mm



Maillage = 120-139 mm



Composition spécifique des captures en poids Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 1.13 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, cinq captures d'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et une capture de pocheteau noir (*Dipturus oxyrinchus*) ont été observées en zone Vb et VIa. Ces captures concernent 3 marées sur 19 observées et 5 opérations de pêche sur 150 échantillonnées.

1.2.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 1.14).

Attention, les échelles de nombres sont différentes d'un maillage à l'autre pour une même espèce!

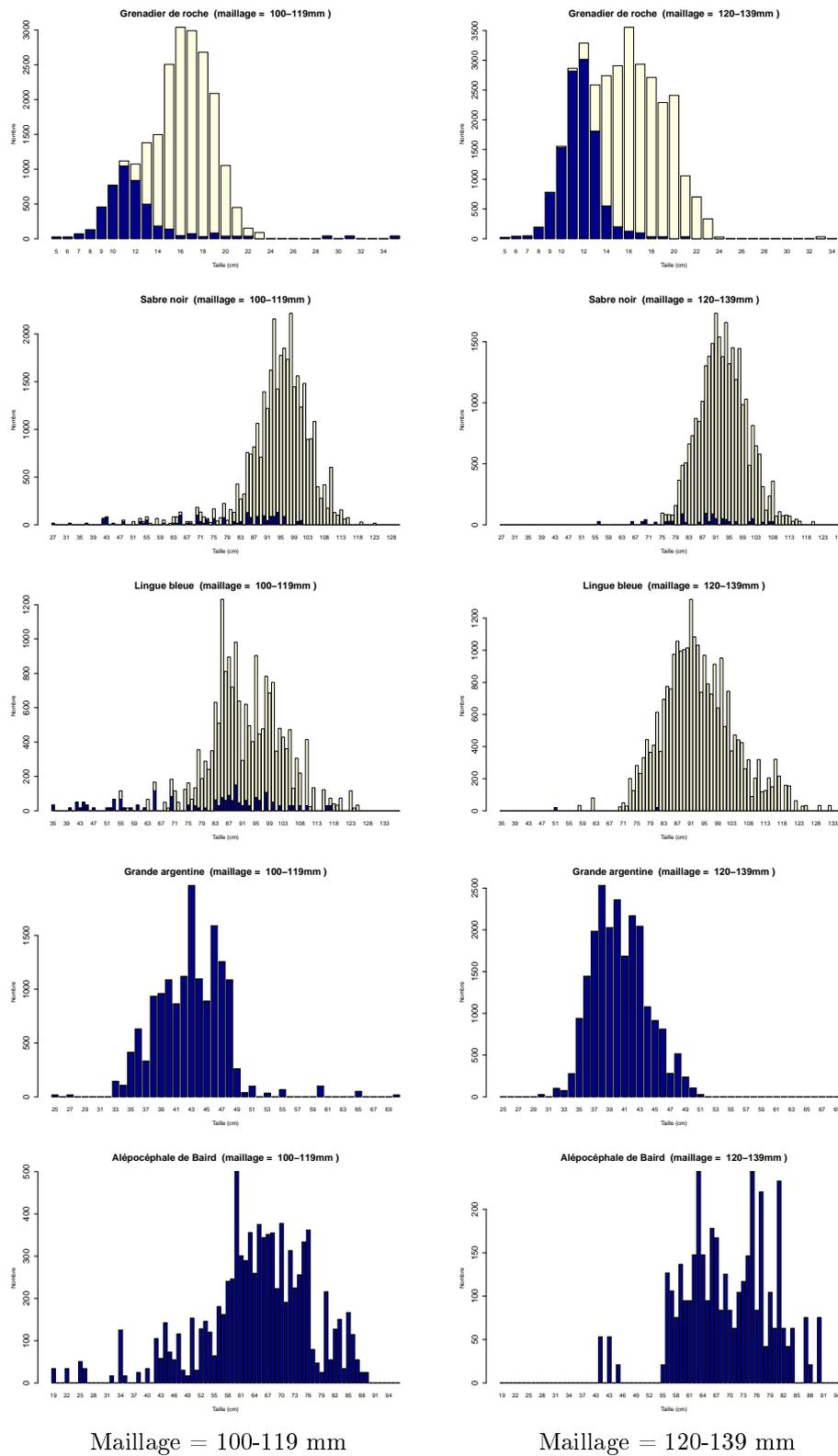


FIGURE 1.14 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

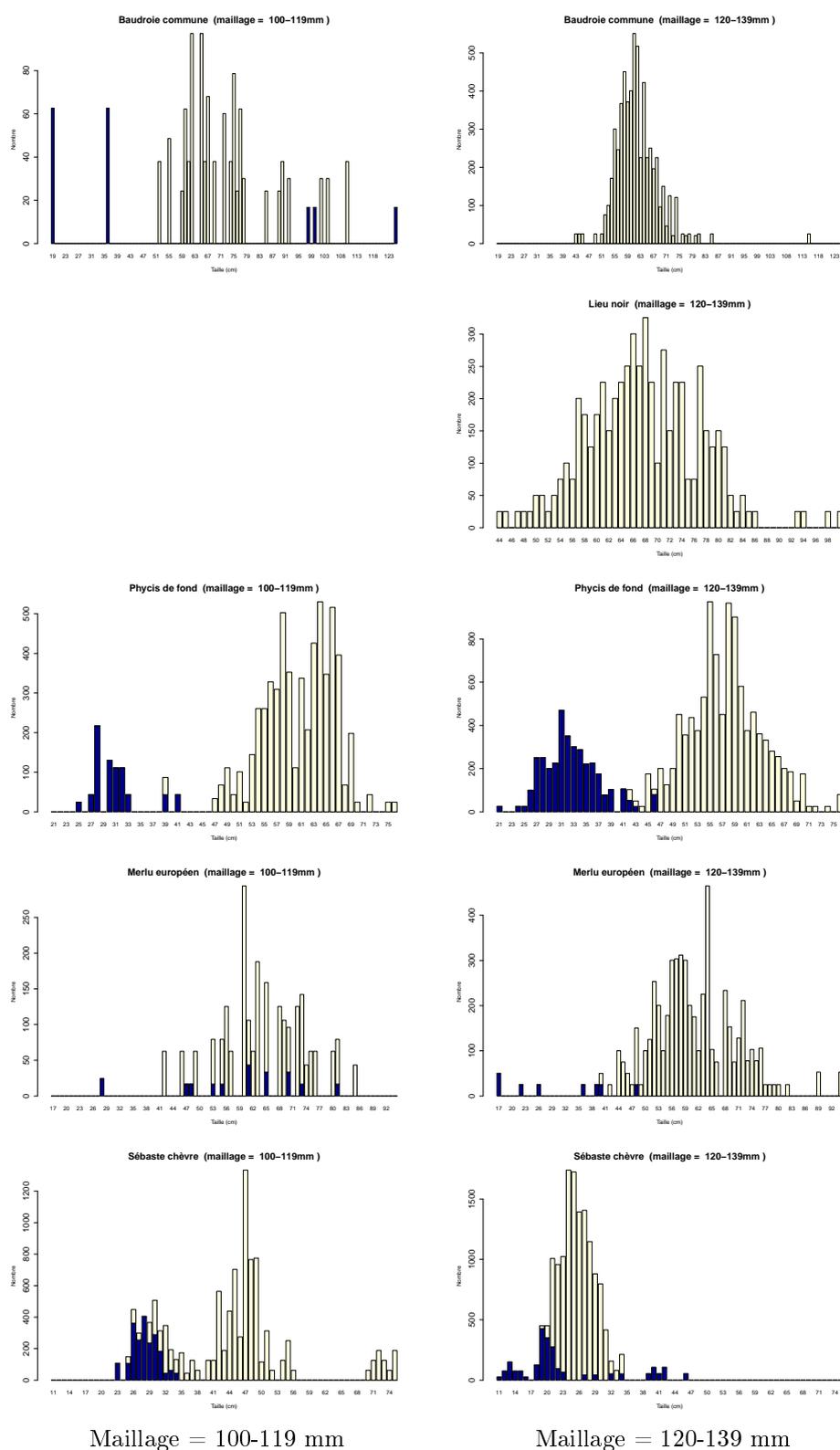


FIGURE 1.14 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

1.2.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

La pêche d'espèces en eau profonde est réglementée par le règlement Européen N° 2347/2002 établissant des conditions spécifiques d'accès aux pêcheries des stocks d'eau profonde et fixant les exigences y afférentes. Les navires qui débarquent ces stocks doivent posséder un permis de pêche en eau profonde et régulièrement embarquer un observateur du programme OBSMER d'où un taux d'échantillonnage de l'ordre de 11%, ce qui est l'un des taux les plus élevés dans le cadre des observations à la mer.

Les navires qui pratiquent cette pêche sont basés à Lorient, Boulogne/Mer et Concarneau et procèdent pour certains d'entre eux à des débarquements en base avancée, en Écosse, surtout au port de Lochinver.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'effort d'échantillonnage par rapport à l'effort de pêche est d'un très bon niveau pour toute l'année 2010 et les navires échantillonnés représentent bien l'activité de cette pêche.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Deux types de maillage sont utilisés pour ce métier (100-119 mm et 120-139 mm). Parce que le maillage minimum des chaluts dans la région II du CIEM est de 100 mm, mais une partie des navires pêchent aussi dans des zones et pour des espèces autres que les espèces profondes, où un plus grand maillage est requis (par exemple, 110 mm pour le lieu noir dans les eaux norvégiennes et 120 mm pour la morue à l'Ouest de L'Écosse).

Les pourcentages en poids, par rapport à la capture totale, pour certaines espèces commerciales comme la lingue bleue ou le grenadier de roche sont différents suivant le maillage, une analyse plus fine des zones de pêche et profondeur fréquentée avec ces maillages pourrait expliquer cela.

Pour la plupart des espèces commerciales, notamment pour la lingue bleue et le sabre noir, ainsi que pour l'alépocephale de Baird ou "mulet noir", les distributions en taille sont peu différentes suivant le maillage. En revanche, pour le grenadier de roche, une plus grande proportion de petits individus est capturée avec le maillage de 100-119 mm. Outre un effet direct (sélectivité) du maillage, cela peut provenir de profondeurs différentes exploitées avec les deux maillages. Les captures en petits nombres de lingue bleue de taille inférieure à 70 cm sont suspectes parce qu'il n'y a habituellement presque pas de lingue bleue de ces tailles sur les zones de pêche.

En règle générale le taux de rejet des espèces commerciales est relativement bas, mais des espèces sans valeur commerciale comme la grande argentine ou l'alépocephale de Baird sont totalement rejetées.

Les causes de rejet sont diversifiées.

Au niveau réglementaire, pour la grande argentine, le quota français était de 9 tonnes en 2010, aucun débouché commercial n'était possible avec un quota si faible.

Au niveau commercial :

- Grenadier de Roche : absence de débouché commercial pour les pièces de moins de 500 g (explique les rejets pour les espèces de petites tailles). Au niveau commercial également.

- Alécéphale de Baird (Mulet noir) : il s'agit d'un problème de valorisation. Des études ont été réalisées sur cette espèce pour envisager des pistes de valorisation mais sans conclusion probante. Problème de la chair qui stocke beaucoup d'eau.

Enfin en ce qui concerne la qualité, pour le sabre noir et la lingue bleue, les très faibles taux de rejet qui concernent toutes les tailles sont la conséquence de problème de qualité (poissons abimés). Ceci est d'autant plus vrai pour le sabre noir dont la peau s'abime très facilement.

1.3 Bolincheurs du Parc Naturel Marin d'Iroise

Les bolincheurs du Parc Naturel Marin d'Iroise sont les navires utilisant comme engin la senne tournante (PS) pour cibler aussi bien les petits pélagiques (SPF) que les poissons démersaux (DEF) et opérant en Mer d'Iroise (divisions CIEM VIIIa, VIIIh et VIIe).

1.3.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Saint-Guérolé (Penmarch)	12	6	15 - 19	6004
Douarnenez	17	9	15 - 19	4917
Concarneau	9	4	15 - 19	2811
Autres ports (N = 11)	18	0	15 - 19	227

Les ports de Quiberon et SH-Fond Bernier ont également été échantillonnés, mais nous ne disposons pas d'informations sur la flotte débarquant dans ces ports.

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

1.3.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		17	1776	1961
Échantillonnés		16	55	65
Taux d'échantillonnage		94.12	3.10	3.31

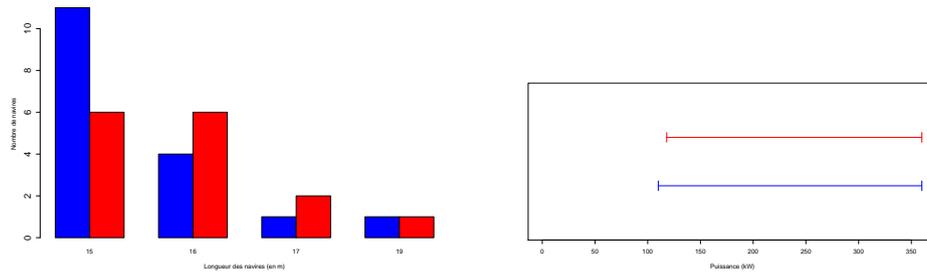


FIGURE 1.15 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

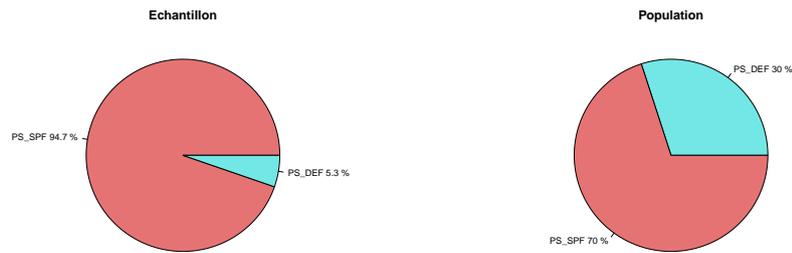


FIGURE 1.16 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

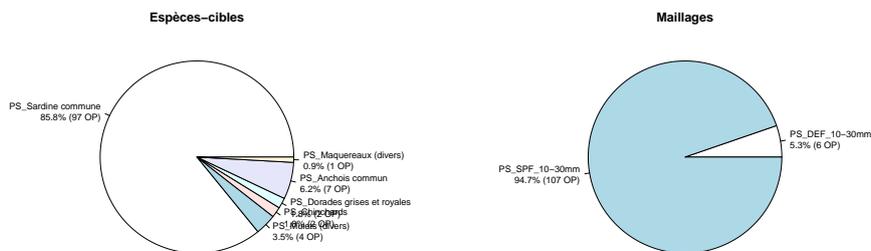


FIGURE 1.17 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

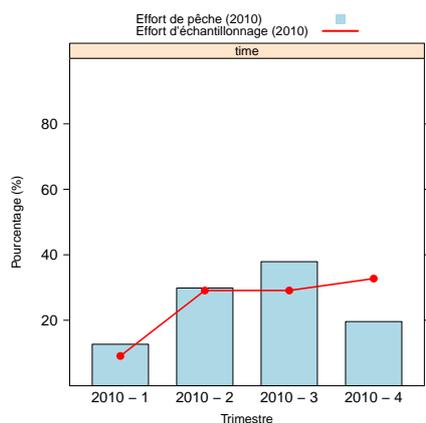


FIGURE 1.18 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

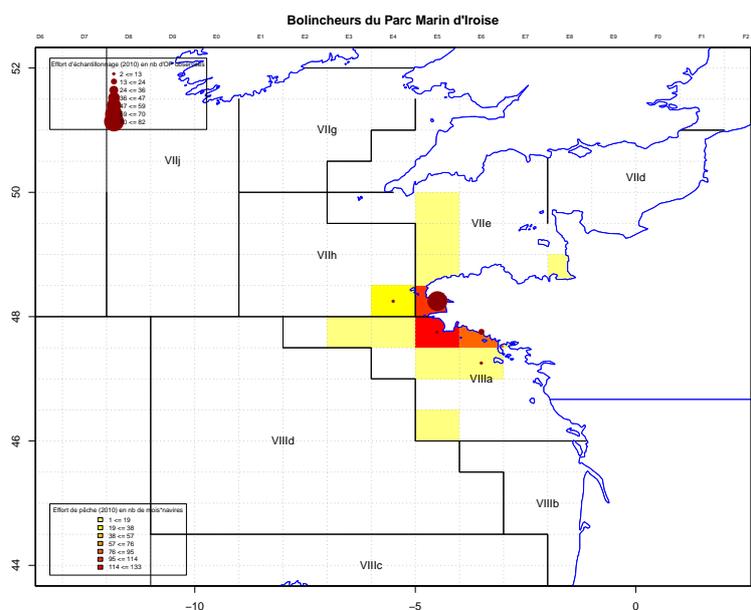


FIGURE 1.19 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

1.3.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
6715	12,5 [0,1 - 46,0]	35

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des

parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

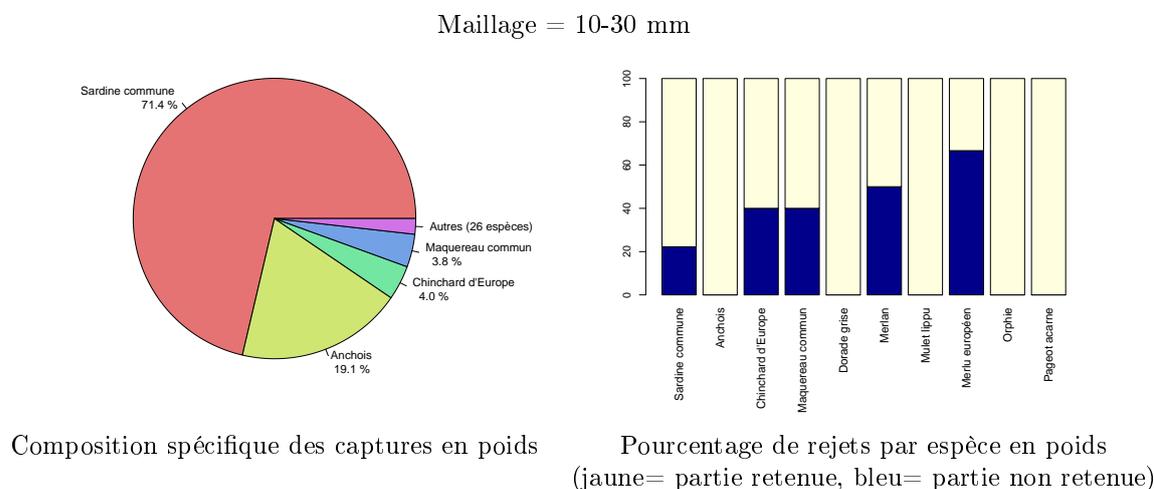


FIGURE 1.20 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, deux captures de dauphin commun (*Delphinus delphis*) ont été observées dans le Golfe de Gascogne (VIIIa). Ces captures de 2 et 3 individus, dont 2 sont repartis vivants, concernent 1 marée sur 55 observées et 2 opérations de pêche sur 113 observées.

1.3.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 1.21).

1.3.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Métier saisonnier ciblant principalement la sardine.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'échantillonnage est adapté à l'effort de pêche et les navires observés correspondent à une très bonne représentation de la flotte (94% des navires).

3/ Composition des captures et structures en taille :

Pêcherie générant peu de rejet du fait d'une capture bien ciblée.

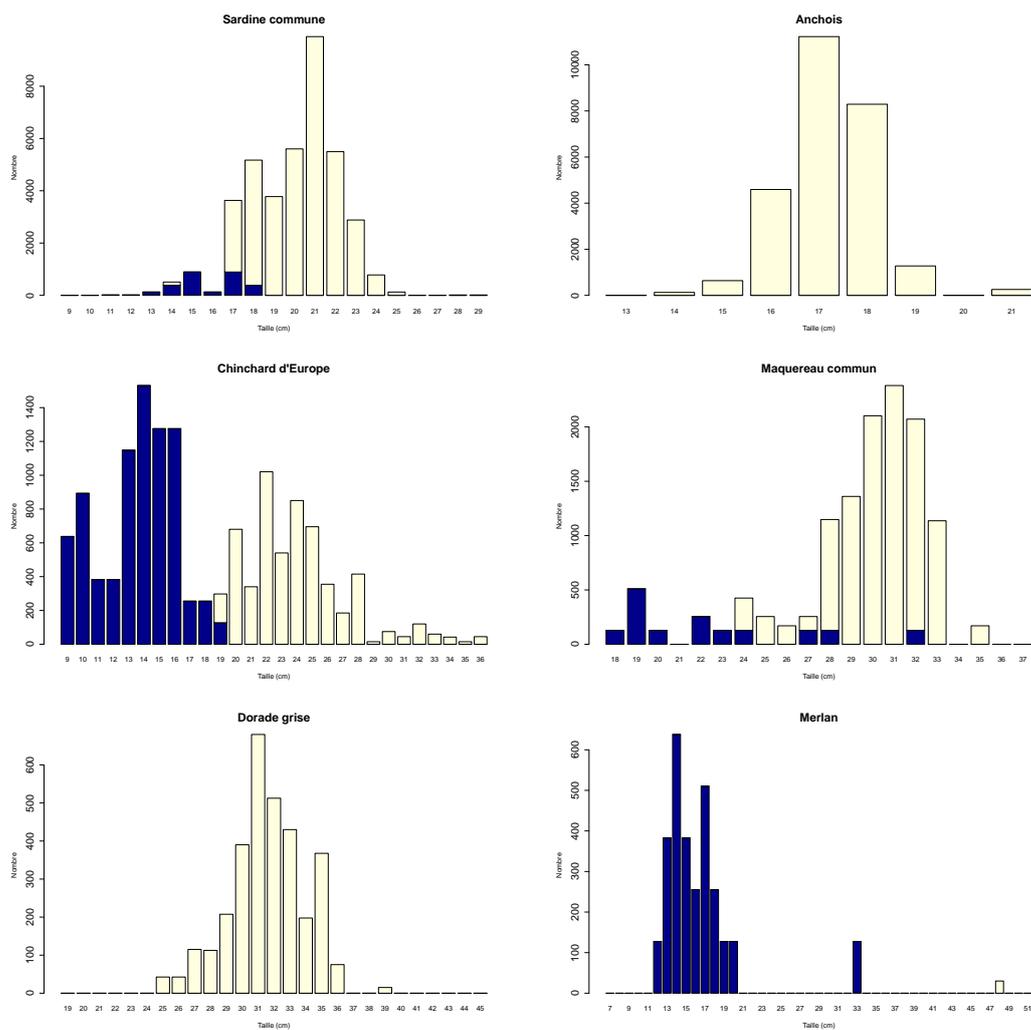


FIGURE 1.21 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

Chapitre 2

Façade MANCHE - MER DU NORD

Sur la façade Manche - Mer du Nord, 150 navires (soit 8,6 % de la flotte en activité en 2010 selon les déclarations des log-books et fiches de pêche et les ventes) ont accueilli des observateurs à bord en 2010, pour un total de 1039 jours de mer. Cela a permis de collecter des informations sur 490 marées et 1249 opérations de pêche, de peser 297 199 kg de poissons, crustacés et mollusques et de mesurer 138 259 individus.

Les métiers observés sur la façade Manche - Mer du Nord sont présentés dans la table 2.1.

Métier	Divisions CIEM	Longueur navires	Espèces cibles	Nb de marées prévu (réalisé)
Caseyeurs à crustacés	VIIe		araignée, grands crustacés	24 (9)
Chalutiers de fond côtiers	VIIe		sole, seiche	55 (17)
Chalutiers de fond côtiers	VIIId / IV	<18	gadidés, poissons plats, divers	62 (30)
Chalutiers de fond hauturiers	VIIId / IVbc	>18	gadidés, poissons plats, divers	62 (42)
Chalutiers de fond hauturiers	IVab	>18	gadidés, poissons plats, divers	44 (14)
Chalutiers à petits pélagiques	VIIId / IV		maquereau, hareng, sardine, anchois	32 (29)
Chalutiers pélagiques en boeuf	VIIId / IV		bar, daurade	32 (14)
Dragues à coquilles St-Jacques	VIIId / IV		coquilles saint jacques	14 (8)
Fileyeurs à crustacés	VIIe		araignée	0 (82) *
Fileyeurs à poissons				132 (209)
à soles	VIIId / IV		soles, poissons plats	40 (110)
à gadidés et divers démersaux	VIIId / IV		lieu jaune, cabillaud	29 (18)
"grand maillage" à espèces benthiques	VIIId / IV		baudroies, raies	63 (96)

TABLE 2.1 – Plan d'échantillonnage 2010 pour les métiers à observer en Manche - Mer du Nord

* les fileyeurs à crustacés n'étaient pas prévus dans le plan d'échantillonnage 2010 en tant que tels. Cependant, ils ont été échantillonnés avec l'ensemble des fileyeurs pour la façade Manche - Mer du Nord.

2.1 Caseyeurs à crustacés en Manche Ouest

Sont considérés comme caseyeurs à crustacés en Manche Ouest, les navires qui utilisent des casiers ou des nasses (FPO) ciblant les crustacés (CRU) et opérant dans la division VIIe.

2.1.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Granville	31	1	6 - 12	289
Carteret (Barneville-Carteret)	10	2	8 - 11	52
Diélette (Flamanville)	5	2	6 - 11	18
Autres ports (N = 76)	306	0	4 - 23	1703

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.1.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		260	9041	9138
Échantillonnés		4	9	9
Taux d'échantillonnage (%)		1.54	0.10	0.10

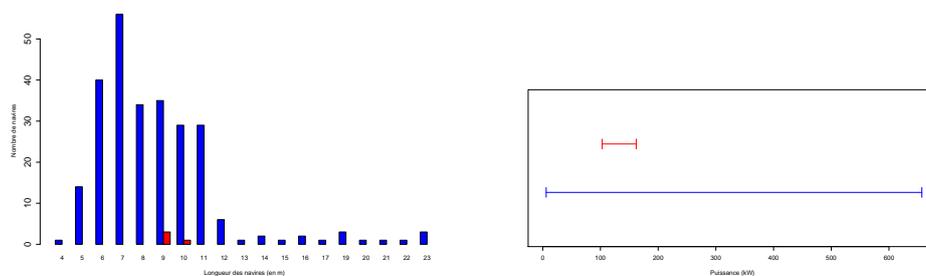


FIGURE 2.1 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

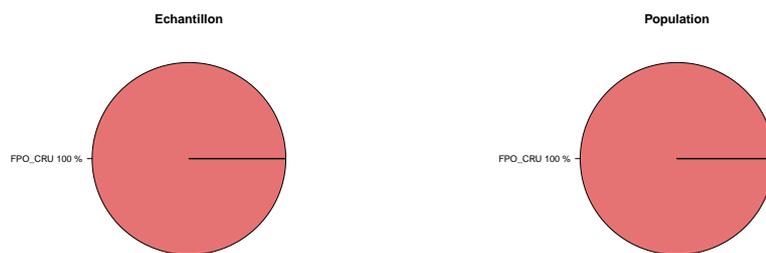


FIGURE 2.2 – Répartition des métiers (engin_groupes d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

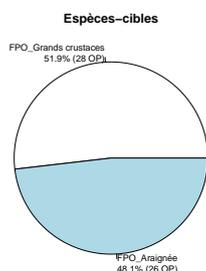


FIGURE 2.3 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

La cible "Grands crustacés" inclue les araignées mais également les homards et tourteaux.

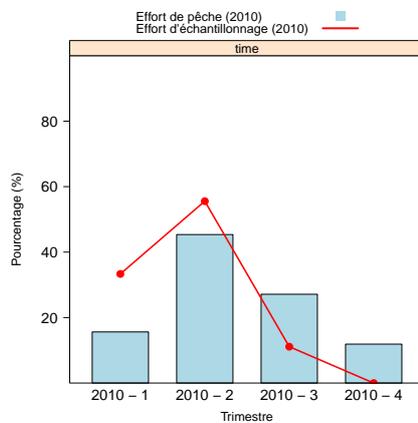


FIGURE 2.4 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

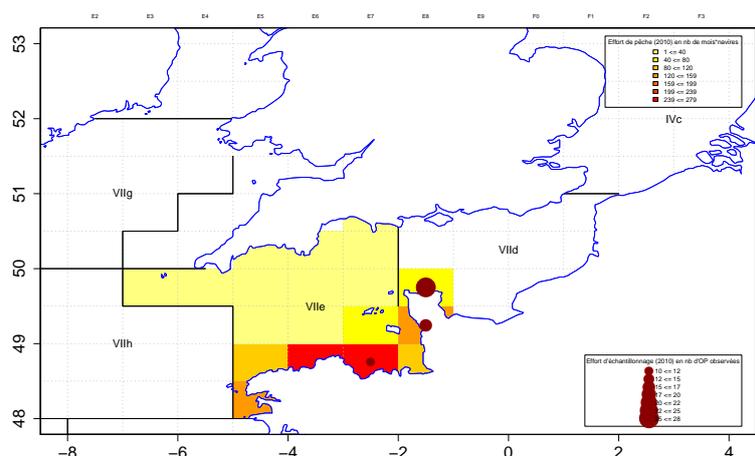


FIGURE 2.5 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

Remarque : la limite schématique entre les divisions VIIId/VIIe et le débordement coloré des rectangles à cheval sont dus aux contraintes des outils graphiques ; la distinction a bien été faite dans les données.

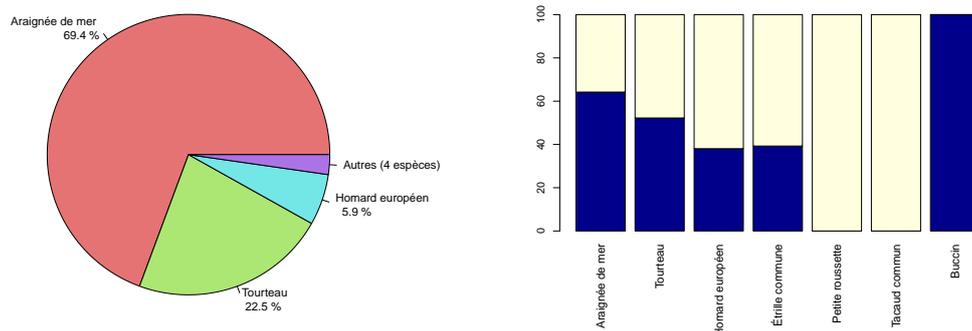
Remarque : Les outils graphiques placent automatiquement les cercles rouges correspondant à l'effort d'échantillonnage au milieu de chaque rectangle statistique. L'échantillonnage peut donc se retrouver "à terre" en cas d'activité en zone côtière très proche du continent ; cela ne correspond bien évidemment pas à la réalité.

2.1.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
2472	55,5 [28,6 - 83,1]	7

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 2.6 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, aucune espèce vulnérable (mammifère marin, espèces sensibles de séliaciens ou tortues) n'a été capturée.

2.1.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.7).

2.1.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Métier très sélectif des gros crustacés en Manche Ouest. Activité également pratiquée, mais dans une moindre mesure en sud mer du Nord.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'échantillonnage est concentré sur la côte ouest du Cotentin donc manque de représentativité pour l'ensemble Manche Ouest. Il n'y a pas d'échantillonnage au trimestre 4 en raison de l'arrêt du programme PPDR.

3/ Captures et structures en taille :

Les tailles commerciales sont fixées à 14 cm pour le tourteau, 12 cm pour l'araignée, 87 mm pour le homard et 65 mm pour l'étrille (en largeur, alors qu'ici résultats en longueur). Pour le métier du caseyage à crustacés, c'est surtout la taille qui conditionne le rejet mais la qualité intervient aussi (tourteau). C'est un rare cas de métier où la survie des rejets est bonne. L'absence de rejet des tacauds et roussettes vient du fait que ces espèces sont gardées pour boêter.

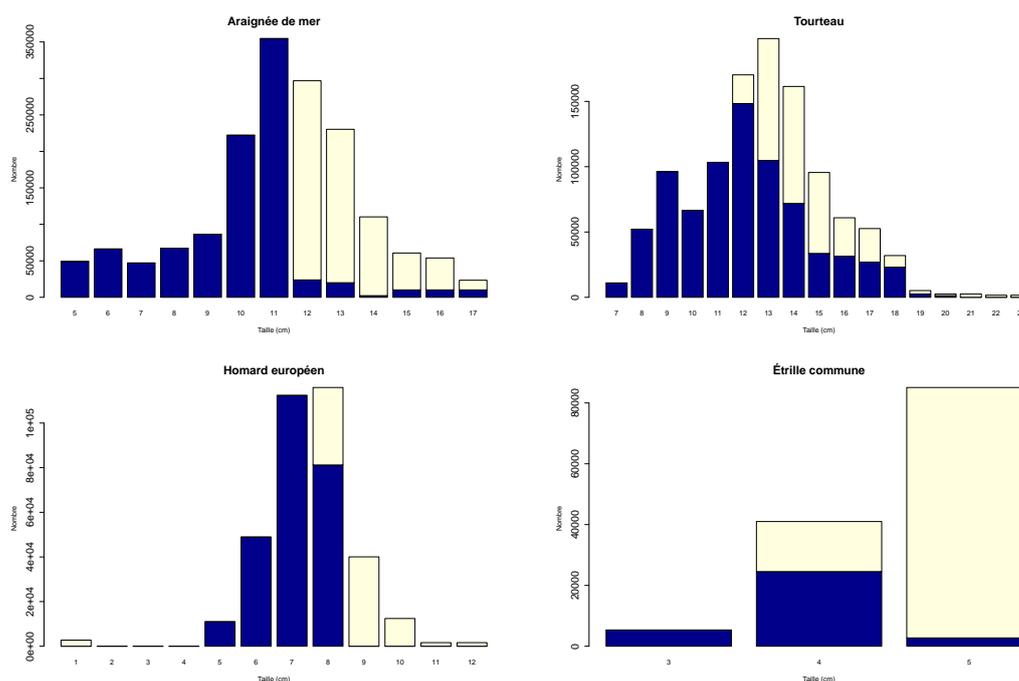


FIGURE 2.7 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.2 Chalutiers de fond côtiers de Manche Ouest

Sont considérés comme chalutiers côtiers, les navires de taille strictement inférieure à 18 mètres qui utilisent un chalut de fond simple (OTB) ou jumeaux (OTT) pour cibler des poissons démersaux (DEF) et/ou des mollusques (MOL) en Manche Ouest (division VIIe).

2.2.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Granville	27	3	10 - 17	3920
Saint-Quay-Portrieux	59	4	8 - 16	1046
Erquy	29	1	9 - 15	216
Dahouët (Pléneuf-Val-André)	5	3	11 - 15	145
Autres ports (N = 63)	215	0	6 - 17	947

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.2.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		247	4673	5015
Echantillonnés		11	17	28
Taux d'échantillonnage		4.45	0.36	0.56

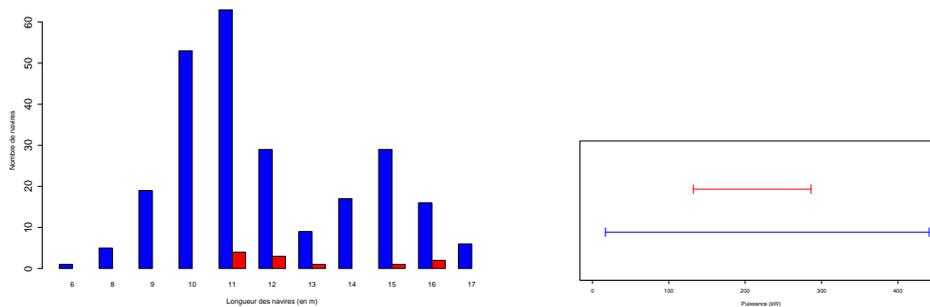


FIGURE 2.8 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

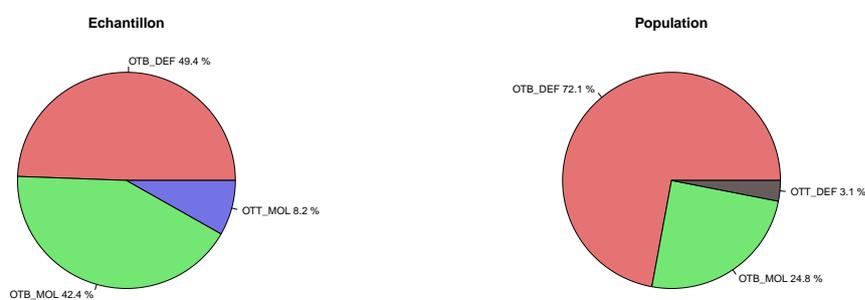


FIGURE 2.9 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

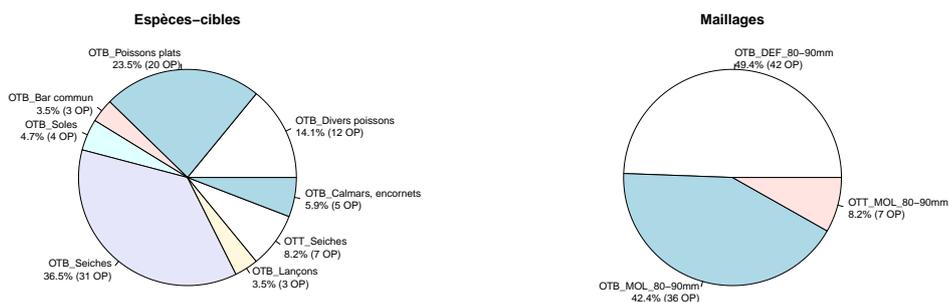


FIGURE 2.10 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

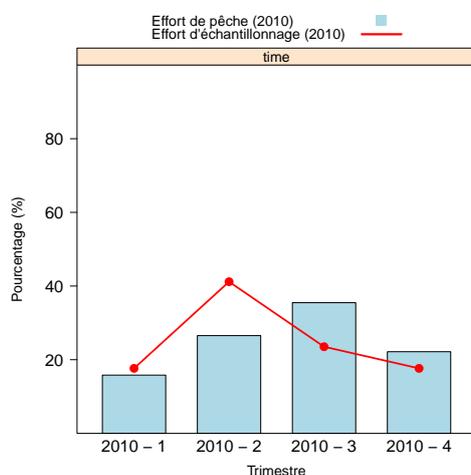


FIGURE 2.11 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

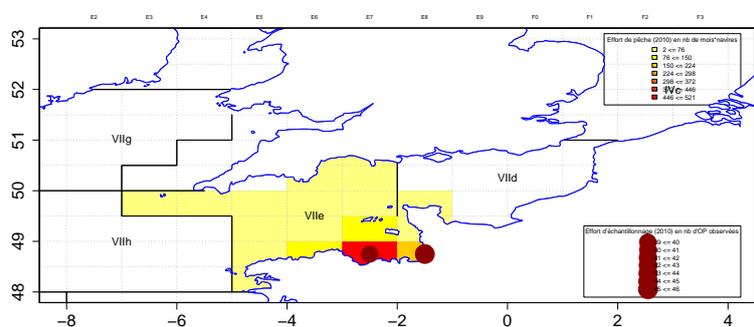


FIGURE 2.12 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

Remarque : la limite schématique entre les divisions VIIId/VIIe et le débordement coloré des

rectangles à cheval sont dus aux contraintes des outils graphiques ; la distinction a bien été faite dans les données.

Remarque : Les outils graphiques placent automatiquement les cercles rouges correspondant à l'effort d'échantillonnage au milieu de chaque rectangle statistique. L'échantillonnage peut donc se retrouver "à terre" en cas d'activité en zone côtière très proche du continent ; cela ne correspond bien évidemment pas à la réalité.

2.2.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
4698	53,7 [1,5 - 86,7]	76

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

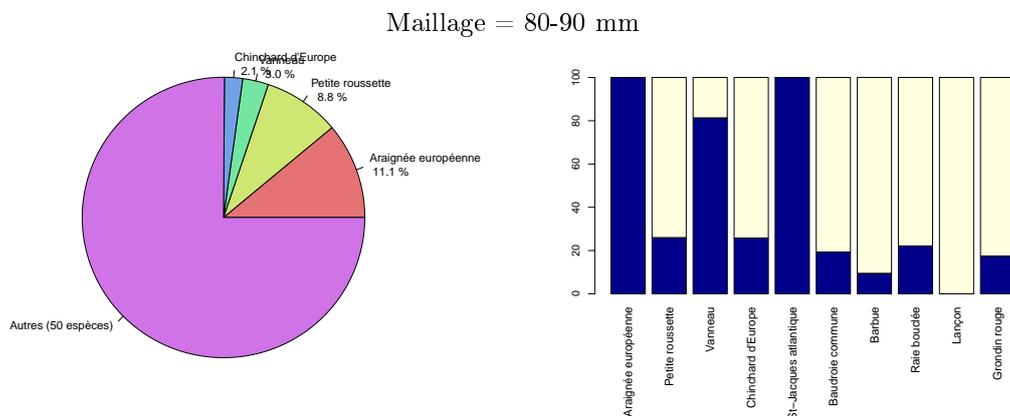


FIGURE 2.13 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, aucune espèce vulnérable (mammifère marin, espèces sensibles de sélaciens ou tortues) n'a été capturée.

2.2.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.14)

2.2.5 Discussion

1/ *Contexte du métier* : Ce métier est surtout cantonné dans le golfe normand-breton, les espèces cibles sont variées : céphalopodes, sole, raies, rouget barbet.

2/ *Représentativité de l'échantillonnage* : Le chalut de fond à mollusques (céphalopodes) est moins bien représenté dans la population que dans l'échantillon, il est possible qu'il soit sous-estimé par la méthode de calcul. L'effort d'échantillonnage ne suit pas la répartition saisonnière de l'effort de pêche, il est plus fort au 2ème trimestre et plus faible au 3ème. Cela peut induire un problème de représentativité.

3/ *Captures et structures en taille* :

Les taux de rejet sont globalement importants au vu des marées observées (taux d'échantillonnage : 0.36%), ils concernent principalement l'araignée (toutes tailles), la petite roussette et dans une moindre mesure le vanneau et la coquille Saint-Jacques. Pour les espèces nobles (sole), c'est le hors-taille qui est rejeté.

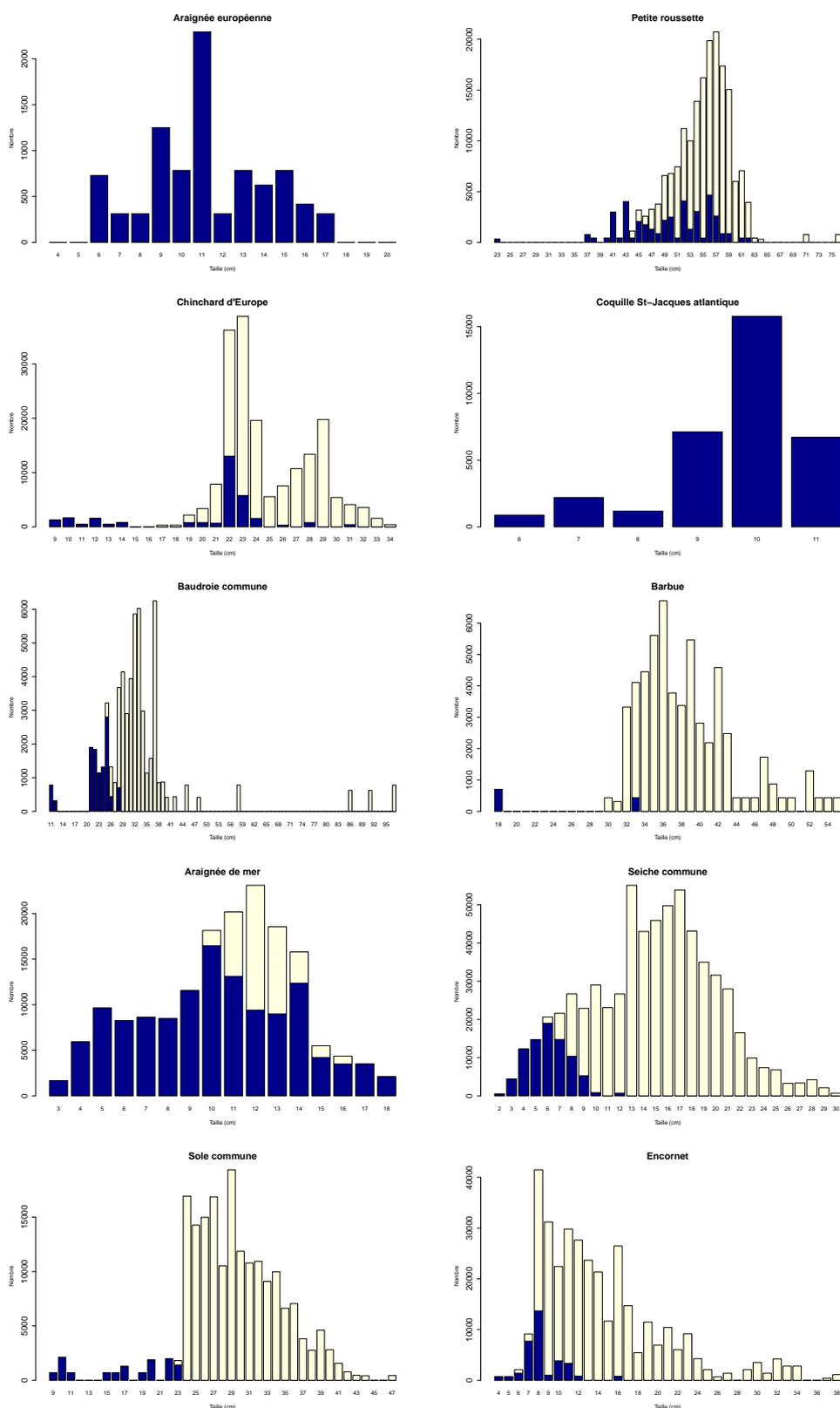


FIGURE 2.14 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.3 Chalutiers de fond côtiers de Manche Est - Sud Mer du Nord

Sont considérés comme chalutiers de fond côtiers de Manche Est - Sud Mer du Nord, les navires de taille strictement inférieure à 18 mètres qui pratiquent le chalutage avec un chalut de fond simple (OTB), jumeaux (OTT) ou en bœuf (PTB) pour cibler les poissons démersaux (DEF) et/ou des mollusques (MOL) en Manche Est (division VIId) et dans le sud de la Mer du Nord (divisions IVa et IVb).

2.3.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Boulogne-sur-Mer	41	6	5 - 17	1395
Le Tréport	24	4	9 - 17	490
Port-en-Bessin	34	2	5 - 17	467
Trouville-sur-Mer	24	3	7 - 15	359
Le Havre	25	1	8 - 16	217
Saint-Vaast-la-Hougue	15	1	9 - 16	137
Dives-sur-Mer	3	1	10 - 11	36
Autres ports (N = 27)	170	0	5 - 17	2399

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.3.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		227	7785	8666
Échantillonnés		18	30	52
Taux d'échantillonnage		7.93	0.39	0.60

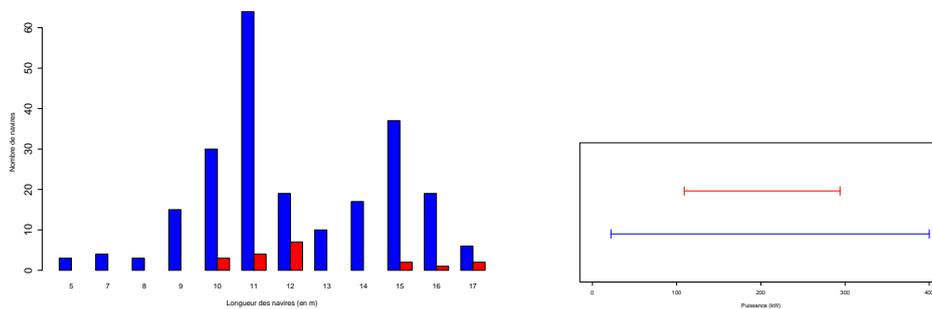


FIGURE 2.15 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

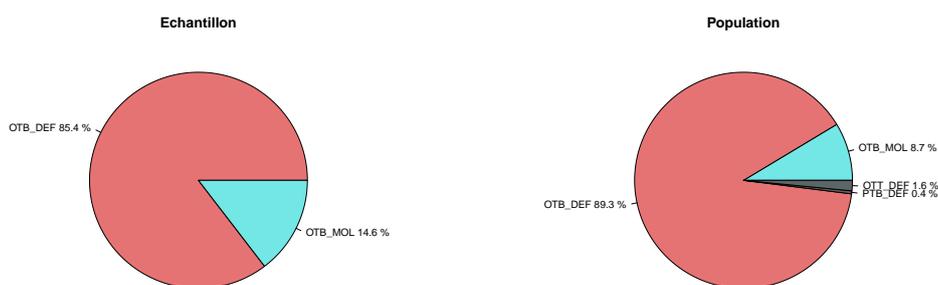


FIGURE 2.16 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

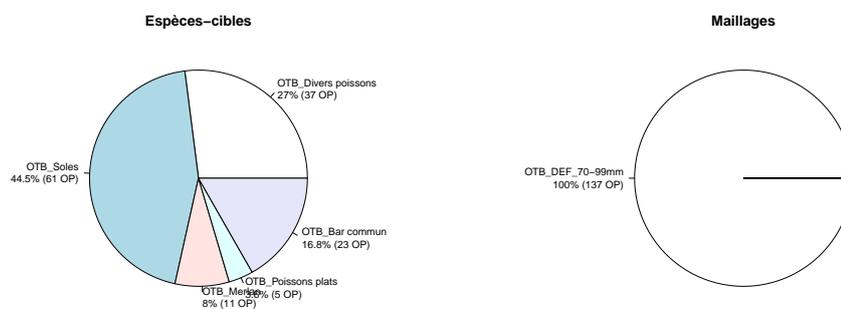


FIGURE 2.17 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

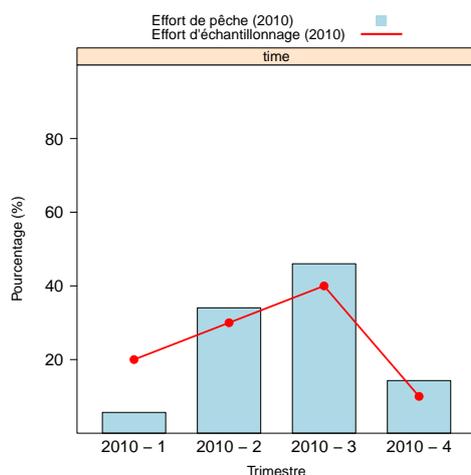


FIGURE 2.18 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

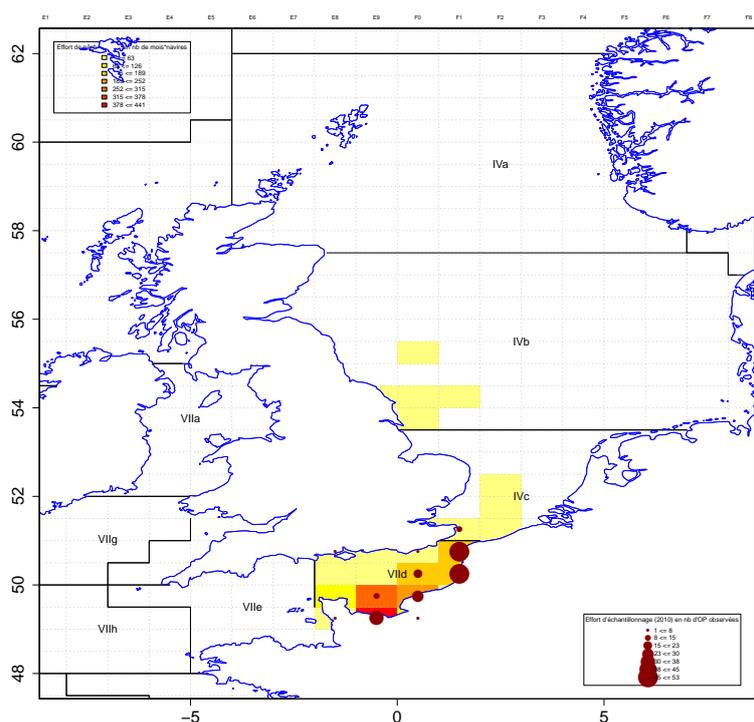


FIGURE 2.19 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

Remarque : la limite schématique entre les divisions VIIId/VIIe et le débordement coloré des rectangles à cheval sont dus aux contraintes des outils graphiques ; la distinction a bien été faite dans les données.

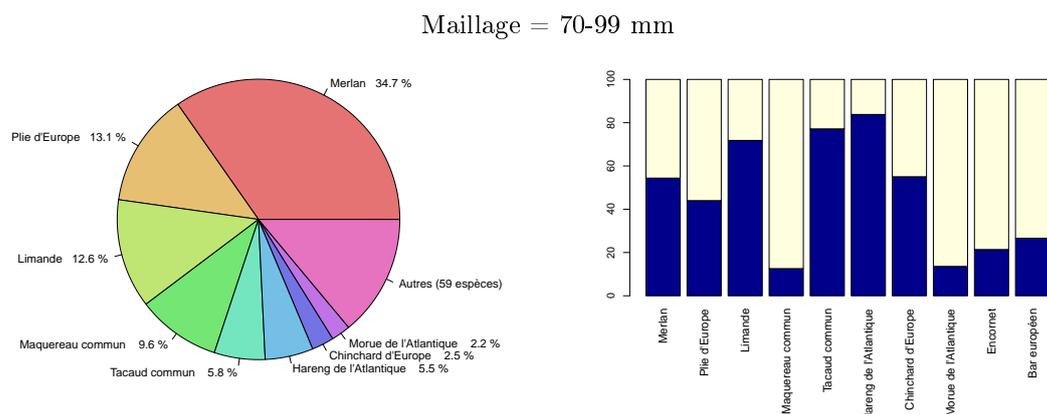
Remarque : Les outils graphiques placent automatiquement les cercles rouges correspondant à l'effort d'échantillonnage au milieu de chaque rectangle statistique. L'échantillonnage peut donc se retrouver "à terre" en cas d'activité en zone côtière très proche du continent ; cela ne correspond bien évidemment pas à la réalité.

2.3.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max](en %)	Nb total d'espèces capturées
14135	68,5 [8,2 - 96,5]	74

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).



Composition spécifique des captures en poids Pourcentage de rejets par espèce en poids (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 2.20 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, aucune espèce vulnérable (mammifère marin, espèces sensibles de sélaciens ou tortues) n'a été capturée.

2.3.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.21).

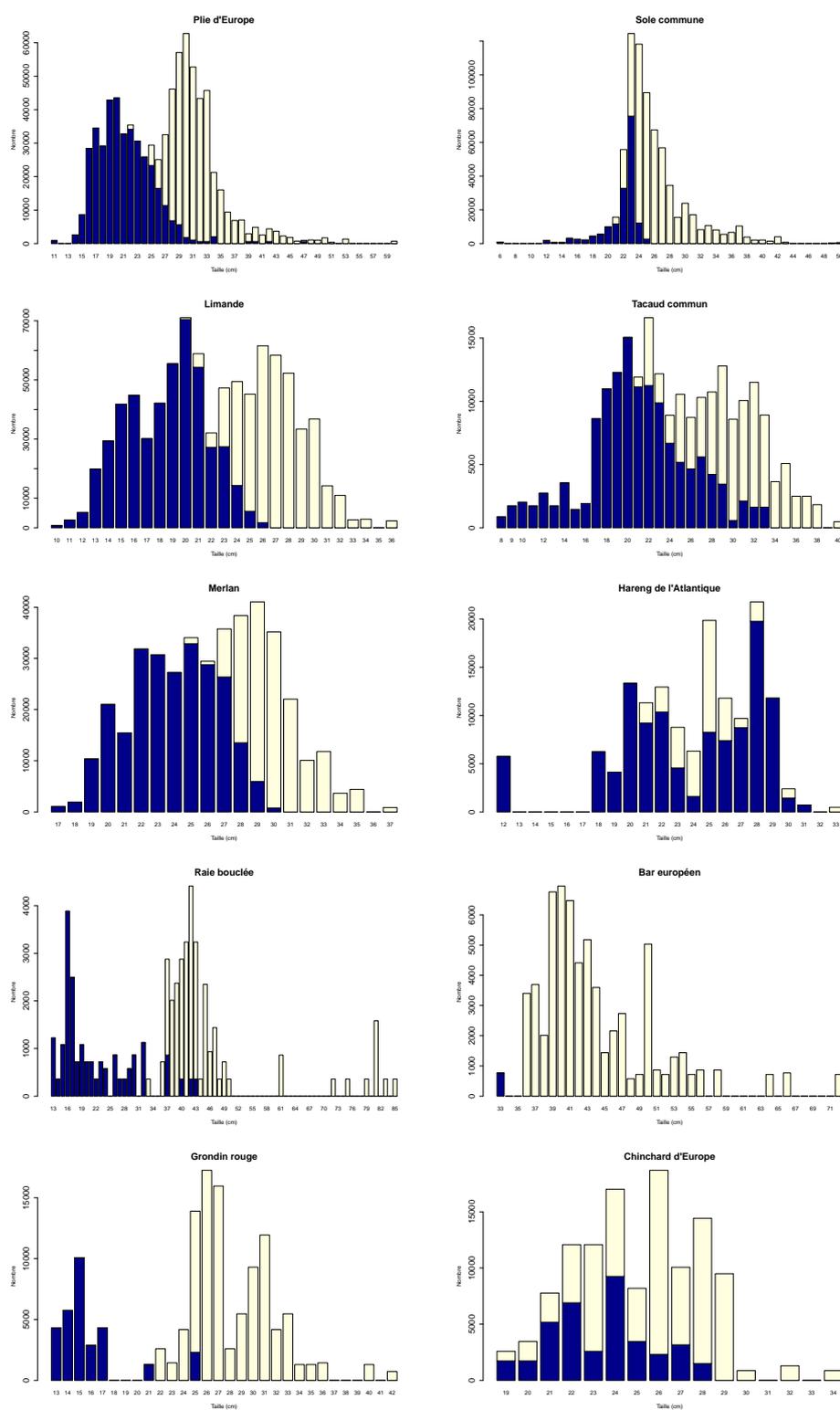


FIGURE 2.21 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.3.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Ce métier important couvre l'ensemble des côtes françaises du VIId, il cible des espèces à forte valeur comme la sole, les céphalopodes, le bar et recherche aussi le tonnage pour des espèces de valeurs plus faibles (merlan).

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Comme pour les autres métiers du chalutage de fond, il semble que la méthode minimise la cible mollusque dans la population. L'effort d'échantillonnage suit l'évolution de l'effort de pêche.

3/ Captures et structures en taille :

La composition spécifique est très diversifiée et les rejets sont très importants au vue des marées observées (taux d'échantillonnage de 0.39%). Les principaux rejets concernent le merlan, la plie, la limande, le tacaud, le hareng et le chinchard. Il s'agit d'individus hors-taille marchande ou inférieurs à celle de commercialisation. Pour le hareng, c'est pratiquement l'ensemble des individus qui est rejeté.

Les causes de rejets sont diversifiées. S'agissant du hareng les quotas 2010 étant faibles, les navires, sur décision d'OP, travaillent à la commande uniquement. Toute capture ne répondant pas à ces commandes est par conséquent rejetée, ce qui explique que ce soit pratiquement l'ensemble des individus qui est rejeté.

Concernant la limande, certaines OP ont décidé, pour des raisons de marché, d'interdire le débarquement de certaines tailles commerciales.

S'agissant du merlan, les quotas 2010 étant faibles, sur décision d'OP, des limitations d'apports ont été mises en place ainsi qu'une interdiction de débarquer la taille 6/8 (taille 42 communautaire).

2.4 Chalutiers de fond hauturiers de Manche - sud Mer du Nord

Sont considérés comme chalutiers hauturiers de Manche - sud Mer du Nord, les navires de taille comprise entre 18 et 24 mètres qui pratiquent le chalutage de fond en utilisant un chalut de fond simple (OTB), jumeaux (OTT) ou en bœuf (PTB) pour cibler des poissons démersaux (DEF) et/ou des mollusques (MOL), en Manche (divisions VIIde) et dans le sud de la Mer du Nord (divisions IVc et sud IVb).

2.4.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Boulogne-sur-Mer	38	12	18 - 24	11768
Cherbourg	21	1	18 - 24	3679
Port-en-Bessin	11	2	18 - 24	2841
Dieppe	14	3	18 - 24	2516
Le Tréport	5	1	21 - 24	808
Granville	2	1	18 - 20	468
Guilvinec	26	2	18 - 24	165
Saint-Guénolé (Penmarch)	17	2	18 - 22	96
Concarneau	2	1	22 - 24	24
Autres ports (N = 35)	181	0	18 - 24	8361

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.4.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		169	4546	21711
Échantillonnés		24	42	216
Taux d'échantillonnage		14.20	0.92	0.99

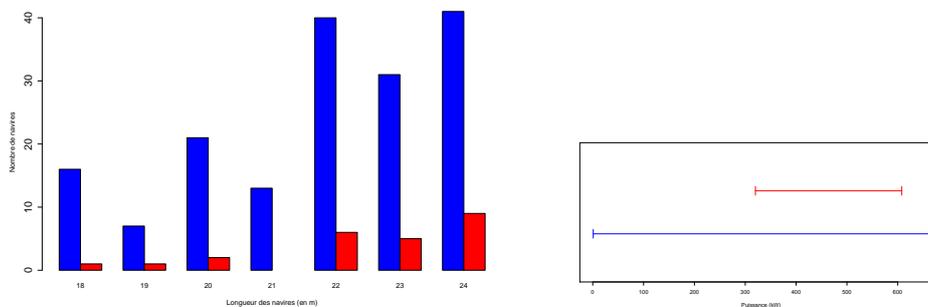


FIGURE 2.22 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

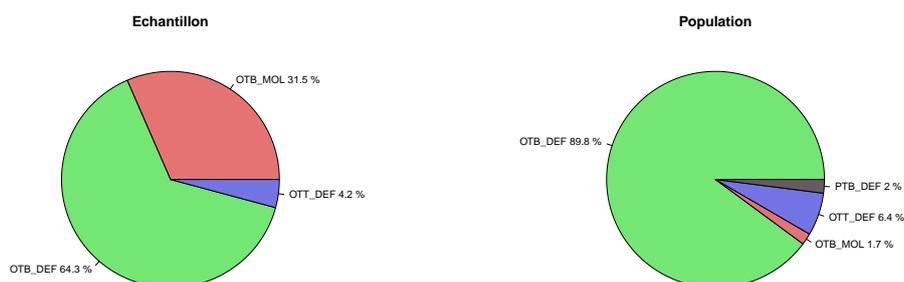


FIGURE 2.23 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

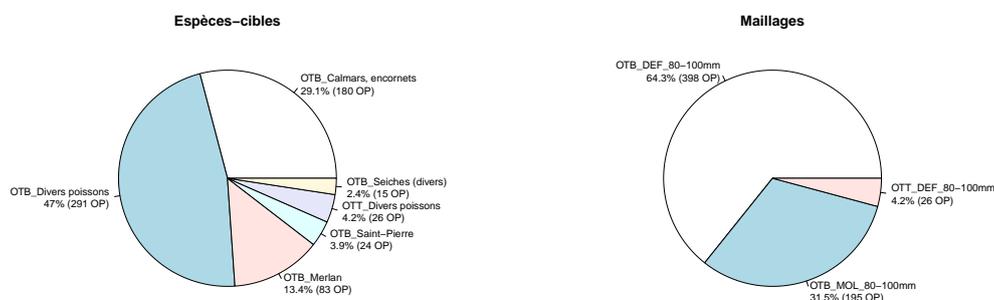


FIGURE 2.24 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

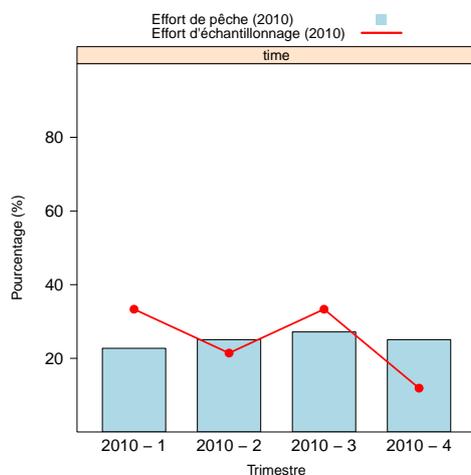


FIGURE 2.25 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

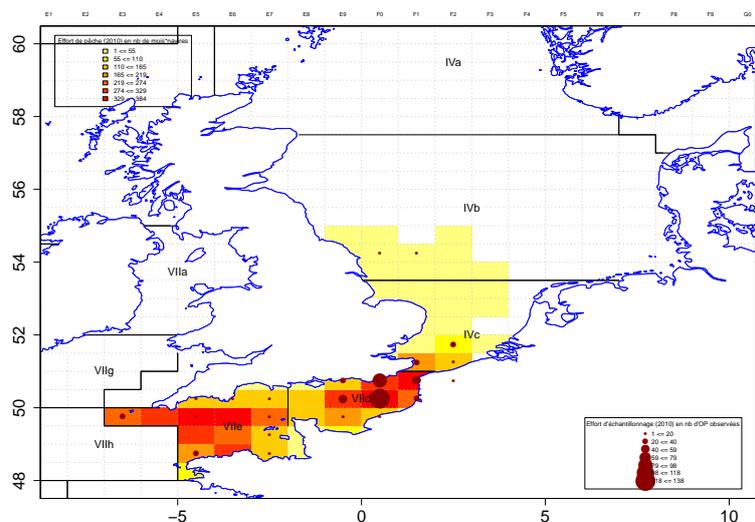


FIGURE 2.26 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

2.4.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
35782	32,4 [4,5 - 66,6]	112

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

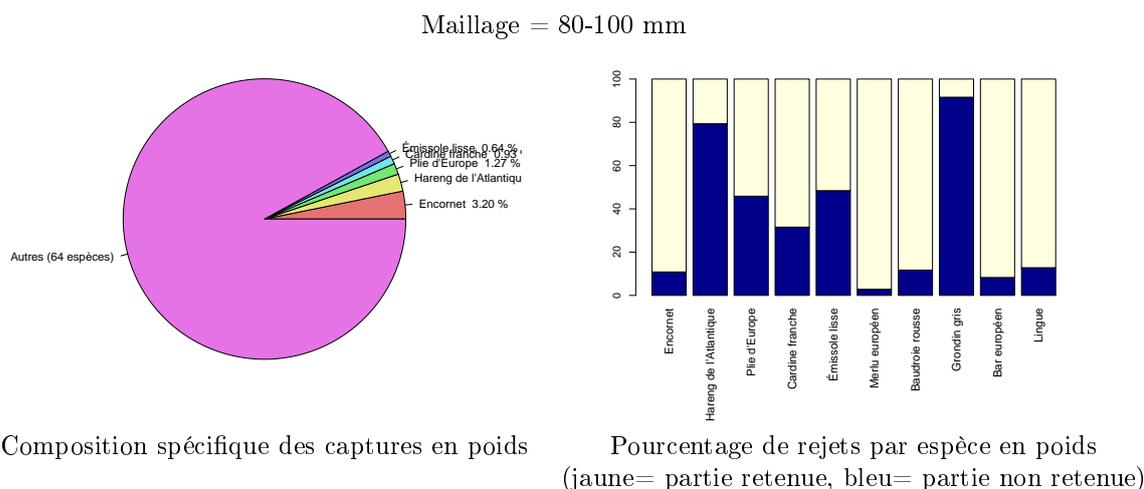


FIGURE 2.27 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, deux captures de pastenague commune (*Dasyatis pastinaca*) ont été observées en Manche Est (VIIId). Ces captures concernent 1 marée sur 42 observées et 2 opérations de pêche sur 185 échantillonnées.

2.4.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.28).

2.4.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Le chalutage hauturier est une composante importante de l'activité de la façade, il capture une très grande diversité d'espèces. Parmi celles-ci, les céphalopodes, espèces à forte valeur commerciale, sont à noter.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Le chalutage ciblant les mollusques paraît sous estimé dans la population, il s'agit sans doute d'un problème de méthode (ce point a déjà été rencontré lors de traitements précédents). La répartition trimestrielle de l'effort d'échantillonnage est à peu près conforme à celle de l'effort de pêche. Par contre, la répartition géographique de l'échantillonnage privilégie la Manche Est, ce qui peut nuire à la bonne représentativité de l'ensemble.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Les rejets concernent généralement des petits individus, sauf dans le cas du hareng et du grondin gris.

Les causes de rejet sont diverses.

S'agissant du hareng, les quotas 2010 étant faibles, les navires, sur décision d'OP, travaillent à la commande uniquement. Toute capture ne répondant pas à ces commandes, est par conséquent rejetée, ce qui explique que ce soit pratiquement l'ensemble des individus qui est rejeté.

Concernant le grondin gris, il n'y pas de valorisation pour cette espèce quelle que soit la taille.

S'agissant du merlan, les quotas 2010 étant faibles, sur décision d'OP, des limitations d'apports ont été mises en place ainsi qu'une interdiction de débarquer la taille 6/8 (taille 42 communautaire).

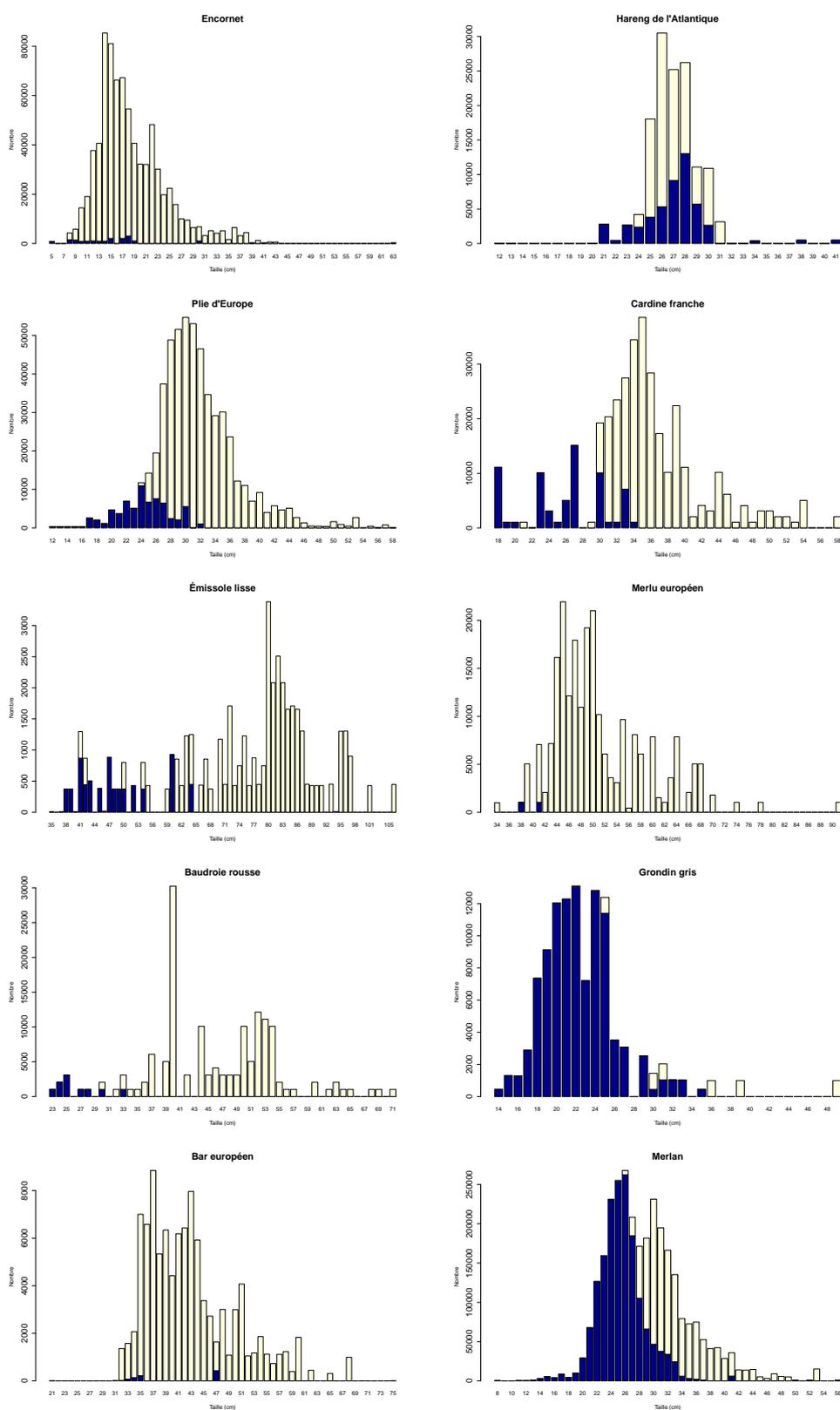


FIGURE 2.28 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.5 Chalutiers de fond hauturiers de nord Mer du Nord

Sont considérés comme chalutiers hauturiers de nord Mer du Nord, les navires de taille supérieure à 25 mètres qui pratiquent le chalutage de fond (OTB) pour cibler des poissons démersaux (DEF), en particulier le lieu noir, dans les divisions IVa et nord IVb.

2.5.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Boulogne-sur-Mer	5	3	44 - 54	2682
Hanstholm	1	1	44	805
Lochinver	5	3	44 - 45	505
Autres ports (N = 4)	6	0	32 - 61	852

Le port de Stornoway (Écosse) a également été échantillonné, mais nous ne disposons pas d'informations sur la flotte débarquant dans ce port.

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.5.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		13	90	1251
Échantillonnés		7	14	230
Taux d'échantillonnage		53.85	15.56	18.39

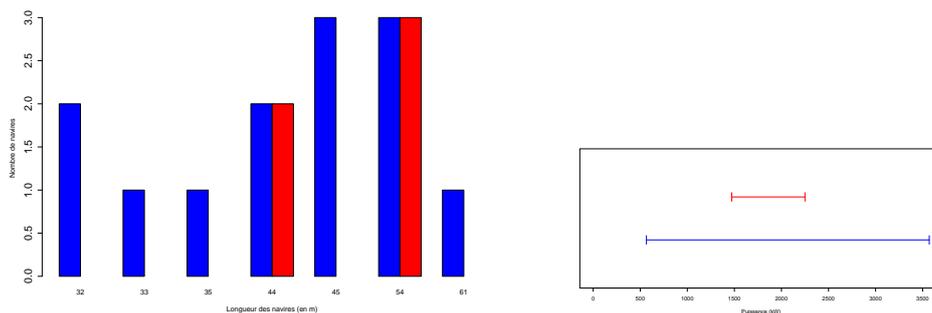


FIGURE 2.29 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

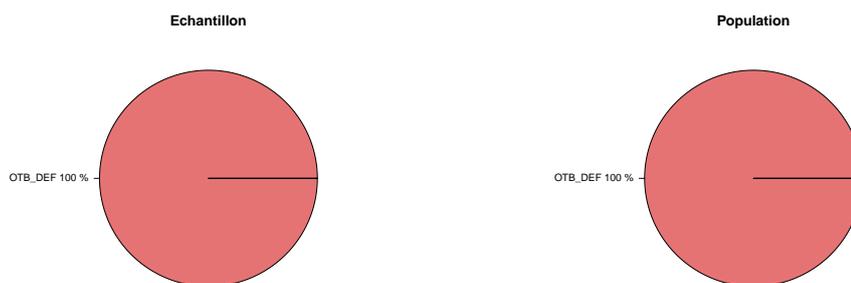


FIGURE 2.30 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

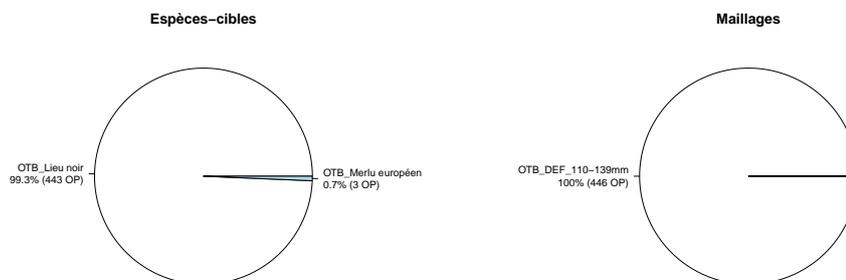


FIGURE 2.31 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

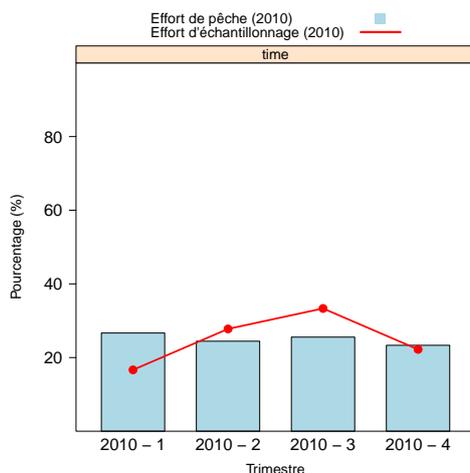


FIGURE 2.32 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

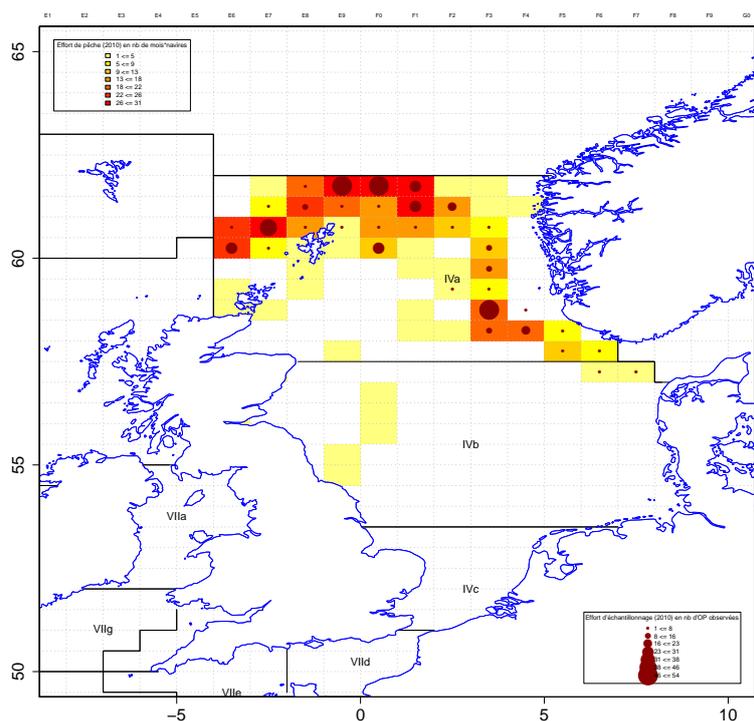


FIGURE 2.33 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

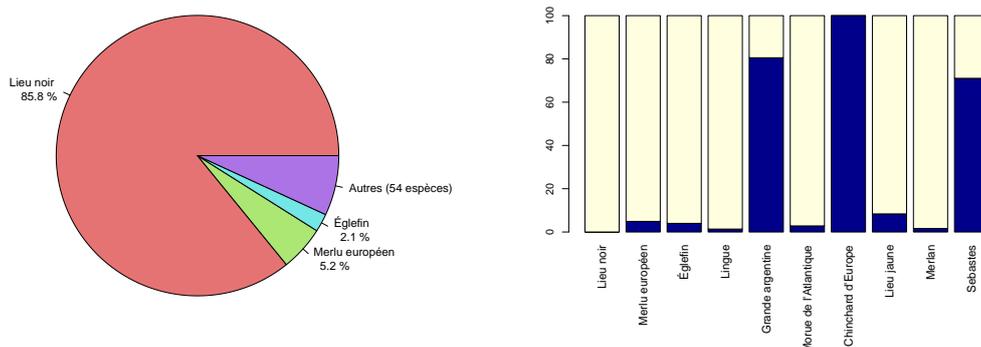
2.5.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
9736	2,5 [0,2 - 7,0]	67

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les principales espèces.

Maillage = 110-139 mm



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 2.34 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, neuf captures d'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et une capture de requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*) ont été observées en Mer du Nord (IVa). Ces captures concernent 3 marées sur 14 observées et 9 opérations de pêche sur 120 échantillonnées.

2.5.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.35).

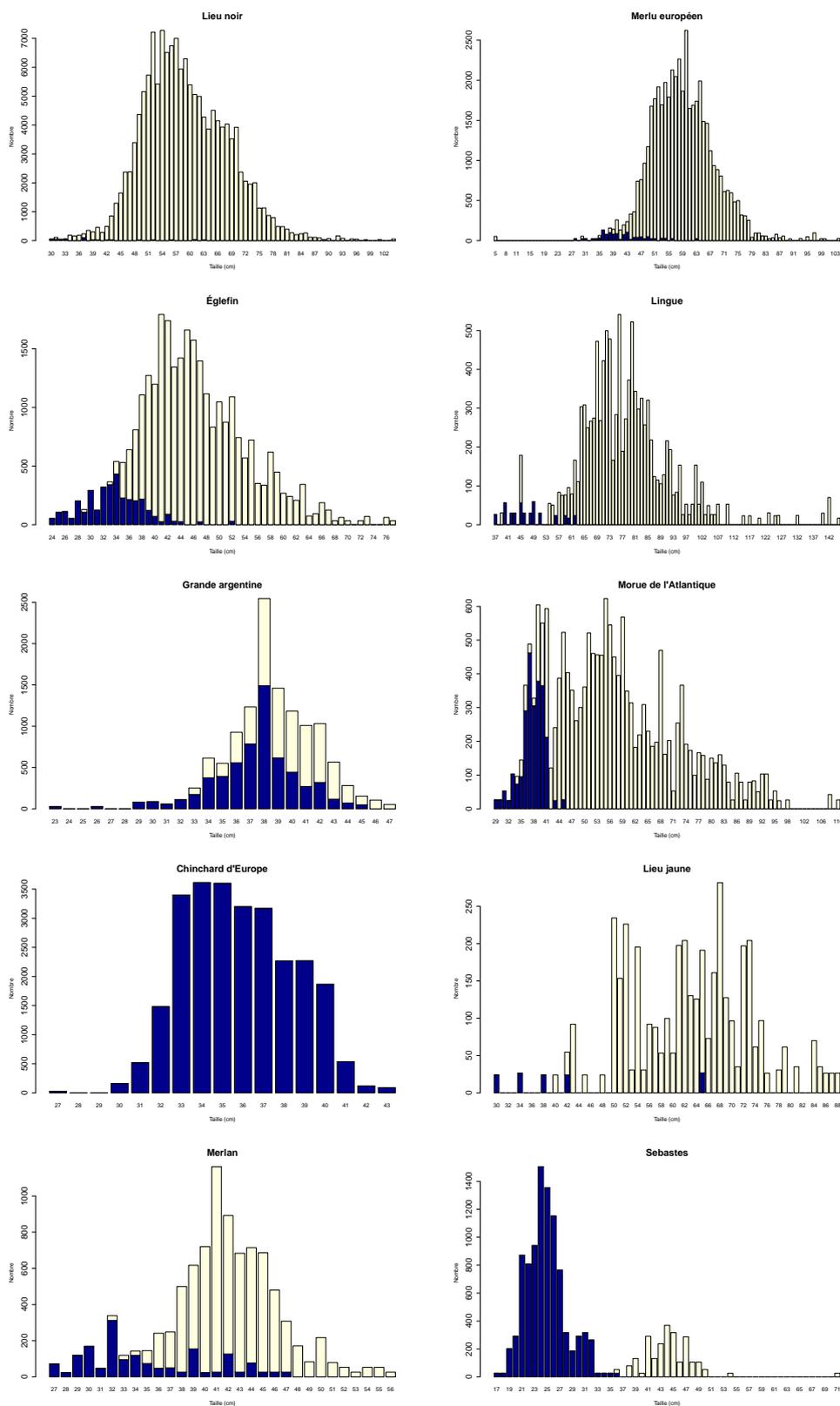


FIGURE 2.35 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.5.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Ce métier concerne les gros chalutiers de Boulogne qui débarquent souvent en base avancée, l'espèce cible principale est le lieu noir. Certain de ces navires pratiquent également le chalutage à l'ouest de l'Écosse et au sud des îles Féroé, principalement à la recherche d'espèces d'eaux profondes. Les plus gros (congélateurs) ont une activité en mer de Norvège principalement sur le cabillaud.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

La répartition spatio-temporelle de l'échantillonnage semble cohérente avec l'activité de ce métier.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Du fait des grands maillages utilisés, les rejets sont globalement très faibles et même inexistantes pour l'espèce cible lieu noir. Lorsqu'ils existent les rejets concernent les individus de petites tailles, sauf pour la grande argentine et le chinchard où ce sont l'ensemble des tailles qui sont concernées.

2.6 Chalutiers à petits pélagiques en Manche - Mer du Nord

Les chalutiers à petits pélagiques sont les navires utilisant un chalut pélagique simple (OTM) ou en bœuf (PTM) pour cibler les petits pélagiques (SPF) et opérant en Manche (divisions VIIde) et en Mer du Nord (divisions IVabc).

Le métier du chalutage à petits pélagiques inclut également le chalutage de fond à grande ouverture verticale (GOV) ciblant les petits pélagiques (renseigné par le code métier OTB_SPF).

2.6.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Boulogne-sur-Mer	46	6	10 - 24	4270
Trouville-sur-Mer	19	3	10 - 15	593
Cherbourg	6	1	9 - 22	228
Port-en-Bessin	11	2	10 - 15	215
Le Havre	11	1	10 - 24	173
Le Tréport	13	1	10 - 24	159
Saint-Vaast-la-Hougue	9	2	11 - 15	94
Barfleur	4	1	11 - 16	56
Dives-sur-Mer	2	1	11	4,5
Autres ports (N = 21)	84	0	8 - 28	2028

Remarque : Les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs

ports.

Remarque : Les très gros chalutiers (60-80m) sont exclus de l'analyse.

2.6.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		163	1761	2132
Échantillonnés		18	29	66
Taux d'échantillonnage		11.04	1.65	3.10

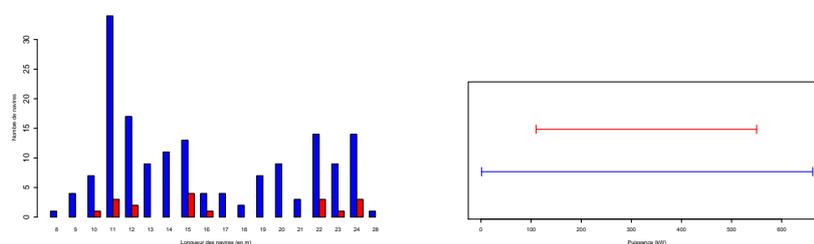


FIGURE 2.36 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

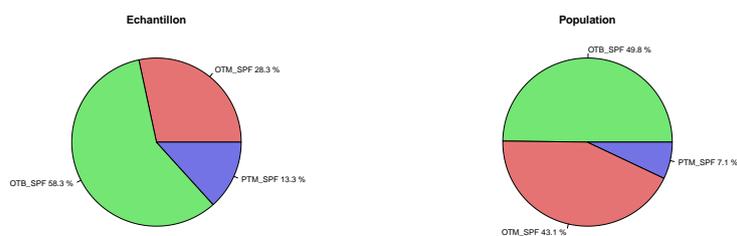


FIGURE 2.37 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)



FIGURE 2.38 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

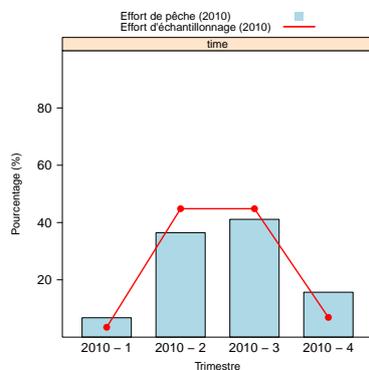


FIGURE 2.39 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

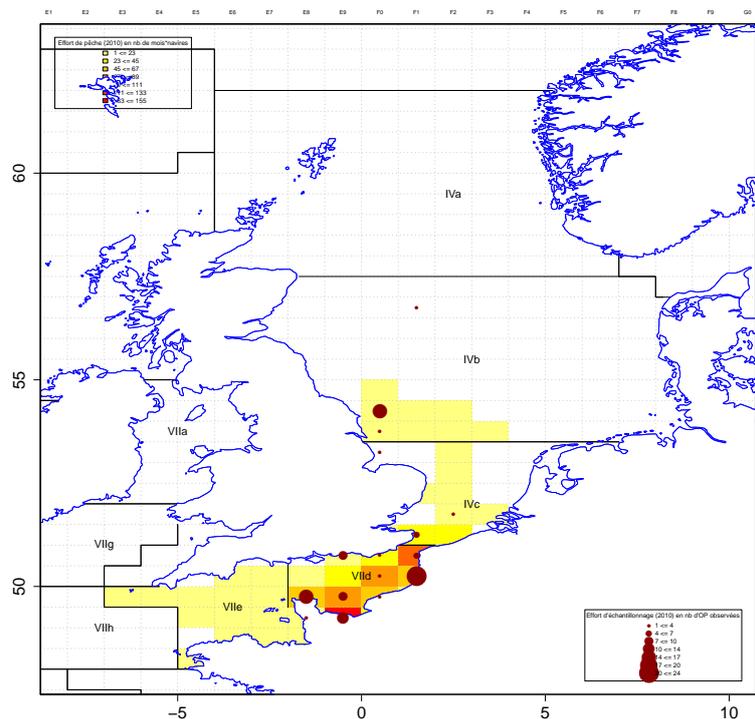


FIGURE 2.40 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

2.6.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
14369	21,5 [0,2 - 79,7]	72

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

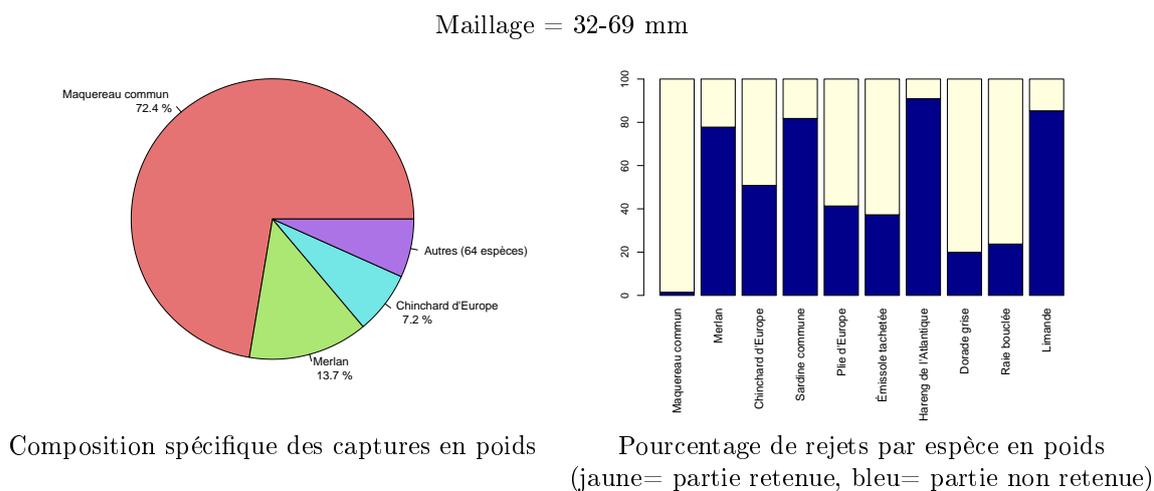


FIGURE 2.41 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, une capture de requin renard (*Alopias vulpinus*) a été observée en Manche Est (VIId). Cette capture concerne 1 marée sur 29 observées et 1 opération de pêche sur 51 échantillonnées.

2.6.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.42).

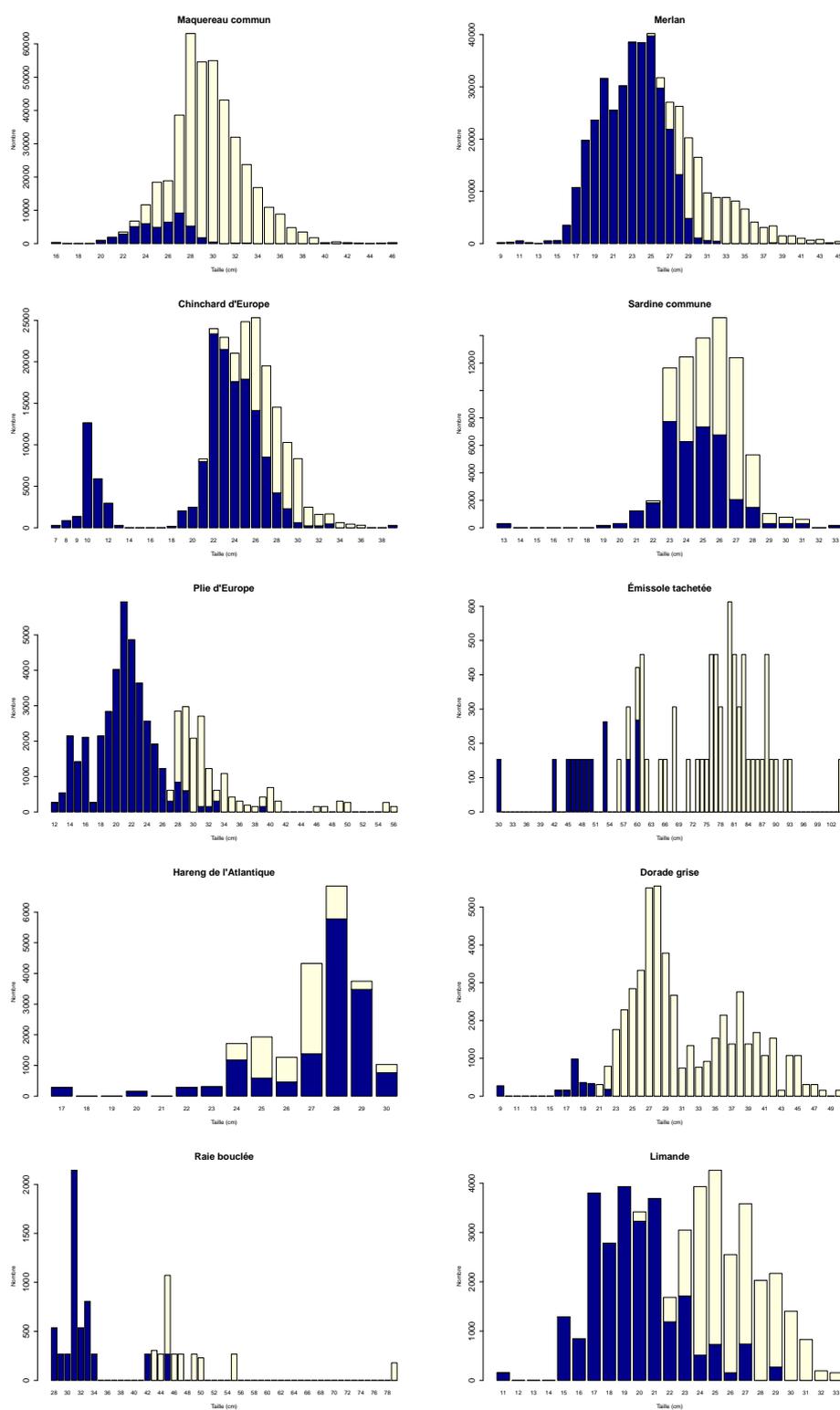


FIGURE 2.42 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.6.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Les petits pélagiques sont ciblés par des navires moyens (12-25 m), dont les plus petits travaillent au chalut de fond GOV, seuls les plus gros peuvent pratiquer le vrai pélagique. Cette activité est très opportuniste et se pratique en association avec le chalutage de fond. Quelques très gros chalutiers pélagiques (taille 60-80 m) des armements franco-hollandais travaillent également saisonnièrement en Manche, cette composante n'est pas prise en compte ici.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Le nombre de marées est assez important mais il manque la composante industrielle, celle-ci est normalement échantillonnée par la Hollande.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Les rejets sont faibles pour le maquereau, ils sont par contre élevés pour le chinchard, la sardine et le hareng. Des individus de petites tailles d'espèces démersales comme le merlan et la plie sont également très rejetées au vue du nombre de marées observées (taux d'échantillonnage de 1.65%). Le taux important de rejet de harengs en Manche est essentiellement du au fait que la CME travaille sur commande : un ou plusieurs navires vont être chargés de ramener une certaine quantité de hareng, les autres ne pouvant pas le débarquer, le hareng est rejeté.

L'interdiction en cours d'année de débarquer de la sardine pour raison sanitaire en Baie de Seine a eu pour conséquence l'obligation de rejeter cette espèce.

Le chinchard, toute taille, est rejeté par manque de valorisation.

2.7 Chalutiers pélagiques en bœuf à bars et dorades grises en Manche - Mer du Nord

Sont considérés comme chalutiers pélagiques en bœuf les navires qui utilisent un chalut pélagique en bœuf (PTM) pour cibler des poissons démersaux (DEF) et particulièrement le bar et la dorade grise, et opérant en Manche (divisions VIIde) et en Mer du Nord (divisions IVabc).

2.7.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Cherbourg	34	3	15 - 23	1626
Granville	4	1	14 - 20	1155
La Turballe	21	1	15 - 23	110
Autres ports (N = 25)	75	0	12 - 24	1202

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.7.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		52	857	2734
Échantillonnés		4	14	50
Taux d'échantillonnage		7.69	1.63	1.83

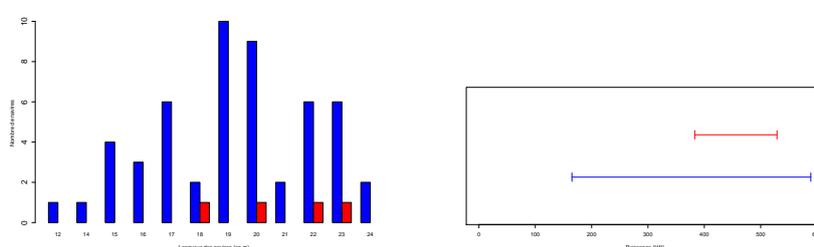


FIGURE 2.43 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

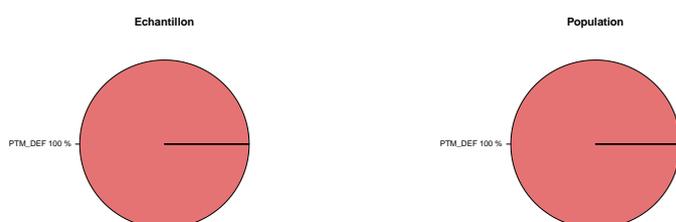


FIGURE 2.44 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

2.7.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
10603	16,9 [0,4 - 69,8]	58

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

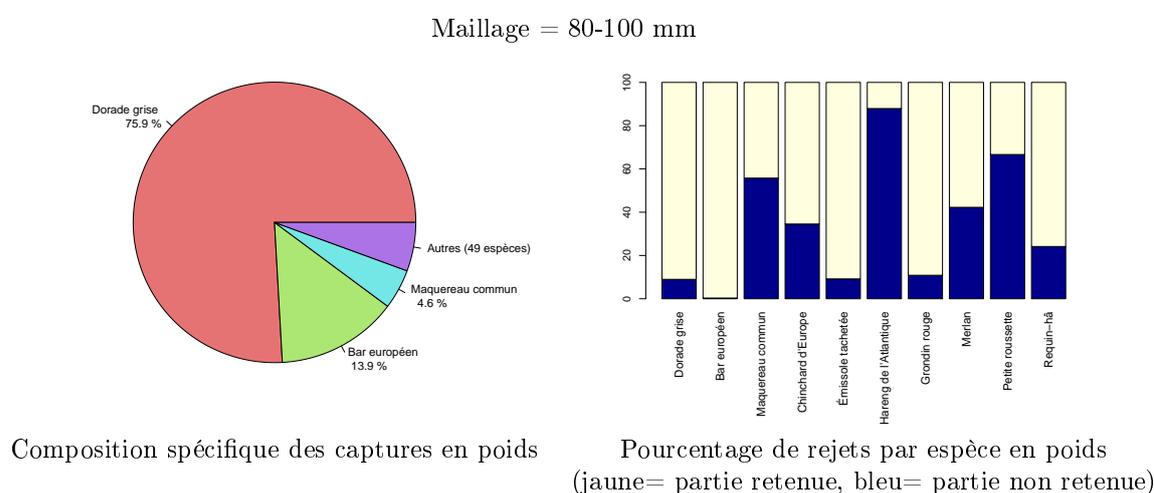


FIGURE 2.48 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, une capture de requin taupe (*Lamna nasus*) et une capture de pastenague commune (*Dasyatis pastinaca*) ont été observées en Manche Est (VIIId) et Manche Ouest (VIIe) respectivement. Ces captures concernent 2 marées sur 14 observées et 2 opérations de pêche sur 28 échantillonnées.

2.7.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.49).

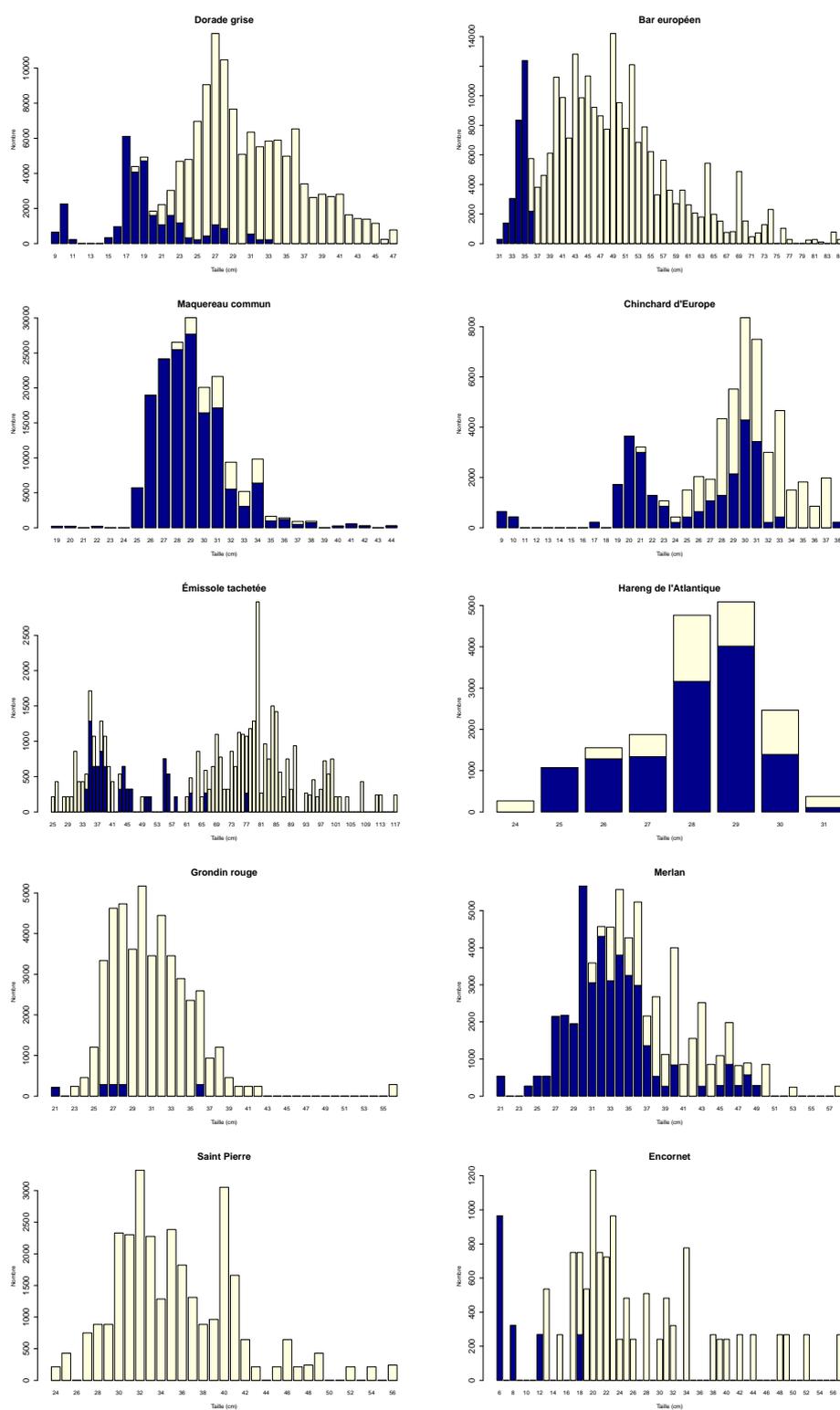


FIGURE 2.49 – Structures en taille des principales espèces capturées (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.7.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Les espèces cibles de ce métier sont surtout la dorade grise et le bar. Cette activité est interdite dans les 12 milles de la Baie de seine.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

La distribution saisonnière de l'échantillonnage est assez proche de celle de la population, le premier trimestre est un peu sous-estimé alors que le troisième est lui un peu surestimé. Si la représentativité semble correcte, il est possible que la composante ciblant le bar issue de navires venant du Golfe de Gascogne, difficile à échantillonner, soit sous-estimée au profit de la dorade grise.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Les rejets sont faibles sur le bar et restent réduits pour la dorade, il s'agit essentiellement de poissons sous taille marchande ou commerciale. Les rejets d'autres espèces peuvent être importants (hareng, maquereau, chinchard, merlan) au vu des marées observées.

2.8 Dragues à coquilles Saint-Jacques en Manche Est - mer du Nord

Sont considérés comme dragues à coquilles Saint-Jacques en Manche Est - mer du Nord, les navires qui utilisent des dragues remorquées par bateau (DRB) ciblant la coquilles Saint-Jacques et opérant en Manche Est (division VIIId) et en Mer du Nord (divisions IVa, IVb et IVc).

La sélection des données ObsMer a été faite sur les dragues ciblant la coquille Saint-Jacques. Or les données sur l'ensemble de la flotte ne sont pas aussi précises et représentent l'intégralité des dragues ciblant les mollusques (MOL).

2.8.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Port-en-Bessin	93	2	10 - 17	1883
Saint-Vaast-la-Hougue	27	1	9 - 17	1012
Trouville-sur-Mer	23	2	10 - 15	749
Le Tréport	40	1	8 - 18	469
Autres ports (N = 27)	318	0	6 - 24	10149

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.8.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		236	9645	13980
Échantillonnés		6	8	9
Taux d'échantillonnage		2.54	0.08	0.06

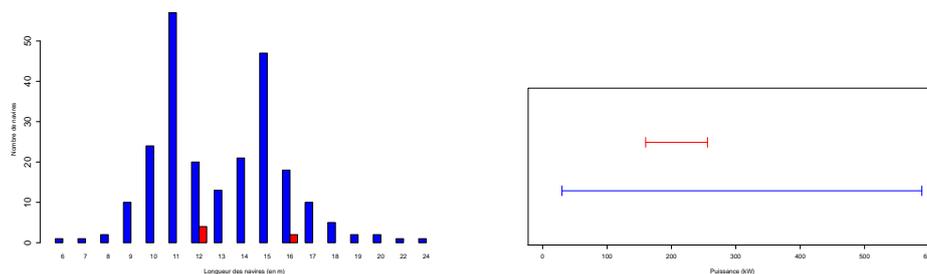


FIGURE 2.50 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

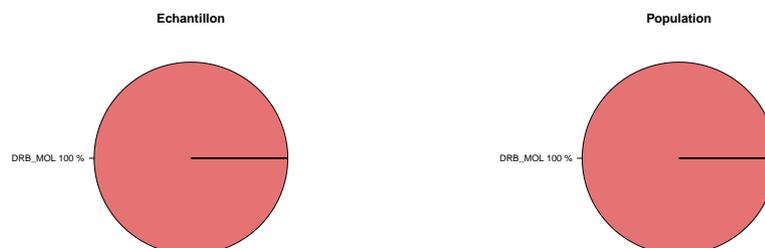


FIGURE 2.51 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

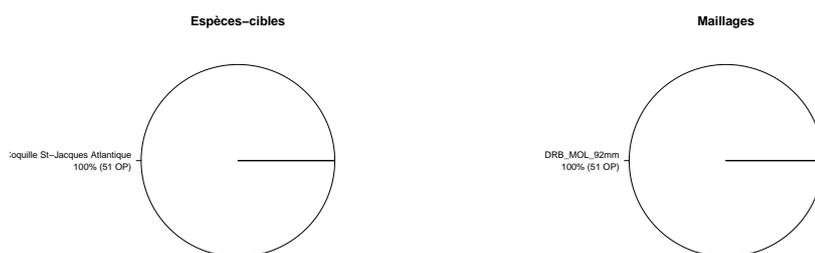


FIGURE 2.52 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

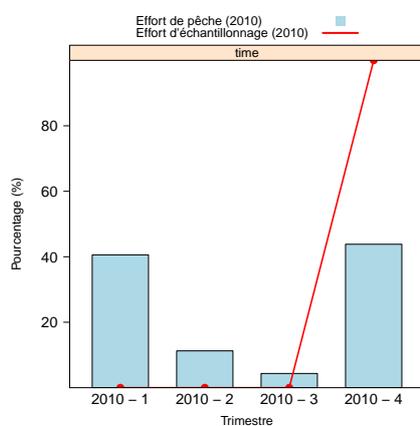


FIGURE 2.53 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

Remarque : la pêche à la coquille Saint-Jacques est fermée (fermeture nationale) du 15 mai au 30 septembre soit tout le 3ème trimestre, l'effort de pêche indiqué ici pour le 3ème trimestre correspond donc à l'activité des dragues à mollusques autres que la coquille Saint-Jacques.

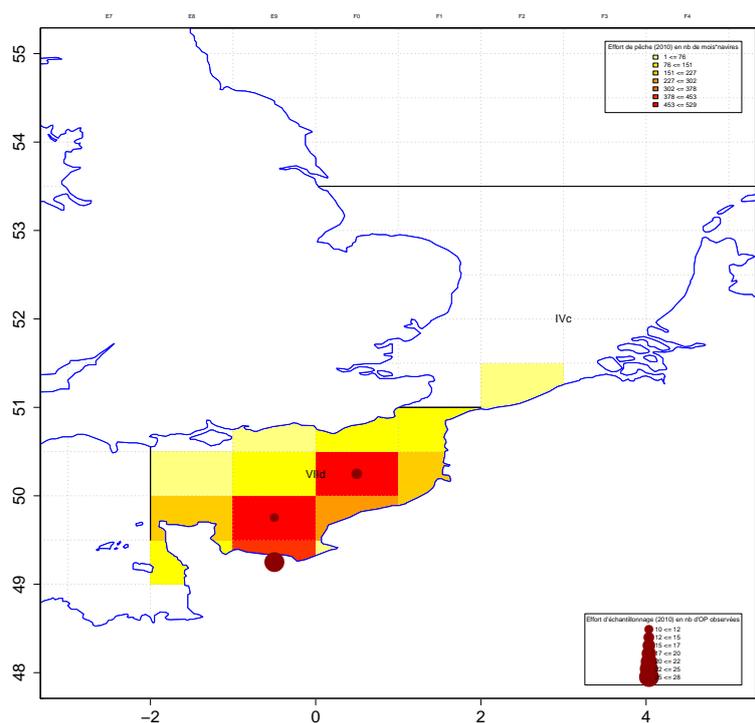


FIGURE 2.54 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

Remarque : la limite schématique entre les divisions VIIId/VIIe et le débordement coloré des rectangles à cheval sont dus aux contraintes des outils graphiques ; la distinction a bien été faite dans les données.

Remarque : Les outils graphiques placent automatiquement les cercles rouges correspondant à l’effort d’échantillonnage au milieu de chaque rectangle statistique. L’échantillonnage peut donc se retrouver "à terre" en cas d’activité en zone côtière très proche du continent ; cela ne correspond bien évidemment pas à la réalité.

2.8.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d’espèces capturées
11582	16,0 [6,2 - 25,6]	21

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

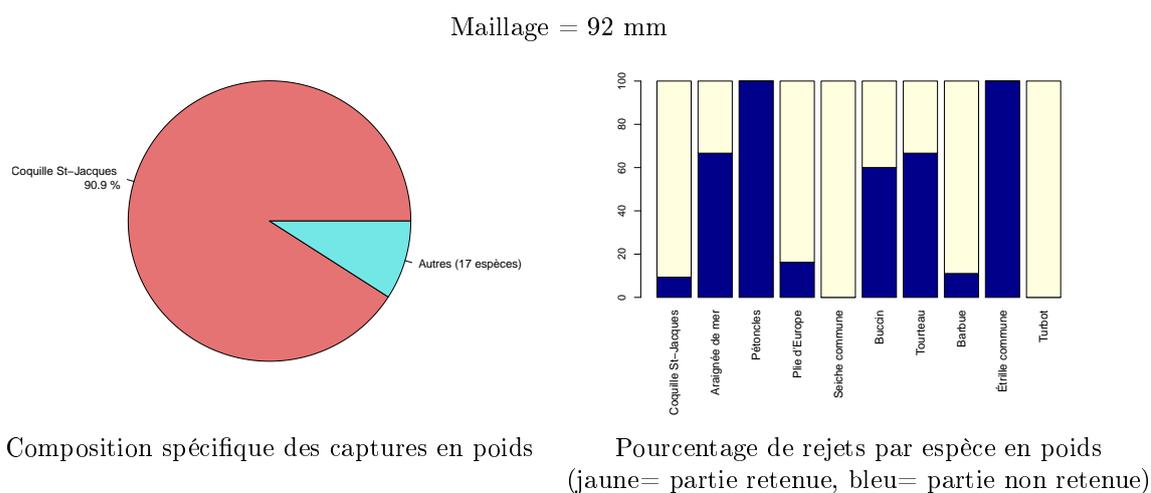


FIGURE 2.55 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, aucune espèce vulnérable (mammifère marin, espèces sensibles de séliaciens ou tortues) n'a été capturée.

2.8.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.56).

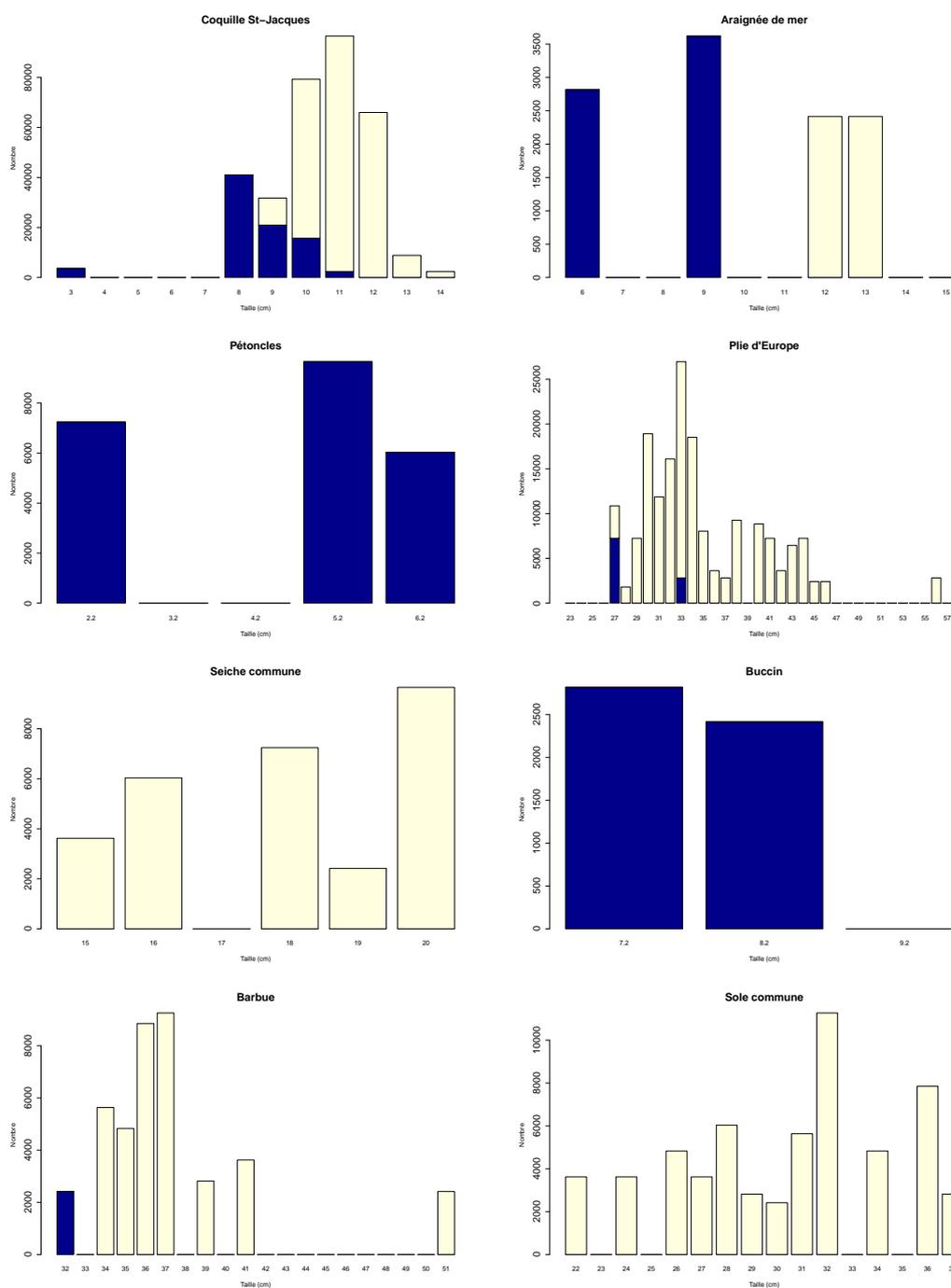


FIGURE 2.56 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.8.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Activité très spécifique dirigée vers la coquille-Saint-Jacques.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Document de travail. Pour toute explication et mise en garde concernant l'interprétation de ces résultats, se reporter à l'Introduction (pages 7 à 10) et au chapitre "Matériels et méthodes" (pages 11 à 15).

L'échantillonnage ne concerne que le 4ème trimestre, ce qui peut introduire un biais dans les estimations.

3/ Captures et structures en taille :

Les rejets de l'espèce cible sont faibles, ils concernent des individus hors taille dont le taux de survie est important. Ils sont également faibles pour les poissons plats et la seiche, cela peut concerner des individus abimés par l'engin. Ils sont proportionnellement importants, toutes tailles confondues, pour les crustacés, les pétoncles et le buccin. Le nombre important de soles capturées proviendrait d'un problème lors de l'élévation des résultats à tout la flottille du fait que l'ensemble de la flotte représente toute la flotte de dragues à coquillage.

L'application du règlement 850/98 impose un pourcentage maximal de 5 % de poissons détenus à bord pour la pêche au moyen de drague, ce qui engendre le rejet des poissons capturés au-delà de ce pourcentage.

2.9 Fileyeurs à crustacés en Manche Ouest

Ce métier très spécialisé cible essentiellement l'araignée. Il est pratiqué avec des filets (maillants et trémails) à grandes mailles durant pratiquement toute l'année à l'exception de la période de mue (fermeture de la pêche du 1er septembre à la mi-octobre).

2.9.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Saint-Malo	8	2	9 - 18	993
Dinard	1	1	11	187
Loguivy de la mer (Ploubazlanec)	13	5	8 - 16	172
Roscoff	27	1	5 - 16	81
Erquy	10	4	8 - 12	40
Lézardrieux	2	1	10 - 12	36
Pors-Even (Ploubazlanec)	10	3	8 - 12	24
Diélette (Flamanville)	2	1	6 - 9	2,0
Autres ports (N = 40)	143	0	5 - 20	321

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.9.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		162	2306	2182
Échantillonnés		17	82	82
Taux d'échantillonnage		10.49	3.56	3.76

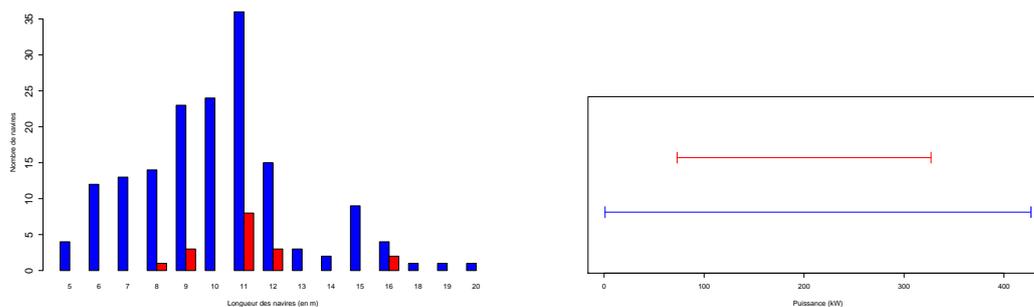


FIGURE 2.57 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

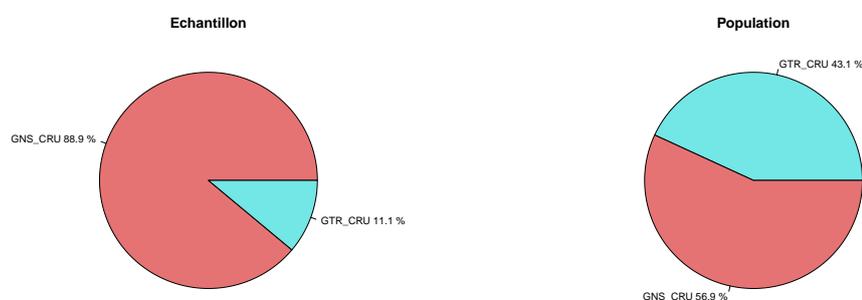


FIGURE 2.58 – Répartition des métiers (engin_groupes d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

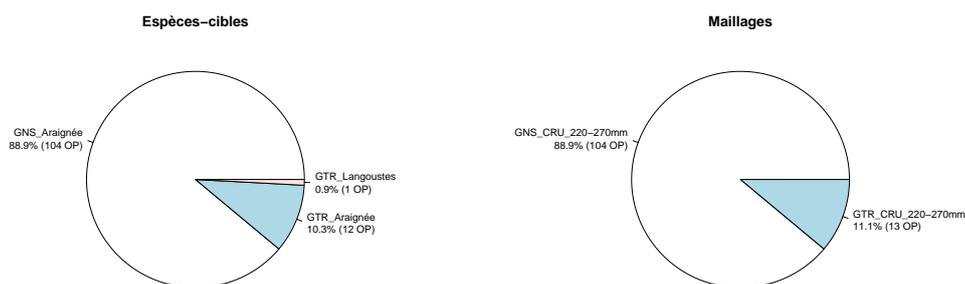


FIGURE 2.59 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

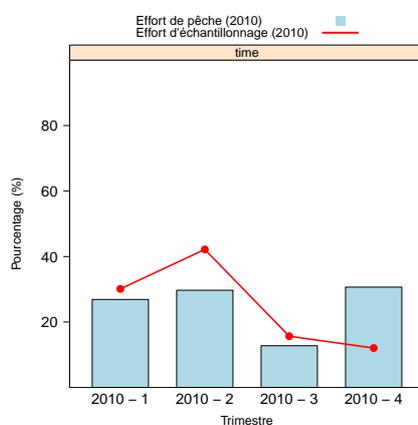


FIGURE 2.60 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

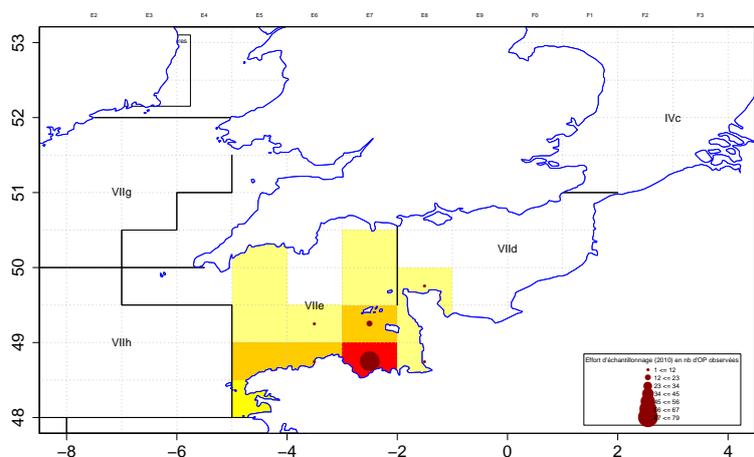


FIGURE 2.61 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

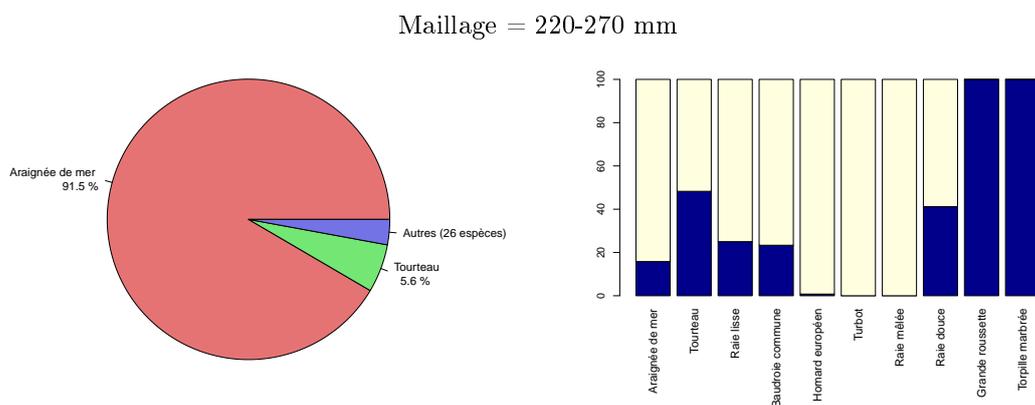
Remarque : la limite schématique entre les divisions VIId/VIIe et le débordement coloré des rectangles à cheval sont dus aux contraintes des outils graphiques ; la distinction a bien été faite dans les données.

2.9.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
1336	17,6 [3,4 - 45,4]	29

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 2.62 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, aucune espèce vulnérable (mammifère marin, espèces sensibles de séliaciens ou tortues) n'a été capturée.

2.9.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.63).

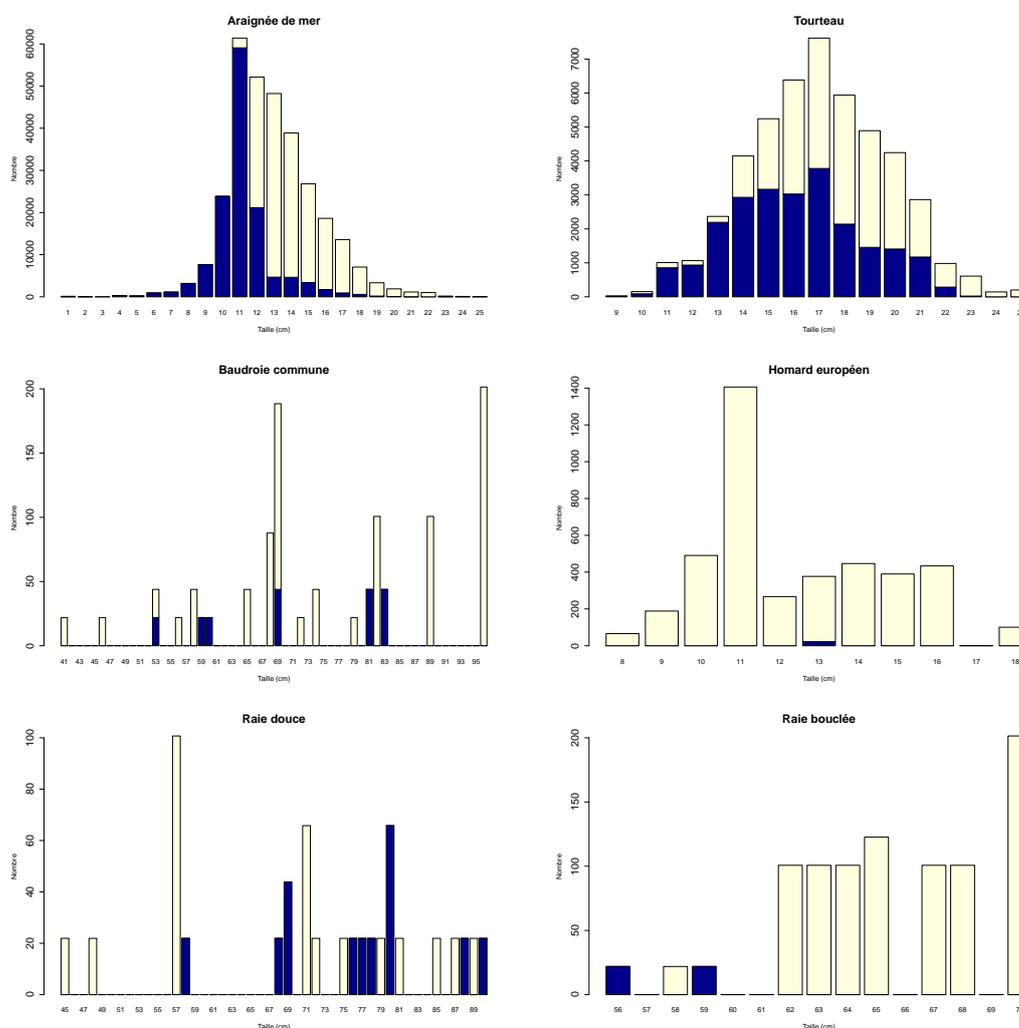


FIGURE 2.63 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010) (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.9.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Métier très spécialisé ciblant l'araignée en Manche Ouest avec un engin maillage adapté (filet à grandes mailles). Creux en fin d'été et début d'automne, période de fermeture de la pêche (1er septembre au mi-octobre).

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Trémail et filet droit à grandes mailles se partagent la capture. Le filet droit (GNS) domine dans

les observations alors que la répartition entre les deux engins est équilibrée dans la population. Cet écart demande à être expliqué par la connaissance de la pratique professionnelle.

3/ Composition des captures et structures en taille :

L'espèce araignée est bien triée et les 20% de rejets correspondent à des individus sous taille (12 cm). Le tourteau présente un taux de rejet plus fort (50%) qui n'est pas uniquement lié à la taille minimale de débarquement (14 cm) mais plutôt à son statut d'espèce accessoire, à la difficulté du démaillage, à sa qualité (vide). Le homard est toujours retenu du fait de sa forte valeur commerciale.

Les captures de poissons sont très faibles (araignée et tourteau représentant 97% du poids total des captures). De ce fait, les structures en taille de ces espèces ne sont présentées qu'à titre de simples illustrations.

Du fait des grandes mailles utilisées les poissons capturés sont tous de grande taille et dépassent la taille de commercialisation (raies, turbot, grande rousette) mais la longue durée de pose, qui peut atteindre plusieurs jours, occasionne des rejets de poissons abimés.

2.10 Fileyeurs à poissons en Manche - Mer du Nord

Sont considérés comme fileyeurs à poissons en Manche - Mer du Nord, les navires qui utilisent des filets maillants calés (GNS) et/ou des trémails (GTR) pour cibler les poissons démersaux (DEF) et/ou les mollusques (MOL) et opérant en Manche (divisions VIIId et VIIe) et en Mer du Nord (divisions IVa, IVb, IVc).

Le métier du fileyage à poissons en Manche - Mer du Nord sera d'abord présenté dans son ensemble. On indiquera la répartition géographique des navires et la part des marées observées par rapport à l'effort de pêche total. Les élévations sont faites à partir du nombre total de marées de cette flotte.

Une distinction sera ensuite réalisée en fonction des principales espèces cibles : fileyage à soles, fileyage à gadidés et diverses espèces démersales, et fileyage grand maillage à espèces benthiques (lottes, raies).

La comparaison avec les caractéristiques de l'ensemble de la flottille ne pourra pas être réalisée pour ces catégories de métiers en raison d'un niveau de précision trop faible des données issues des statistiques de pêche par rapport aux observations en mer. Pour chacune de ces catégories, la description des marées observées, la composition spécifique des captures et leurs structures en taille seront détaillées.

2.10.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Boulogne-sur-Mer	75	14	4 - 54	2312
Dunkerque	36	3	9 - 23	1243
Roscoff	49	4	5 - 24	971
Dieppe	31	1	7 - 17	458
Calais	17	4	11 - 15	416
Le Conquet	22	2	6 - 15	363
Aber Wrac'h (Landéda)	8	4	9 - 12	254
Plouescat - Pors-Guen	9	3	6 - 11	233
Plouguernew	7	1	6 - 14	167
Pors-Even (Ploubazlanec)	11	3	6 - 12	127
Le Havre	12	1	8 - 14	108
Le Tréport	14	2	10 - 17	97
Batz (Ile-de-Batz)	6	2	6 - 11	93
Plougasnou (Le Diben-Primel)	8	1	7 - 19	80
Loguivy de la mer (Ploubazlanec)	12	2	6 - 16	66
Port-Blanc (Trévou-Tréguignec)	3	1	9 - 10	47
Saint-Malo	6	1	6 - 16	34
Lézardrieux	1	1	12	33
Perros-Guirec	5	2	9 - 26	28
Locquémeau (Trédrez-Locquémeau)	4	2	7 - 12	25
Antifer (La Poterie-Cap-d'Antifer)	4	1	7 - 11	24
Lorient	7	1	7 - 34	21
Diélette (Flamanville)	4	2	6 - 9	18
Carteret (Barneville-Carteret)	4	2	9 - 12	15
Dinard	1	1	11	3,6
Autres ports (N = 110)	426	0	5 - 27	1738

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

2.10.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		523	24306	22672
Échantillonnés		56	209	237
Taux d'échantillonnage		10.71	0.86	1.05

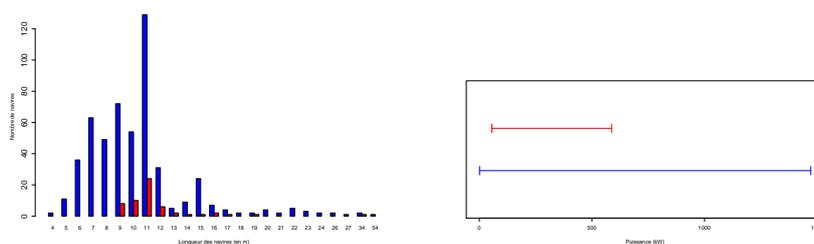


FIGURE 2.64 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

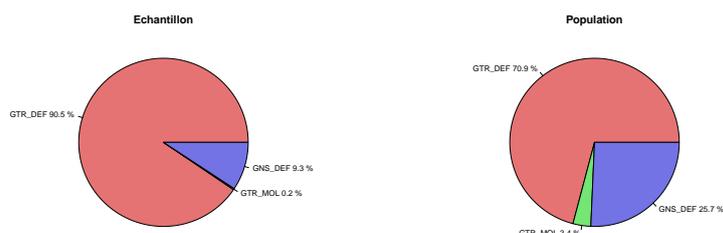


FIGURE 2.65 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

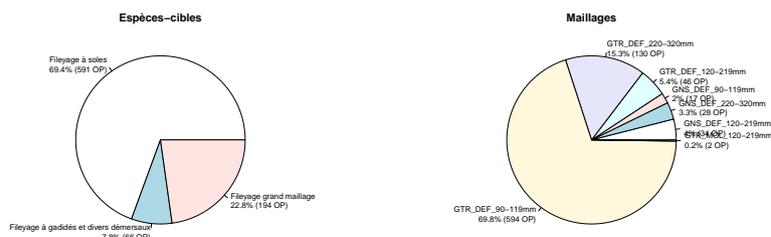


FIGURE 2.66 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

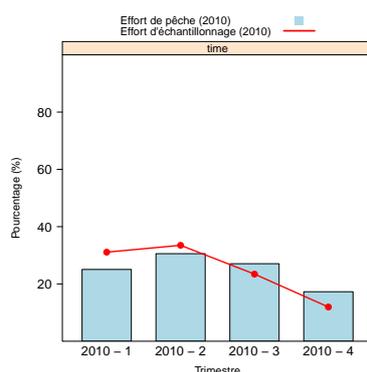


FIGURE 2.67 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

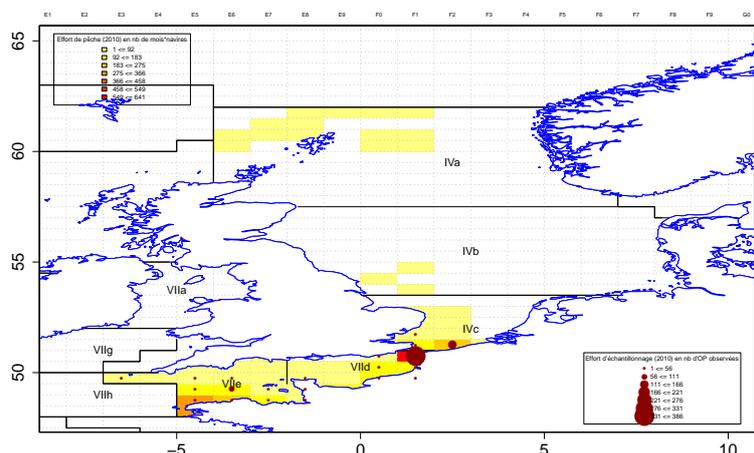


FIGURE 2.68 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

Remarque : Les outils graphiques placent automatiquement les cercles rouges correspondant à l'effort d'échantillonnage au milieu de chaque rectangle statistique. L'échantillonnage peut donc se retrouver "à terre" en cas d'activité en zone côtière très proche du continent ; cela ne correspond bien évidemment pas à la réalité.

2.10.3 Fileyeurs à soles en Manche - Mer du Nord

Dans cette section, nous prenons en compte seulement les fileyeurs utilisant des trémails (GTR) et des filets maillants calés (GNS) qui ciblent les soles.

2.10.3.1 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent les caractéristiques des navires et marées observés.

2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Échantillonnés	25	110	113

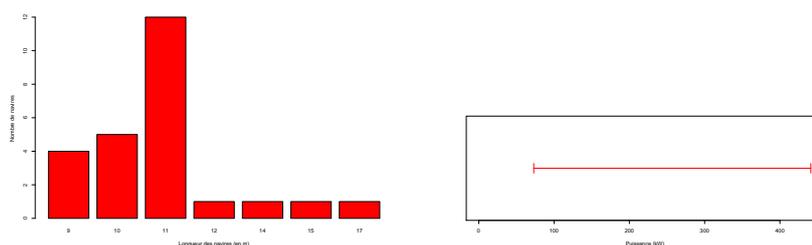


FIGURE 2.69 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (2010)

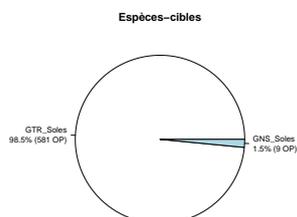


FIGURE 2.70 – Répartition des métiers (engin_espèce-cible) pratiqués sur les marées échantillonnées (2010)



FIGURE 2.71 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

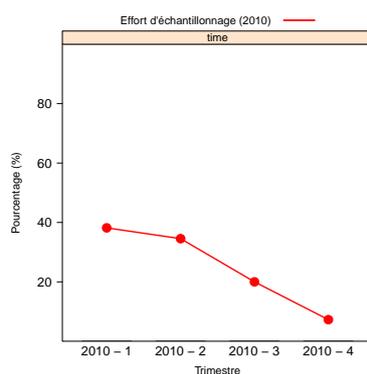


FIGURE 2.72 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

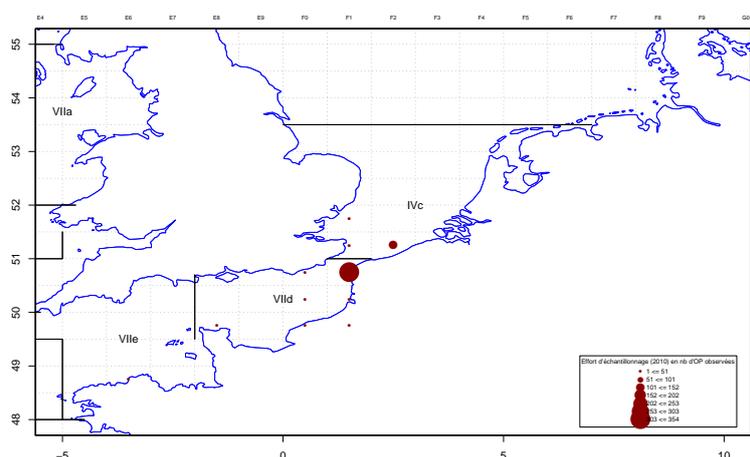


FIGURE 2.73 – Distribution géographique des opérations de pêche observées (2010)

2.10.3.2 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
5324	29,4 [0,8 - 82,2]	64

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Maillage = 90-120 mm



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 2.74 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, une capture de marsouin (*Phocoena phocoena*) a été observée en Mer du Nord (IVc) et une capture de pastenague commune (*Dasyatis pastinaca*) en Manche Ouest (VIIe). Ces captures concernent 2 marées sur 110 observées et 2 opérations de pêche sur 236 échantillonnées.

2.10.3.3 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.75). Les estimations fournies ici correspondent aux nombres d'individus capturés par classe de taille élevés au métier.

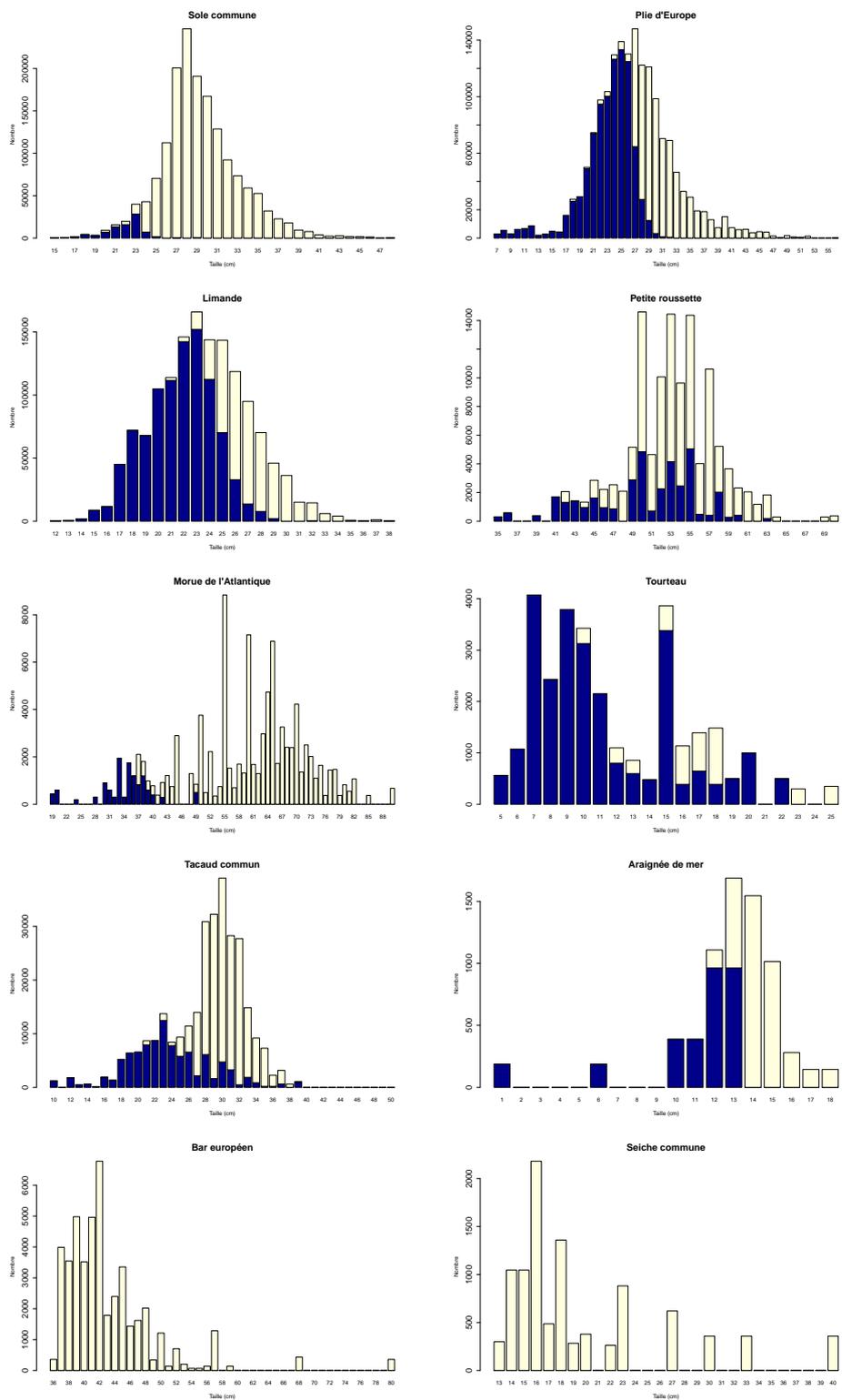


FIGURE 2.75 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.10.3.4 Discussion

1/ Contexte du métier :

Le fileyage à soles est une activité structurante des pêcheries de Manche. Elle se déroule toute l'année avec un maximum de production en fin d'hiver-début du printemps pour les trémailleurs boulonnais.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Elle semble bonne, mais une comparaison entre échantillonnage et population n'a pas été possible ici.

3/ Composition des captures et structures en taille :

L'espèce cible sole est systématiquement retenue dès sa taille commerciale (24 cm), alors que pour la plie (27 cm) et la limande (15 cm) seuls les plus gros individus sont commercialisés, ce qui génère des taux de rejet importants au vu des marées observées. Pour les autres captures, on note de forts rejets de tourteaux et d'araignées.

Concernant la limande, certaines OP ont décidé, pour des raisons de marché, d'interdire le débarquement de certaines tailles commerciales.

2.10.4 Fileyeurs à gadidés et divers poissons démersaux en Manche - Mer du Nord

Dans cette section, nous prenons en compte seulement les fileyeurs utilisant des trémails (GTR) et des filets maillants calés (GNS) qui ciblent en particulier les gadidés (lieu jaune, morue et merlu) ainsi que divers espèces démersales telles que les bars et les squales.

2.10.4.1 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent les caractéristiques des navires et marées observés.

2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Échantillonnés	15	18	40

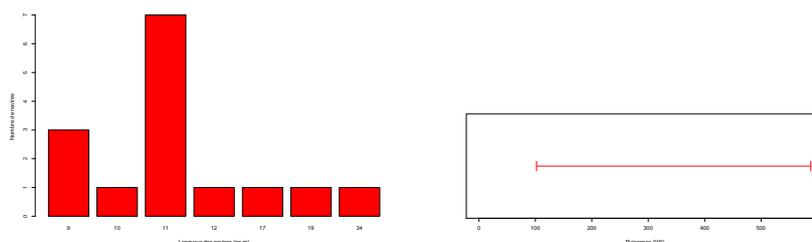


FIGURE 2.76 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (2010)

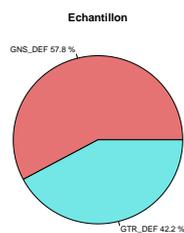


FIGURE 2.77 – Répartition des métiers (engin_espèce-cible) pratiqués sur les marées échantillonnées (2010)

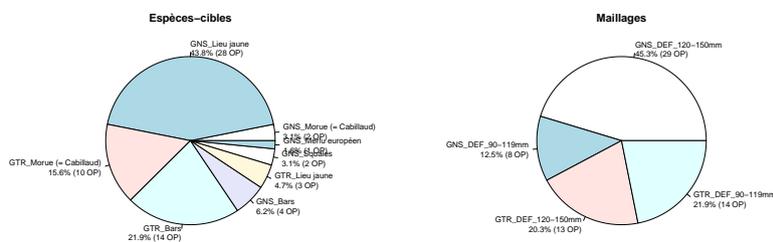


FIGURE 2.78 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

Remarque : la gamme de maillage 90-119 mm pour les filets maillants calés ciblant les espèces démersales (GNS_DEF) semble suspecte.

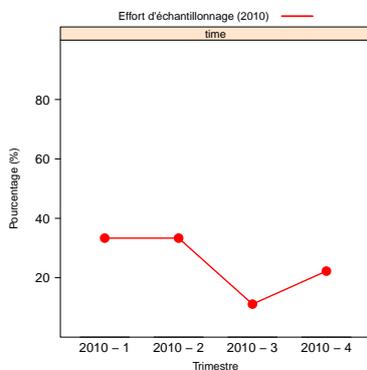


FIGURE 2.79 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

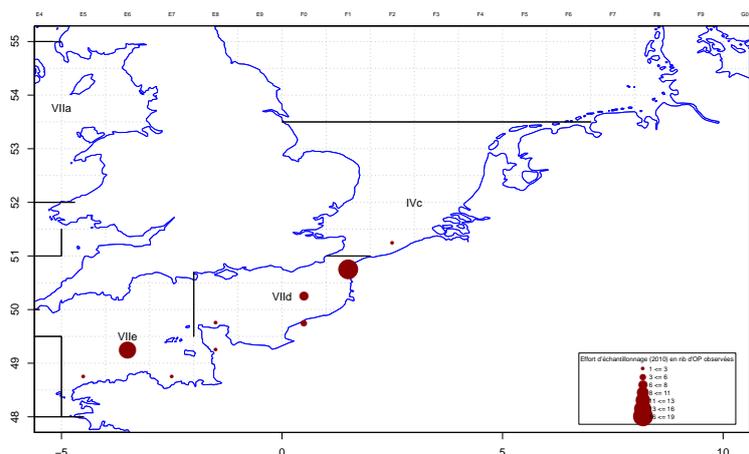


FIGURE 2.80 – Distribution géographique des opérations de pêche observées (2010)

2.10.4.2 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
1710	21,0 [0,1 - 90,8]	57

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Le diamètre des camemberts est proportionnel à l'importance des captures.

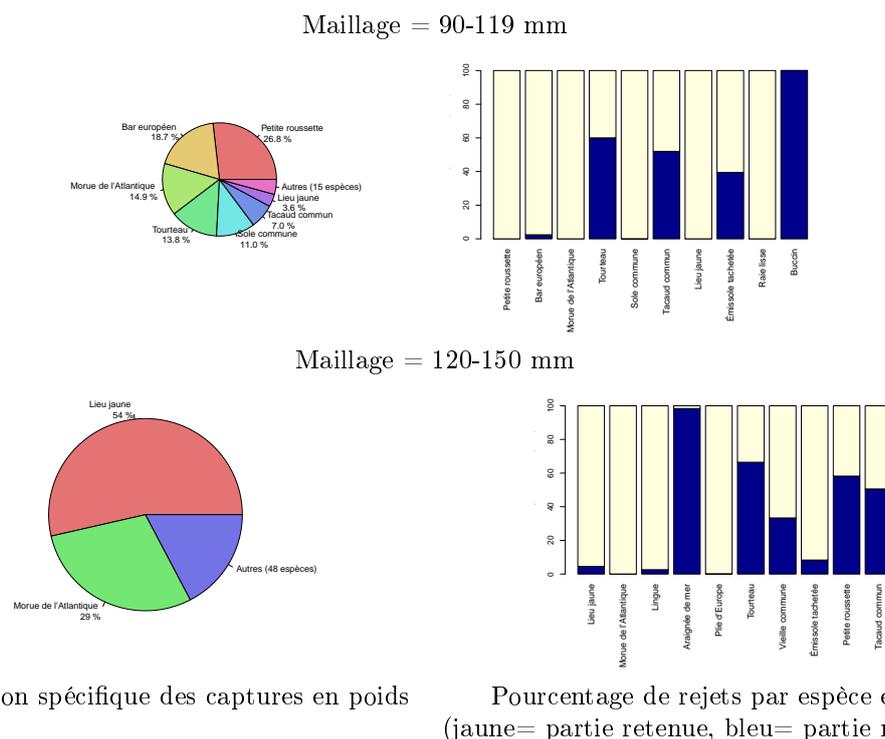


FIGURE 2.81 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

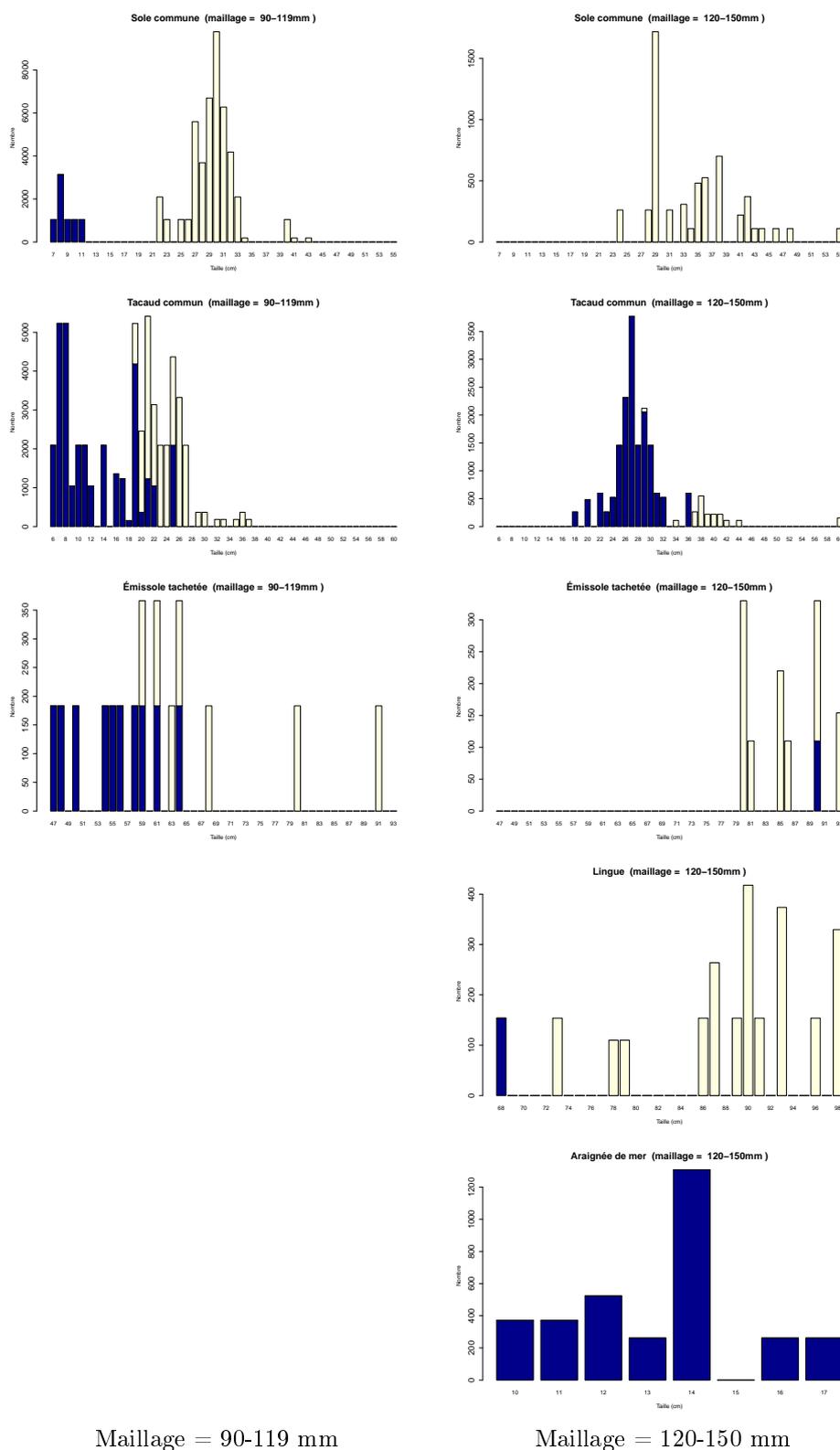
Au cours des marées observées, une capture de requin taupe (*Lamna nasus*) et une capture d'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) ont été observées en Manche Ouest (VIIe). Ces captures concernent 1 marée sur 18 observées et 2 opérations de pêche sur 36 échantillonnées.

2.10.4.3 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.82). Les estimations fournies ici correspondent aux nombres d'individus capturés par classe de taille élevés au métier.

Les tailles indiquées correspondent aux longueurs totales.

Attention, les échelles de nombres sont différentes d'un maillage à l'autre pour une même espèce !



Maillage = 90-119 mm

Maillage = 120-150 mm

FIGURE 2.82 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.10.4.4 Discussion

1/ Contexte du métier :

Ce métier a beaucoup diminué avec la diminution d'abondance et les restrictions apportées à la pêche du cabillaud. La diversité des maillages et des lieux de pêche permet la capture saisonnière de plusieurs espèces cibles (cabillaud en Manche Est, lieu jaune en Manche ouest, petits squales, bar).

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

La représentativité de l'échantillonnage est difficile à discuter en raison du faible nombre de marées échantillonnées et de l'impossibilité de faire une comparaison avec la population.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Les crustacés sont l'objet de rejets. La forte sélectivité du filet droit (GNS) apparaît sur certaines répartitions en taille comme dans le cas du lieu jaune.

2.10.5 Fileyeurs grand maillage à espèces benthiques en Manche - Mer du Nord

Dans cette section, nous prenons en compte seulement les fileyeurs utilisant des trémails (GTR) et des filets maillants calés (GNS) qui ciblent en particulier les espèces benthiques, à l'exclusion des crustacés (baudroies, raies et poissons plats) à l'aide d'un filet grandes mailles (supérieures à 220 mm).

2.10.5.1 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent les caractéristiques des navires et marées observés.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Échantillonnés		33	96	111

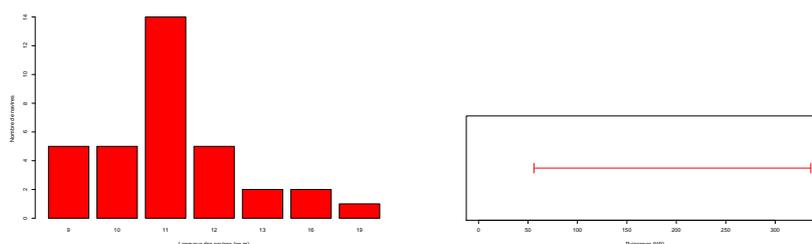


FIGURE 2.83 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (2010)

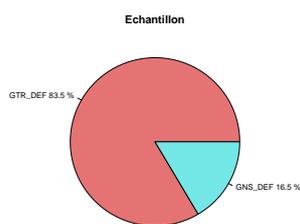


FIGURE 2.84 – Répartition des métiers (engin_espèce-cible) pratiqués sur les marées échantillonnées (2010)



FIGURE 2.85 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

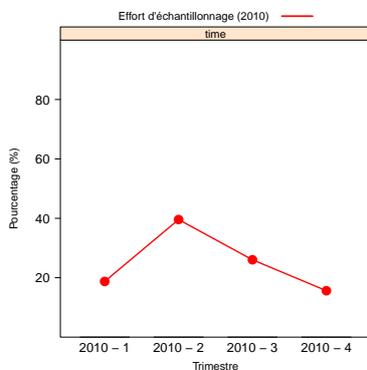


FIGURE 2.86 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

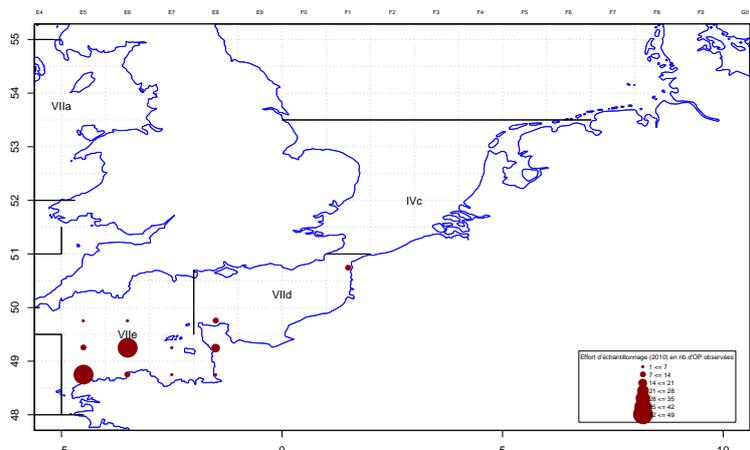


FIGURE 2.87 – Distribution géographique des opérations de pêche observées (2010)

2.10.5.2 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
5096	2,1 [1,0 - 90,1]	73

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Maillage = 220-320 mm



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 2.88 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, onze captures de pastenague commune (*Dasyatis pastinaca*), une d'aigle de mer commun (*Myliobatis aquila*), une de peau bleue (*Prionace glauca*) et une capture de phoque gris (*Halichoerus grypus*) ont été observées en Manche Ouest (VIIe). Ces captures

concernent 12 marées sur 96 observées et 13 opérations de pêche sur 167 échantillonnées.

2.10.5.3 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 2.89). Les estimations fournies ici correspondent aux nombres d'individus capturés par classe de taille élevés au métier.

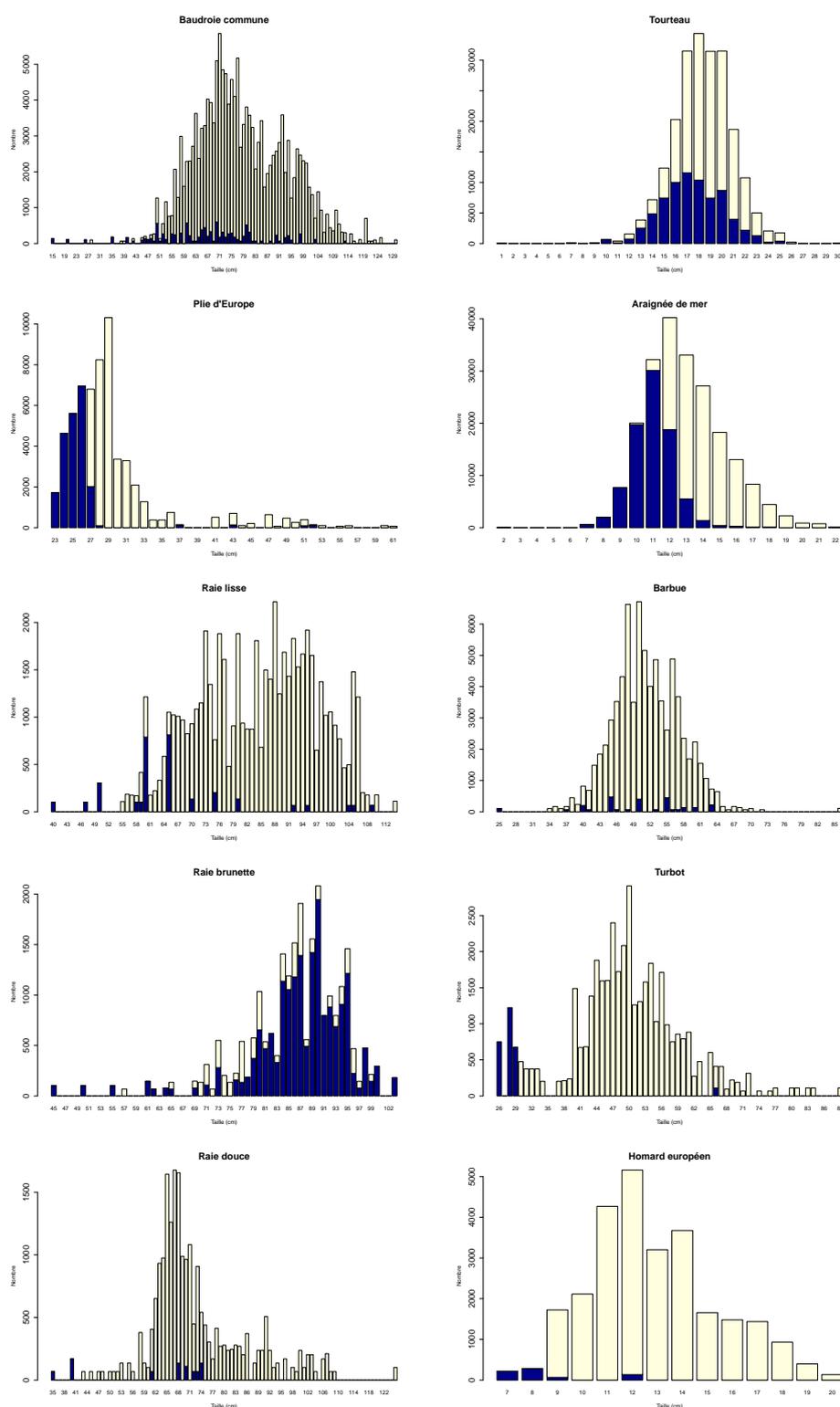


FIGURE 2.89 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

2.10.5.4 Discussion

1/ Contexte du métier :

Ce métier domine en Manche Ouest avec la recherche des lottes et des raies. En Manche Est, le turbot est recherché saisonnièrement. Les longueurs de filet posées peuvent être très importantes et les filets sont laissés à l'eau plusieurs jours.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Le nombre de marées échantillonnées est important, mais une comparaison avec la population a été impossible.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Les rejets concernent principalement les crustacés et des espèces protégées comme la raie brunette et les pocheteaux mais les captures de ces espèces sont faibles voire très faibles. Du fait des fortes durées d'immersion des individus de grande taille peuvent être abîmés et sont rejetés.

Chapitre 3

Façade ATLANTIQUE

Sur la façade Atlantique, 215 navires (soit 10,0 % de la flotte en activité en 2010 selon les déclarations des log-books et fiches de pêche et les ventes) ont accueilli des observateurs à bord en 2010, pour un total de 1695 jours de mer. Cela a permis de collecter des informations sur 456 marées et 2319 opérations de pêche, de peser 1886 tonnes de poissons, crustacés et mollusques et de mesurer 336 621 individus.

Les métiers observés sur la façade Atlantique sont présentés dans la table 3.1.

Métier	Divisions CIEM	Longueur navires	Espèces cibles	Nb de marées prévu (réalisé)
Chalutiers de fond "sur le plateau"	Vb / VI		lieu noir	15 (9)
Chalutiers de fond	VIIIab		sole, merlu, seiche, baudroie	104 (60)
Chalutiers de fond hauturiers à poissons				43 (51)
à espèces benthiques	VII / VIII		cardine, baudroie	43 (36)
à gadidés	VII / VIII		merlan, églefin, merlu	43 (10)
Chalutiers hauturiers petits pélagiques	VII fgh / VIII		sardine, anchois	5 (30)
Chalutiers pélagiques à démersaux	VII fgh / VIII		bar	21 (10)
Chalutiers langoustiniers	VIIIab		langoustine	67 (46)
Chalutiers langoustiniers	VII fgh		langoustine	24 (13)
Fileyeurs maillants côtiers	VIII	<18	rouget, bar	210 (86)
Trémaillleurs côtiers	VIII	<18	sole	210 (130)
Fileyeurs côtiers	VIIh	<18	divers poissons plats et gadidés	29 (13)
Fileyeurs hauturiers	VI / VII / VIII	>18	baudroie, merlu	62 (24)
Palangriers à poissons	VIII		divers poissons	5 (6)

TABLE 3.1 – Plan d'échantillonnage 2010 pour les métiers à observer en Atlantique

3.1 Chalutiers de fond "sur le plateau" d'Ouest Écosse et Féroé

Les chalutiers de fond d'Ouest Écosse et Féroé sont les navires utilisant un chalut de fond simple (OTB) ou jumeaux (OTT) ciblant des poissons démersaux (DEF) - autres que les espèces profondes (traitées par ailleurs) - opérant en Ouest Écosse (VIa et VIb) et aux Féroé (Va et Vb).

3.1.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes es-

pèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés dans l'ordre décroissant des débarquements.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Lochinver	11	4	30 - 45	4415
Concarneau	3	1	32 - 35	1128
Lorient	7	1	30 - 45	953
Autres ports (N = 7)	19	0	22 - 54	735

Le port de Stornoway (Écosse) a également été échantillonné, mais nous ne disposons pas d'informations sur la flotte débarquant dans ce port.

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.1.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		23	221	2185
Échantillonnés		6	9	100
Taux d'échantillonnage		26.09	4.07	4.58

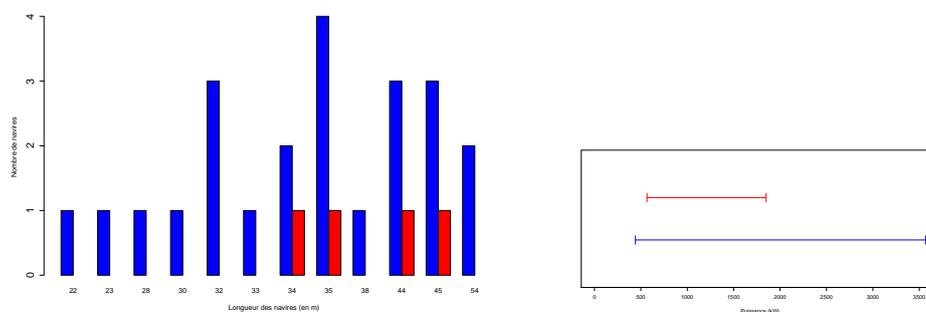


FIGURE 3.1 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)



FIGURE 3.2 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

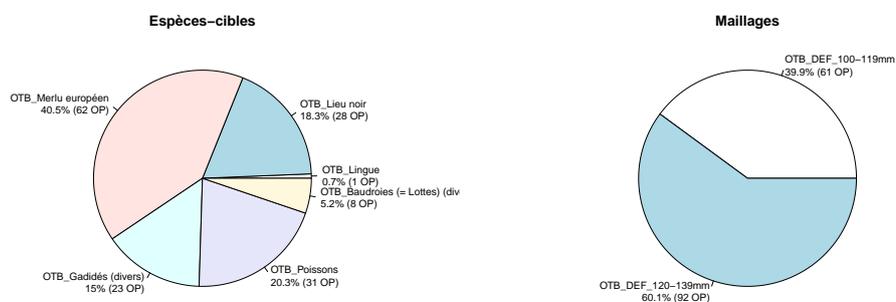


FIGURE 3.3 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

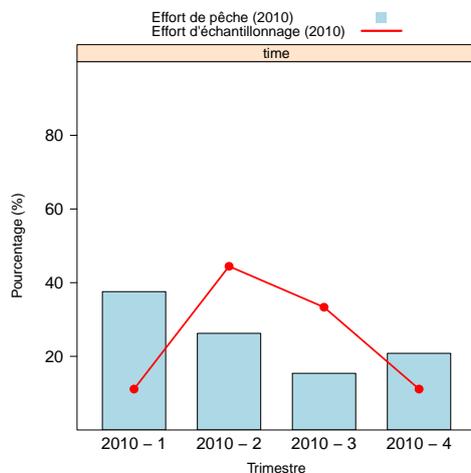


FIGURE 3.4 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

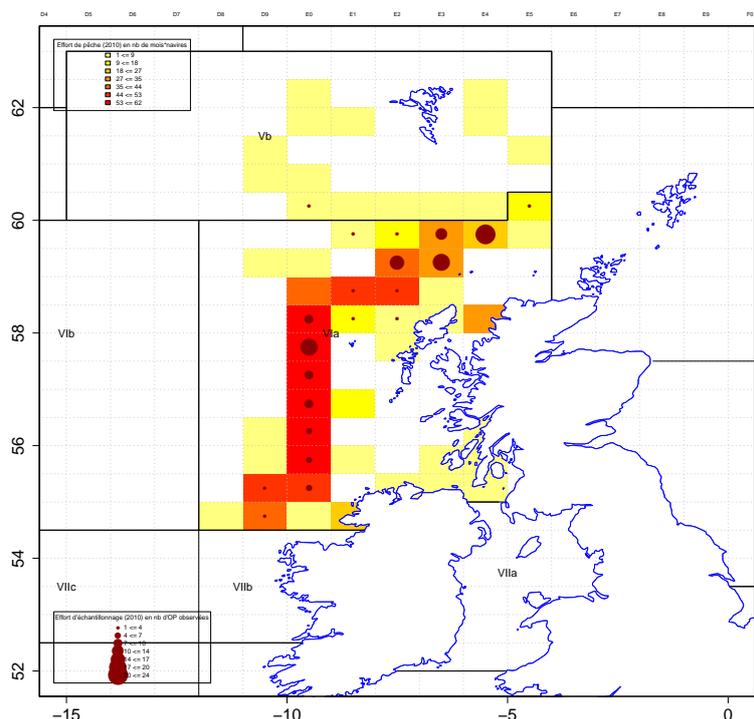


FIGURE 3.5 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

3.1.3 Composition des captures

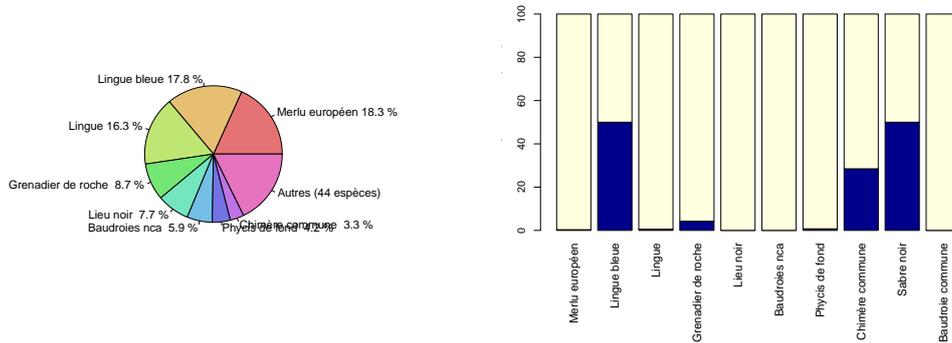
Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d’espèces capturées
6099	14,8 [1,0 - 35,7]	96

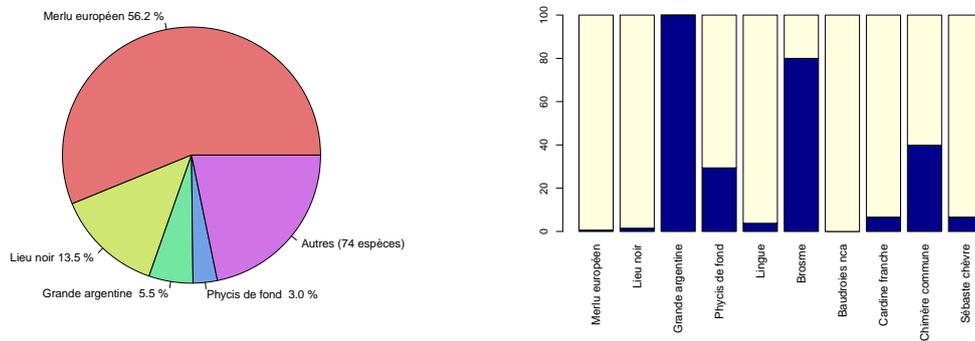
La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Le diamètre des camemberts est proportionnel à l’importance des captures.

Maillage = 100-119 mm



Maillage = 120-139 mm



Composition spécifique des captures en poids Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.6 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, onze captures de pocheteau noir (*Dipturus oxyrinchus*), trois captures d'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et une capture de requin pèlerin (*Cethorinus maximus*) ont été observées en Ouest Écosse (VIa). Ces captures concernent 5 marées sur 9 observées et 13 opérations de pêche sur 73 échantillonnées.

3.1.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.7).

Attention, les échelles de nombres sont différentes d'un maillage à l'autre pour une même espèce!

3.1.5 Discussion

1/ *Contexte du métier* :

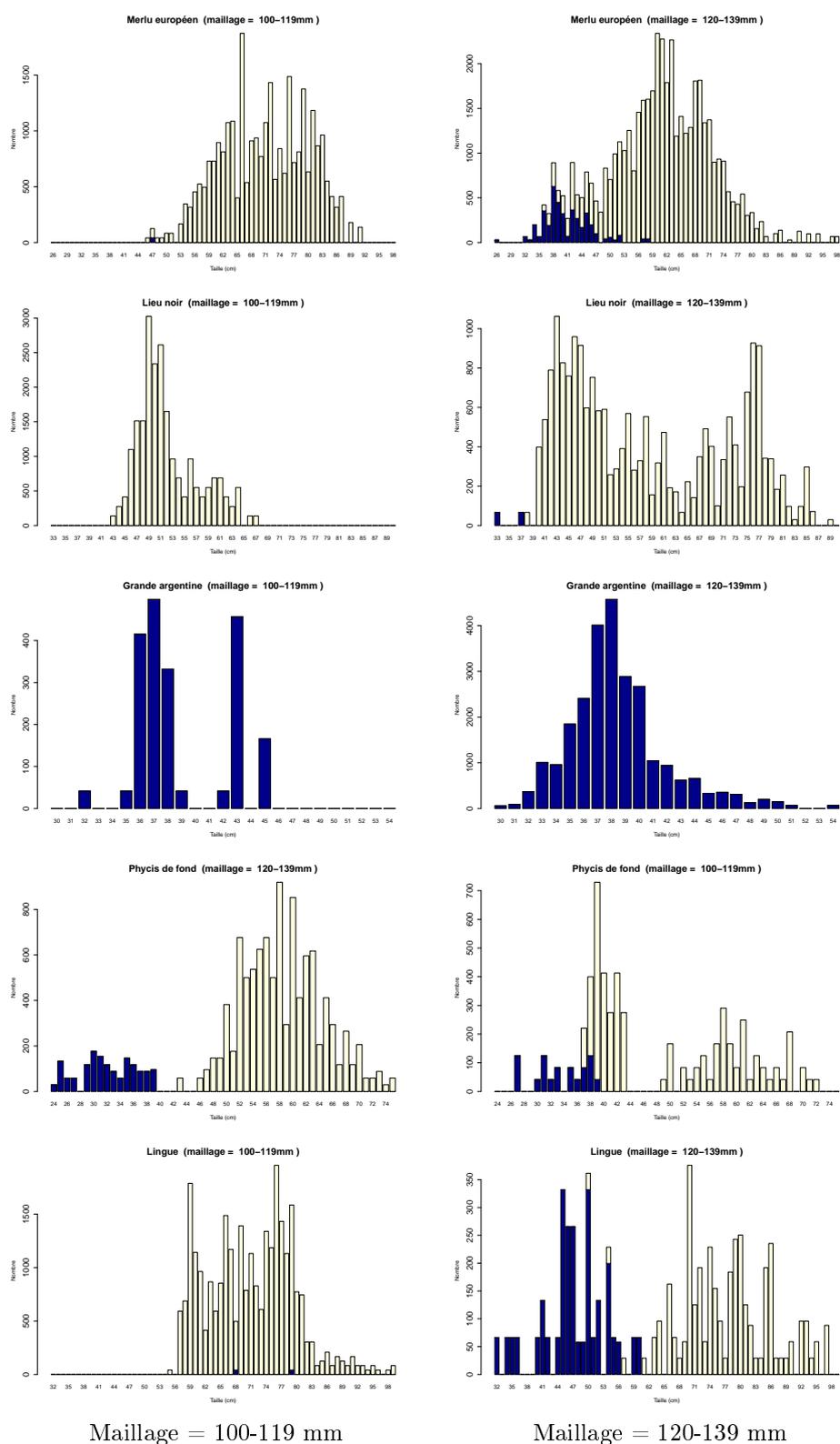


FIGURE 3.7 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

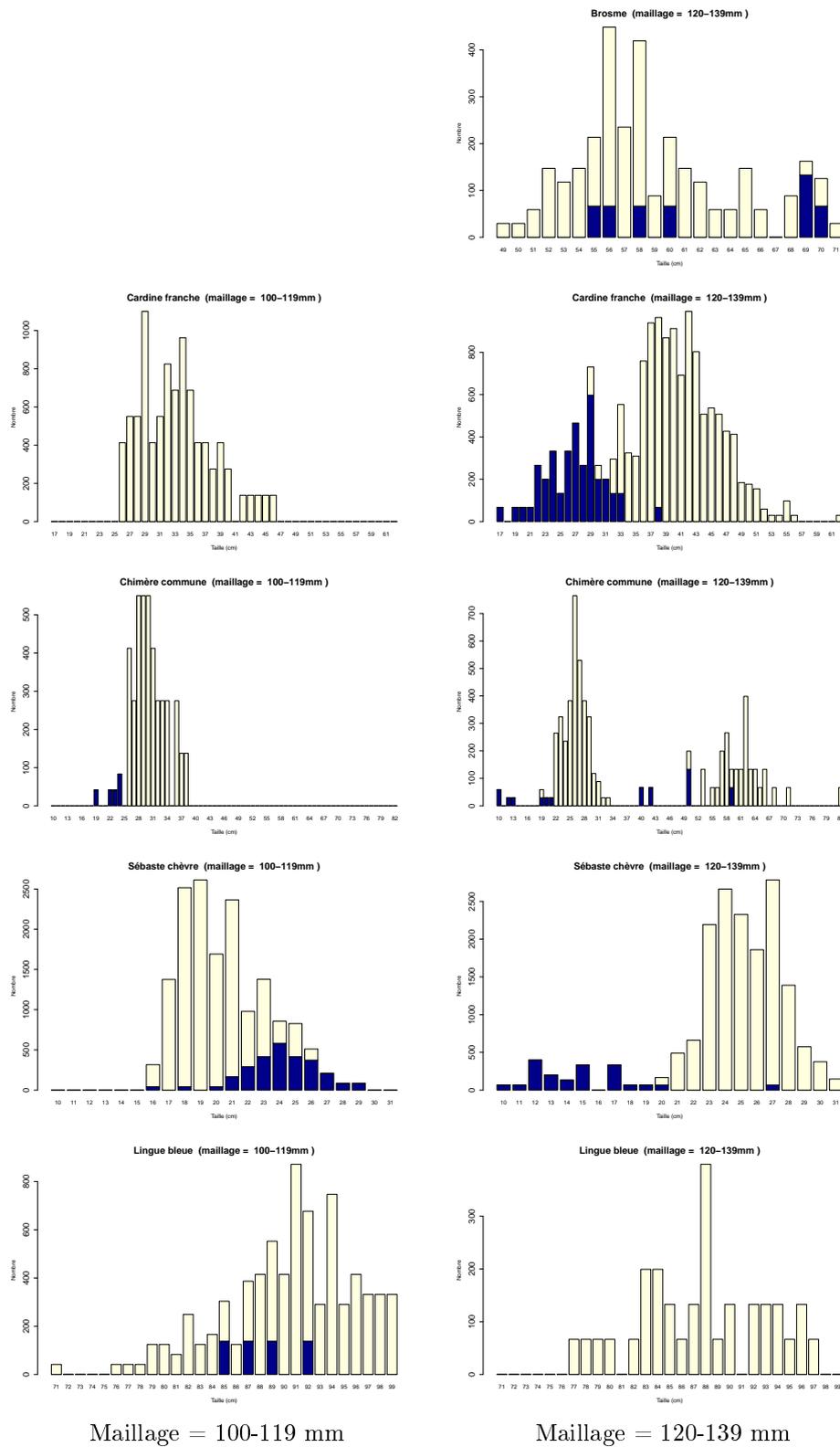


FIGURE 3.7 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

Les activités "sur le plateau" ont souvent lieu au cours de marée profonde et réciproquement. Seules les opérations de pêche des activités "plateau" sont traitées ici. Suivant les navires, les stratégies de pêche et les cibles d'espèces, deux types de maillage sont utilisées (100-110 mm et 120-139 mm).

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Du fait que ce métier pratique pour certains navires des marées mixtes (espèces profondes ou plateau), cela peut expliquer des disparités de représentativité de l'échantillonnage par rapport à l'effort de pêche.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Les captures de Morue de l'Atlantique (*Gadus morhua*) représentent moins de 2% des captures totales en poids, les 80% de partie non retenue observés ne correspondent donc qu'à quelques centaines d'individus.

Les pourcentages de rejet en poids des espèces commerciales principales comme le merlu, le lieu noir, les baudroies et cardines sont inférieurs à 5%. En règle générale les engins utilisant un maillage de 120-139 mm ont une distribution dans les grandes tailles plus importante en taille et nombre d'individus. Une analyse plus fine dans la saison et dans la localisation des marées observées serait nécessaire pour justifier cela. Une espèce comme la grande argentine ne justifiant aucune valeur commerciale est rejetée en totalité.

3.2 Chalutiers de fond du Golfe de Gascogne

Sont considérés comme chalutiers de fond du Golfe de Gascogne, les navires qui utilisent un chalut de fond simple (OTB), jumeaux (OTT) ou en bœuf (PTB) ciblant les poissons démersaux (DEF) et/ou les mollusques (MOL) et opérant dans les divisions VIIIa et VIIIb du Golfe de Gascogne.

3.2.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Guilvinec	100	14	11 - 24	3718
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	64	4	10 - 20	2671
La Turballe	62	6	7 - 23	1846
Les Sables-d'Olonne	58	3	6 - 24	1533
Lorient	71	3	6 - 34	1512
Saint-Guérolé (Penmarch)	57	1	11 - 23	950
La Rochelle	64	6	6 - 24	614
Arcachon	18	1	5 - 20	423
Quiberon	26	3	6 - 17	410
L'Herbaudière (Noirmoutier-en-l'Île)	4	1	9 - 21	26
L'Epoids (Beauvoir-sur-Mer)	2	1	9	5,0
Autres ports (N = 105)	573	0	5 - 35	4645

Le port de Cap Coz a également été échantillonné, mais nous ne disposons pas d'informations sur la flotte débarquant dans ce port.

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.2.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	664	27561	38066
Échantillonnés	43	60	317
Taux d'échantillonnage	6.48	0.22	0.83

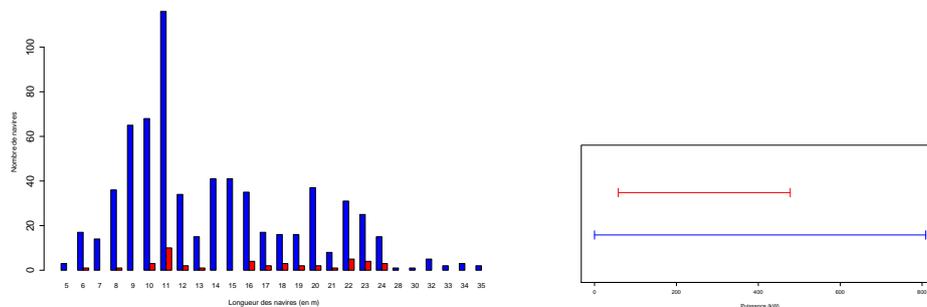


FIGURE 3.8 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

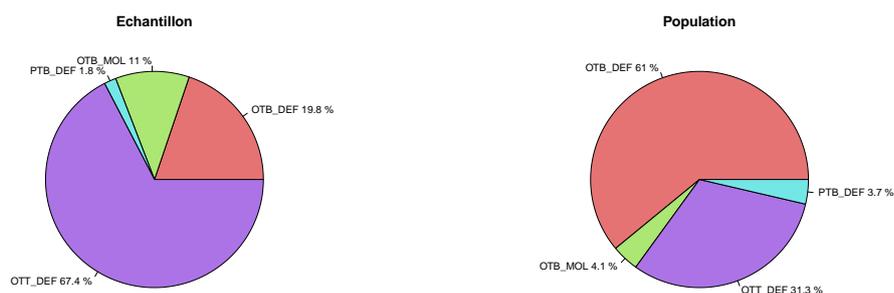


FIGURE 3.9 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

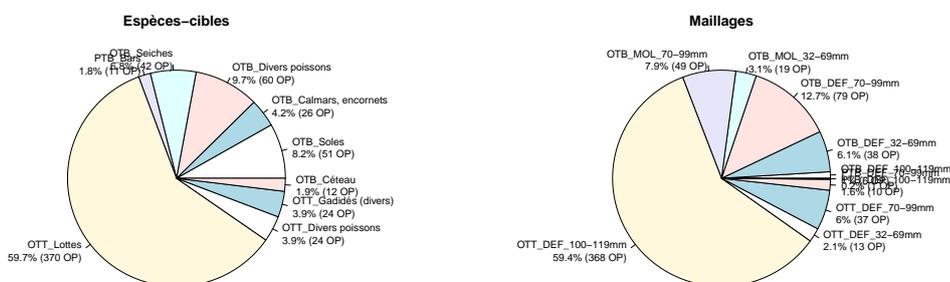


FIGURE 3.10 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

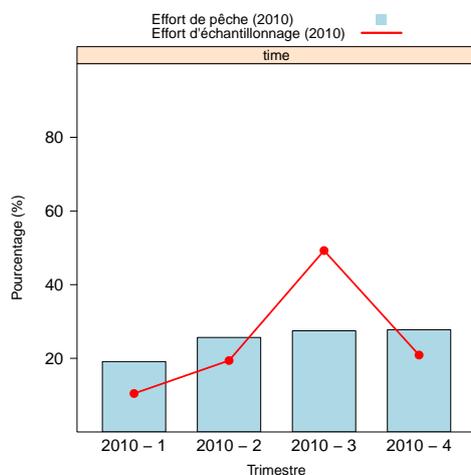


FIGURE 3.11 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

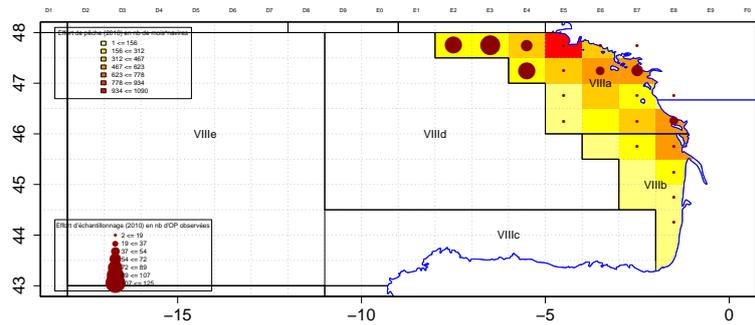


FIGURE 3.12 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

3.2.3 Composition des captures

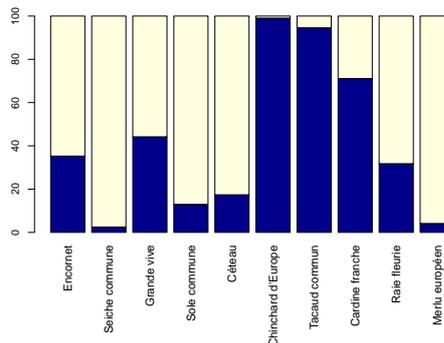
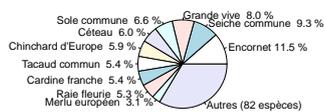
Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d’espèces capturées
104418	38,6 [9,4 - 95,5]	181

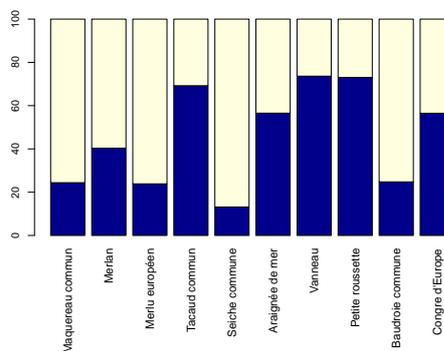
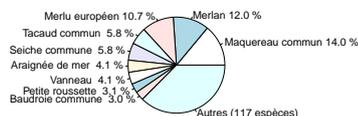
La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Le diamètre des camemberts est proportionnel à l’importance des captures.

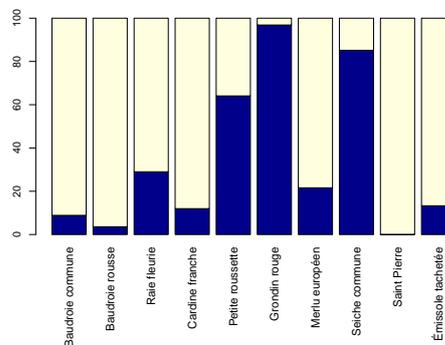
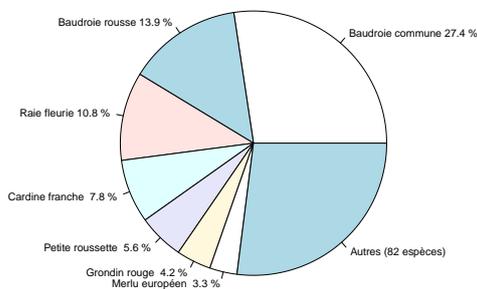
Maillage = 32-69 mm



Maillage = 70-99 mm



Maillage = 100-119 mm



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.13 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, sept captures de pastenague commune (*Dasyatis pastinaca*), deux captures de requin renard (*Alopias vulpinus*), deux captures d'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et une capture de pocheteau noir (*Dipturus oxyrinchus*) ont été observées en zone VIIIa et VIIIb. Ces captures concernent 11 marées sur 60 observées et 12 opérations de pêche sur 243 observées.

3.2.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.14).

Attention, les échelles de nombres sont différentes d'un maillage à l'autre pour une même espèce !

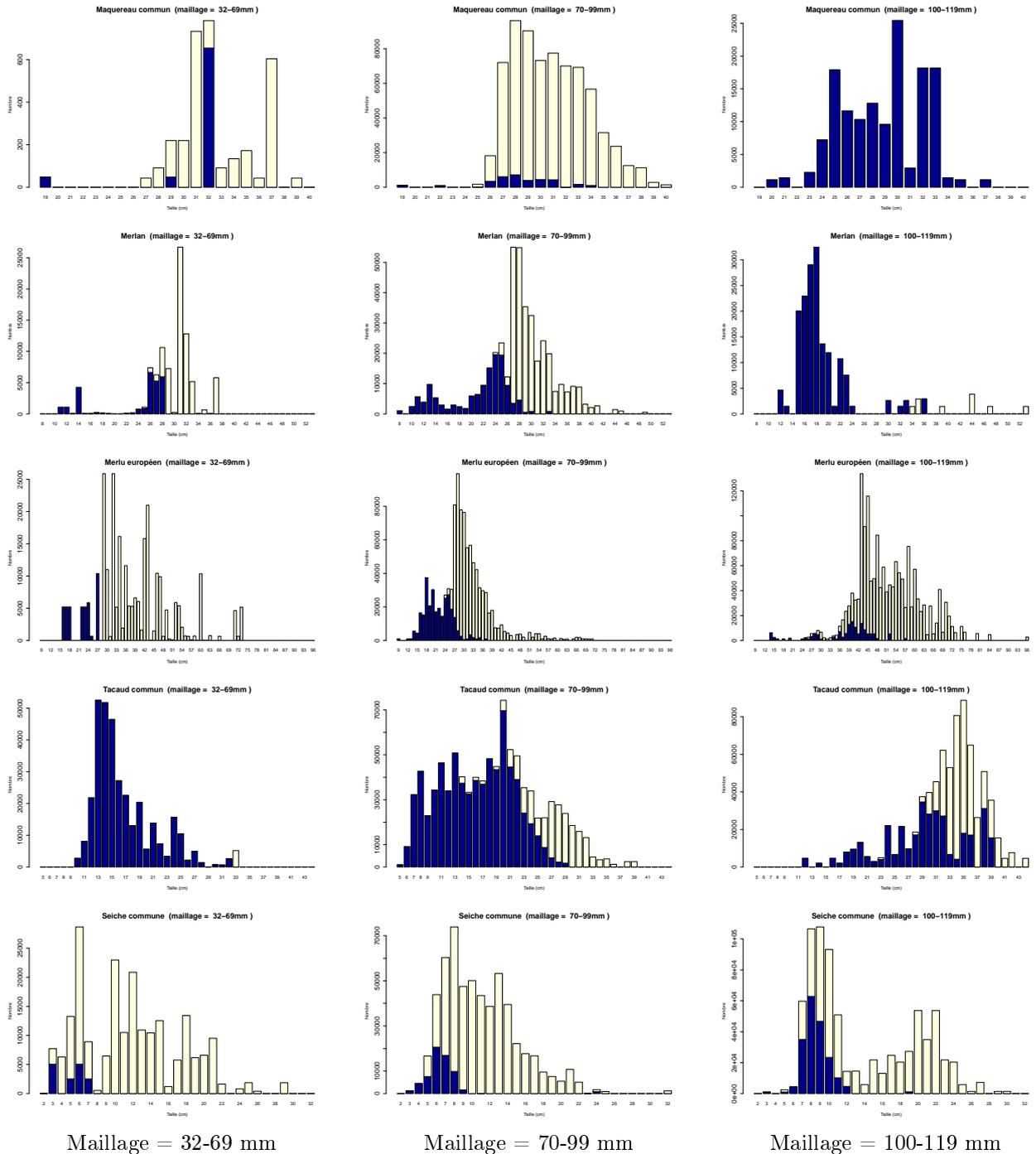


FIGURE 3.14 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010) (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

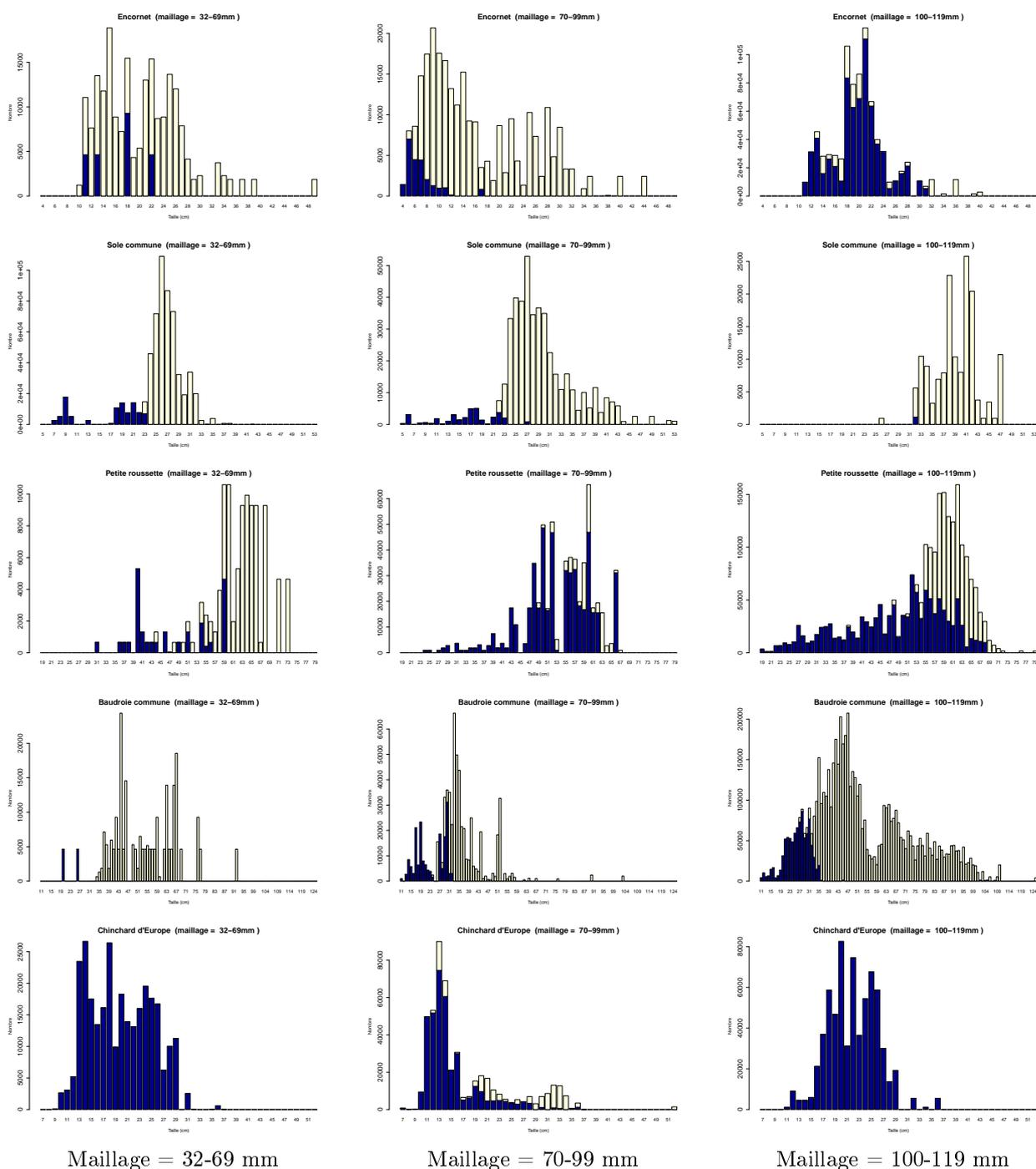


FIGURE 3.14 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010) (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.2.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Les 3 gammes de maillage sont associées à des navires ayant des cibles d'espèces et des zones de pêches différentes dans le Golfe de Gascogne. Les navires qui utilisent un maillage de 32-69 mm ciblent les céphalopodes et le cèteau et travaillent plus à la côte, ceux qui utilisent le maillage 70-99

mm ciblent les poissons démersaux un peu plus au large et ceux qui utilisent le maillage 100-119 mm ciblent plus les espèces benthiques telles que les baudroies, raies et cardines au niveau des accores.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

La représentativité de l'échantillonnage sur ce métier est correcte pour l'ensemble de l'année avec néanmoins un 3ème trimestre un peu sur-représenté par rapport aux 3 autres, probablement du à des conditions d'embarquement plus favorables. La distribution des observations est un peu trop Nord-Ouest par rapport à la répartition de l'effort de pêche.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Les structures en taille de nombreuses espèces diffèrent suivant le type de maillage dues probablement aux différentes zones de pêches et à l'effet saisonnier. De même, les taux rejets également varient sur certaines espèces (maquereau, tacaud, merlan, merlu) suivant les maillages, la quantité pêchée ou la taille des individus. Le chinchard est rejeté en totalité.

3.3 Chalutiers de fond hauturiers à poissons en Mer Celtique, Ouest Irlande et Golfe de Gascogne

Sont considérés comme chalutiers de fond hauturiers à poissons, les navires de taille supérieure ou égale à 18 mètres, utilisant un chalut de fond simple (OTB), jumeaux (OTT) ou en bœuf (PTB) pour cibler des poissons démersaux (DEF) dans les divisions VII, VIIIde et XII.

Le métier du chalutage de fond hauturier à poissons en Mer Celtique, Ouest Irlande et Golfe de Gascogne sera d'abord présenté dans son ensemble pour la présentation de la flottille et la description des marées observées par rapport à l'effort de pêche total. Les élévations sont faites à partir du nombre total de marées de cette flotte.

Au sein de ce métier, la distinction, tant des données brutes que des données élevées, sera ensuite réalisée en fonction des principales espèces cibles : chalutage à espèces benthiques et chalutage à gadidés.

La comparaison avec l'activité de l'ensemble de la flottille ne pourra pas être réalisée pour ces catégories de métiers en raison d'un niveau de précision plus faible des données sur l'ensemble de la flottille par rapport aux observations en mer. Pour chacune de ces catégories, la description des marées observées, la composition spécifique des captures et les structures en taille des captures seront détaillées.

3.3.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné en 2010. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés dans l'ordre décroissant des débarquements.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Guilvinec	52	21	18 - 24	7170
Saint-Guérolé (Penmarch)	30	3	18 - 23	3321
Loctudy	20	4	19 - 23	1935
Douarnenez	19	1	21 - 35	1673
Concarneau	10	4	22 - 35	897
Castletown	7	1	28 - 38	462
Lorient	14	1	18 - 34	105
Autres ports (N = 41)	180	0	18 - 38	12906

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.3.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	166	2996	27993
Échantillonnés	35	51	642
Taux d'échantillonnage	21.08	1.70	2.29

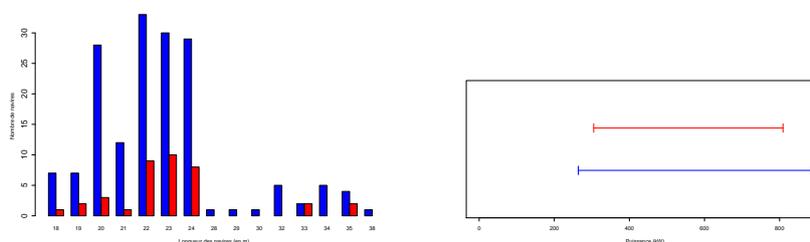


FIGURE 3.15 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

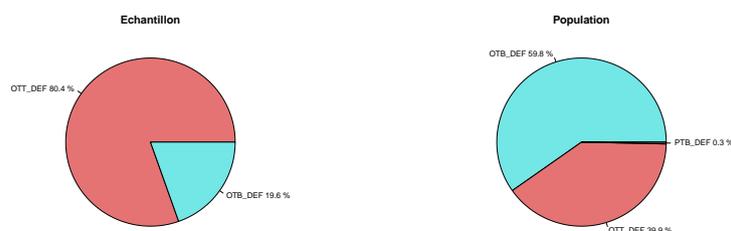


FIGURE 3.16 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

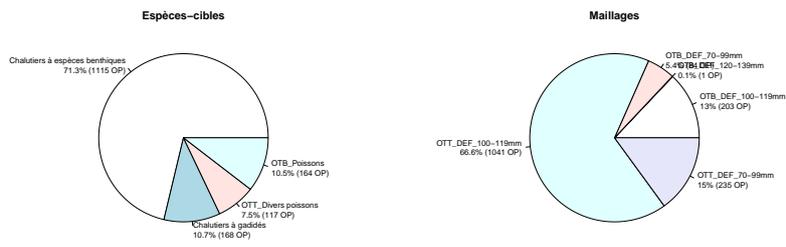


FIGURE 3.17 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

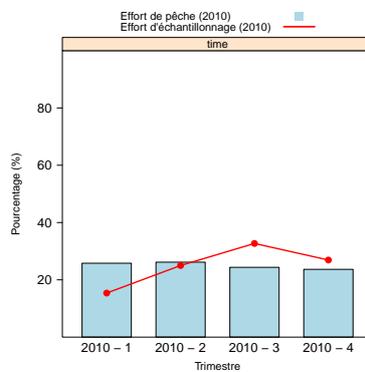


FIGURE 3.18 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

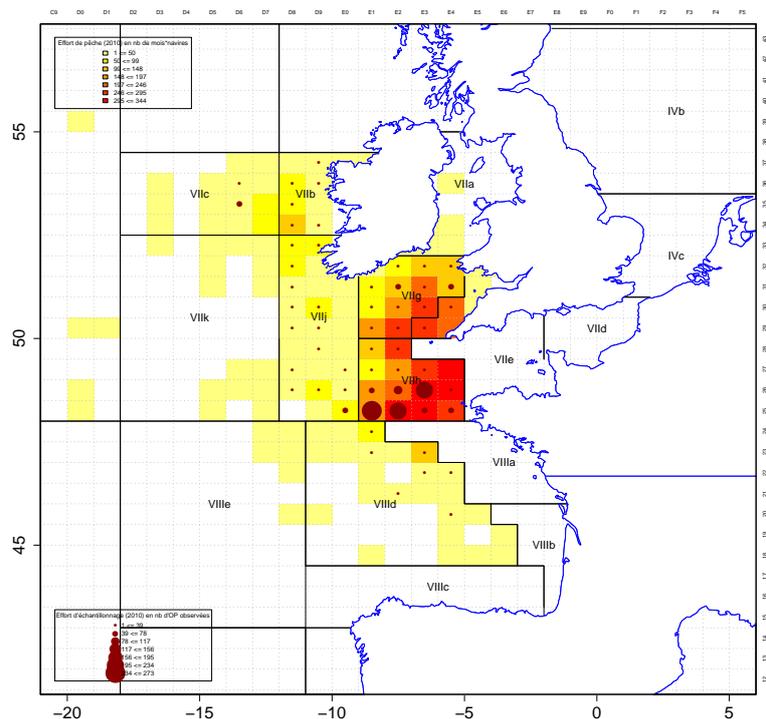


FIGURE 3.19 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

3.3.3 Chalutiers hauturiers à espèces benthiques en Mer Celtique, Ouest Irlande et Golfe de Gascogne

Dans cette section, nous prenons en compte seulement les chalutiers hauturiers qui ciblent divers espèces benthiques, en particulier les lottes, Saint-Pierre, raies, poissons plats et squales.

3.3.3.1 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent les caractéristiques des navires et marées observés.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Échantillonnés		23	36	457

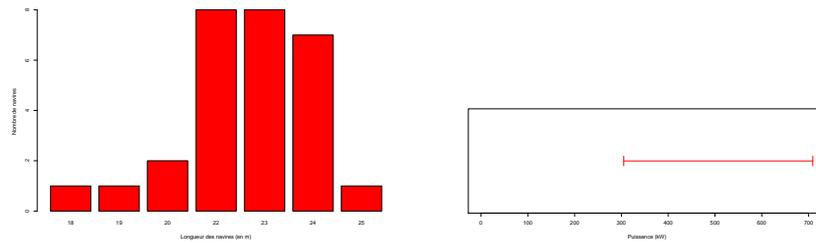


FIGURE 3.20 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (2010)

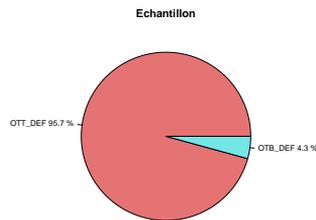


FIGURE 3.21 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées (2010)



FIGURE 3.22 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

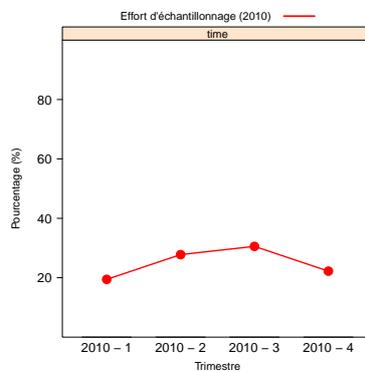


FIGURE 3.23 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage en nombre de marées par trimestre (2010)

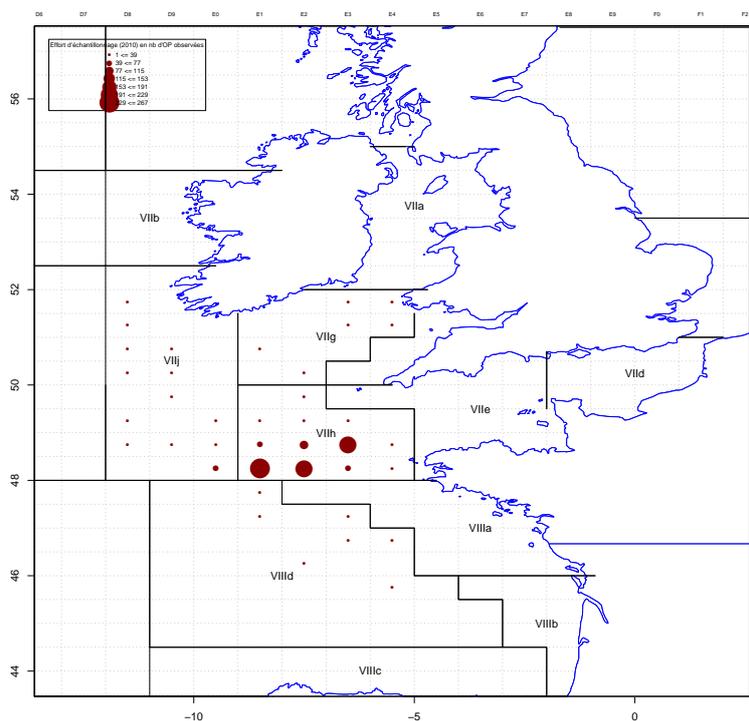


FIGURE 3.24 – Distribution géographique des opérations de pêche observées (2010)

3.3.3.2 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
22740	32,5 [9,0 - 65,4]	159

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

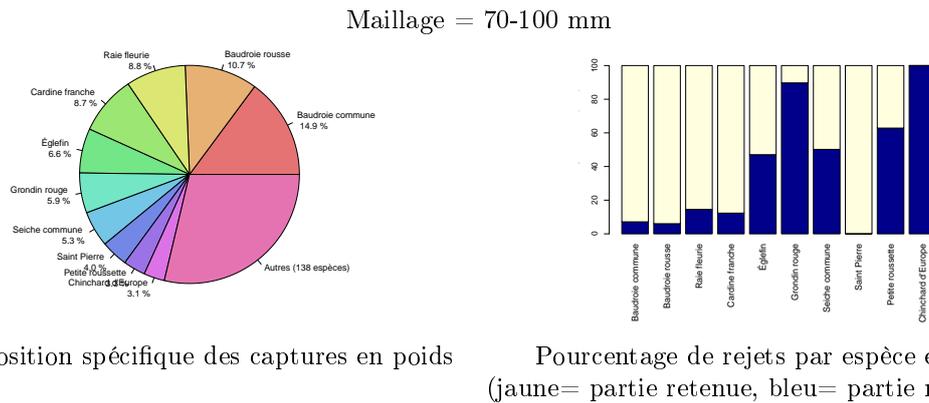


FIGURE 3.25 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, huit captures d'aiguillat commun (*Squalus acanthias*), six captures de pocheteau noir (*Dipturus oxyrinchus*) et trois captures de pastenague commune (*Dasyatis pastinaca*) ont été observées en mer Celtique (divisions VIIg et VIIIh) et en Ouest Irlande (VIIj). Ces captures concernent 9 marées sur 35 observées et 15 opérations de pêche sur 357 échantillonnées.

3.3.3.3 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.33).

3.3.3.4 Discussion

1/ Contexte du métier :

Les navires ciblant les espèces benthiques fréquentent principalement le sud de la mer Celtique. Ils utilisent un maillage de 100mm. Les navires échantillonnés appartiennent aux quartiers maritimes de Bretagne sud pour la majorité d'entre eux.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

La couverture de l'échantillonnage est imparfaite puisque la distinction entre métiers ciblant les poissons démersaux d'une part et benthiques d'autre part, qui a paru pertinente pour la présentation, n'était pas prévue dans le plan d'échantillonnage initial de la DCF. La stratification a posteriori conduit donc à un certain déséquilibre entre observations et population qui peut affecter la qualité des résultats.

3/ Composition des captures et structures en taille :

La proportion importante d'églefin de petites tailles confirme le fort recrutement estimé par ailleurs pour cette espèce en mer Celtique. Il en résulte des taux de rejet importants au vu des marées observées, avec un taux de rejets de l'ordre de 40%. Pour les autres espèces commerciales (baudroies, cardine, saint-Pierre) le pourcentage de rejets est inférieur à 10% et concernent des individus de taille non commercialisables. Le grondin rouge est fortement rejeté, et le chinchard

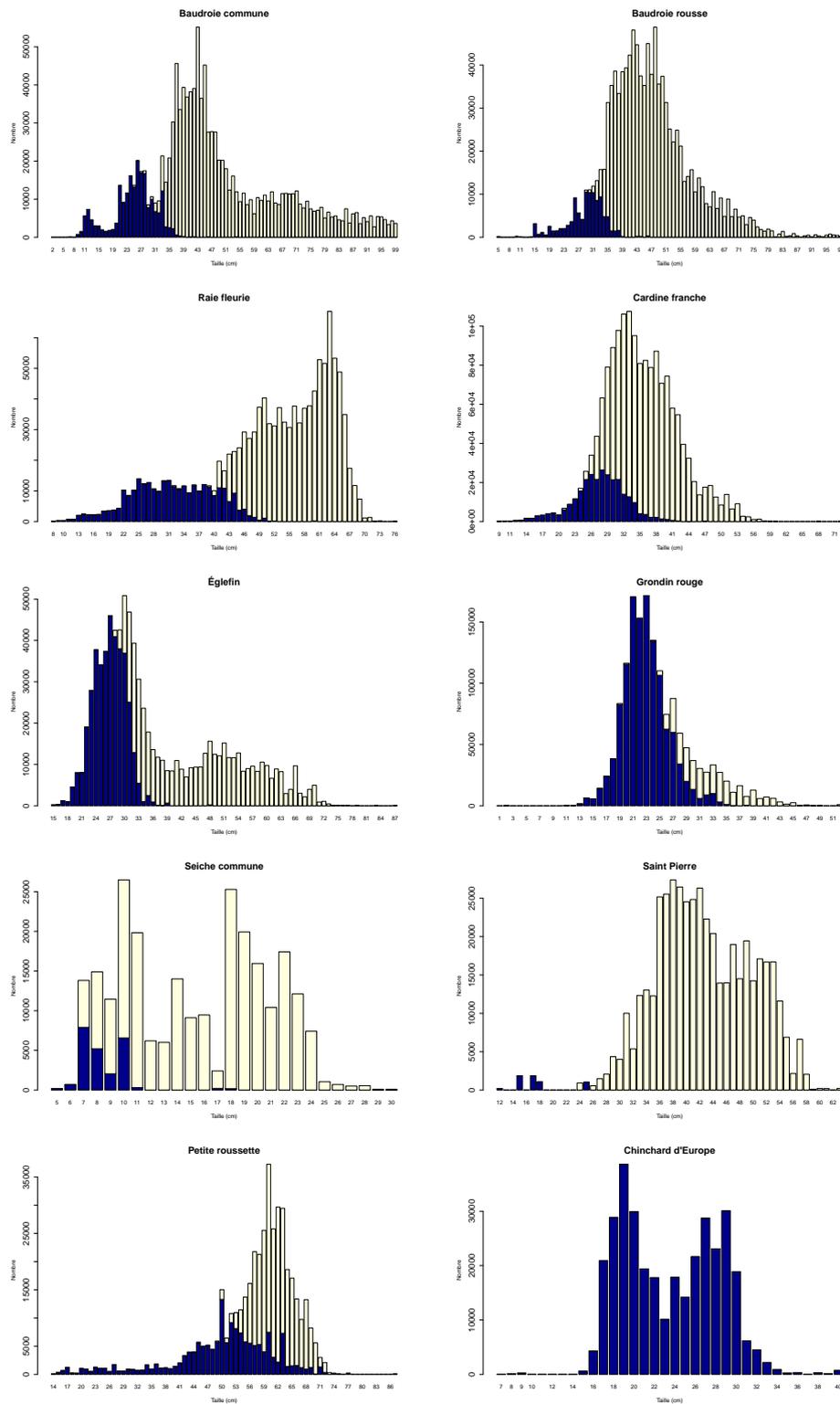


FIGURE 3.26 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

l'est en quasi totalité.

3.3.4 Chalutiers hauturiers à gadidés en Mer Celtique, Ouest Irlande et Golfe de Gascogne

Dans cette section, nous prenons en compte seulement les chalutiers hauturiers qui ciblent divers gadidés, en particulier le merlan et l'églefin, ainsi que le merlu.

3.3.4.1 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent les caractéristiques des navires et marées observés.

2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Échantillonnés	9	10	110

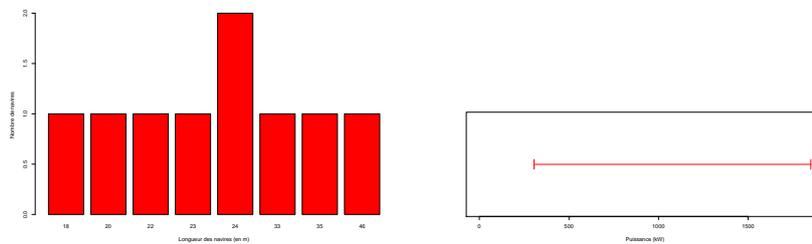


FIGURE 3.27 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (2010)

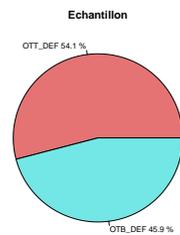


FIGURE 3.28 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées (2010)

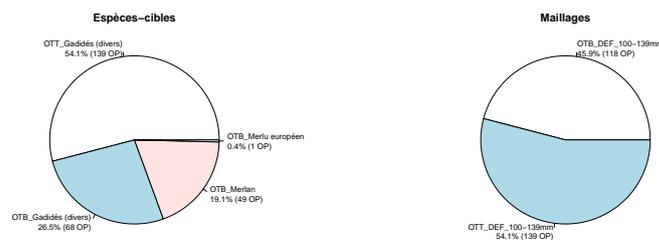


FIGURE 3.29 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

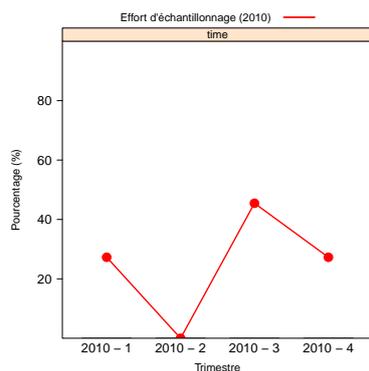


FIGURE 3.30 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage en nombre de marées par trimestre (2010)

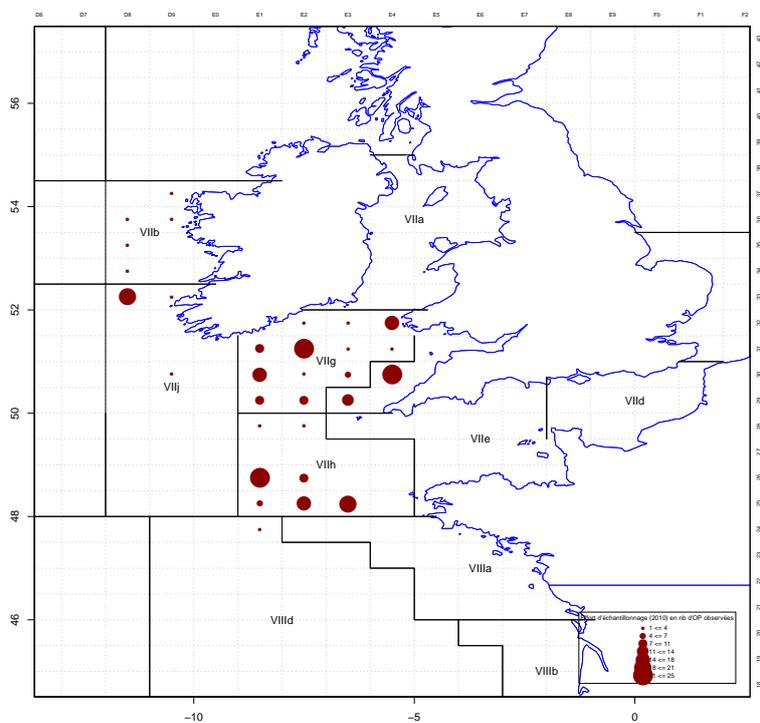


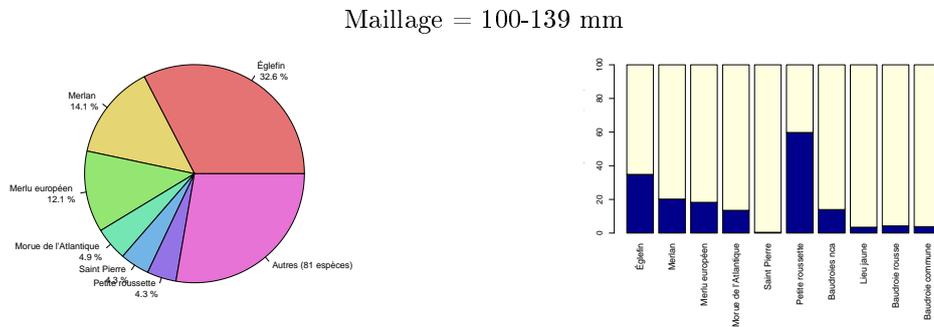
FIGURE 3.31 – Distribution géographique des opérations de pêche observées (2010)

3.3.4.2 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
17571	23,4 [2,3 - 41,7]	92

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.32 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, cinq captures d'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) ont été observées en division VIIg. Ces captures concernent 2 marées sur 10 observées et 3 opérations de pêche sur 104 échantillonnées.

3.3.4.3 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.33).

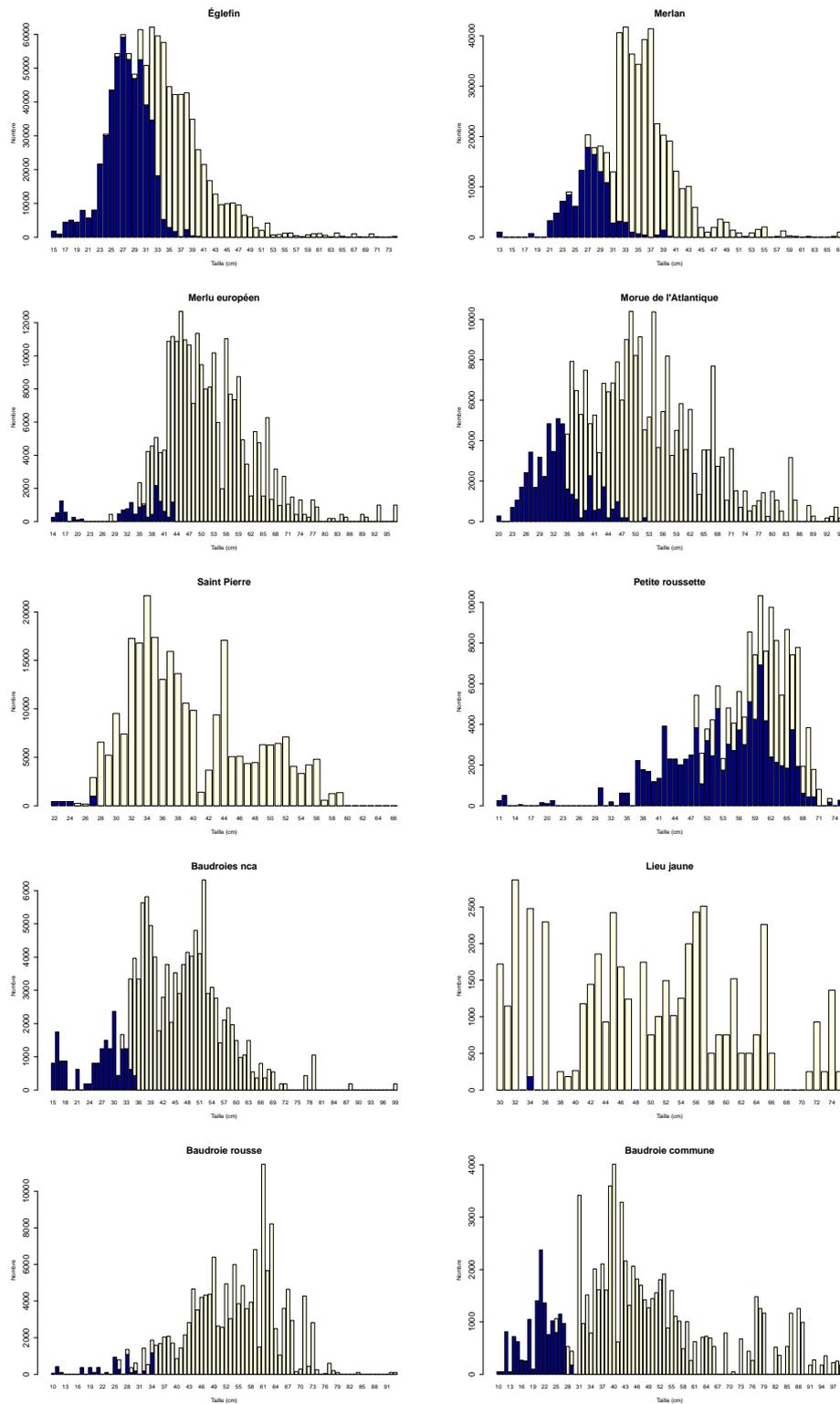


FIGURE 3.33 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.3.4.4 Discussion

1/ Contexte du métier :

Les navires échantillonnés pour ce métier ciblant les gadidés et le merlu travaillent majoritairement en mer Celtique (VIIIfgh), et utilisent un maillage de 100 mm. Les marées observées l'ont été pour la plupart à partir des ports de Bretagne Sud.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

La couverture de l'échantillonnage est imparfaite puisque la distinction entre métiers ciblant les poissons démersaux d'une part et benthiques d'autre part, qui a paru pertinent pour la présentation, n'était pas prévue dans le plan d'échantillonnage initial de la DCF. La stratification a posteriori conduit donc à un certain déséquilibre entre observations et population qui peut affecter la qualité des résultats.

3/ Composition des captures et structures en taille :

La proportion importante de morue et d'églefin de petites tailles confirment les forts recrutements estimés par ailleurs sur ces deux espèces en mer Celtique. Il en résulte des taux de rejet importants, au vu des marées observées, principalement pour l'églefin, avec un taux de rejet de l'ordre de 35%. Pour les autres espèces, les rejets correspondent, pour la plupart, à des individus inférieurs à la taille légale, avec des taux relativement faibles.

3.4 Chalutiers à petits pélagiques du Golfe de Gascogne et de mer Celtique

Le métier du chalutage à petits pélagiques inclut les navires utilisant un chalut pélagique simple (OTM) et en bœuf (PTM) pour cibler les petits pélagiques (SPF) et opérant dans le Golfe de Gascogne (divisions VIIlabde) et en Mer Celtique (divisions VIIIfgh). Ce métier inclut aussi les chalutiers de fond à grande ouverture verticale (GOV) ciblant les petits pélagiques, qui seront référencés sous le code "OTB_SPF".

3.4.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
La Turballe	49	8	8 - 23	3090
Lorient	45	4	8 - 23	1759
Saint-Jean-de-Luz, Ciboure	29	4	15 - 23	901
Les Sables-d'Olonne	17	1	10 - 18	329
Autres ports (N = 32)	148	0	8 - 23	4018

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.4.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		133	3253	3727
Échantillonnés		11	30	75
Taux d'échantillonnage		8.27	0.92	2.01

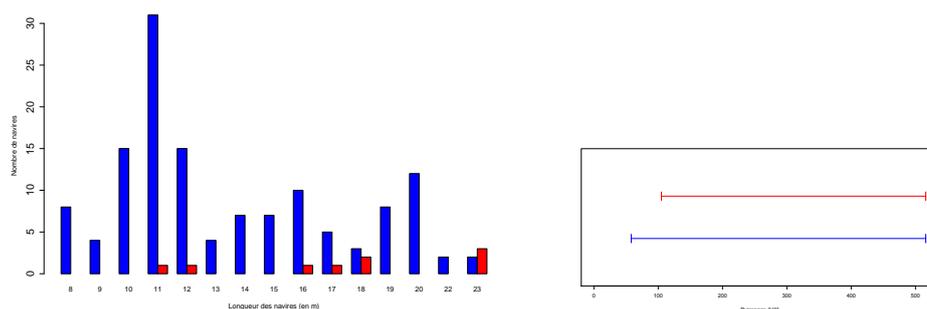


FIGURE 3.34 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

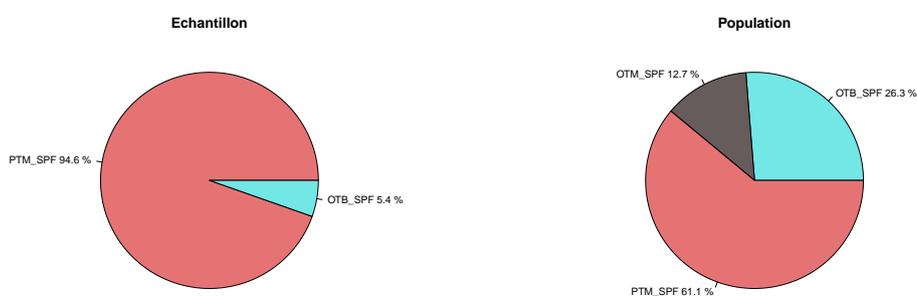


FIGURE 3.35 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

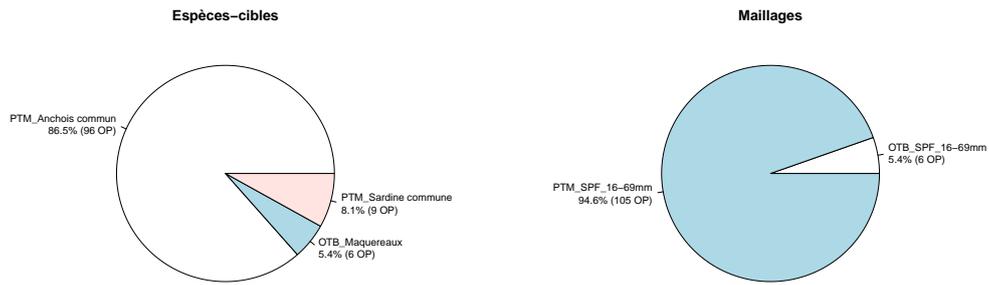


FIGURE 3.36 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

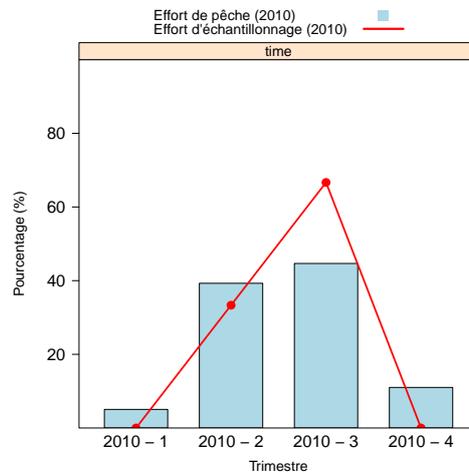


FIGURE 3.37 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

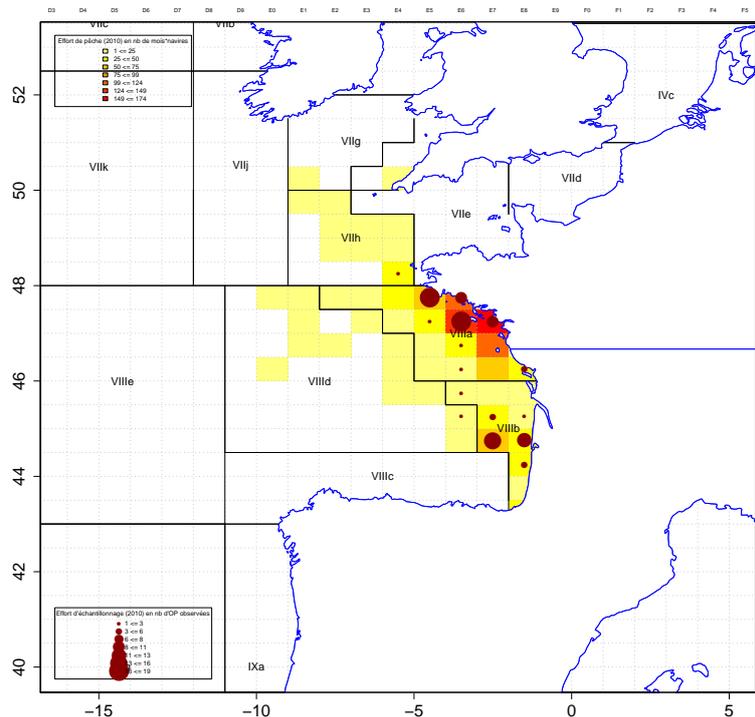


FIGURE 3.38 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

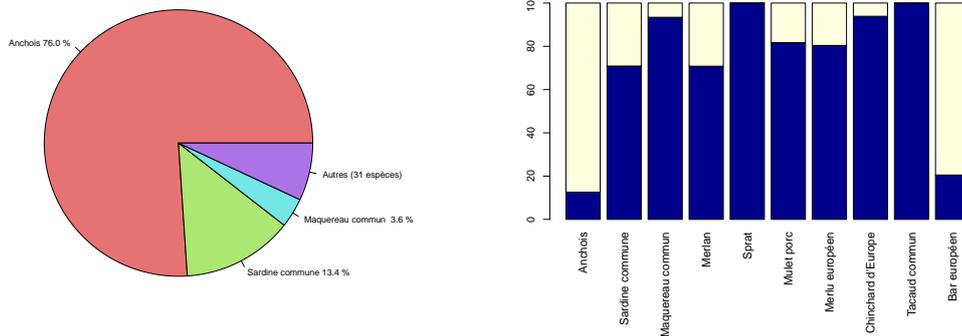
3.4.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d’espèces capturées
17882	17,0 [0,8 - 85,2]	35

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Maillage = 16-69 mm



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.39 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, deux captures de peau bleue (*Prionace glauca*) ont été observées dans le Golfe de Gascogne (VIIIa). Ces captures d'1 individu à chaque fois concernent 2 marées sur 30 observées et 2 opérations de pêche sur 81 échantillonnées.

3.4.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.40).

3.4.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Métier saisonnier ciblant l'anchois avec une période propice de juin à octobre. Les navires qui pratiquent ce métier sont principalement basés à la Turballe et St Gilles Croix de vie avec également quelques paires de chalutiers au pays Basque et Lorient.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Lors des trimestres 2 et 3 (pendant la pleine période de pêche de l'anchois), la représentativité de l'échantillonnage concorde avec l'effort de pêche.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Ce métier cible principalement l'anchois et les autres espèces sont accessoires et peu gardées.

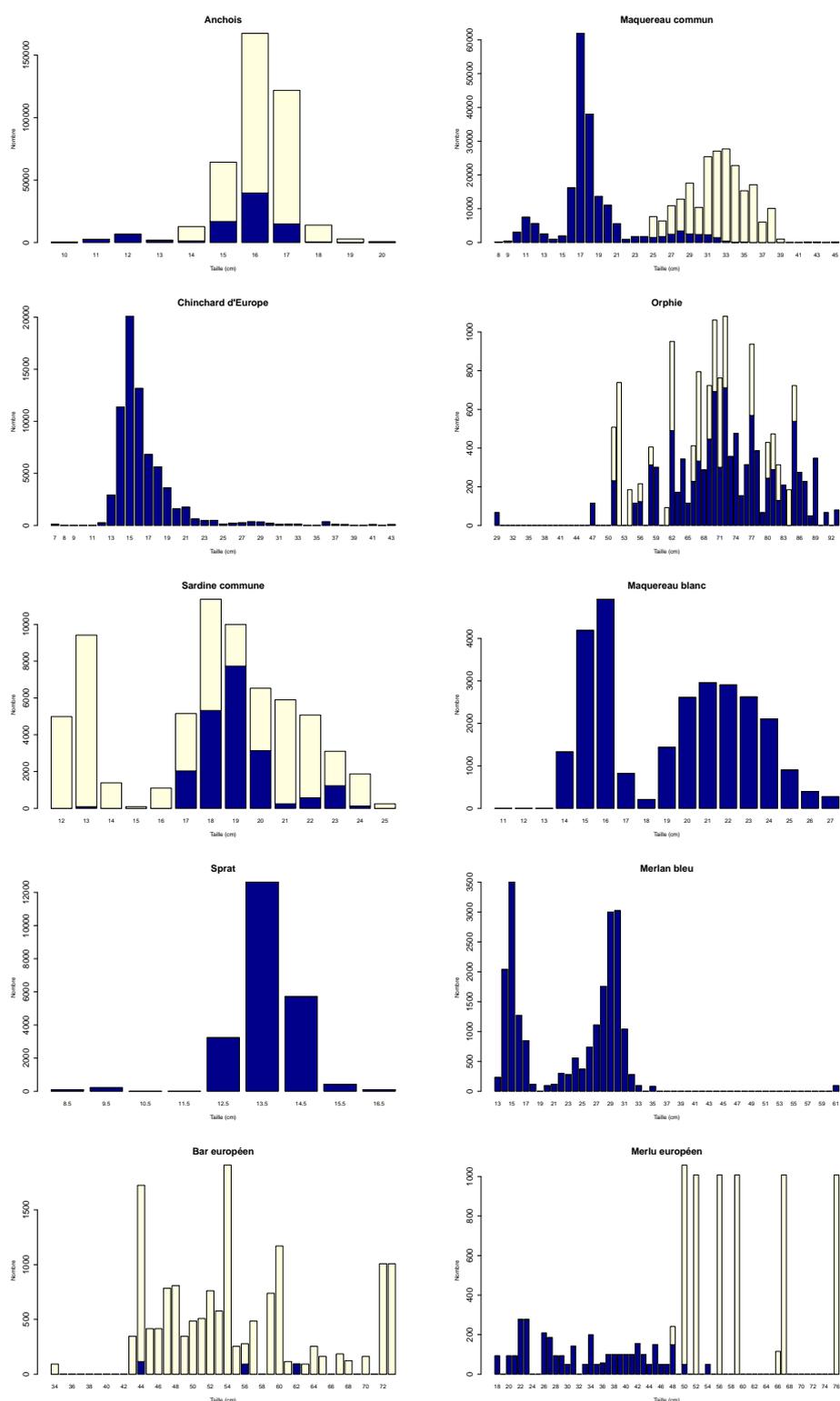


FIGURE 3.40 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.5 Chalutiers pélagiques à poissons démersaux du Golfe de Gascogne et de mer Celtique

Sont considérés comme chalutiers pélagiques à poissons démersaux, les navires utilisant un chalut pélagique simple (OTM) ou en bœuf (PTM) ciblant les espèces démersales (DEF), principalement le bar et la dorade, et opérant en mer Celtique (divisions VIIf, VIIg et VIIh) et dans le Golfe de Gascogne (divisions VIIIa, VIIIb, VIIIc et VIIf).

3.5.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
La Turballe	30	1	7 - 23	878
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	9	1	10 - 20	118
Lorient	15	2	8 - 22	35
Guilvinec	3	1	11 - 23	7,2
Autres ports (N = 31)	130	0	5 - 24	946

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

Remarque : la présence de navires de moins de 10 mètres dans cette flotte attire notre attention, une validation serait nécessaire.

3.5.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		108	2034	2161
Échantillonnés		5	10	45
Taux d'échantillonnage		4.63	0.49	2.08

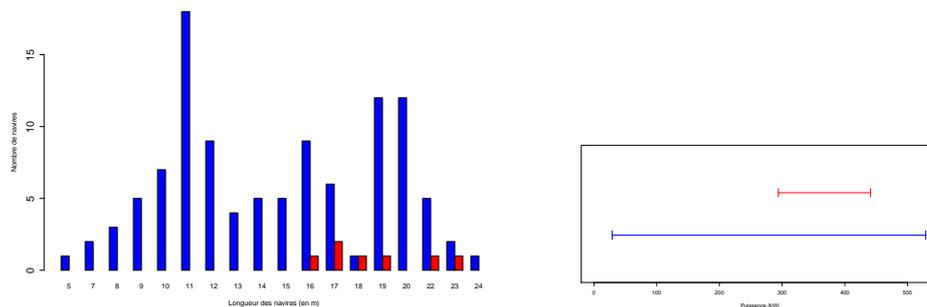


FIGURE 3.41 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

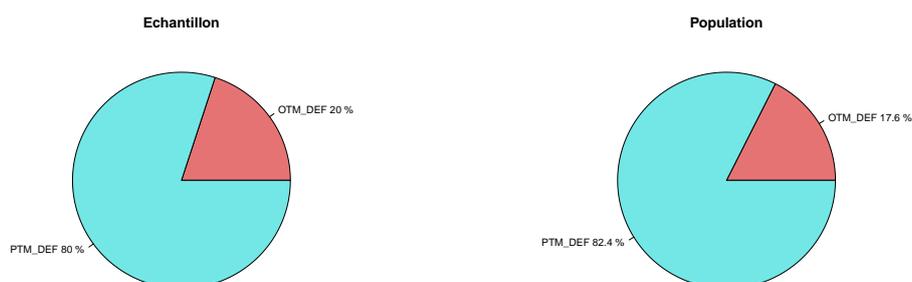


FIGURE 3.42 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

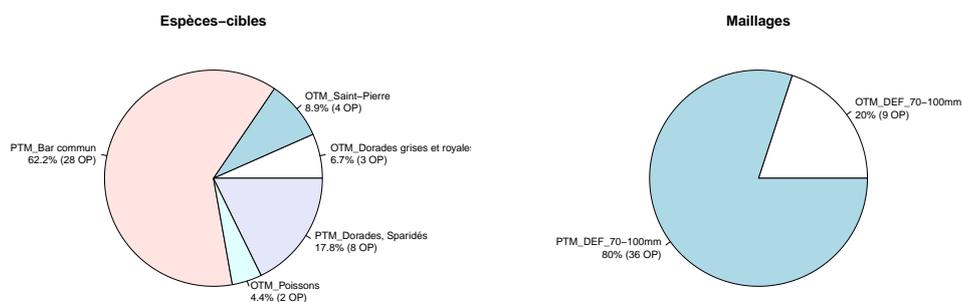


FIGURE 3.43 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

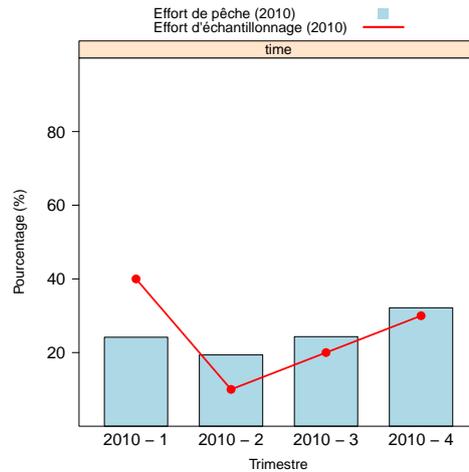


FIGURE 3.44 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

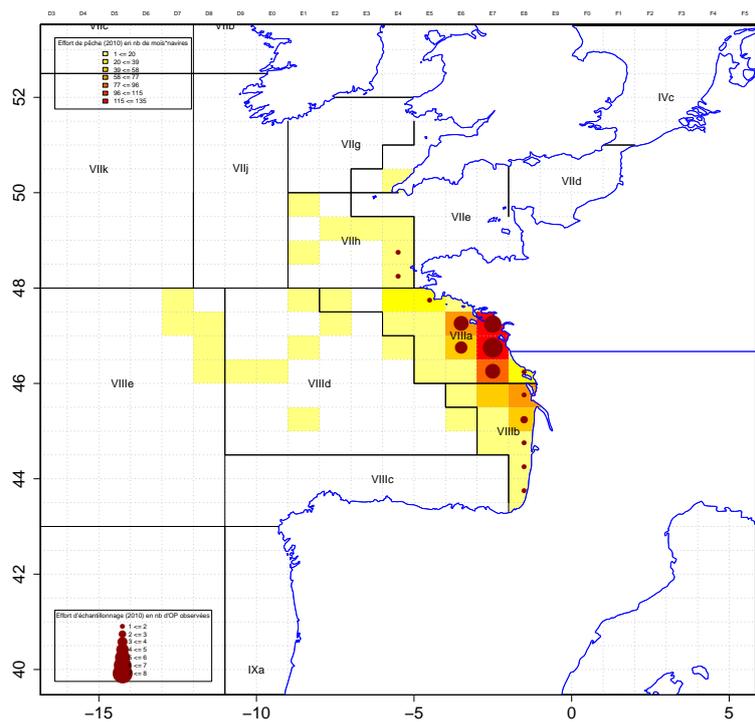


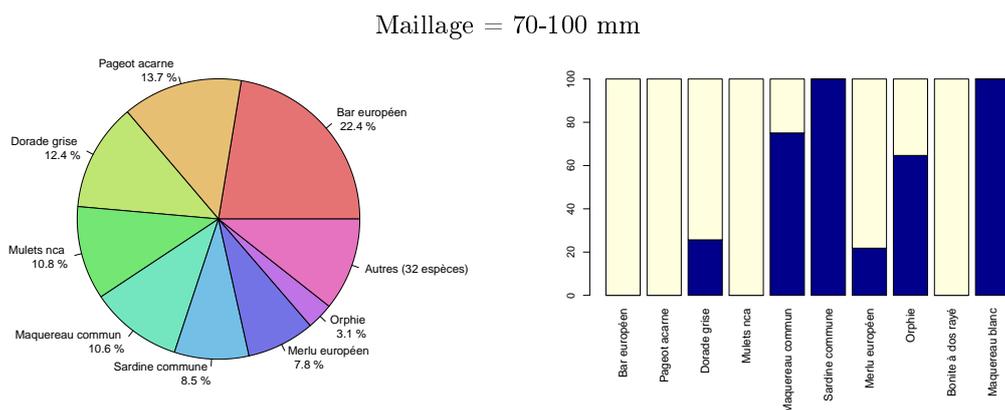
FIGURE 3.45 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

3.5.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
3531	38,7 [5,6 - 80,0]	45

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
 (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.46 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, six captures de requin renard (*Alopias vulpinus*), trois captures de peau bleue (*Prionace glauca*), 3 captures de dauphin commun (*Delphinus delphis*) et une capture de raie pastenague (*Dasyatis pastinaca*) ont été observées dans le Golfe de Gascogne (VIIIa et VIIIb). Ces captures concernent 5 marées sur 10 observées et 12 opérations de pêche sur 22 échantillonnées.

3.5.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.47).

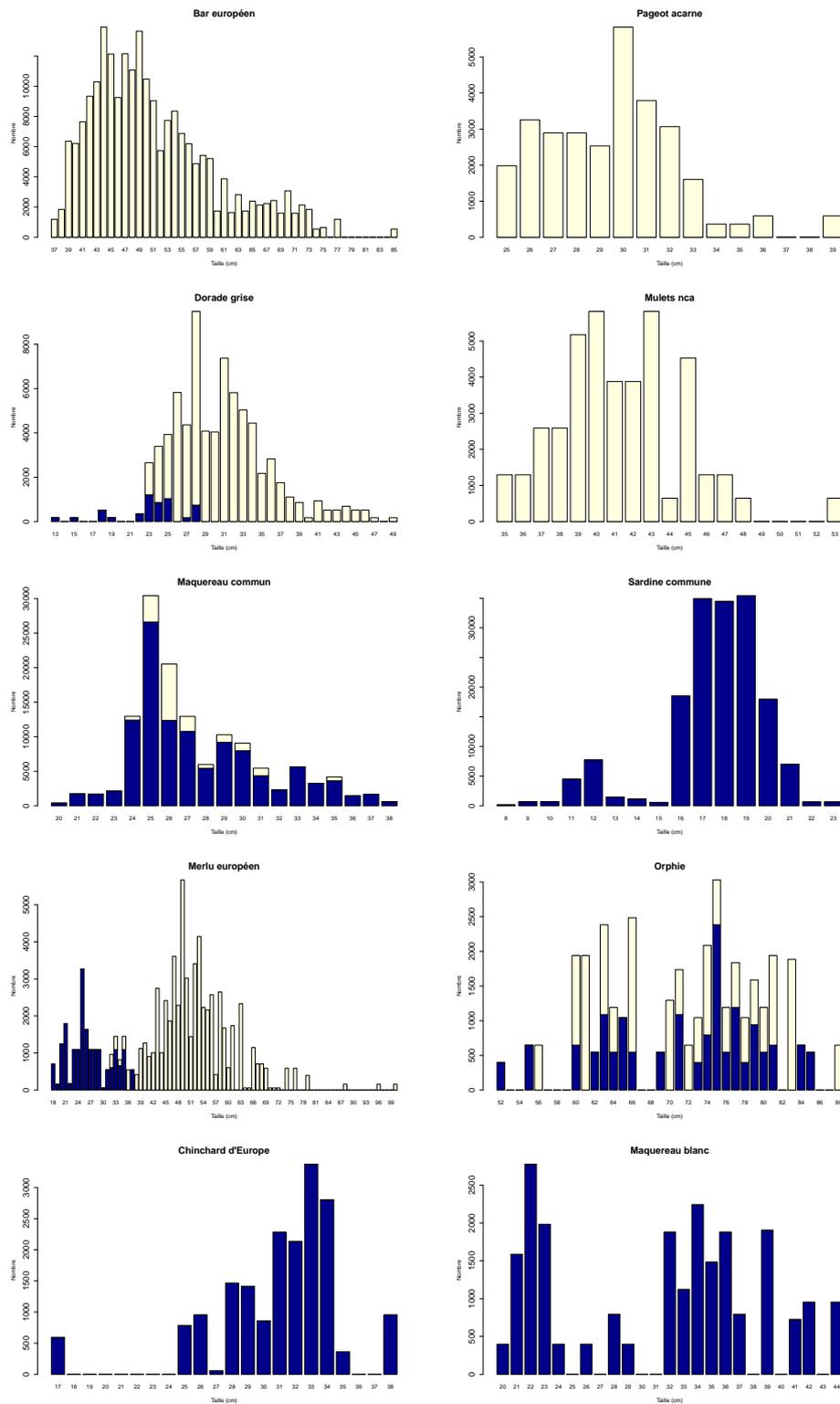


FIGURE 3.47 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.5.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

La plupart des navires qui exercent ce métier travaillent en bœuf, c'est un métier saisonnier avec une espèce principale bien ciblée, le bar.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'effort d'échantillonnage est bien adapté à l'effort de pêche pour les trimestres 1, 3 et 4 et légèrement déficitaire pour le trimestre 2.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Ce métier génère peu de rejet sur les espèces commerciales (bar, pageot, dorade). Pour le merlu, la partie rejetée concerne le hors taille commerciale. Le maquereau, la sardine et le chinchard ne sont pas ou très peu conservés.

3.6 Chalutiers langoustiniers du Golfe de Gascogne

Les chalutiers langoustiniers sont les navires utilisant un chalut de fond simple (OTB) ou jumeaux (OTT) ciblant les langoustines dans le Golfe de Gascogne (divisions VIIIa et VIIIb).

Les données sur la flotte ne permettent pas de faire de distinction dans les crustacés ciblés (CRU), elles peuvent donc rendre compte d'opérations de pêche ciblant des crustacés autres que la langoustine.

3.6.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Lorient	38	7	11 - 20	2098
Guilvinec	56	15	11 - 23	1329
La Turballe	26	2	13 - 22	357
Saint-Guérolé (Penmarch)	40	3	11 - 22	305
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	35	4	11 - 20	265
Autres ports (N = 35)	180	0	11 - 33	2744

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.6.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		225	14208	17978
Échantillonnés		31	46	77
Taux d'échantillonnage		13.78	0.32	0.43

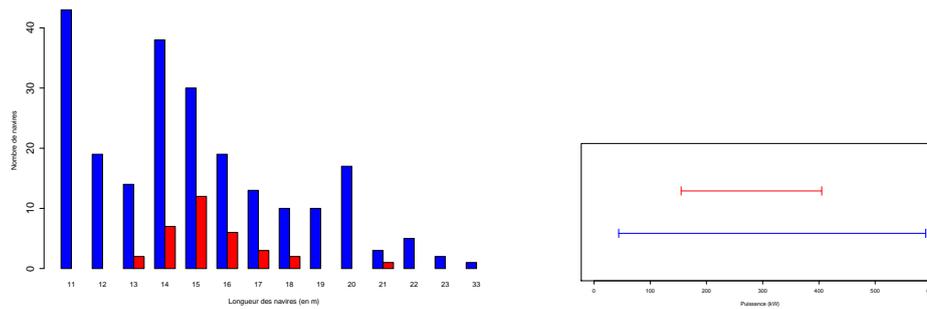


FIGURE 3.48 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

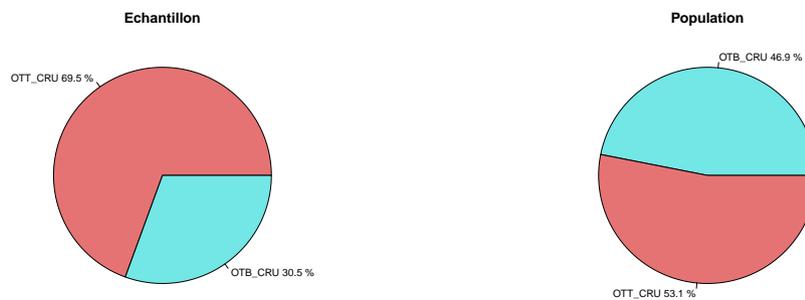


FIGURE 3.49 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)



FIGURE 3.50 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

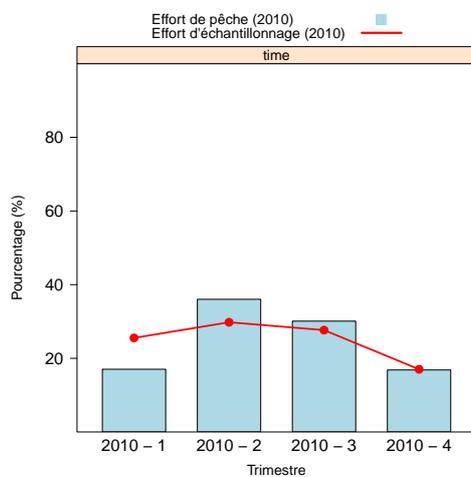


FIGURE 3.51 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

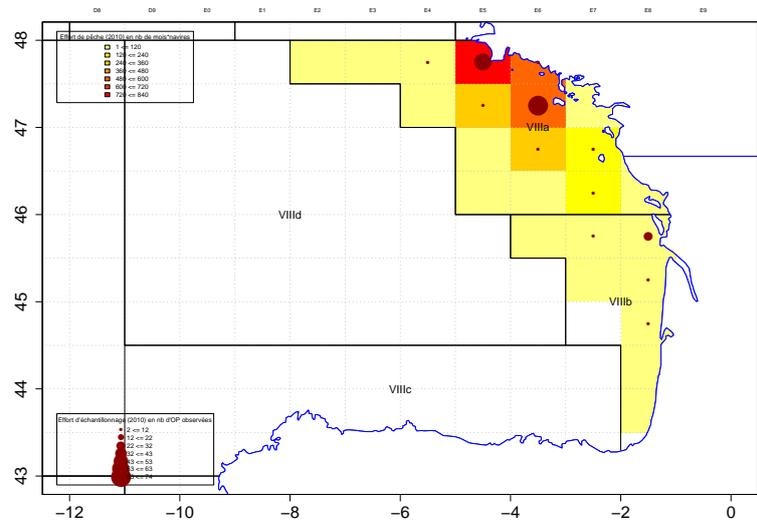


FIGURE 3.52 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

3.6.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d’espèces capturées
11073	44,8 [22,4 - 72,9]	113

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Le diamètre des camemberts est proportionnel à l’importance des captures.

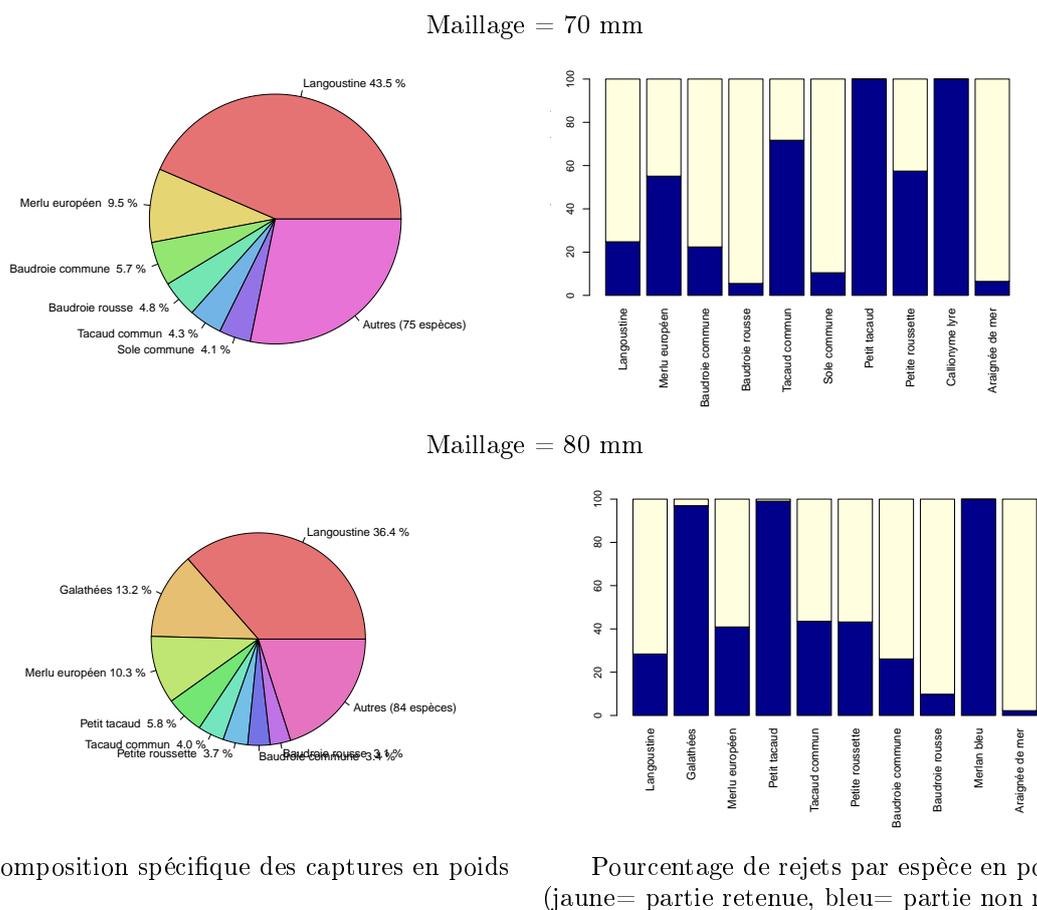


FIGURE 3.53 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, aucune espèce vulnérable (mammifère marin, espèces sensibles de séliaciens ou tortues) n'a été capturée.

3.6.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.54).

Remarque : les tailles de langoustine sont fournies en mm, alors que les tailles des autres espèces sont en cm.

Attention, les échelles de nombres sont différentes d'un maillage à l'autre pour une même espèce!

3.6.5 Discussion

1/ *Contexte du métier* :

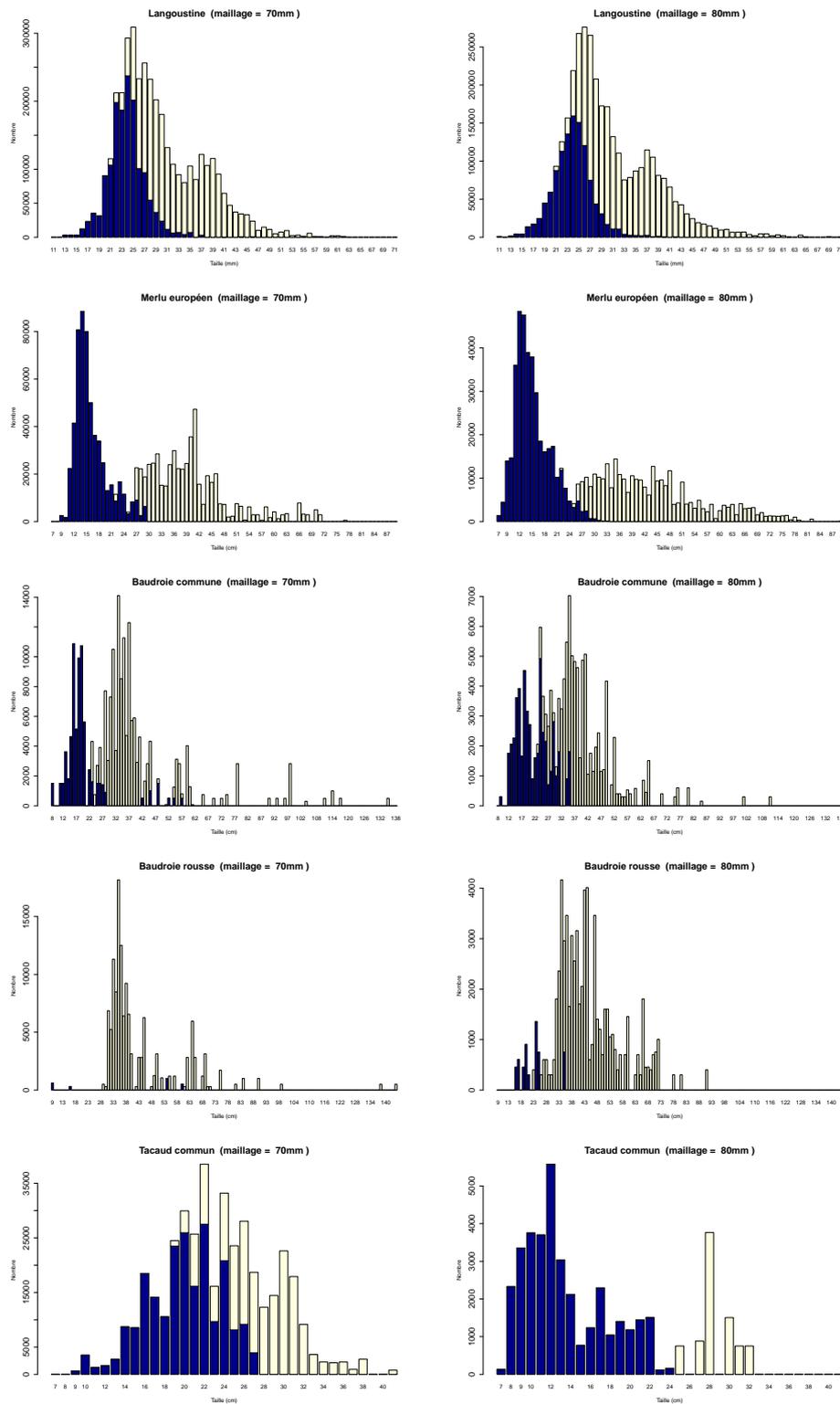


FIGURE 3.54 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

Certaines flottilles, comme celles du pays Bigouden et Lorient travaillent sur la grande vasière

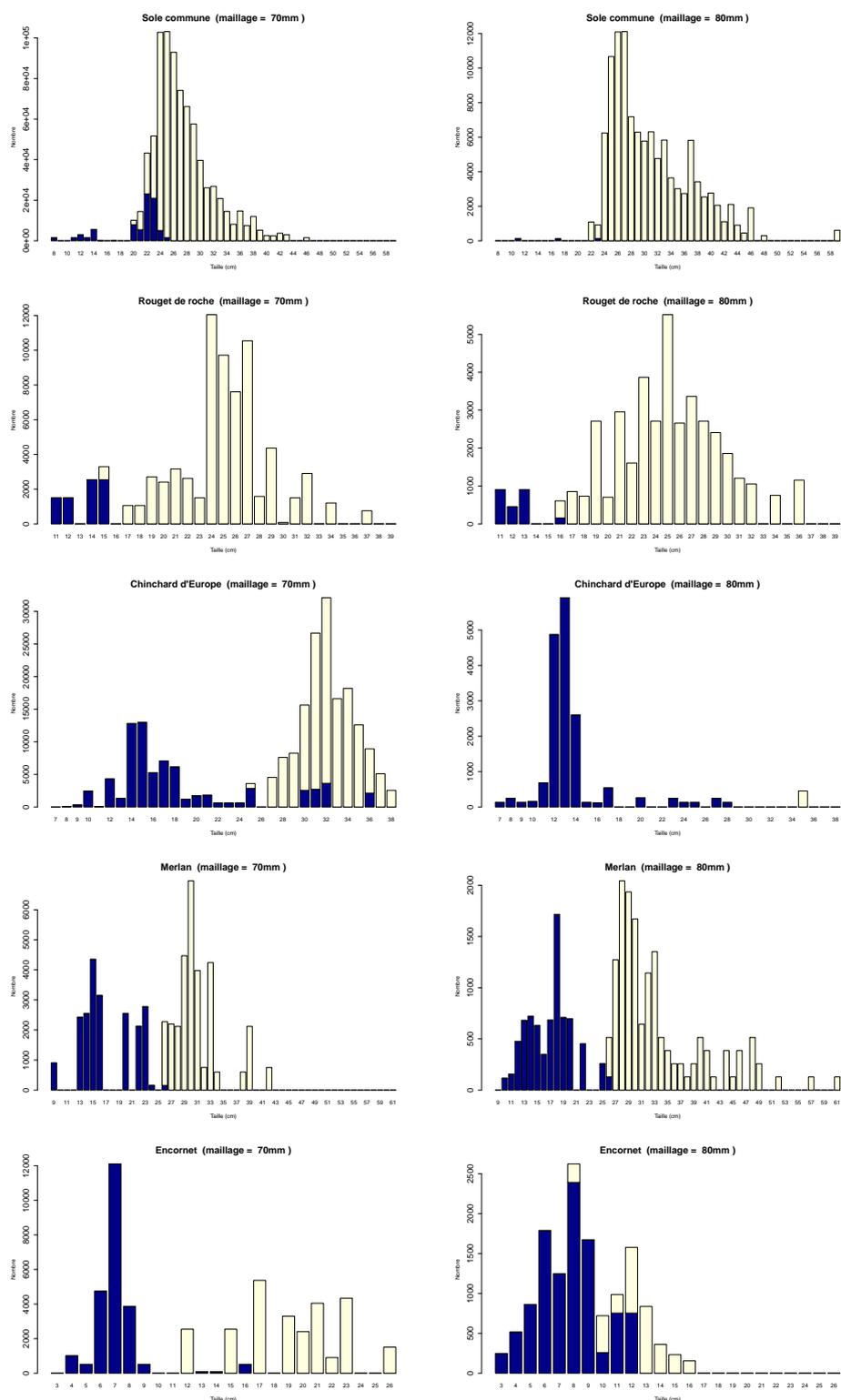


FIGURE 3.54 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

et ciblent la langoustine pratiquement toute l'année. Par contre, les flottilles des pays de Loire et

Poitou-Charentes ciblent la langoustine d'avril à septembre sur des zones de pêche plus au sud telles les vasières de l'île d'Yeu et Rochebonne.

Cette pêcherie est réglementée et nécessite une licence spéciale assujettie à la mise en place de dispositifs sélectifs (merlu et langoustine).

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'effort d'échantillonnage est en adéquation à l'effort de pêche tout au long de l'année et les navires observés sont représentatifs du métier.

3/ Composition des captures et structures en taille :

La langoustine représente la capture principale de cette flottille avec des espèces associées principales comme le merlu et les baudroies. Les rejets concernent pour les espèces commerciales les individus qui sont inférieurs à la taille autorisée. Les espèces non commerciales comme le petit tacaud ou le merlan bleu sont totalement rejetées et, suivant les zones de pêche, les galathées de petite taille ne sont pas gardées.

3.7 Chalutiers langoustiniers de Mer Celtique

Les chalutiers langoustiniers de Mer Celtique sont les navires utilisant comme engin un chalut de fond simple (OTB) ou jumeaux (OTT) ciblant les langoustines et opérant en mer Celtique (divisions VIIIf, VIIIg et VIIH).

Les données sur la flotte ne permettent pas de faire de distinction dans les crustacés ciblés (CRU), elles peuvent donc rendre compte d'opérations de pêche ciblant des crustacés autres que la langoustine.

3.7.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Loctudy	11	5	20 - 23	538
Saint-Guénolé (Penmarch)	13	6	18 - 22	429
Guilvinec	6	1	16 - 23	81
Autres ports (N = 5)	8	0	16 - 24	72

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.7.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		33	136	1245
Échantillonnés		12	13	167
Taux d'échantillonnage		36.36	9.56	13.41

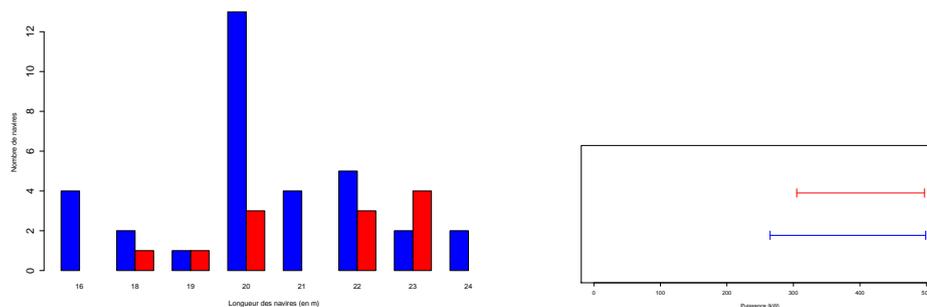


FIGURE 3.55 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)



FIGURE 3.56 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

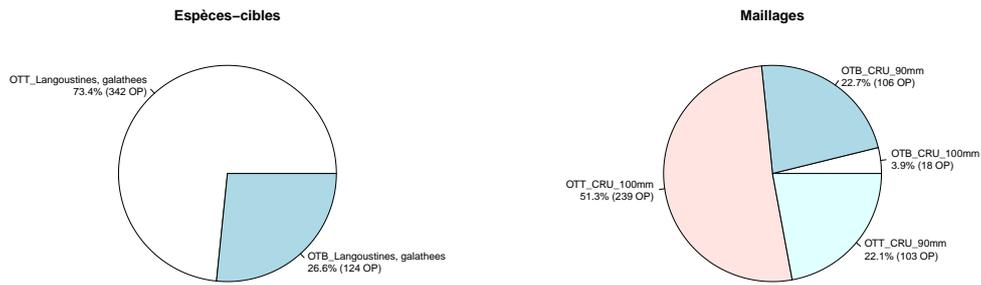


FIGURE 3.57 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

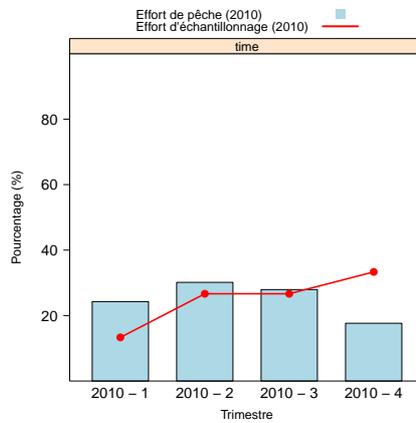


FIGURE 3.58 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

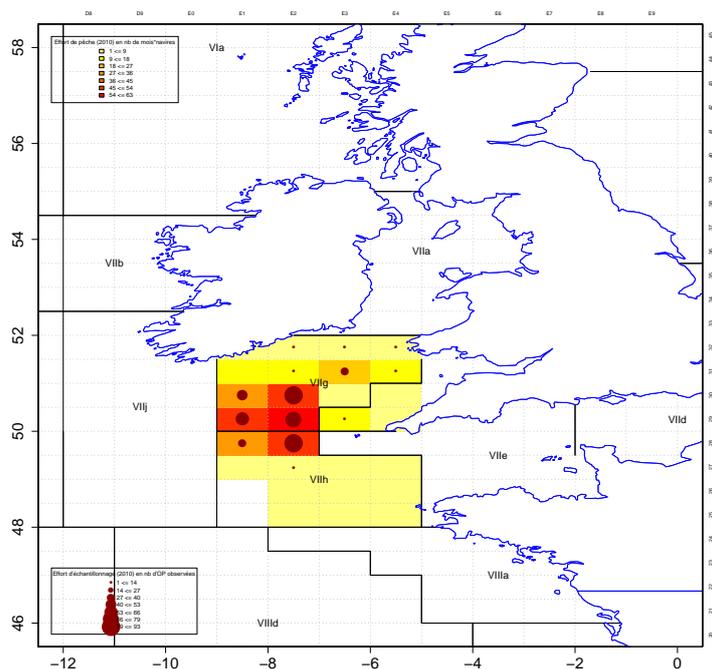


FIGURE 3.59 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

3.7.3 Composition des captures

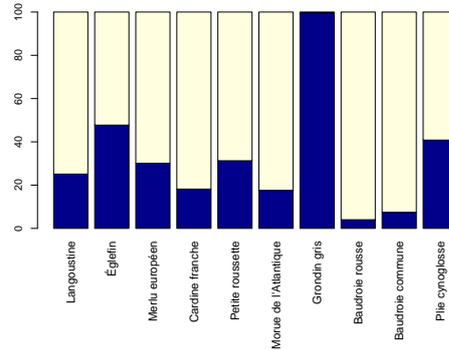
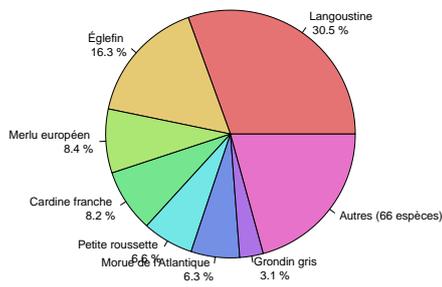
Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d’espèces capturées
1456	34,3 [12,6 - 59,8]	107

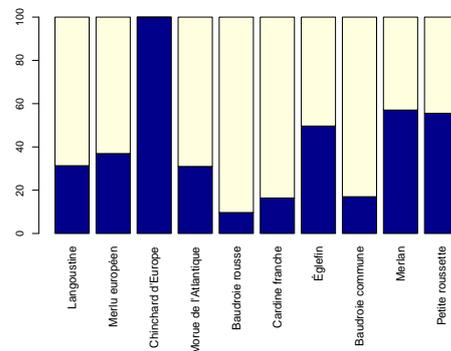
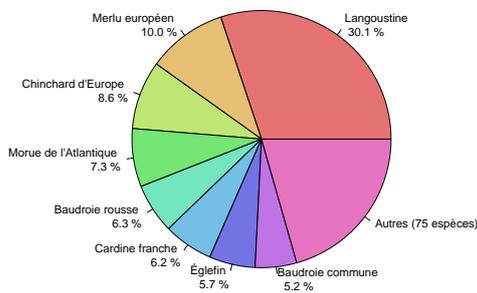
La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Le diamètre des camemberts est proportionnel à l’importance des captures.

Maillage = 90 mm



Maillage = 100 mm



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.60 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, seize captures d'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et une capture de peau bleue (*Prionace glauca*) ont été observées en Mer Celtique (VIIIfgh). Ces captures concernent 5 marées sur 13 observées et 17 opérations de pêche sur 168 échantillonnées.

3.7.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.61).

Remarque : les tailles de langoustine sont fournies en mm, alors que les tailles des autres espèces sont en cm.

Attention, les échelles de nombres sont différentes d'un maillage à l'autre pour une même espèce !

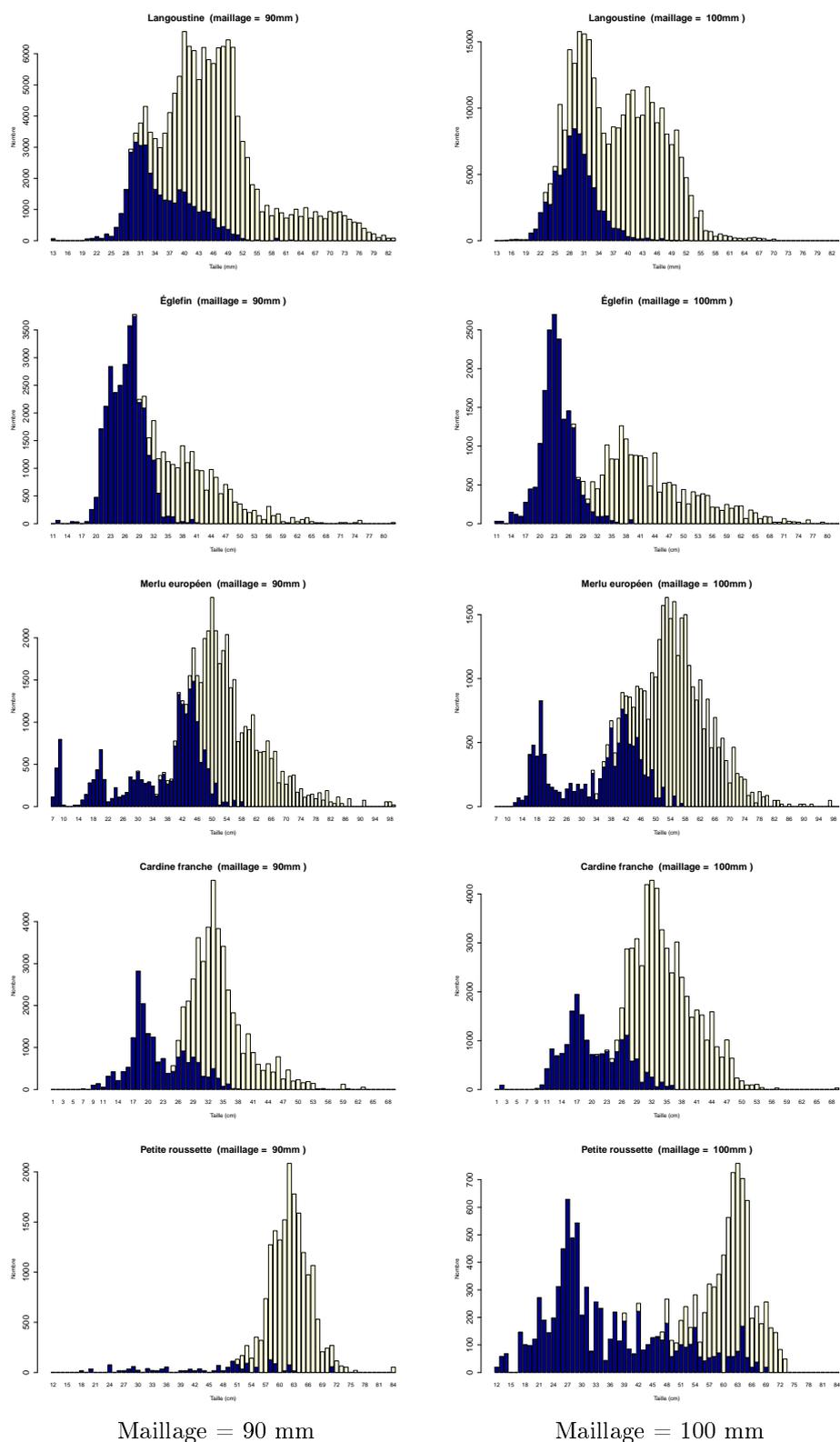
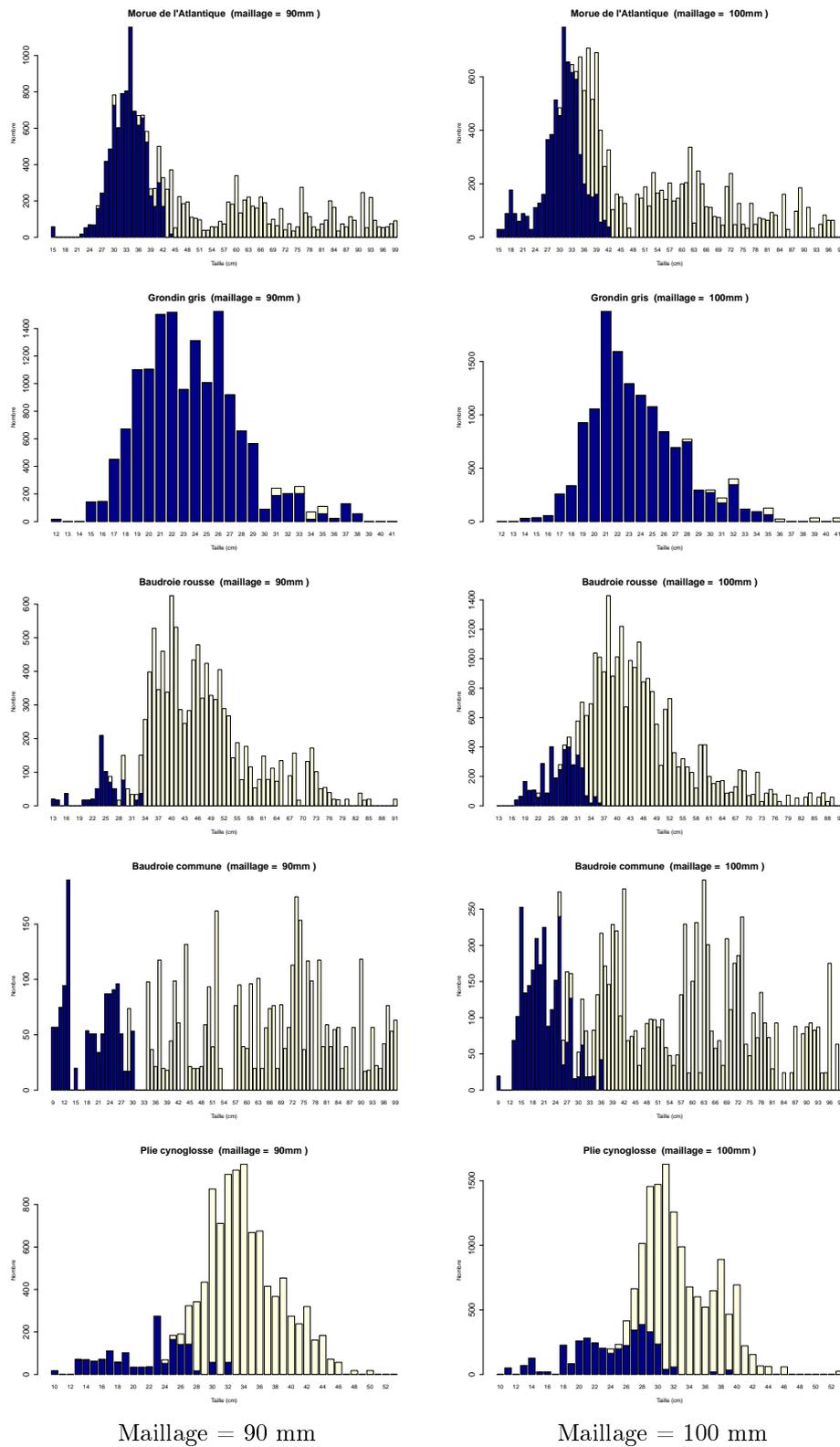


FIGURE 3.61 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)



Maillage = 90 mm

Maillage = 100 mm

FIGURE 3.61 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.7.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Les chalutiers ciblant la langoustine en Mer Celtique (division VIIfgh) qui ont été échantillonnés sont tous du quartier du Guilvinec et utilisent 2 sortes de maillage (90 ou 100 mm). Les captures de langoustines varient au cours de l'année mais avec des rendements en règle générale plus importants au printemps.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'échantillonnage est bien représentatif de l'effort de pêche pour l'ensemble de l'année et les navires observés représentent bien le métier.

3/ Composition des captures et structures en taille :

La proportion importante de morue et d'églefin de petites tailles confirme les forts recrutements estimés par ailleurs sur ces deux espèces en mer Celtique. Il en résulte des taux de rejet importants au vu des marées observées (taux d'échantillonnage de 9.56%). Ceci est le cas principalement pour l'églefin, avec un taux de rejets de l'ordre de 50% et de l'ordre de 30 à 35 % pour la morue suivant le maillage. Le merlu et la langoustine ont un taux de rejet de l'ordre de 30 à 40 % suivant le maillage. Pour les baudroies, les rejets correspondent, pour la plupart, à des individus inférieurs à la taille légale, avec les taux relativement faibles. Le grondin gris est fortement rejeté, et le chincharde l'est en quasi totalité.

3.8 Fileyeurs maillants côtiers du Golfe de Gascogne

Sont considérés comme fileyeurs maillants côtiers, les navires de taille strictement inférieure à 18 mètres qui utilisent le filet maillant calé (GNS) pour cibler des poissons démersaux (DEF) et/ou des mollusques (MOL) dans le Golfe de Gascogne et en région Ibérique (divisions VIIIabcde).

3.8.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Concarneau	34	8	6 - 12	232
Capbreton	15	3	6 - 14	138
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	15	4	6 - 15	128
Lorient	26	9	5 - 15	121
Arcachon	20	5	4 - 13	80
Saint-Jean-de-Luz, Ciboure	12	7	6 - 14	63
Guilvinec	16	1	6 - 17	45
Doëlan (Clohars-Carnoët)	4	1	8 - 12	31
La Forêt-Fouesnant	2	3	7 - 9	25
La Vigne (Lège-Cap-Ferret)	3	1	9 - 11	20
Trévignon (Trégunc)	3	1	6 - 9	13
Kerdruc (Névez)	1	1	9	4
PL-Port Louis	1	1	8	2
Autres ports (N = 70)	275	0	4 - 17	155

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.8.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	283	10212	7994
Échantillonnés	43	86	111
Taux d'échantillonnage	15.19	0.84	1.39

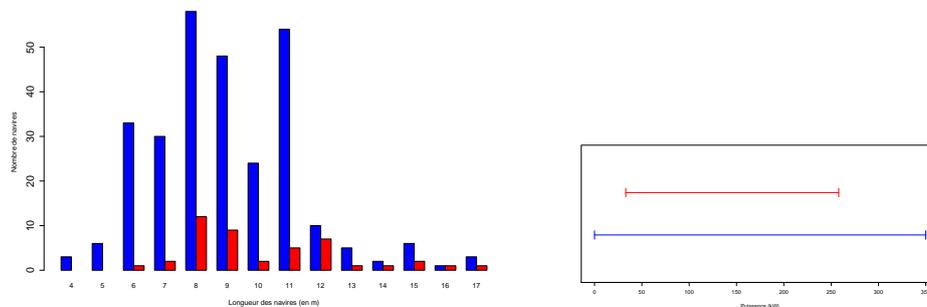


FIGURE 3.62 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

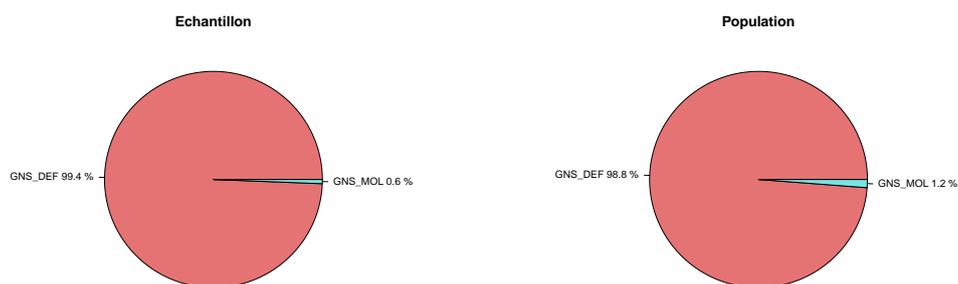


FIGURE 3.63 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

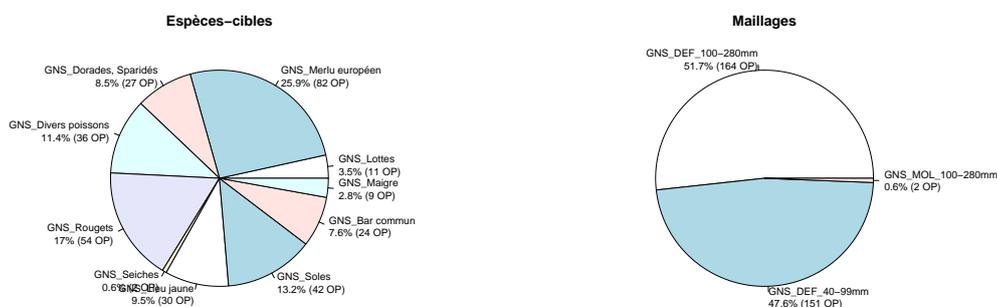


FIGURE 3.64 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

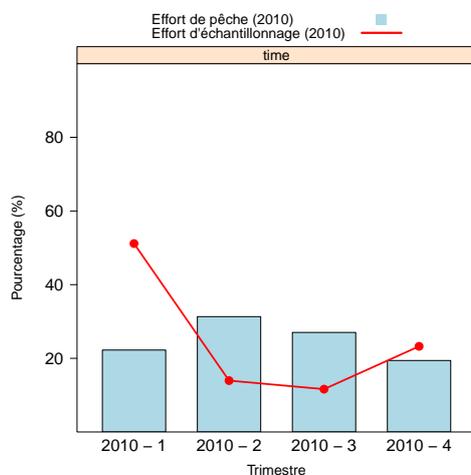


FIGURE 3.65 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

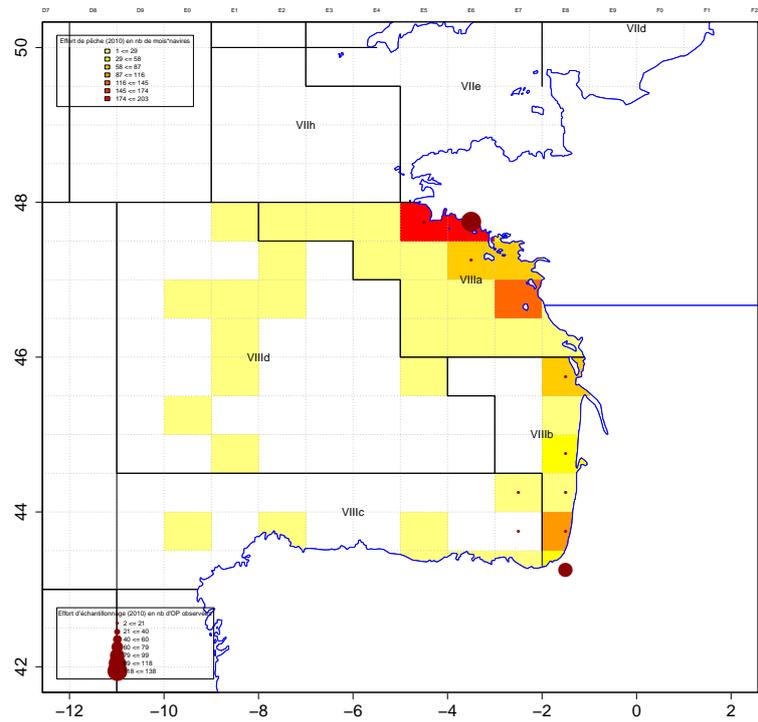


FIGURE 3.66 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

Remarque : Les outils graphiques placent automatiquement les cercles rouges correspondant à l’effort d’échantillonnage au milieu de chaque rectangle statistique. L’échantillonnage peut donc se retrouver "à terre" en cas d’activité en zone côtière très proche du continent ; cela ne correspond bien évidemment pas à la réalité.

3.8.3 Composition des captures

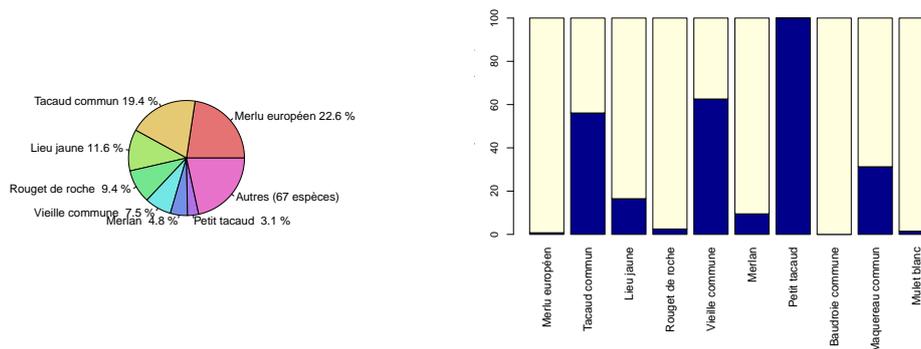
Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max](en %)	Nb total d’espèces capturées
1444	21,0 [0,1 - 85,2]	111

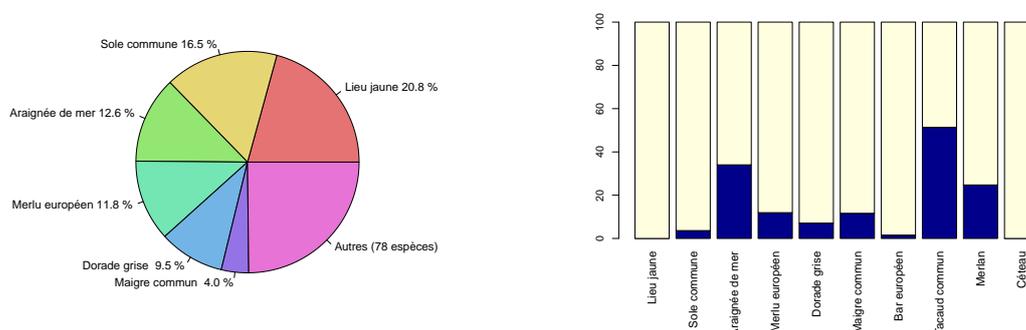
La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Le diamètre des camemberts est proportionnel à l’importance des captures.

Maillage = 40-99 mm



Maillage = 100-280 mm



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.67 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées deux captures de Peau bleue (*Prionace glauca*), une capture d'Aiguillat commun (*Squalus acanthias*) et une capture d'Aigle de mer commun (*Myliobatis aquila*) ont été observées en zone VIIIa et VIIIb. Ces captures concernent 3 marées sur 86 observées et 4 opérations de pêche sur 257 échantillonnées.

3.8.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.68).

Attention, les échelles de nombres sont différentes d'un maillage à l'autre pour une même espèce !

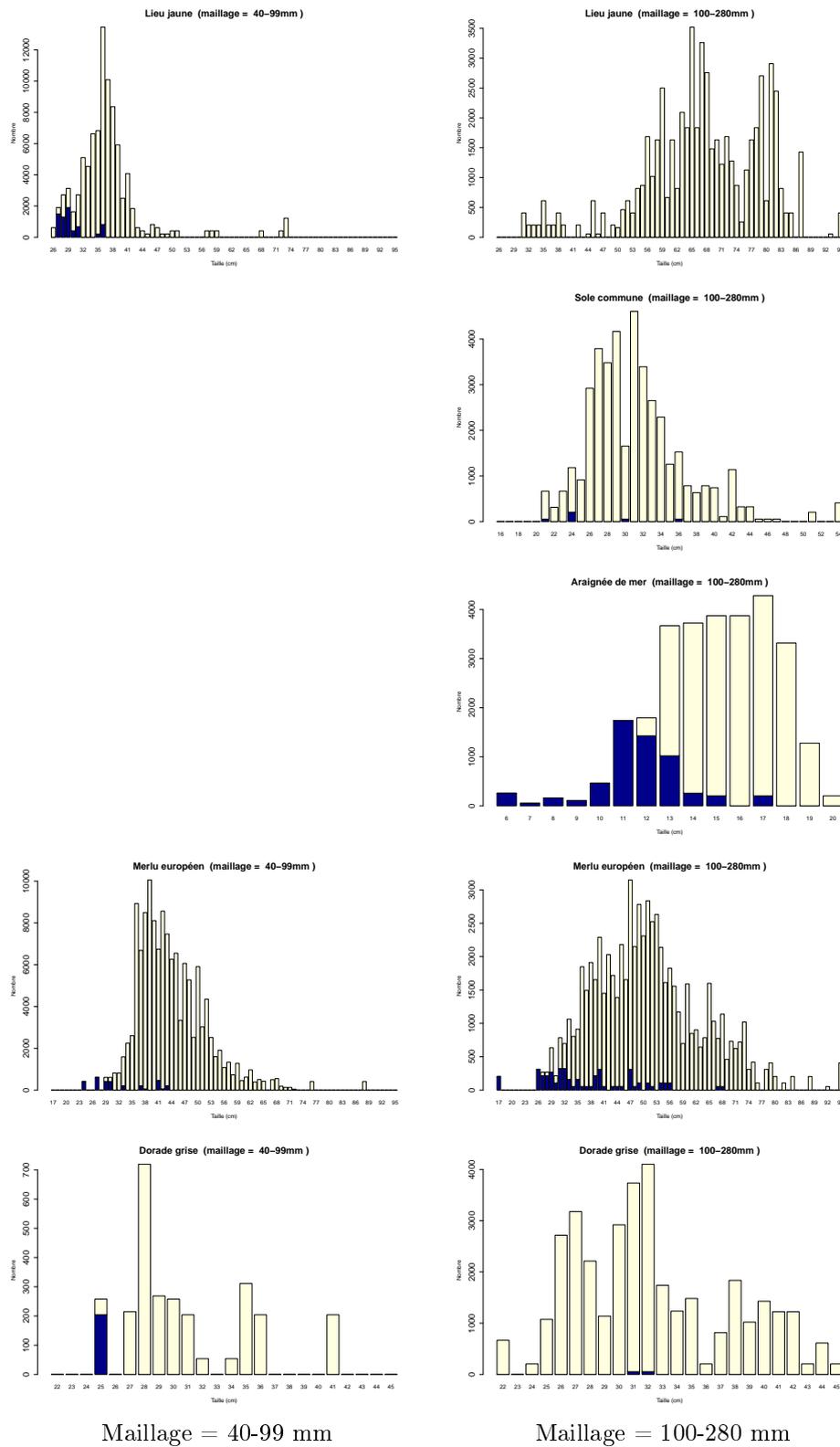


FIGURE 3.68 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.8.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Deux types de flottilles sont concernées par ce métier, des navires inférieurs à 10 m et utilisant des maillages plus petits travaillant dans des zones plus côtières et des navires supérieurs à 10 m travaillant dans des zones mixtes soit côtières ou au delà des 5 milles.

Certains navires peuvent pratiquer plusieurs métiers (palangre) et en règle générale les espèces ciblées varient suivant les saisons (rouget, bar, merlu, araignée, dorade).

L'échantillonnage sur ce métier est fait sur toute la façade Atlantique de la Bretagne au pays Basque.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'effort d'échantillonnage par rapport à l'effort de pêche est bon pour les trimestres 1 et 4 et un peu faible mais acceptable pour les trimestres 2 et 3.

3/ Captures et structures en taille :

Le taux de rejet est en moyenne proche de 20% de la capture totale pour ce métier et est très faible pour les espèces commerciales. Les navires plus côtiers utilisant un maillage plus petit ont de fait une répartition en taille de la capture plus petite que les navires utilisant des plus gros maillages mais pêchant plus au large et ciblant des plus gros individus (lieu, jaune, merlu, araignée, bar).

3.9 Trémaillleurs côtiers du Golfe de Gascogne

Sont considérés comme trémaillleurs côtiers, les navires de taille strictement inférieure à 18 mètres qui utilisent le trémail (GTR) pour cibler des poissons démersaux (DEF) et/ou des mollusques (MOL) dans le Golfe de Gascogne et en région Ibérique (divisions VIIIabcde).

3.9.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Arcachon	53	5	5 - 17	988
Les Sables-d'Olonne	44	4	7 - 17	791
Lorient	45	9	5 - 17	629
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	27	8	6 - 17	306
La Rochelle	35	1	6 - 17	226
Capbreton	18	2	9 - 14	220
Saint-Jean-de-Luz, Ciboure	15	4	6 - 17	148
L'Herbaudière (Noirmoutier-en-l'Île)	15	2	7 - 17	72
Concarneau	29	1	4 - 12	58
Quiberon	23	2	6 - 15	56
La Vigne (Lège-Cap-Ferret)	4	1	7 - 11	49
Le Croisic	11	1	8 - 13	12
Andernos-les-Bains	5	2	5 - 6	11
La Forêt-Fouesnant	4	1	7 - 9	5
Gujan-Mestras	3	1	4 - 5	5
Autres ports (N = 111)	432	0	4 - 17	2062

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.9.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		469	21352	21550
Échantillonnés		42	130	150
Taux d'échantillonnage		8.96	0.61	0.70

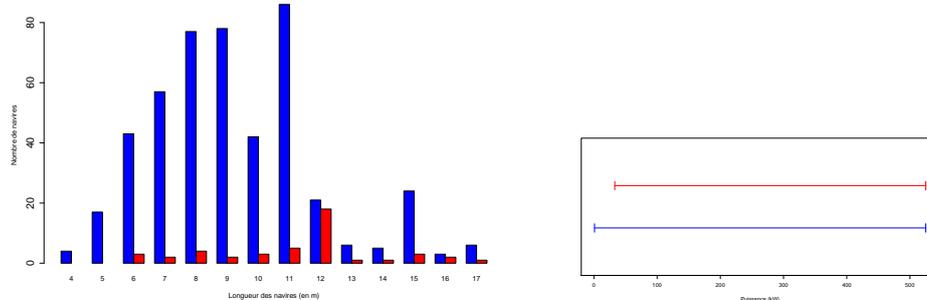


FIGURE 3.69 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)



FIGURE 3.70 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

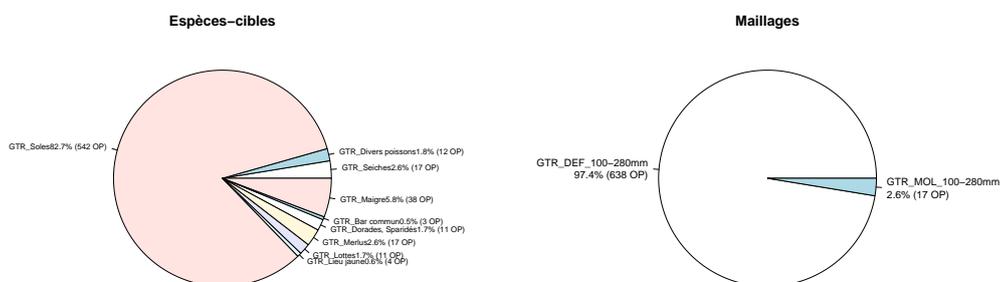


FIGURE 3.71 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

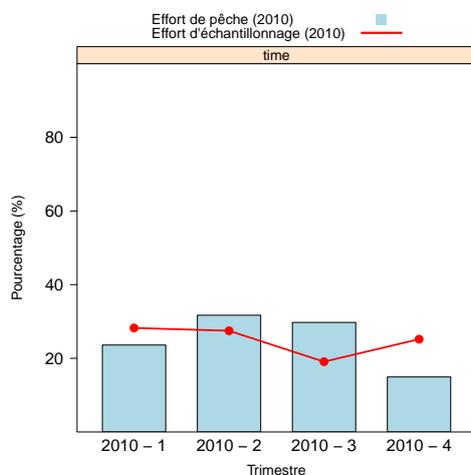


FIGURE 3.72 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

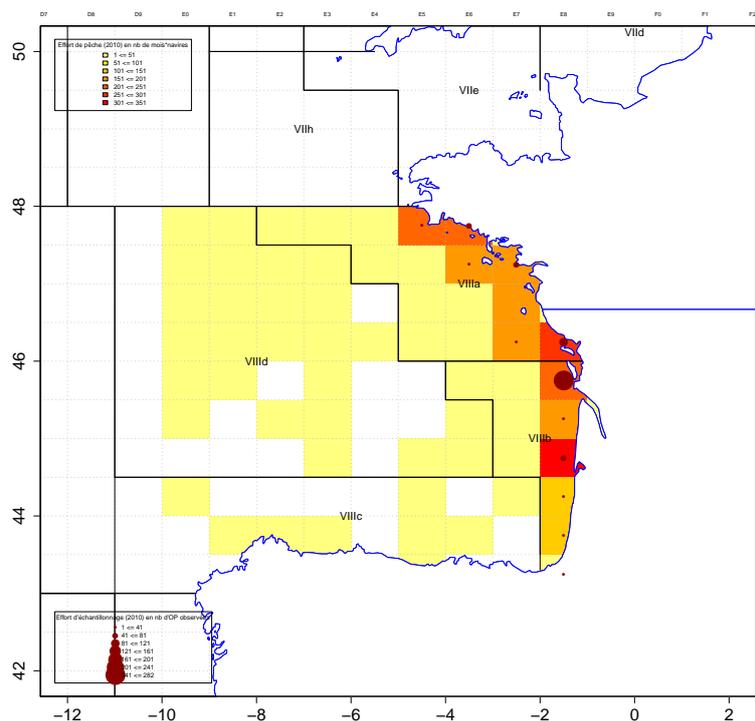


FIGURE 3.73 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

Remarque : Les outils graphiques placent automatiquement les cercles rouges correspondant à l’effort d’échantillonnage au milieu de chaque rectangle statistique. L’échantillonnage peut donc se retrouver "à terre" en cas d’activité en zone côtière très proche du continent ; cela ne correspond bien évidemment pas à la réalité.

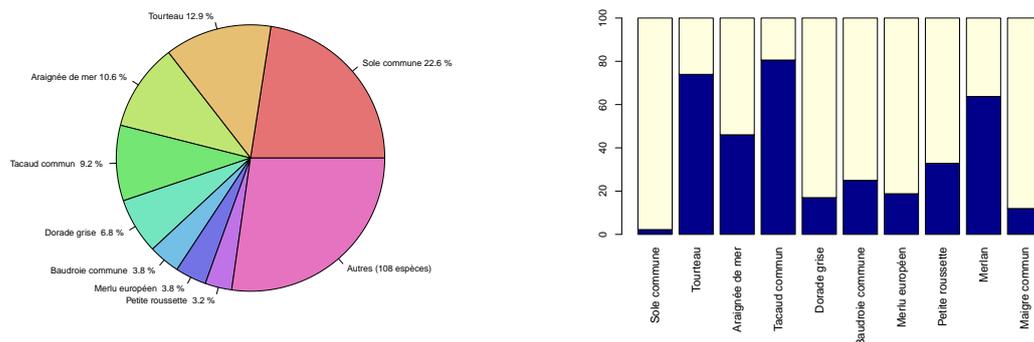
3.9.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne	[min-max](en %)	Nb total d’espèces capturées
5295	28,4	[1,1 - 79,2]	124

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Maillage = 100-280 mm



Composition spécifique des captures en poids Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.74 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, vingt-trois captures de Pastenague commune (*Dasyatis pastinaca*), deux captures de Requin renard (*Alopias vulpinus*) et une capture de marsouin commun (*Phocoena phocoena*) ont été observées en zone VIIIa et VIIIb. Ces captures concernent 10 marées sur 130 observées et 20 opérations de pêche sur 407 échantillonnées.

3.9.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.75).

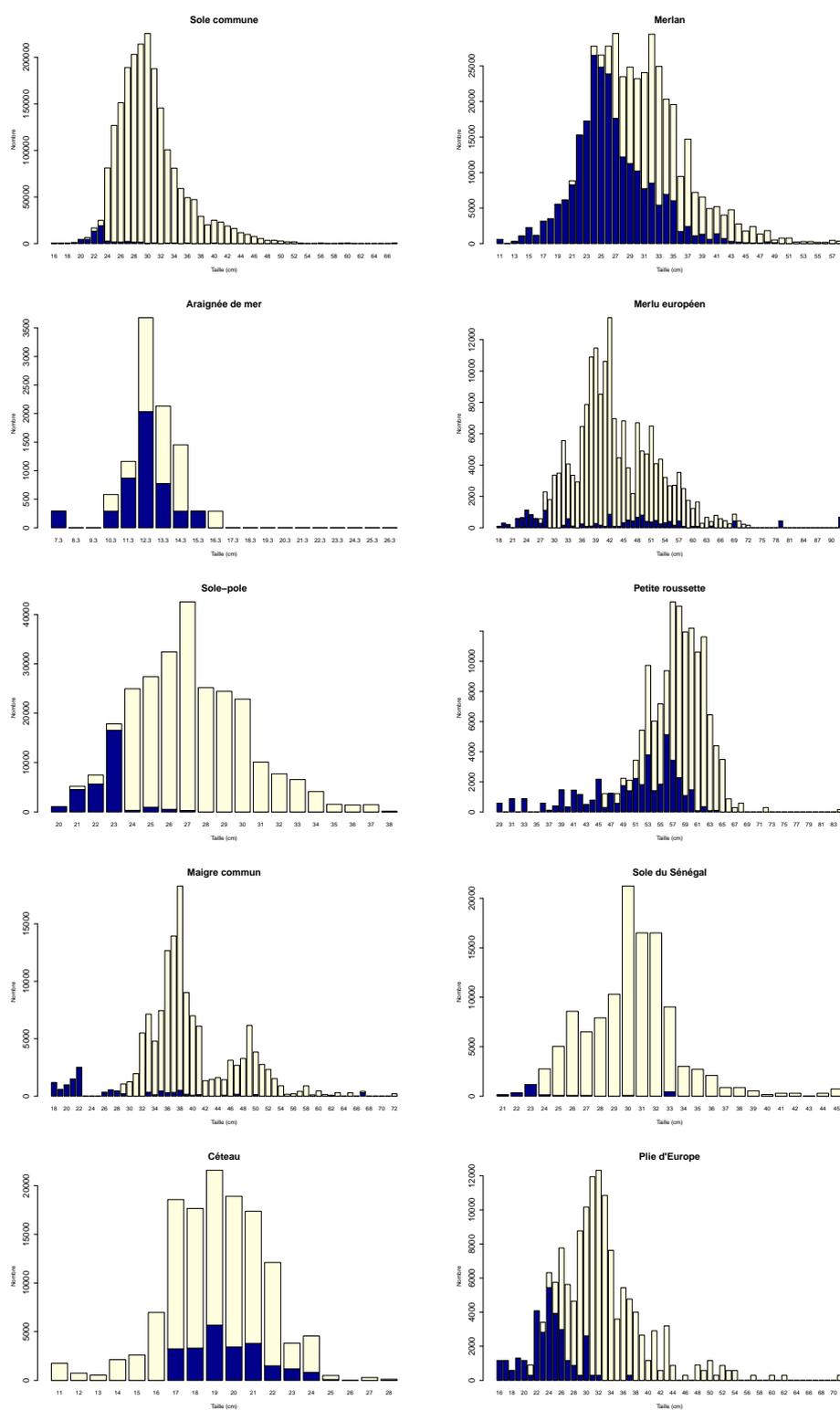


FIGURE 3.75 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.9.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Métier ayant pour cible principale la sole avec une activité pratiquement tout au long de l'année et répartie sur toute la façade Atlantique avec cependant des flottilles importantes dans les pays de la Loire et Poitou Charentes et sud Bretagne.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

La distribution de l'effort d'échantillonnage au 4ème trimestre est assez élevé (plan d'échantillonnage sur-estimé) et est assez faible pour le 3ème trimestre (plan d'échantillonnage sous-estimé). Les échantillonnages des trimestres 1 et 2 par rapport à l'effort de pêche sont acceptables.

3/ Captures et structures en taille :

Le taux de rejet pour ce métier est inférieur à 30% avec très peu de rejets sur les espèces commerciales comme la sole et le merlu mais les taux de rejets peuvent être assez importants sur les tourteaux (maillés et détruits au virage) et les tacauds au vue du nombre de marées observées (taux d'échantillonnage de 0.61%). Les merlans de petites tailles (moyenne de 24 cm) et les baudroies hors tailles commerciales sont également rejetés.

3.10 Fileyeurs côtiers de mer Celtique / Ouest Bretagne

Sont considérés comme fileyeurs côtiers, les navires de taille strictement inférieure à 18 mètres qui pratiquent le fileyage avec filets maillants (GNS) ou trémails (GTR), ciblant des poissons démersaux (DEF) et/ou des mollusques (MOL) et opérant dans la division VIIh de mer Celtique.

3.10.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Le Conquet	20	9	9 - 15	716
Brest	14	1	6 - 15	69
Autres ports (N = 23)	44	0	6 - 16	227

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.10.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		54	1358	1594
Échantillonnés		10	13	13
Taux d'échantillonnage		18.52	0.96	0.82

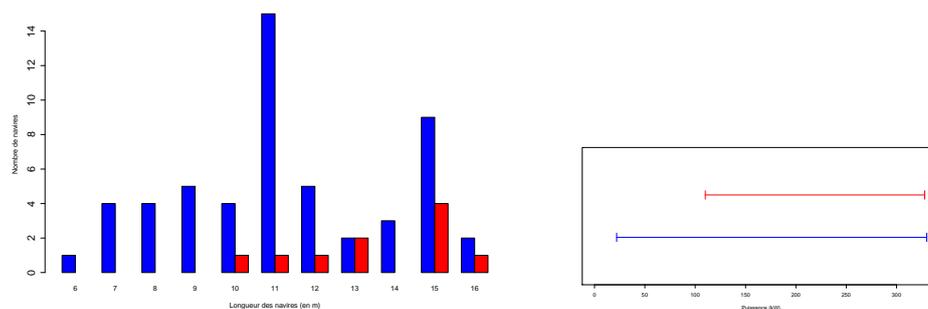


FIGURE 3.76 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

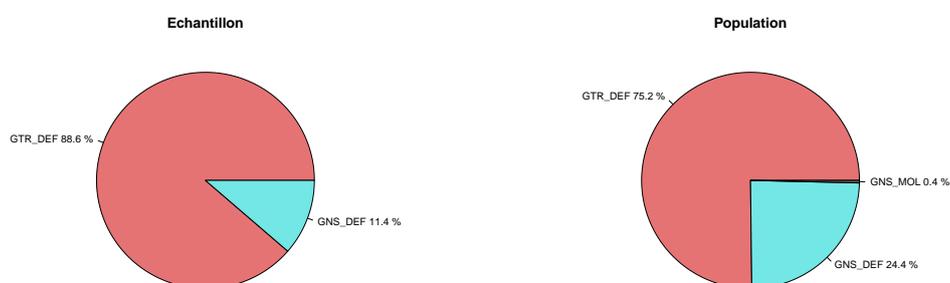


FIGURE 3.77 – Répartition des métiers (engin_groupes d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

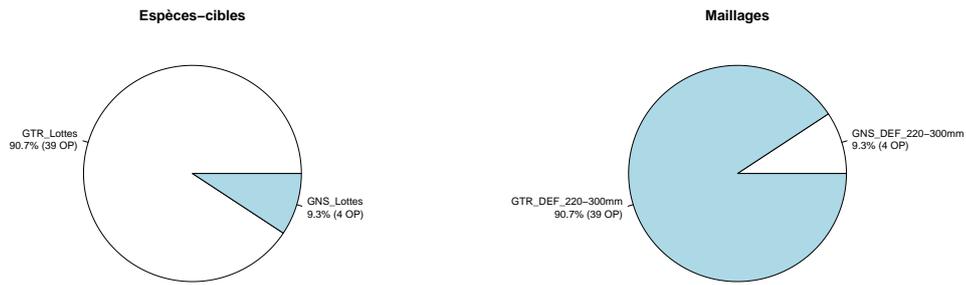


FIGURE 3.78 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

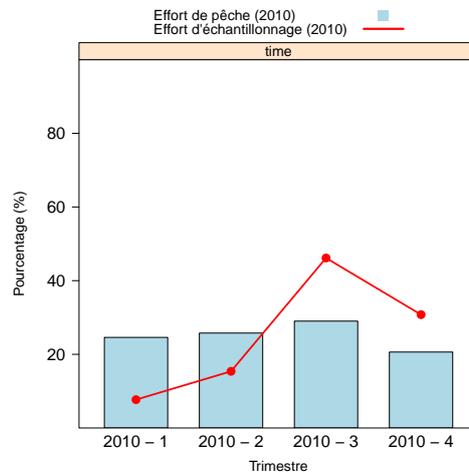


FIGURE 3.79 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

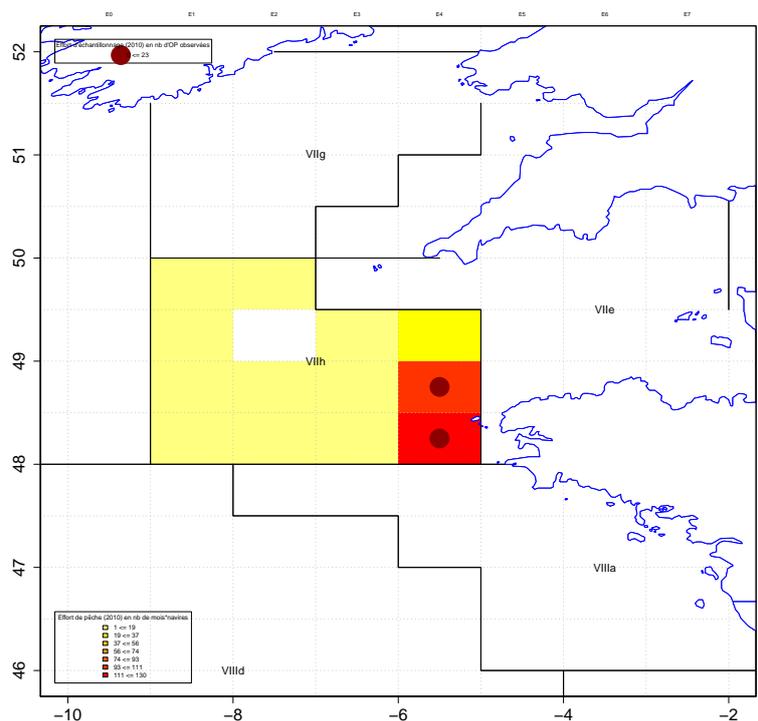


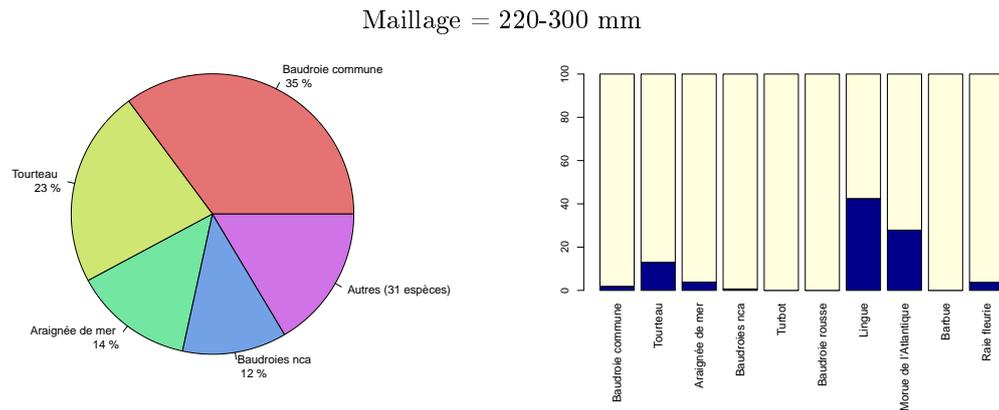
FIGURE 3.80 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l'effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

3.10.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d'espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
916	12,9 [1,8 - 40,4]	40

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).



Composition spécifique des captures en poids Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.81 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, trois captures de marsouin commun (*Phocoena phocoena*) et deux captures de dauphin commun (*Delphinus delphis*) ont été observées en zone VIIh. Ces captures concernent 4 marées sur 13 observées et 4 opérations de pêche sur 44 observées.

3.10.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.82).

3.10.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

Flotte échantillonnée principalement sur les fileyeurs du Conquet ou Brest et ciblant les baudroies. L'engin utilisé le plus fréquemment est le trémail à lottes et à raies.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

Le 1er trimestre est sous-échantillonné, tandis que le reste de l'année l'effort d'échantillonnage est adapté à l'effort de pêche et est bien réparti sur la flotte pratiquant ce métier.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Les baudroies représentent la majeure partie des captures, avec également, suivant la saison, les araignées et tourteaux. Les rejets sont assez faibles et ne concernent que les captures accessoires qui sont très peu pêchées (lingue et morue).

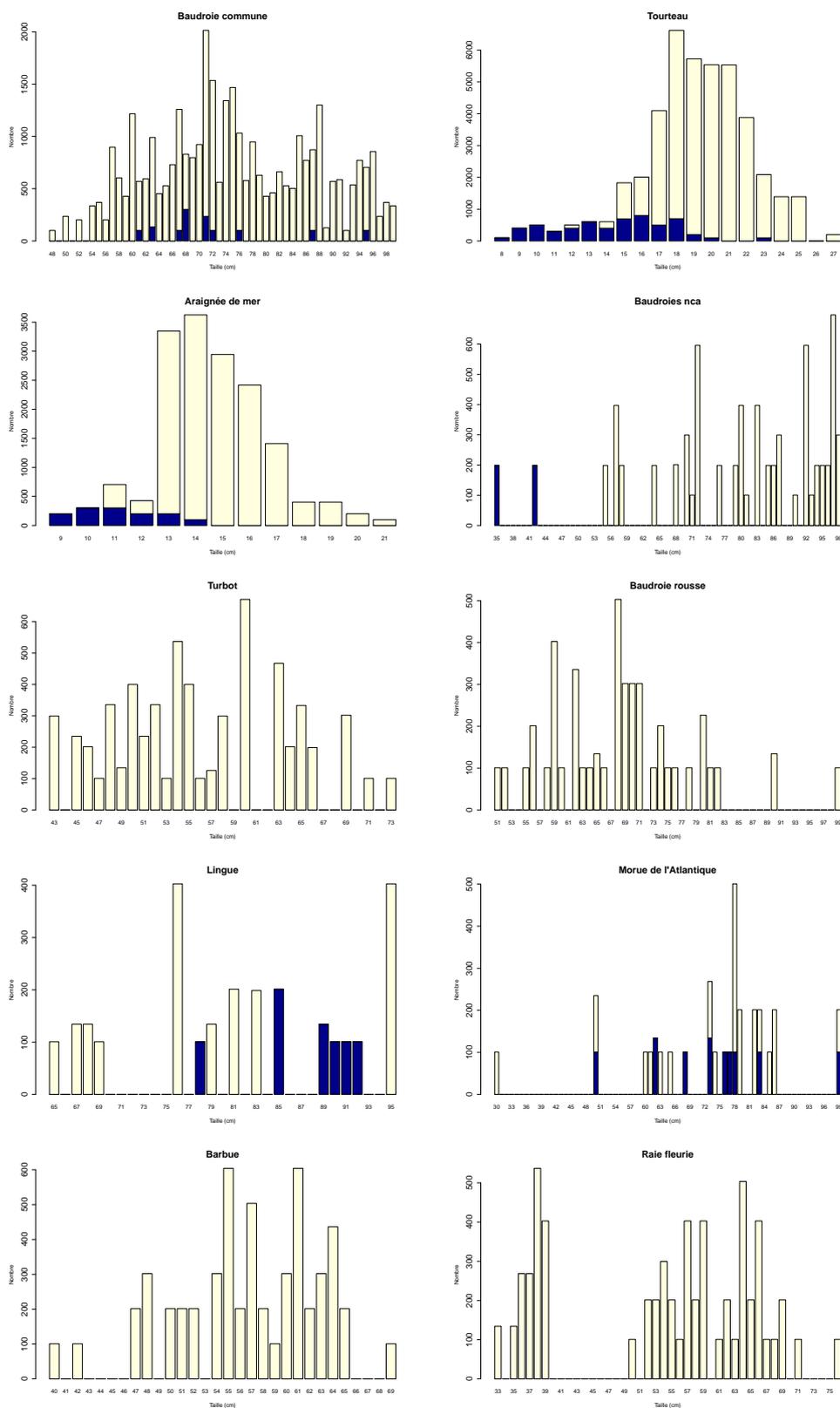


FIGURE 3.82 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010)
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.11 Fileyeurs hauturiers de la façade Atlantique

Sont considérés comme fileyeurs hauturiers, les navires de taille égale ou supérieure à 18 mètres qui pratiquent le fileyage en utilisant un filet maillant (GNS) ou un trémail (GTR) pour cibler des poissons démersaux (DEF) en Atlantique.

3.11.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Lorient	22	2	19 - 38	2930
Pasajes	19	1	20 - 38	1062
Les Sables-d'Olonne	16	1	18 - 26	990
Yeu port Joinville (L'Ile-d'Yeu)	12	2	18 - 23	869
L'Herbaudière (Noirmoutier-en-l'Île)	7	4	18 - 23	405
Arcachon	2	2	19 - 21	142
Guilvinec	3	1	20 - 22	76
Saint-Guénolé (Penmarch)	1	1	22	59
Roscoff	4	1	19 - 24	54
La Meule (L'Ile-d'Yeu)	7	1	18 - 23	48
Autres ports (N = 35)	126	0	18 - 54	7354

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

3.11.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total	63	2094	11575
Échantillonnés	14	24	133
Taux d'échantillonnage	22.22	1.15	1.15

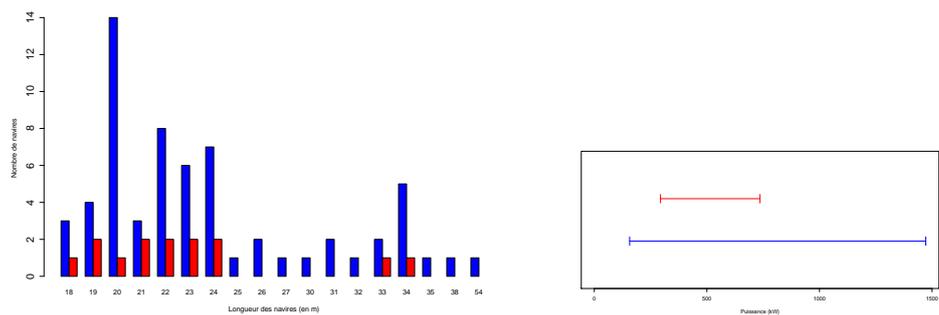


FIGURE 3.83 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

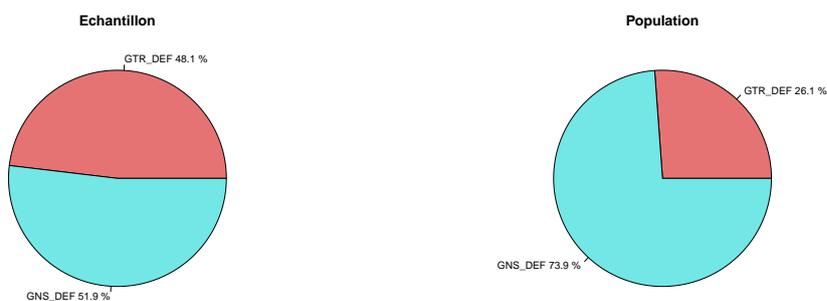


FIGURE 3.84 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

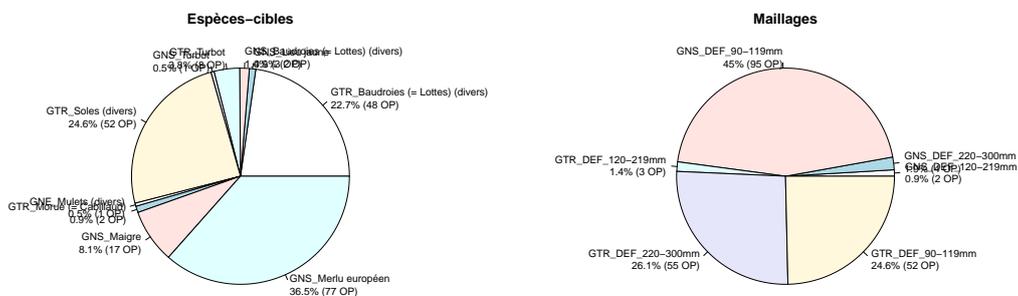
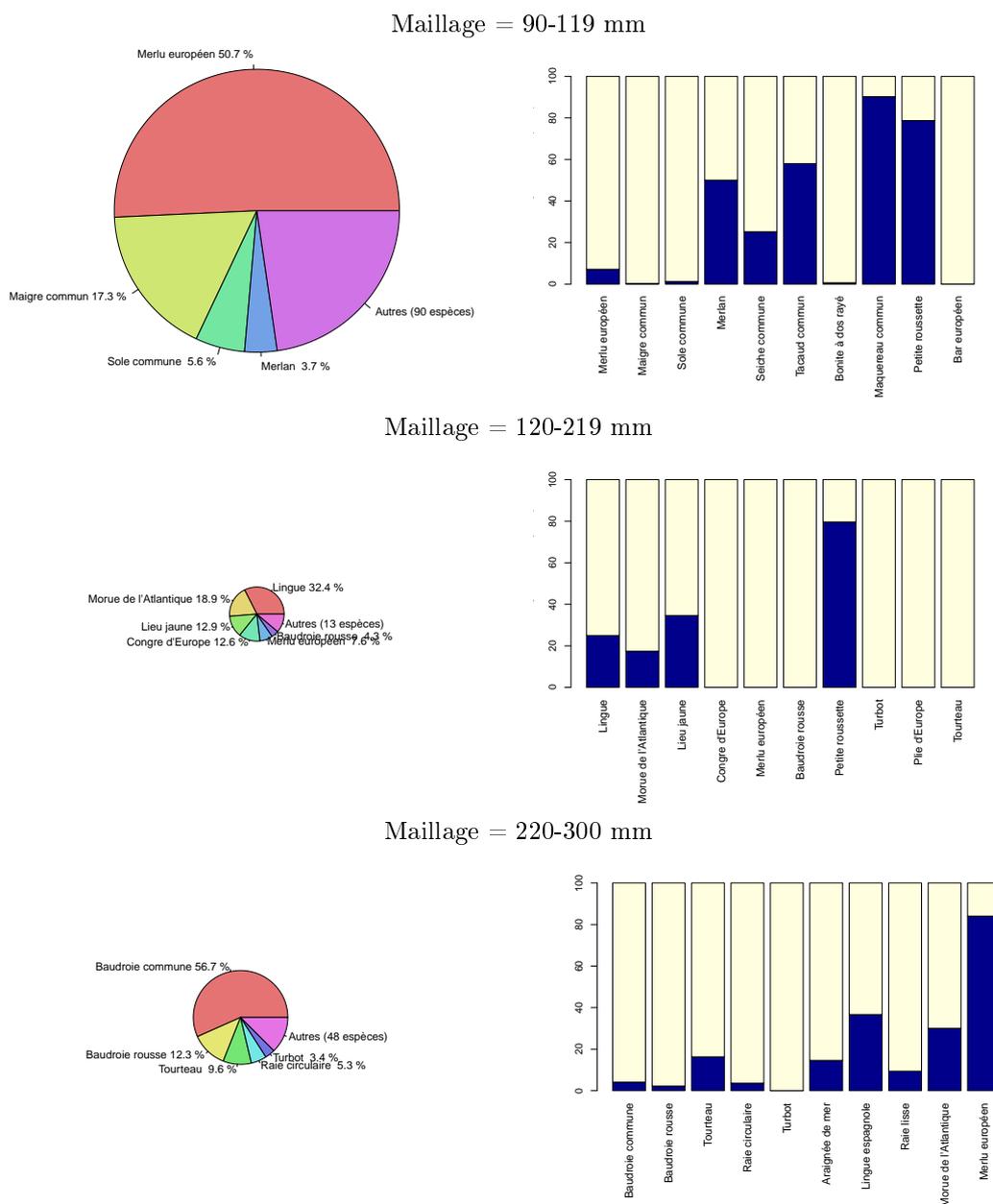


FIGURE 3.85 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d'espèces capturées
7455	18,2 [2,5 - 56,0]	122

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).

Le diamètre des camemberts est proportionnel à l'importance des captures.



Composition spécifique des captures en poids Pourcentage de rejets par espèce en poids
(jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.88 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, deux captures de requin taupe (*Lamna nasus*), une capture de requin renard (*Alopias vulpinus*), une capture de requin-taupe bleu (*Isurus oxyrinchus*) et une capture de pocheteau noir (*Dipturus oxyrinchus*) ont été observées en zone VIIghk et VIIIab. Ces captures concernent 5 marées sur 24 observées et 5 opérations de pêche sur 179 échantillonnées.

3.11.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.89).

Attention, les échelles de nombres sont différentes d'un maillage à l'autre pour une même espèce!

3.11.5 Discussion

1/ Contexte du métier :

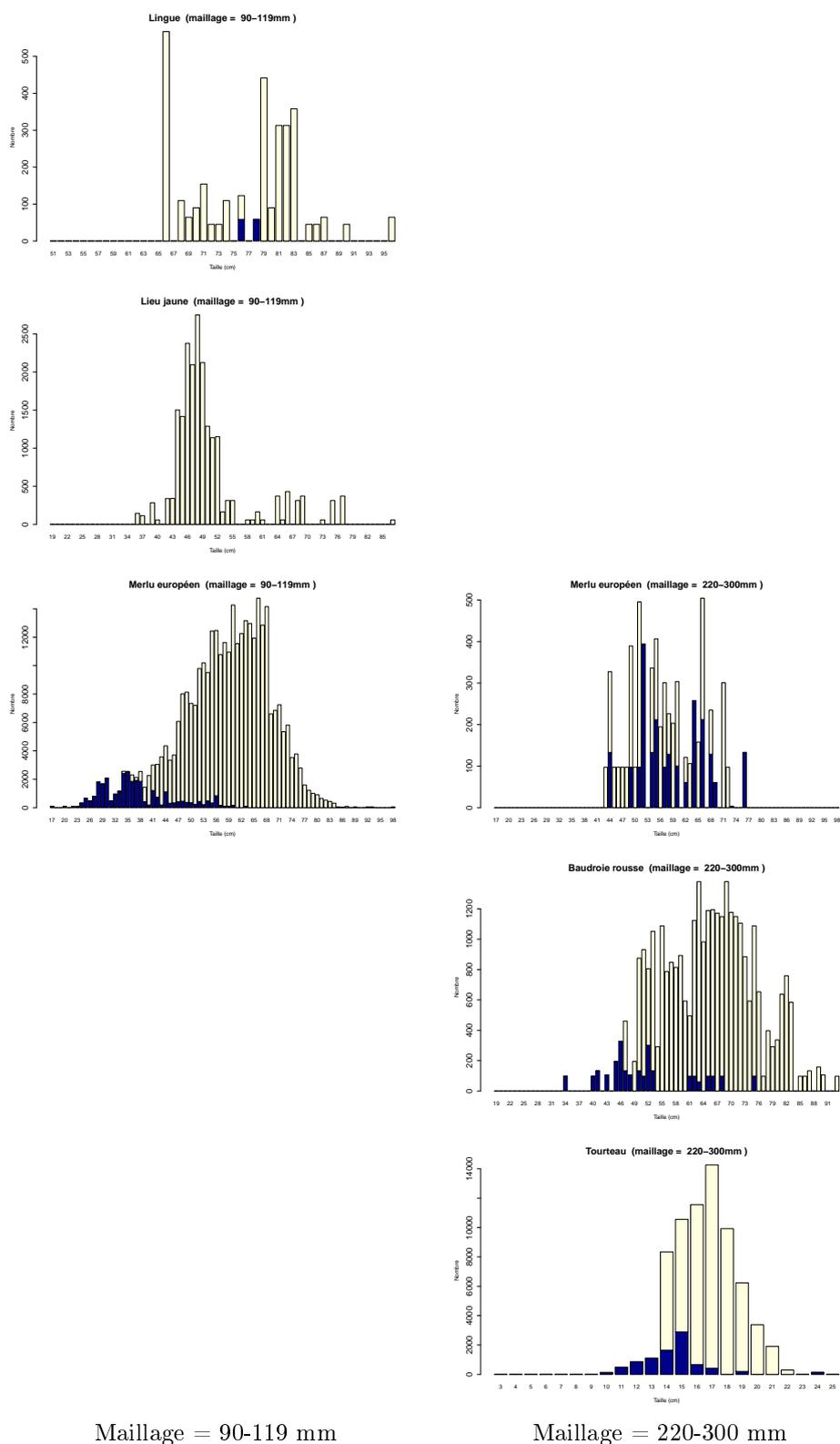
Plusieurs flottilles de fileyeurs hauturiers composent ce métier avec suivant les zones de pêche et les engins utilisés ciblent différentes espèces. Ceux qui ciblent le merlu dans le Golfe de Gascogne utilisent des filets maillants de 100 mm au moins, d'autres ciblant les baudroies utilisent des trémails d'au moins 220 mm (nappe interne) dans le Golfe de Gascogne et mer Celtique et ceux qui utilisent de filets maillants d'au moins 120 mm qui ciblent les gadidés (morue, lieu jaune) en mer Celtique.

2/ Représentativité de l'échantillonnage :

L'effort d'échantillonnage pour les 3 derniers trimestres est conforme à l'effort de pêche, par contre le 1er trimestre n'a pas pu être échantillonné.

3/ Composition des captures et structures en taille :

Ce métier génère peu de rejet sur les espèces ciblées (merlu, baudroies, maigre, lieu jaune). Les espèces comme la petite roussette sont peu gardées.



Maillage = 90-119 mm

Maillage = 220-300 mm

FIGURE 3.89 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010) (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

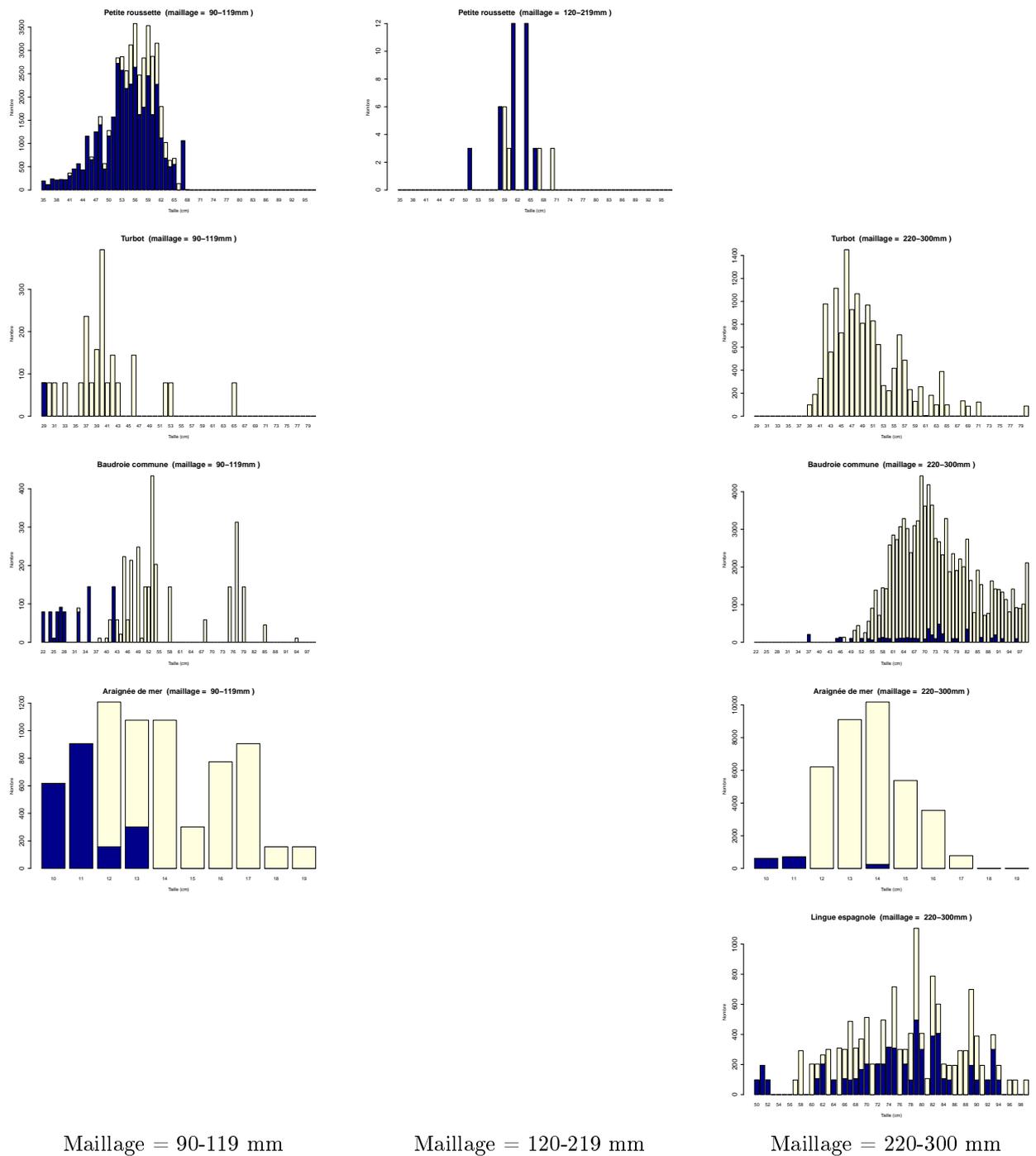


FIGURE 3.89 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010) (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.12 Palangriers du Golfe de Gascogne

Sont considérés comme palangriers du Golfe de Gascogne, les navires qui utilisent les palangres calées ou semi-flottantes (LLS) pour cibler des poissons démersaux (DEF) dans le Golfe de Gascogne et/ou en région Ibérique (divisions VIIIabcde).

3.12.1 Présentation de la flotte

Le tableau ci-dessous présente, par port, le nombre de navires pratiquant le métier et le nombre échantillonné. Les gammes de taille des navires, ainsi que la quantité totale débarquée, toutes espèces confondues permettent d'illustrer l'importance relative des différents ports.

Les ports sont classés par débarquements décroissants.

Port	Nb de navires total	Nb de navires échantillonnés	Tailles des navires (m)	Débarquements totaux (t)
Lorient	32	1	4 - 24	465
La Cotinière (Saint-Pierre d'Oléron)	11	1	9 - 15	115
Autres ports (N = 69)	394	0	4 - 38	3699

Remarque : les navires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils débarquent dans plusieurs ports.

Remarque : le port de Cap Coz (Fouesnant) a également été échantillonné mais nous ne disposons pas d'informations sur la flotte débarquant dans ce port.

3.12.2 Marées observées

Le tableau et les figures ci-dessous décrivent la pêche observée ainsi que la représentativité de l'échantillonnage.

	2010	Nb de navires	Nb de marées	Nb de jours de mer
Total		300	13399	9070
Échantillonnés		3	6	6
Taux d'échantillonnage		1.00	0.04	0.07

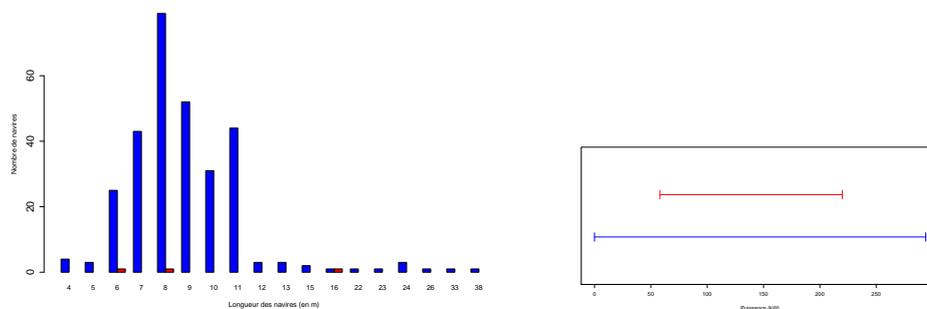


FIGURE 3.90 – Longueur (en m) et puissance (en kW) des navires échantillonnés (rouge) et de l'ensemble de la flotte (bleu) (2010)

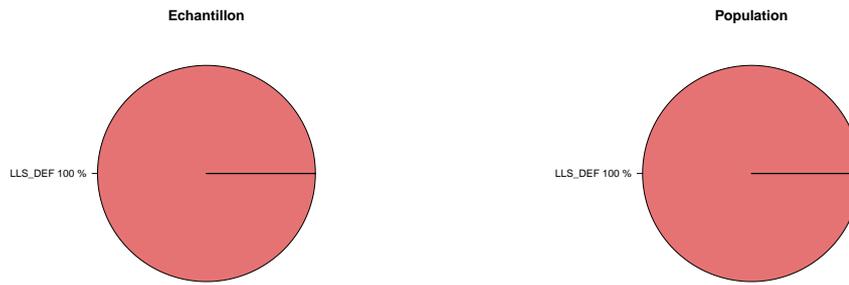


FIGURE 3.91 – Répartition des métiers (engin_groupe d'espèces-cibles) pratiqués sur les marées échantillonnées et sur l'ensemble de la flotte (2010)

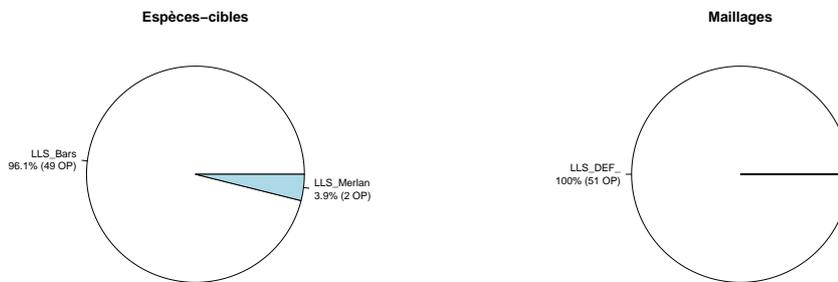


FIGURE 3.92 – Caractéristiques des métiers échantillonnés (2010)

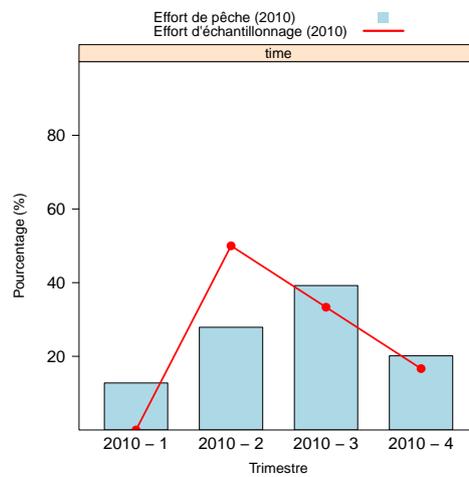


FIGURE 3.93 – Distribution (en %) de l'effort d'échantillonnage et de l'effort de pêche en nombre de marées par trimestre (2010)

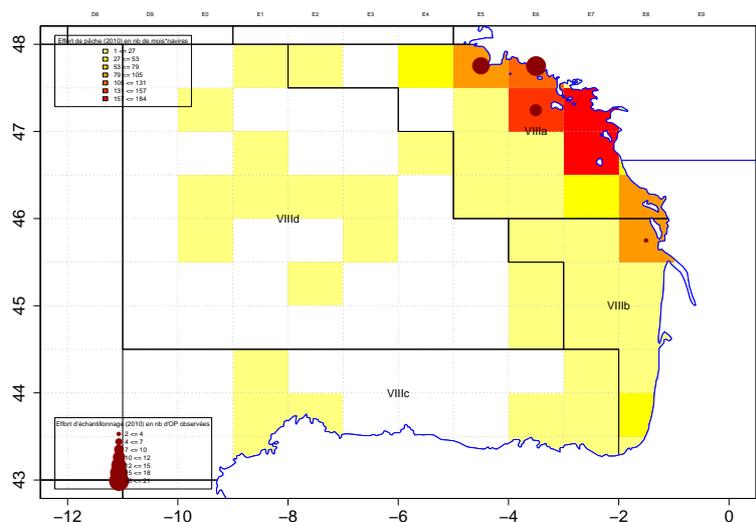


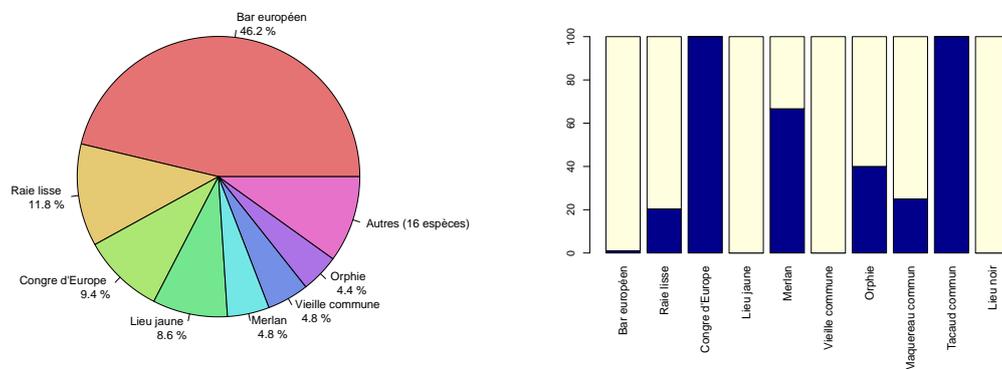
FIGURE 3.94 – Distribution géographique des opérations de pêche observées et de l’effort de pêche en nombre de mois-navires (2010)

3.12.3 Composition des captures

Le tableau ci-dessous récapitule les captures totales estimées à ce métier, dont la part non retenue en poids, ainsi que le nombre total d’espèces capturées.

Capture totale (en tonnes)	Part non retenue moyenne [min-max] (en %)	Nb total d’espèces capturées
1033	24,5 [4,6 - 56,2]	24

La composition spécifique des captures est présentée ci-dessous, ainsi que la proportion des parties retenue et non retenue pour les dix premières espèces dans les captures en poids (classées par captures décroissantes).



Composition spécifique des captures en poids

Pourcentage de rejets par espèce en poids (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

FIGURE 3.95 – Composition spécifique des captures par maillage (2010)

Captures accidentelles ou occasionnelles

Au cours des marées observées, aucune espèce vulnérable (mammifère marin, espèces sensibles de séliaciens ou tortues) n'a été capturée.

3.12.4 Structures en taille

Nous présentons les distributions en taille des captures, distinguées en part retenue et part non retenue, pour les principales espèces capturées (figure 3.96).

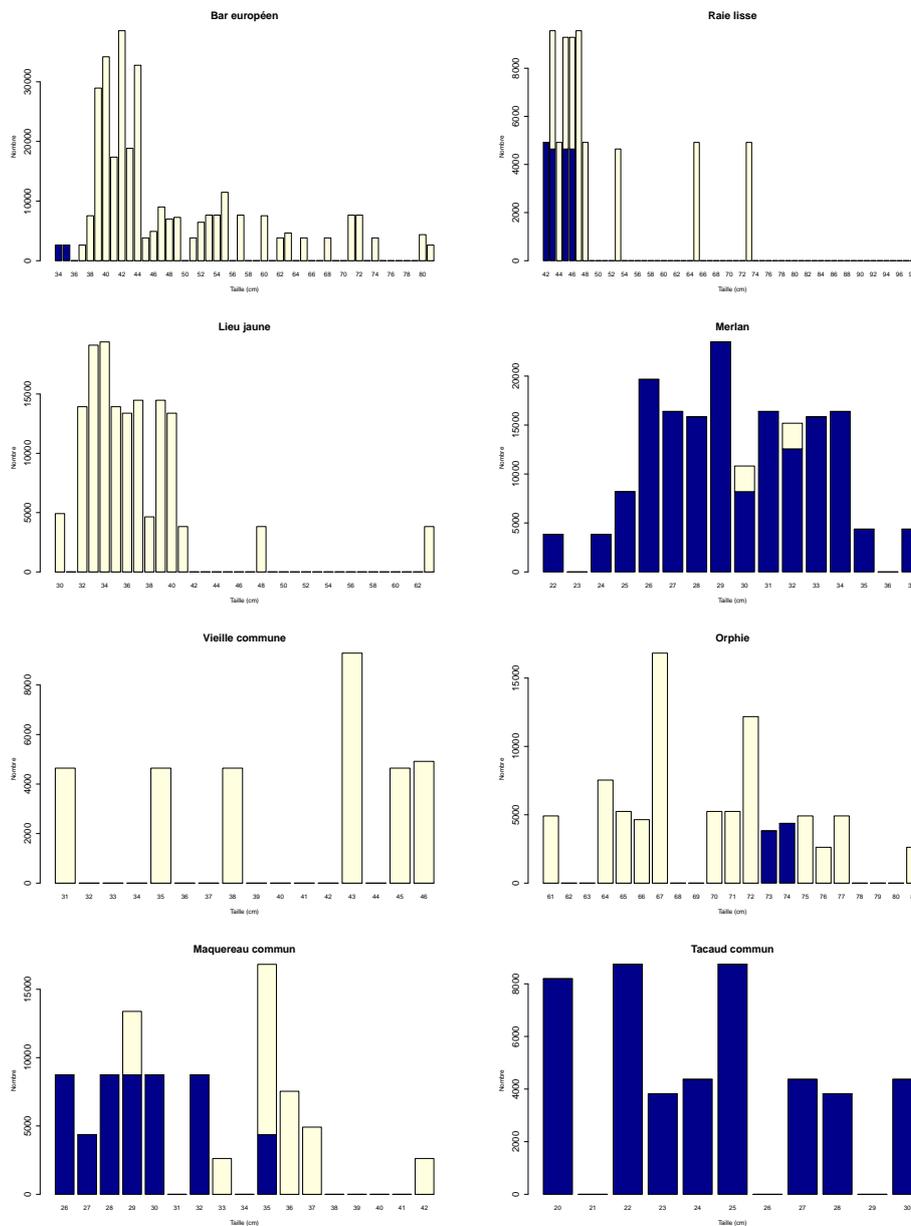


FIGURE 3.96 – Structures en taille des principales espèces capturées (2010) (jaune= partie retenue, bleu= partie non retenue)

3.12.5 Discussion

Métier très peu échantillonné sur l'année 2010 (2 navires pour 6 marées), donc difficile à interpréter au vue de la représentativité des marées observées.

La cible principale est le bar et des captures accessoires comme le congre et le tacaud ne sont pas conservées.

Ce métier est de nouveau échantillonné en 2011 et les échantillonnages qui seront observés pourront compléter et permettre une analyse plus pertinente.

Chapitre 4

Façade MÉDITERRANÉE

Sur la façade Méditerranée, 10 navires (soit 1,3 % de la flotte en activité en 2010 selon les déclarations des log-books et fiches de pêche et les ventes) ont accueilli des observateurs à bord en 2010, pour un total de 58 jours de mer. Cela a permis de collecter des informations sur 58 marées et 180 opérations de pêche, de peser 6193 kg de poissons, crustacés et mollusques et de mesurer 17 294 individus.

Les métiers observés sur la façade Méditerranée sont présentés dans la table 4.1.

Numero bateau	OTB-DEF	OTM-SPF
1	3	0
2	5	0
3	18	0
4	2	0
5	45	0
6	6	0
7	7	1
8	12	0
9	0	46
10	0	35
total	98	82

TABLE 4.1 – Nombre d’opérations de pêche observées par métier (colonne) et par bateau (ligne)

OTB-DEF : Chalut de fond à panneaux ciblant les espèces démersales.

OTM-SPF : Chalut pélagique à panneaux ciblant les petits pélagiques.

Conclusion

La mise en œuvre de la directive-cadre sur la collecte des données (DCF) prend sa vitesse de croisière. Sous la précédente réglementation de 2003 à 2008 les plans d'échantillonnage prévoyaient environ 150 marées (dont 50 à 100% étaient effectivement observées). En 2009, ce sont 494 marées sur 886 prévues qui ont été observées. En 2010, 1014 marées sur 1275 prévues ont été échantillonnées. C'est donc un changement d'ordre de grandeur qui s'opère pour répondre aux exigences de la DCF et aussi grâce au plan pour une pêche durable et responsable (PPDR). Ce changement de régime ne va pas sans difficultés d'ordre technique et administratif – et un certain retard a été pris dans la mise en place des outils nécessaires à la gestion et l'analyse de cet important flux de données. Aussi les résultats présentés ici ne sont que partiels. Cependant, on peut déjà tirer quelques enseignements généraux de cet exercice.

La diversité des métiers de pêche en France impose un plan d'échantillonnage avec un nombre important de strates – reflété par le nombre de chapitres de ce rapport. Peu d'autres pays d'Europe doivent élaborer un plan d'une telle ampleur. Notons en passant que la France est d'ailleurs le seul pays à déployer à grande échelle des observateurs sous contrat avec des sociétés privées. Mais, comme partout ailleurs, les activités de pêche sont fluctuantes : les métiers pratiqués s'adaptent aux conditions météorologiques, aux marchés, à la disponibilité des ressources, aux réglementations. Aussi les plans d'échantillonnage élaborés à partir de l'activité d'une année doivent continuellement être révisés les années suivantes pour tenir compte de ces évolutions. Compte tenu de ces difficultés, la représentativité des échantillons examinés dans chaque métier en 2010 n'est pas si défectueuse même si elle est loin d'être parfaite.

Pour plusieurs métiers la répartition trimestrielle des marées observées ne reflète pas bien celle de l'activité de pêche. Une partie de ces écarts s'explique par la mise en place des contrats avec les sociétés prestataires qui a pu être tardive dans certains cas ; une fois le contrat établi les sociétés prestataires ont pu avoir un temps de latence pour recruter leurs observateurs et les former. Ces écarts devraient se réduire à mesure que le programme est reconduit et que les anticipations deviennent possibles (en particulier, par les contrats pluri-annuels). Une autre partie des écarts, irréductible, mais aléatoire, s'explique par la météorologie. Pour le reste, c'est aux sociétés prestataires qu'il appartient de s'efforcer sans cesse de réduire les écarts, avec l'aide des outils de suivi du plan d'échantillonnage mis à leur disposition.

Les cartes présentées dans ce rapport montrent que la répartition spatiale des échantillons n'est pas toujours parfaitement fidèle à la distribution de l'effort de pêche. Ces écarts sont plus difficiles à contrôler du fait que la zone de pêche n'est pas forcément connue précisément avant

l'embarquement. Ici encore on peut espérer une amélioration du fait de la stabilisation des sociétés d'observation et de l'acquisition d'expérience du terrain par les observateurs.

Dans presque tous les métiers observés, les navires les plus petits ne sont pas aussi bien échantillonnés que les grands. Il est intéressant de constater que cette remarque s'applique même aux navires hauturiers dont les plus petits mesurent 18 m ou plus. Pour les segments de la flotte les plus petits, la sous-représentation des petits navires s'explique à la fois par le manque d'espace et aussi l'accès à l'autorisation administrative d'embarquer un observateur. C'est d'ailleurs un motif qui est mis en avant par un grand nombre des patrons qui refusent d'embarquer un observateur. Si l'on peut espérer des progrès pour ce qui concerne l'autorisation administrative, le manque d'espace peut difficilement être résolu. C'est problématique car il est très probable que les pratiques de pêche, et donc les captures, dépendent assez directement de la taille des navires. Cet écart crée donc presque certainement un biais dans les échantillons. Des solutions techniques comme la mise en place de systèmes vidéos qui filment la capture totale seraient peut-être une solution à ce problème.

Finalement, l'écart le plus évident dans ce document entre échantillons et population observée se situe au niveau des métiers pratiqués. Mais cet écart ne peut pas être interprété de façon simple, car à l'heure actuelle les métiers ne sont pas définis de la même manière dans les bases de données d'observation à la mer et dans celles qui décrivent l'activité de la flotte. En interne à Ifremer et en collaboration internationale, des solutions sont cherchées pour résoudre ce problème – qui n'est pas évident puisque l'espèce cible est déclarée par les patrons de pêche au cours des observations à la mer, et calculée a posteriori sur la base des débarquements pour ce qui concerne la flotte. Une solution pourrait venir d'une stratification différente du plan d'échantillonnage – non plus par métier mais par segment de flotte, qui seraient plus faciles à définir et aussi moins fluctuantes dans le temps que les métiers. Un certain nombre de scientifiques européens sont favorables à cette évolution, qui sera peut-être adoptée par la Commission dans quelques années.

Notons en passant que, plus l'effort d'échantillonnage est élevé, plus l'échantillon est représentatif : il est plus facile de représenter la diversité de l'activité si on échantillonne beaucoup de marées.

Pour conclure cette section sur la représentativité des échantillons, remercions tout d'abord les patrons de pêche qui embarquent des observateurs, car ils ont contribué à cette représentativité. Ensuite, on ne peut qu'inciter d'autres patrons à suivre cet exemple. En effet, il n'est pas souhaitable que les observateurs embarquent régulièrement sur les mêmes navires. Au contraire, l'idéal serait d'avoir le plus grand nombre possible de navires observés pour mieux représenter la diversité des activités. Entre avril 2010 et mars 2011 les taux de refus d'embarquer un observateur à bord ont varié entre 0 et 42% selon les métiers. Si une partie de ces refus s'explique par des raisons pratiques, d'autres sont justifiés par un rejet du programme ou des institutions qui le pilotent. Même si les refus de la part des patrons ne sont pas les seuls à compromettre la réalisation du plan d'échantillonnage, il faut s'efforcer de les réduire car ils sont des sources très probables de biais dans les observations.

La dernière mise en garde avant de résumer les résultats proprement dits concerne la qualité et la validation des données. Le programme est en cours de mise en place. Si les protocoles sont bien définis, les observateurs doivent être formés, les outils techniques de saisie, de stockage et d'analyse

des données sont en cours de développement. L'ampleur du programme impose un nombre et une complexité de contrôles importants. Les outils pour mener à bien toutes ces tâches sont en cours de développement. Certains ont pris du retard. En particulier, un gros retard a été pris dans la validation des données de 2010, ce qui explique que les données présentées ici n'ont pas toutes été contrôlées. C'est la même chose pour les données concernant la flotte (voir la section Matériels et Méthodes). Aussi, les résultats présentés dans ce rapport doivent être considérés comme préliminaires.

On peut à présent se pencher sur les résultats du programme – en gardant à l'esprit qu'ils ne sont pas complètement représentatifs de l'ensemble de la flotte en raison des difficultés évoquées ci-dessus. Premier constat, la flotte de pêche française capture une grande diversité d'espèces qui reflète la diversité des faunes marines. La plupart des fileyeurs et chalutiers capturent des dizaines, voire des centaines d'espèces, et peu de métiers ont des espèces vraiment dominantes dans leurs captures. Parmi les exceptions, on peut citer les chaluts pélagiques sur l'ensemble des façades, dont les captures sont essentiellement composées d'une ou deux espèces cibles ; les chalutiers de fond hauturiers du nord de la mer du Nord, qui capturent essentiellement du lieu noir ; et enfin, les fileyeurs et caseyeurs à crustacés de Manche Ouest et les palangriers du golfe de Gascogne, qui capturent des listes d'espèces beaucoup plus réduites (sept à vingt espèces).

Les taux de rejets (toutes espèces confondues) sont très variables d'un métier à l'autre, ainsi qu'entre les métiers d'une même marée, comme l'illustrent les larges gammes de part non retenue dans presque tous les tableaux de ce document présentant les captures totales et leurs compositions. Aussi à l'avenir ces estimations seront assorties d'une mesure de précision – des difficultés techniques n'ont pas permis de les présenter dans ce rapport, mais les taux minimums (généralement de quelques pour cent) et maximums (jusqu'à la quasi-totalité de la capture) illustrent la variabilité du phénomène. L'examen de ces taux à travers l'ensemble des métiers présentés va à l'encontre de quelques idées reçues. Si ce sont bien certaines flottilles chalutières qui présentent les taux de rejets les plus élevés, certains métiers du chalutage ont aussi des taux de rejets très faibles comme par exemple les chalutiers de fond hauturiers du Nord de la mer du Nord, ou faibles comme les chalutiers de fond "sur le plateau" d'Ouest Écosse et Faeroe. A l'inverse, d'autres métiers réputés sélectifs comme les caseyeurs ou les palangriers ont des taux de rejets qui sont loin d'être négligeables. Dans le premier cas toutefois, les animaux rejetés sont vivants. Pour ce qui concerne les fileyeurs, les taux de rejets sont très variables, souvent en relation avec les maillages mis en œuvre et le ciblage des espèces.

Dans l'ensemble, tous ces métiers rejettent les mêmes composantes de leurs captures : premièrement, des captures de petite taille de leurs espèces cibles. Cela est d'autant plus vrai qu'une grande diversité d'espèces est capturée : il est alors difficile d'ajuster le maillage pour que chaque espèce soit capturée conformément aux contraintes légales (taille minimum de débarquement) ou du marché (taille de mise sur le marché). La deuxième catégorie de rejets est constituée d'espèces à valeur commerciale faible ou nulle : en Manche mer du Nord, il s'agit des grondins gris, tacauds, chinchard, merlan, hareng ; sur la façade Atlantique, chinchards, petite roussette, et tacauds. Dans certains cas, des rejets peuvent être imposés par des contraintes réglementaires, comme quand un quota de pêche est atteint sur une espèce ; peu d'exemples sont évidents à la lecture de ce rapport,

et une analyse plus poussée est nécessaire pour estimer l'ampleur de ce phénomène.

Les captures accessoires observées au cours de la campagne 2010 ne concernent qu'un très petit nombre de mammifères marins, ainsi que des sélaciens en nombre généralement limité. Ces captures devront être analysées par des méthodes spécifiques qui permettent de tenir compte de la rareté des événements, et qui replacent ces captures dans le contexte de la dynamique des populations concernées.

Annexes

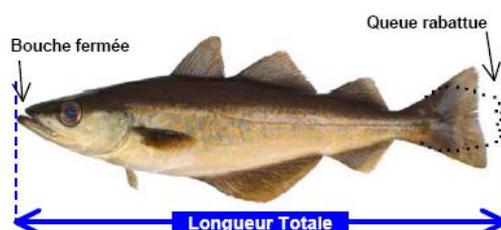
Annexe 1 : Type de mensurations applicables aux observations halieutiques

Le guide complet de la mensuration des poissons, mollusques et crustacés est disponible sur : http://www.ifremer.fr/sih/collecte_donnees/observations_mer/documentation/documentation_obsmer.htm.

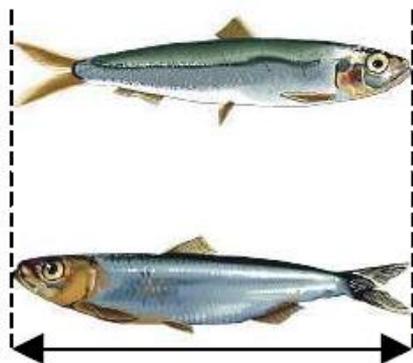
Toutes les mensurations (à l'exception des tortues) sont effectuées à l'unité inférieure (UI) (cm, 1/2 cm ou mm inférieur).

POISSONS :

Ils sont mesurés par défaut en longueur totale (LT/cm/UI). Cette longueur se mesure du point le plus en avant de la tête, bouche fermée, jusqu'à l'extrémité de la queue, la queue étant rabattue et l'animal étant posé à plat.



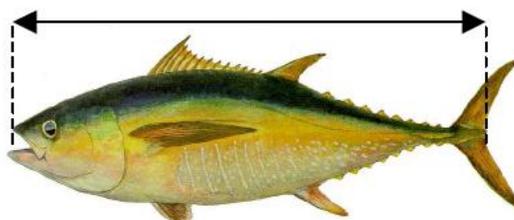
Pour les petits poissons bleus (sardine, sprat, anchois, hareng) on utilise la longueur Totale au 1/2 cm (LT/1/2 cm/UI).



Pour les macrouridés, la longueur Pré Anale (LPA). De l'extrémité de la tête à la base du premier rayon de la nageoire anale (LPA/1/2 cm/UI).



Pour les thons, bonites, dorade coryphène, la longueur maxillaire supérieur - Fourche caudale (LF/cm/UI).

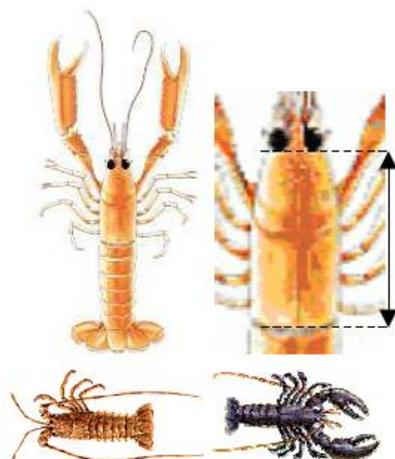


Pour les espadon, marlin, la longueur maxillaire inférieur - Fourche caudale (LMF/cm/UI).

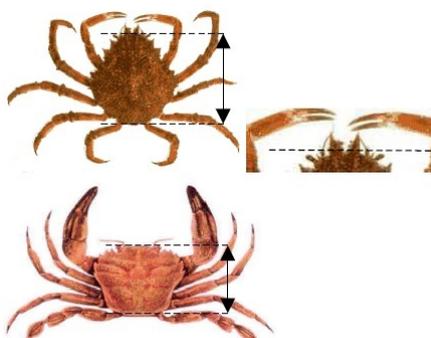


CRUSTACÉS :

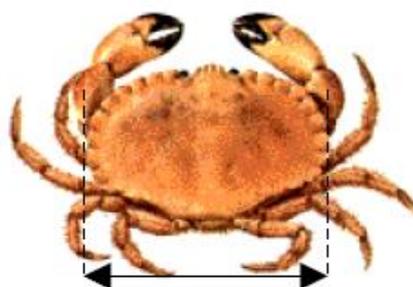
Pour les langoustines, homards et langoustes, il s'agit de la longueur céphalothoracique, c'est-à-dire la marge postérieure du creux orbital au bord postérieur du céphalothorax (LC/mm/UI).



Pour les araignées et les étrilles, il s'agit de la longueur céphalothoracique (LC/mm/UI).



Pour le tourteau, il s'agit de la largeur céphalothoracique (LAC/mm/UI).

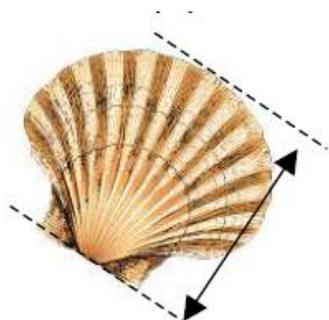


MOLLUSQUES :

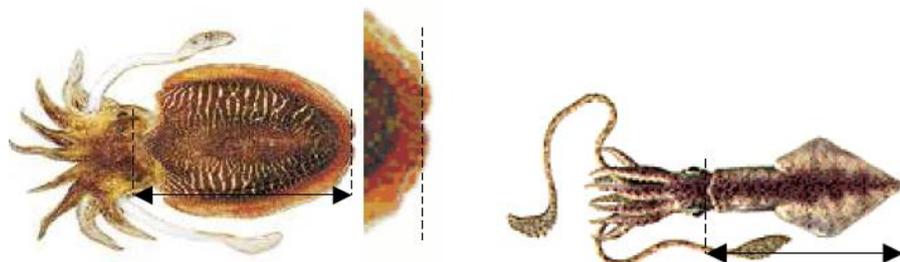
Pour les bivalves et gastéropodes il s'agit de la longueur totale (LT/cm/UI).



Pour la coquille Saint-Jacques et les autres Pectinidés, de la Hauteur (H) selon l'axe de symétrie (H/1/2 cm/UI).



Pour les céphalopodes de la longueur du manteau (LM/cm/UI).



Annexe 2 : Liste des espèces sensibles accessoires prises en compte dans ce document

Groupe	Espèce	Nom_français	Statut_liste_rouge_IUCN
Mammifère	<i>Delphinus delphis</i>	Dauphin commun	
Mammifère	<i>Globicephala melas</i>	Globicéphale noir	
Mammifère	<i>Grampus griseus</i>	Dauphin de Risso	
Mammifère	<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	
Mammifère	<i>Lagenorhynchus acutus</i>	Lagénorhynque à flancs blancs	
Mammifère	<i>Lagenorhynchus albirostris</i>	Dauphin à nez blanc	
Mammifère	<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau marin	
Mammifère	<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin	
Mammifère	<i>Stenella caeruleoalba</i>	Dauphin bleu et blanc	
Mammifère	<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin	
Sélacien	<i>Alopias superciliosus</i>	Renard à Gros Yeux	VU - Vulnérable
Sélacien	<i>Alopias vulpinus</i>	Renard	VU - Vulnérable
Sélacien	<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin blanc	VU - Vulnérable
Sélacien	<i>Cetorhinus maximus</i>	Pèlerin	VU - Vulnérable
Sélacien	<i>Dasyatis pastinaca</i>	Pastenague commune	
Sélacien	<i>Dasyatis violacea</i>	Pastenague violette	
Sélacien	<i>Dipturus (Raja) oxyrinchus</i>	Pocheteau noir	
Sélacien	<i>Isurus oxyrinchus</i>	Requin-taupe bleu	VU - Vulnérable
Sélacien	<i>Lamna nasus</i>	Requin-taupe Commun	VU - Vulnérable
Sélacien	<i>Manta birostris</i>	Raie Manta	
Sélacien	<i>Myliobatis aquila</i>	Aigle de mer commun	
Sélacien	<i>Prionace glauca</i>	Peau bleue	
Sélacien	<i>Pteroplatytrygon violacea</i>	Pastenague violette	
Sélacien	<i>Raja batis</i>	Pocheteau gris	
Sélacien	<i>Sphyrna lewini</i>	Requin-marteau halicorne	
Sélacien	<i>Sphyrna zygaena</i>	Requin-marteau commun	VU - Vulnérable
Sélacien	<i>Squalus acanthias</i>	Aiguillat commun	VU - Vulnérable
Sélacien	<i>Squatina aculeata</i>	Ange de mer épineux	
Sélacien	<i>Squatina oculata</i>	Ange de mer ocellé	CR - en danger CRitique
Sélacien	<i>Squatina squatina</i>	Ange de mer	CR - en danger CRitique
Tortue	<i>Caretta caretta</i>	Caouanne	
Tortue	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte (ou franche)	
Tortue	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue Luth	
Tortue	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée (ou Caret)	
Tortue	<i>Lepidochelys kempii</i>	Tortue de Kemp	

Annexe 3 : Liste des espèces prises en compte dans ce document

Nom scientifique	Nom commun
Alépocéphale de Baird	<i>Alepocephalus bairdii</i>
Anchois	<i>Engraulis encrasicolus</i>
Araignée de mer	<i>Maja brachydactyla</i>
Araignée européenne	<i>Maja squinado</i>
Bar européen	<i>Dicentrarchus labrax</i>
Barbue	<i>Scophthalmus rhombus</i>
Baudroie commune	<i>Lophius piscatorius</i>
Baudroie rousse	<i>Lophius budegassa</i>
Baudroies nca	<i>Lophius spp</i>
Bonite à dos rayé	<i>Sarda sarda</i>
Brosme	<i>Brosme brosme</i>
Buccin	<i>Buccinum undatum</i>
Callionyme lyre	<i>Callionymus lyra</i>
Cardine franche	<i>Lepidorhombus whiffiagonis</i>
Centrolophe noir	<i>Centrolophus niger</i>
Céteau	<i>Dicologlossa cuneata</i>
Chimère commune	<i>Chimaera monstrosa</i>
Chinchard d'Europe	<i>Trachurus trachurus</i>
Congre d'Europe	<i>Conger conger</i>
Coquille St-Jacques (atlantique)	<i>Pecten maximus</i>
Coryphaenoides	<i>Coryphaenoides</i>
Dorade grise	<i>Spondyliosoma cantharus</i>
Dorade royale	<i>Sparus aurata</i>
Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>
Émissole lisse	<i>Mustelus mustelus</i>
Émissole tachetée	<i>Mustelus asterias</i>
Encornet	<i>Loligo vulgaris</i>
Espadon	<i>Xiphias gladius</i>
Étrille commune	<i>Necora puber</i>
Galathées	<i>Munida spp.</i>
Germon	<i>Thunnus alalunga</i>
Grande argentine	<i>Argentina silus</i>
Grande castagnole	<i>Brama brama</i>
Grande roussette	<i>Scyliorhinus stellaris</i>
Grande vive	<i>Trachinus draco</i>
Grenadier berglax	<i>Macrourus berglax</i>
Grenadier de roche	<i>Coryphaenoides rupestris</i>
Grondin gris	<i>Eutrigla gurnardus</i>
Grondin rouge	<i>Aspitrigla cuculus</i>
Hareng de l'Atlantique	<i>Clupea harengus</i>
Homard européen	<i>Homarus gammarus</i>
Langouste rouge	<i>Palinurus elephas</i>
Langoustine	<i>Nephrops norvegicus</i>
Lieu jaune	<i>Pollachius pollachius</i>

Nom scientifique	Nom commun
Lieu noir	<i>Pollachius virens</i>
Limande	<i>Limanda limanda</i>
Lingue bleue	<i>Molva dypterygia</i>
Lingue espagnole	<i>Molva macrophthalma</i>
Lingue	<i>Molva molva</i>
Maigre commun	<i>Argyrosomus regius</i>
Maquereau blanc	<i>Scomber colias</i>
Maquereau commun	<i>Scomber scombrus</i>
Merlan bleu	<i>Micromesistius poutassou</i>
Merlan	<i>Merlangius merlangus</i>
Merlu européen	<i>Merluccius merluccius</i>
Morue de l'Atlantique	<i>Gadus morhua</i>
Mulet blanc	<i>Mugil curema</i>
Mulet lippu	<i>Chelon labrosus</i>
Mulet porc	<i>Liza ramada</i>
Mulets nca	<i>Mugilidae</i>
Orphie	<i>Belone belone</i>
Pageot acarne	<i>Pagellus acarne</i>
Pastenague commune	<i>Dasyatis pastinaca</i>
Petit tacaud	<i>Trisopterus minutus</i>
Petite roussette	<i>Scyliorhinus canicula</i>
Pétoncles	<i>Mimachlamys varia</i> , <i>Pecten jacobeus</i>
Phycis de fond	<i>Phycis blennoides</i>
Plie cynoglosse	<i>Glyptocephalus cynoglossus</i>
Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>
Pocheteau gris	<i>Raja batis</i>
Poisson lune	<i>Mola mola</i>
Raie bouclée	<i>Raja clavata</i>
Raie brunette	<i>Raja undulata</i>
Raie circulaire	<i>Leucoraja circularis</i>
Raie douce	<i>Raja montagui</i>
Raie fleurie	<i>Leucoraja naevus</i>
Raie lisse	<i>Raja brachyura</i>
Raie méele	<i>Raja microocellata</i>
Requin-hâ	<i>Galeorhinus galeus</i>
Rouffe des méduses	<i>Schedophilus medusophagus</i>
Rouget de roche	<i>Mullus surmuletus</i>
Sabre noir	<i>Aphanopus carbo</i>
Saint Pierre	<i>Zeus faber</i>
Sardine commune	<i>Sardina pilchardus</i>
Sébaste chèvre	<i>Helicolenus dactylopterus</i>
Sebastes	<i>Sebastes</i>
Seiche commune	<i>Sepia officinalis</i>
Sole-pole	<i>Solea lascaris</i>
Sole commune	<i>Solea solea</i>
Sole du Sénégal	<i>Solea senegalensis</i>
Sprat	<i>Sprattus sprattus</i>
Squale-savate rude	<i>Deania hystricosa</i>
Tacaud commun	<i>Trisopterus luscus</i>
Thon rouge	<i>Thunnus thynnus</i>
Torpille marbrée	<i>Torpedo marmorata</i>
Tourteau	<i>Cancer pagurus</i>
Trachyptère atlantique	<i>Trachipterus arcticus</i>
Turbot	<i>Psetta maxima</i>
Vanneau	<i>Aequipecten opercularis</i>
Vieille commune	<i>Labrus bergylta</i>

Annexe 4 : Compte rendu de la réunion CNPMEM du 5 octobre 2011



Paris, le 12 octobre 2011

COMPTE RENDU

Réunion de restitution annuelle du programme OBSMER

Réf. : HC/CG-51b/2011

De : Caroline Mangalo et Caroline Gamblin

Réunion : Restitution du programme d'observation à la mer Obsmer

Tenue à : CNP MEM, le 5 octobre 2011 de 10h00 à 16h30

Participants :

GT : D. Roncin, V. Merrien, F. Brivoal, S. Larzabal, D. Thomas, R. Grollemund, B. Malgrange

Administration : MB. Peyrat (DPMA)

Autres personnes : C. Mangalo (CNP MEM), C. Gamblin (CNP MEM), A. Biseau (IFREMER), MJ. Rochet (IFREMER), J. Dimeet (IFREMER), M. Ghiglia (membre bureau),

Sommaire :

1. Rappel sur l'organisation du programme
2. Bilan 2011
3. Restitution des données collectées en 2010 par façade : présentation et validation
4. Valorisation des données : conclusion du stage de M. Archambault et perspectives
5. Partenariat avec les professionnels : bilan et information sur les possibilités de conventionnement avec la DPMA pour l'utilisation des données

SYNTHESE :

Suivi du plan d'échantillonnage/accès au logiciel WAO – p3 : l'accès à l'information globale est possible, via une demande d'identifiant, l'accès aux données nominatives (ou au moins par navire) est envisagé mais doit être validé par la DPMA.

Validation du rapport 2010 – p3 : il est possible de faire parvenir des commentaires à Ifremer d'ici fin octobre afin de valider le document. En fonction des éléments envoyés, ils seront pris en compte dans le document ou dans le prochain rapport. Ils pourront aussi être indiqués dans une fiche en annexe.

Valorisation des données et amélioration du programme – p5 : ajouter dans le prochain avenant à l'appel d'offre une obligation d'information des comités à mesure de la réalisation du plan d'échantillonnage ; intégrer une colonne dans le logiciel WAO afin que l'observateur puisse renseigner s'il a communiqué la fiche de restitution individuelle ; un courrier de la DPMA va être envoyé aux comités et OP où il le sera demandé d'aider les professionnels dans la rédaction du DUP et sensibiliser les professionnels à l'importance de cocher la case « personnel spécialisé » lors des visites de sécurité. Un courrier va aussi être envoyé aux CSN.

Projet de conventionnement entre la DPMA et un comité pour les échanges de données OBSMER – p6.

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

1. Rappel sur l'organisation du programme – documents « organisation du programme Obsmer » et « Restitution_Obsmer_Ifremer_5oct2011 »

La DPMA a rappelé les objectifs du programme OBSMER :

- Répondre aux obligations réglementaires,
- comprendre la composition des captures,
- évaluer l'impact de la pêche sur les communautés d'espèces.

Ce programme répond aux obligations réglementaires de la DCF (Data collection framework), du règlement cétacés, du règlement sur les espèces profondes et du règlement sur le thon rouge. Il permet ainsi de mutualiser les moyens. Le plan d'échantillonnage est construit sur les obligations réglementaires et sur le calendrier d'activité d'Ifremer. Actuellement, la mise en œuvre est effectuée par Océanic Développement pour les façades Mer du Nord, Manche et Atlantique, par EI Group pour la Méditerranée continentale et par la STARESO pour la Corse. La réalisation du programme repose sur le volontariat des professionnels à accepter un observateur à bord. Enfin, le programme est suivi par un comité de pilotage national qui se réunit trimestriellement.

Ensuite, Ifremer a présenté d'une part l'élaboration du plan d'échantillonnage ainsi que le traitement des données. Le plan d'échantillonnage repose sur trois stratifications : spatiale, temporelle et technique (le métier qui doit représenter le couple engin/espèce/maillage). Les métiers responsables de 90% des débarquements totaux, ou, de 90% de la valeur totale débarquée, ou, de 90% de l'effort en jours de mer doivent être observés dans le cadre de la DCF. Lorsque, pour ces métiers, les rejets représentent plus de 10% de leurs captures totales, ils doivent faire l'objet d'observation.

En ce qui concerne le traitement des données, Ifremer a indiqué que le préalable est la validation des données d'une part par le prestataire puis par Ifremer. Actuellement, l'utilisation des données OBSMER concerne 8 saisines de la DPMA, les appels à données du CIEM et de l'Union européenne, l'estimation des stocks et pour la recherche la publication d'articles scientifiques.

La formation des observateurs a aussi été présentée. Réalisée en collaboration avec le MNHN, elle consiste à les former sur le protocole d'échantillonnage, sur les outils informatiques dédiés (saisie, WAO), sur les engins de pêche, sur l'identification des espèces. Une formation sécurité est également obligatoire. Il a été précisé, qu'en règle générale, les observateurs ont un niveau de base suffisant pour les tâches qui leur sont confiées.

Suite aux questions, Ifremer a précisé que l'organisation de l'ensemble des bases de données d'Ifremer est en cours d'intégration afin de ne disposer que d'une seule base générale. La base OBSMER reprend l'ensemble des informations se trouvant sur l'ensemble des fiches de la marée. Par contre, il n'y a pas de croisement systématique ou régulier des données issues des observations à la mer avec celles issues des échantillonnages en criée. Sur ce point, Ifremer a indiqué qu'il serait effectivement intéressant de développer ce croisement d'information.

2. Bilan 2011 – document « Presentation_Obsmer_contacts »

L'outil de base d'Ifremer pour le suivi de la réalisation du plan d'échantillonnage est le logiciel WAO. Il permet de suivre finement l'état d'avancement du programme et de le coordonner. Depuis cette année, la raison des refus doit être explicitée. WAO doit être utilisé par tous les observateurs qui embarquent dans le cadre d'OBSMER, qu'il soit d'Ifremer ou

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 775 691 736 00844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

embauché par un bureau d'étude. Cela doit ainsi permettre d'éviter des chevauchements qui occasionnent de multiples sollicitations des professionnels. A terme, WAO va aussi servir pour le suivi du plan d'échantillonnage des débarquements.

Les représentants des comités ont demandé à pouvoir avoir accès à ce logiciel pour être mieux informés de l'état d'avancement et sur les navires ayant été sollicités pour des embarquements. Cette information pourrait aussi permettre aux comités d'aider les observateurs dans la recherche de nouveaux navires.

L'accès à l'information globale est possible et nécessite l'obtention d'un code d'accès. L'accès aux données nominatives (ou au moins par navire) est envisagé mais doit être validé par la DPMA. La question est de savoir s'il s'agit de données individuelles dont l'accès ne peut être donné aux comités ou bien si elles sont du même ordre que les listes de navires utilisées dans le cas des autorisations de pêche.

3. Restitution des données collectées en 2010 par façade : présentation et validation – document « Restitution Obsmer Ifremer 5oct2011 »

Ifremer a présenté les résultats pour 2010, sur la base du document qui a été envoyé. Les problèmes rencontrés sont : un taux d'échantillonnage faible et une réalisation incomplète.

Ifremer a ensuite présenté en détails la synthèse des résultats pour trois métiers puis l'ensemble des métiers échantillonnés ont été revus.

Des commentaires généraux sur le document ainsi que sur la présentation des résultats ont été formulés en séance. Il est possible de faire remonter d'autres commentaires d'ici la fin du mois d'octobre. Il est prévue d'intégrer des commentaires supplémentaires dans la partie discussion, de modifier certaines parties rédactionnelles mais il ne sera pas possible de modifier les graphiques ainsi que les métiers. Par contre, les commentaires sur le découpage, sur les représentations graphiques pourront faire l'objet d'une note d'accompagnement pour la restitution 2010 et être pris en compte dans le rapport 2011.

D'un point de vue général, les commentaires suivants ont été formulés :

- En plus du tableau par port de débarquement des navires échantillonnés, un tableau par port d'immatriculation devrait être ajouté afin de connaître le nombre de navires concernés.
- Dans la figure 6, mieux identifier la part des rejets par rapport aux captures totales.
- Avoir une représentation graphique de la distribution des taux de rejets (et pas uniquement la moyenne et la fraction haute et basse), par opération de pêche ou par marée.
- Il faudrait expliquer dans la méthodologie les raisons de l'absence de commentaires sur les raisons des rejets pour ne pas attendre la conclusion pour avoir cette explication.
- Il faudrait plus détailler comment est construite la typologie des métiers dans la partie sélection des données.
- Ne plus faire de synthèse annuelle mais y intégrer les données des années précédentes. .
- Plusieurs fois, il est indiqué, dans la partie « discussions », la notion de « rejets importants ». Dans le cas des chalutiers de fond côtier de Manche Ouest, cette remarque sur un taux d'observation de 0.36% des marées. Il faudrait préciser cette notion ou bien changer la rédaction.
- Il faudrait indiquer la taille des langoustines en longueur totale (en mm) au lieu de la longueur céphalothoracique, les pêcheurs étant plus habitués à parler en longueur totale.
- Les légendes des figures sont trop petites.

Sur les différents métiers, les commentaires suivants ont été formulés (*Il est possible que certains commentaires faits en séance aient été oubliés*) :

- Caseyeurs à crustacés Manche Ouest : l'absence de rejet des tacauds et roussettes viendrait du fait que ces espèces sont gardées pour boëter.
- Chalutiers à espèces profondes toutes zones : les différences dans les taux de rejet ne viennent pas forcément des différents maillages. Pas la peine de les différencier.
- Chalutiers de fond côtiers de Manche Est Sud Mer du Nord et chalutiers de fond hauturiers de Manche Sud Mer du Nord : est-il pertinent de les séparer ? pour la CME et le CRPMEM du Nord-Pas de Calais, il n'est pas pertinent de les séparer, par contre, la question sera posée aux CRPMEM de Haute Normandie et de Basse-Normandie.
- Chalutiers de fond hauturiers Nord Mer du Nord : il pourrait y avoir un problème dans la flottille de référence car il est indiqué la présence de navires de 30m. Ces navires pourraient être des palangriers ciblant le merlu ?
- Chalutiers à petits pélagiques en Manche Mer du Nord : les rejets importants de harengs en Manche sont essentiellement dus au fait que la CME travaille sur commande : un ou plusieurs navires vont être chargés de ramener une certaine quantité de hareng, les autres ne pouvant pas le débarquer, le hareng est rejeté.
- Dragues à coquilles Saint-Jacques en Manche Est Mer du Nord : le nombre important de soles capturées proviendrait d'un problème lors de l'élévation des résultats à toute la flottille du fait que l'ensemble de la flotte représente toute la flotte de dragues à coquillage.
- Fileyeurs à poissons Manche Mer du Nord : des questions sur la segmentation des maillages, et il y a un problème sur la flottille de référence car il est indiqué la présence d'un navire de 54m.
- Chalutier de fond sur le plateau Ouest Ecosse Féroé : cette catégorie illustre le problème des marées mixtes.
- Chalutier de fond Golfe de Gascogne : la distribution des observations est un peu trop Nord-Ouest par rapport à la répartition de l'effort de pêche.
- Chalutiers langoustiniers du Golfe de Gascogne : quels sont les autres crustacés ciblés par cette flotte ?
- Fileyeurs maillants côtiers Golfe de Gascogne : il est proposé d'ajouter une gamme de maillage, c'est-à-dire avoir <100mm ; entre 100 et 120mm ; >120mm.
- Fileyeurs hauturiers de la façade Atlantique : cette catégorie ne semble pas vraiment avoir de réalité et englobait de nombreux métiers différents.
- Façade Méditerranée : l'absence d'information vient du fait qu'il y a un problème sur la flotte de référence, les données n'ont donc pas pu être élevées à l'ensemble de la flotte. Par contre, il a été demandé de rajouter au moins une information sur le type de métier qui a été échantillonné.

Des commentaires pour améliorer les données ont été proposés :

- Le temps de recherche n'est pas relevé lors de la marée. Or cet élément pourrait apporter des précisions sur l'effort de pêche réel.
- Comment intégrer les mesures de gestion des OP pour mieux caractériser les rejets ? la solution la plus simple serait que l'observateur demande au patron de pêche pendant la marée (il faut alors caractériser les différents cas : fermeture de quota, interdiction de débarquer des tailles 5...); la difficulté résulte, semble-t-il, dans la standardisation des questions de façon à ce que la saisie puisse être automatisée. L'autre possibilité, jusqu'à présent utilisée, est de travailler avec les OP pour échanger sur les mesures de gestion

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 775 691 736 00844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

- qu'elles ont mises en place, mais le travail a posteriori peut s'avérer difficile.
- Renseigner le nom de l'OP auquel le navire appartient dans la fiche de renseignement.

4. Valorisation des données : conclusion du stage de M. Archambault et perspectives – document « pistes d'amélioration »

La réflexion sur la valorisation des données d'OBSMER vient des conclusions du rapport de stage de M. Archambault ainsi que des discussions qui ont eu lieu au sein d'un groupe de travail « utilisation des données » à la DPMA. Le rapport a été envoyé aux enquêtés mais il est disponible sur demande auprès de la DPMA. Différentes propositions ont été faites par la DPMA.

- Communication locale : les comités s'accordent à dire que, mis à part certains observateurs et mis à part la réunion d'information au lancement, il n'y a pas de retour de l'avancé du programme par les observateur auprès des structures locales, alors que celles-ci peuvent être un bon relais et sont sollicités régulièrement pour fournir les coordonnées de patrons pêcheurs. Pour cette raison, certains comités souhaiteraient avoir accès au logiciel WAO sous une forme qui leur permette de voir les navires sollicités par les bureaux d'étude. Comme indiqué précédemment, l'accès à l'information globale est possible. L'accès aux données nominatives (ou au moins par navire) est envisagé mais doit être validé par la DPMA. La question est de savoir s'il s'agit de données individuelles dont l'accès ne peut être donné aux comités ou bien si elles sont du même ordre que les listes de navires utilisées dans le cas des autorisations de pêche.
- La DPMA a proposé d'ajouter dans le prochain avenant à l'appel d'offre une obligation d'information des comités en cours de programme. Dans l'attente, un rappel concernant la communication des observateurs auprès des OP, CL et CR sera rappelé aux bureaux d'étude au cours du prochain copil Obsmer prévu le 18/10
- Fiche de restitution individuelle : la fiche de base est systématiquement envoyée aux professionnels. Il est possible de transmettre à la demande, le détail des observations (ça peut représenter beaucoup d'information). A Lorient, il semble que les patrons n'aient pas reçu la fiche de restitution individuelle. S'il y a bien eu un problème technique courant 2010, celui-ci est réglé donc les données peuvent être restituées. Un point avec Océanic Développement va être fait sur le sujet au prochain comité de pilotage du 18/10. Il est proposé d'intégrer une colonne dans le logiciel WAO afin que l'observateur puisse renseigner s'il a communiqué la fiche.
- Livret de présentation : ce livret ne semble pas être lu par les professionnels. La question de sa réédition est posée sachant qu'il a été déjà distribué par le biais des observateurs et est disponible au sein des structures locales.
- Carte d'observateur : cette carte existe déjà, semble essentiel mais est a priori peu connu des patrons. Il est important de rappeler aux professionnels qu'ils sont en droit de l'exiger à toute personne embarquant au nom du programme OBSMER.
- Réunion de restitution annuelle : la maintenir. Une réunion a mi parcours pourrait également être envisagée. A l'issue de chaque comité de pilotage, une lettre trimestrielle d'information sur l'avancée du programme sera réalisée. Elle donnera également des informations sur l'utilisation des données.

Le règlement DCF permet aux « utilisateurs finaux » (les instances intéressées, dans un but de recherche ou de gestion, par l'analyse scientifique des données dans le secteur de la pêche) de faire une demande de données. Les conditions afférentes à cette possibilité sont aussi définies dans le règlement : seules des données agrégées pourront être communiquées et elles devront

être utilisées comme base d'informations sur la gestion des pêches, à des fins de débat public et d'une participation des parties intéressées dans l'élaboration de la politique et à des fins de publication scientifique. Au cours de la réunion, des discussions ont eu lieu concernant l'information des professionnels sur l'utilisation des données OBSMER. Une meilleure information est importante si l'on souhaite garantir leur adhésion au programme. Il est proposé que le CNPMM soit informé des demandes. Enfin, dans la lettre trimestrielle, les différentes publications scientifiques ayant utilisées des données d'OBSMER pourront être indiquées.

Enfin, la DPMA souhaite communiquer un courrier aux comités et OP afin de rappeler les conditions administratives nécessaires à l'embarquement d'un observateur scientifique. Dans ce courrier, il sera proposé aux comités et OP d'aider les professionnels dans la rédaction du DUP (un DUP type sera joint au courrier) et sensibiliser les professionnels de cocher la case « personnel spécialisé » lors des visites de sécurité. Un courrier va aussi être envoyé aux CSN.

5. Partenariat avec les professionnels : bilan et information sur les possibilités de conventionnement avec la DPMA pour l'utilisation des données - document « pistes d'amélioration »

Afin de répondre en partie aux demandes de certains comités ou OP, la DPMA propose de mettre en place une convention pour l'échange de données issues d'OBSMER. Le schéma de cette convention est en cours de finalisation. Elle aurait pour objectif de définir les modalités de partenariat et d'échanges de données entre les signataires de la convention. La condition première sera que le comité ou l'OP transmette la liste des navires acceptant d'embarquer un observateur à la DPMA. Les navires devront répondre aux obligations administratives et de sécurité, nécessaires pour l'embarquement d'un observateur scientifique, être volontaires pour accueillir un observateur scientifique à leur bord et avoir donné leur accord pour que leurs données individuelles OBSMER soient transmises (dans le cas des comités). La DPMA s'engagera en retour et avec l'accord d'Ifremer à transmettre des fiches de restitution individuelles. La convention contiendra une clause de confidentialité. Cette proposition n'a pas pu faire l'objet d'échanges car elle a été présentée en fin de réunion après le départ de nombreux participants. Néanmoins, la DPMA souhaite avoir le retour des comités qui seraient intéressés.

Annexe 4 : Commentaires professionnels

Commentaires
CME – CRPMEM Nord – Pas de Calais / Picardie – FROM Nord – UAPF –
CRPMEM Haute-Normandie
Rapport OBSMER - Bilan de l'échantillonnage 2010

Ce document reprend l'ensemble des remarques reçues de la part des différentes organisations professionnelles complétant les remarques faites lors de la réunion du 5 octobre.

Les observations ci-dessous relèvent principalement des parties « discussion » et viennent apporter un éclairage sur les rejets et certaines causes qui peuvent être identifiées par les professionnels et les OP. Mais des remarques sur la forme viennent compléter le compte rendu du CNPMEM de la réunion du 5 octobre. Enfin, des pistes d'amélioration sont proposées en fin du document.

L'ensemble de ces remarques a pour but de compléter le document de restitutions pour 2010 mais aussi d'améliorer le plan d'échantillonnage et la représentation des résultats pour les années à venir

1. Commentaires généraux

Comme indiqué lors de la réunion de restitution du programme OBSMER du 5 octobre dernier, le référentiel « flotte » mérite d'être revu car certaines catégories regroupent des pêcheries différentes, ce qui peut biaiser la lecture des résultats notamment du point de vue des rejets.

En ce qui concerne la forme, les tableaux de présentation des flottilles associées à chaque métier (Cf. « Présentation de la flotte ») gagneraient en lisibilité s'ils étaient transformés en tableaux à double entrée (Port d'immatriculation/Port de débarquement).

La fausse impression que peut laisser à un lecteur non attentif la représentation des rejets en % du poids par espèce (cf. « Composition des captures »), pourrait être « combattue » en rappelant dans une étiquette, en regard de la barre qui concerne chaque espèce, le % en poids que représentent les captures de cette espèce dans les débarquements.

De plus, l'ajout d'une représentation supplémentaire illustrant la façon dont se distribue par opération de pêche le % de rejets pour chaque espèce, permettrait de mieux comprendre l'origine du % global ou moyen de rejets par espèce (et apporterait une information utile dans le cadre d'une première réflexion sur la manière de réduire les rejets).

Le paragraphe 2 du point « Matériel et méthode/ Présentation de la flotte », précise pourquoi la définition du métier à l'échelle d'une flotte est délicate (la définition du métier au niveau de la population ne peut pas s'appuyer sur des données « opération de pêche par opération de pêche », alors que cela est possible, par nature, au niveau des échantillons). Il n'en reste pas moins que pour les flottilles qui pratiquent plusieurs métiers au cours de la même marée, cette

difficulté peut conduire à ne pas rapporter les observations aux bonnes populations et aux « bons chiffres » qui les concernent (nombre de jours de mer & production), et donc à une estimation biaisée de la représentativité des observations et des futures estimations qui pourront être faites. Par exemple, des doutes existent sur le bien fondé du rattachement de tous les traits pris en compte, accessoirement au métier « chalutiers à espèces profondes toutes zones » (présence de lieu noir), plus certainement au métier « chalutier de fond sur le plateau d'ouest Ecosse » (présence de lingue bleue pour 17,8%), voir encore à certains métiers de chaluts de fond côtiers (voir la composition des captures en Manche Est qui intègre des captures pélagiques significatives – hareng notamment -).

De manière générale, l'application du règlement 850/98 modifié impose le respect de pourcentages de captures pour pouvoir conserver à bord du cabillaud, de l'églefin et du lieu noir. Les navires ont en conséquence du adapter leur stratégie de pêche pour assurer ces pourcentages, ce qui engendre du rejet.

De la même manière, l'application du règlement plan cabillaud institue un effort de pêche par catégorie de maillage. Les contraintes réglementaires liées à ces quotas d'effort figés ne permettent pas d'adapter les maillages en fonction des espèces présentes sur zone à certaines périodes.

Concernant l'intitulé des parties « composition des captures et structures en taille », nous nous interrogeons sur cette formulation car pour la plupart des flottilles, cette partie recouvre simplement deux à trois phrases sur les rejets et leur composition.

2. Commentaires par métier

Les demandes de modifications et/ou d'ajout dans les discussions concernent les parties suivantes :

- Chalutiers à espèces profondes toutes zones (1.2) et chalutiers de fond sur le plateau d'ouest Ecosse (3.1)

La distinction de la composition des captures et des rejets selon le maillage ne semble pas pertinente.

Des questions se posent également concernant les bases des futures élévations à partir des estimations de rejets par marée à l'échelle de l'activité de l'ensemble de la flotte concernée par un même métier (notamment il peut en effet exister des saisonnalités différentes et fortes des captures des différentes espèces concernées par un même métier, et donc potentiellement des rejets ; c'est le cas du métier « chalut profond », mais également de beaucoup d'autres).

L'identité des flottes associées aux métiers considérés (cf. composition selon la taille des navires) soulève des doutes, surtout en ce qui concerne les « chalutiers de fond sur le plateau d'ouest Ecosse » (ce qui pose également la question des jours de mer et de la production associés à ce métier). Idem pour le métier « Chalutiers de fond hauturiers de nord Mer du Nord » pour la même raison.

Par contre, le taux d'échantillonnage 2010 pour les chalutiers à espèces profondes est de 63% des navires, 11% des marées, 15% des jours de mer. C'est un des taux les plus élevés de la flotte française, les données n'auraient-elles pas permis de calculer un indice de confiance dans ce cas-là?

Page 27, composition des captures et structure en tailles (1.2.5.3) :

Les causes de rejet sont diversifiées.

Réglementaire : pour la grande argentine, le quota français était de 9 t en 2010, aucun débouché commercial n'était possible avec un quota si faible.

Commercial :

- Grenadier de Roche : absence de débouché commercial pour les pièces de moins de 500 g (explique les rejets pour les espèces de petites tailles)
- Alocéphale de Beird (Mulet Noir) : Il s'agit d'un problème de valorisation. Des études ont été réalisées sur cette espèce pour envisager des pistes de valorisation mais sans conclusion probante. Problème de la chair qui stocke beaucoup d'eau.

Qualité : pour le sabre noir et la lingue bleue, les très faible taux de rejet qui concernent toutes les tailles sont la conséquence de problèmes de qualité (poissons abimés). Ceci est d'autant plus vrai pour le sabre noir dont la peau s'abime très facilement.

- Chalutiers de fond côtiers de Manche est – mer du Nord (2.3)

S'agissant des flottilles du Nord – Pas de Calais, il ne nous semble pas forcément pertinent de séparer ce groupe de chalutiers et le groupe intitulé « chalutiers de fond hauturiers de Manche Sud Mer du Nord ». Par contre, pour le CRPME de Haute-Normandie, la distinction entre chalutiers de fonds côtiers et chalutiers de fond hauturiers de Manche Sud Mer du Nord doit rester, car ceux sont deux métiers différents qui ne pratiquent pas le chalut de la même manière ni dans la même zone.

Par ailleurs, le nombre de marées observées ayant été très faible (0,39 %), les conclusions indiquant « des rejets globalement très importants » devraient être précisées ou nuancées.

Page 44 : Présentation de la flotte : taille des navires

La fourchette de tailles va de 5 à 17 mètres. Hors, les quelques navires de 5 – 6 mètres sont des civelliers et non des chalutiers. La composition de la flottille est à revoir.

Page 49 : proposition d'ajout à la partie 2.3.5.3 – captures et structures en taille :

Les causes de rejet sont diversifiées.

S'agissant du hareng, les quotas 2010 étant insuffisants, les navires, sur décision d'OP, travaillent à la commande uniquement. Toute capture ne répondant pas à ces commandes, est par conséquent rejetée, ce qui explique que ce soit pratiquement l'ensemble des individus qui est rejeté.

Concernant la limande, certaines OP ont décidé, pour des raisons de marché, d'interdire le débarquement de certaines tailles commerciales.

S'agissant du merlan, les quotas 2010 étant insuffisants, sur décision d'OP, des limitations d'apports ont été mises en place ainsi qu'une interdiction de débarquer la taille 6/8 (taille 42 communautaire).

- Chalutiers de fond hauturiers de Manche-sud Mer du Nord (2.4)

Les navires de Boulogne-sur-Mer sont des navires artisans. L'appellation « hauturiers » n'est pas très pertinente pour la plupart d'entre eux.

Page 53 : proposition d'ajout à la partie 2.4.5.3 – composition des captures et structures en taille :

Les causes de rejet sont diversifiées.

S'agissant du hareng, les quotas 2010 étant insuffisants, les navires, sur décision d'OP, travaillent à la commande uniquement. Toute capture ne répondant pas à ces commandes, est par conséquent rejetée, ce qui explique que ce soit pratiquement l'ensemble des individus qui est rejeté.

Concernant le grondin gris, il n'y pas de valorisation pour cette espèce quelque soit la taille.

S'agissant du merlan, les quotas 2010 étant insuffisants, sur décision d'OP, des limitations d'apports ont été mises en place ainsi qu'une interdiction de débarquer la taille 6/8 (taille 42 communautaire).

- Chalutiers de fond hauturiers de nord Mer du Nord (2.5)

Le taux d'échantillonnage de 2010 est de 53% des navires, 15% des marées, 18% des jours de mer. C'est un des taux d'échantillonnage les plus élevés de la flotte française, n'aurait-il pas été possible de calculer, dans ce cas-là, un indice de confiance ?

- Chalutiers à petits pélagiques (2.6)

Page 66 : proposition d'ajout à la partie 2.6.5.3. – composition des captures et structures en taille

L'interdiction en cours d'année de débarquer de la sardine pour raison sanitaire en Baie de Seine a eu pour conséquence l'obligation de rejeter cette espèce.

Le chinchard, toute taille, est rejeté par manque de valorisation.

Pour le hareng, même remarque que précédemment : les quotas 2010 étant insuffisants, les navires, sur décision d'OP, travaillent à la commande uniquement. Toute capture ne répondant pas à ces commandes, est par conséquent rejetée, ce qui explique que ce soit pratiquement l'ensemble des individus qui est rejeté.

- Drague à coquille Saint Jacques en Manche est mer du Nord (2.8)

Les données figurant dans la présentation de la flotte « drague à coquilles Saint Jacques en Manche Est-mer du Nord », les données sont erronées. En effet, le port de Dieppe n'apparaît pas alors qu'il fait parti des ports échantillonnés. A Dieppe, 48 navires ont pratiqué le métier de la drague à coquille Saint Jacques en 2010. Ils ont débarqué 2900 tonnes. Concernant les données pour le port du Tréport, celle-ci sont également fausses puisque 400 tonnes au Tréport ont été débarqués en 2010 uniquement par les 23 navires du Tréport qui sont immatriculés à Dieppe. Donc ce chiffre semble en deçà de la réalité sachant qu'une majorité

de navires au Tréport sont immatriculés à Boulogne-sur-Mer pour lesquels le CRPMEM de Haute-Normandie ne dispose pas des données.

Page 75 : proposition d'ajout à la partie 2.8.5.3. – captures et structures en taille

L'application du règlement 850/98 impose un pourcentage maximal de 5 % de poissons détenus à bord pour la pêche au moyen de drague, ce qui engendre le rejet des poissons capturés au-delà de ce pourcentage. A ce titre, les professionnels français demandent depuis plusieurs années une révision de cette disposition afin de permettre notamment de passer le pourcentage à 10 % pour les céphalopodes.

- Fileyeurs à poissons en Manche mer du Nord (2.10)

Page 82 : Présentation de la flotte : la fourchette de tailles de navires de Boulogne-sur-Mer va de 4 à 54 mètres et celle de Dunkerque va de 9 à 23 mètres. Cela ne correspond pas à la flottille locale de fileyeurs.

Page 87 : proposition d'ajout à la partie 2.10.3.4.3. – composition des captures et structures en taille

Concernant la limande, certaines OP ont décidé, pour des raisons de marché, d'interdire le débarquement de certaines tailles commerciales.

- Fileyeurs à gadidés en Manche et mer du Nord

Les fileyeurs à cabillaud de Manche-est utilisent un maillage de 140 mm. La lecture des graphiques entraîne une confusion entre les fileyeurs de Manche est et ceux Manche ouest.

Dans la partie « Conclusion » :

Il est indiqué au titre de la discussion, l'éventualité d'utiliser des systèmes vidéos pour les segments les plus petits de la flotte (page 181). La possibilité d'utiliser des caméras embarquées est en cours de discussions pour certaines flottilles et soulève de très nombreuses questions qui ne sont toujours pas tranchées. C'est pourquoi, nous demandons de retrait de cette phrase.

3. Pistes d'amélioration

Il serait intéressant de réfléchir à la possibilité d'effectuer, en plus de la synthèse par métiers, une synthèse par « pêcheries » (au sens d'une zone x un groupe d'espèces, quelque soit l'engin) définies de manière pertinente (pour qu'elles fassent sens du point de vue des pêches françaises mais aussi des autres Etats membres), même si la DCF n'adopte certainement pas cette orientation (Ex : espèces démersales en Mer Celtique, en Manche Est etc. ...). Le découpage par métier ne permet pas toujours de déduire un découpage par pêcherie (et de toutes les façons nécessiterait des calculs dont les bases ne sont pas accessibles dans la synthèse par métier). La « pêcherie » est en effet l'échelle qui risque de devenir pertinente en terme « d'unité de gestion », et qui pourrait permettre de commencer à appréhender les enjeux de certaines évolutions réglementaires à venir possibles (ex : quotas de captures). Par ailleurs ce niveau d'analyse pourrait conduire, à l'avenir, à enrichir les bilans OBSMER par des

comparaisons avec des indicateurs qui seront définis à l'échelle des écorégions (Cf. DCSMM).

Enfin, un peu dans le même ordre d'idée, l'opportunité de mettre en évidence les évènements « rares » ou supposés rares (Cf. captures de séliaciens par espèces, etc...), ou leur évolution, pourrait être étudiée (à l'échelle des métiers ou des pêcheries si une analyse à cette échelle est conduite dans le futur).

Comme débattu lors de la réunion du 5 octobre, un certain nombre d'évènements qui peuvent permettre d'expliquer les rejets a posteriori ne sont pas (ne semblent pas être) identifiés lors des opérations d'observation à la mer. Il s'agit des rejets induits par la « réglementation » ou la gestion des quotas de débarquements : limitations des captures qui trouvent leur origine dans les mesures techniques en place (% d'espèces cibles qui peuvent être conservées à bord, zones de limitation des captures – ex. lingue bleue), décisions de limitation prises par les armements ou les OP. Pour les limitations induites par la réglementation, il serait sage de référencer dans les fiches d'observation, pour inclusion dans la base, les règlements en cours de validité qui concernent les navires observés. Pour les décisions de limitation prises par les armements ou les OP, une double interrogation du patron (qui a priori connaît les contraintes qui lui sont imposées) lors de la marée et de l'armement (lorsque le patron est salarié) et de l'OP avant ou après la marée, pourrait permettre de connaître les éventuelles limitations en vigueur. Cela nécessite une codification des contraintes mais elle me semble a priori pouvoir être établie (limitation taille ou quantités & espèces concernées).

(Petite remarque supplémentaire concernant l'organisation de la base de données : Pour que les informations sur les rejets par opération de pêche puissent être exploitées/explicées en lien avec les limitations réglementaires et les décisions de gestion armement/OP en vigueur, la base doit permettre d'accéder facilement à l'ordre des opérations de pêche d'une même marée)

Comme indiqué lors de la réunion du 5 octobre, il serait utile qu'un guide d'identification visuel des VME (Ecosystèmes Marins Vulnérables) - dont tout le monde reconnaît qu'ils en sont (coraux et éponges) - soit réalisé pour l'Atlantique NE (travail qui peut être valorisé au travers de la NEAFC) et les observateurs embarqués formés à la reconnaissance.

Enfin on gagnerait à se livrer à des examens détaillés des résultats des observations réalisées pour chaque métier, car ils permettent soit de découvrir des choses, soit de remettre en évidence certaines, ce qui peut suggérer l'utilité de parfois compléter les tâches demandées à l'observateur. Si je prends l'exemple du métier « Chalutiers à espèces profondes toutes zones », quelques individus très jeunes de lingue bleue apparaissent dans les échantillonnages (l'information n'est pas neutre et l'identification mériterait d'être confirmée à terre), et d'autre part les échantillonnages rappellent, concernant le sabre noir, que des individus plus grand que le mètre sont capturés (leur état de maturité mériterait d'être défini et des échantillons prélevés pour des études de croissance).

En terme de communication autour du programme, il est approuvé le besoin de formaliser l'obligation d'information des comités à mesure de la réalisation du plan d'échantillonnage

pour les bureaux d'étude. En complément des discussions de la réunion, et sur la remarque émise dans le rapport d'information Obsmer relative au DUP, le CRPMEM de Haute-Normandie a déjà mis à disposition de ses navires une trame de DUP. Le CRPMEM avait, de plus, fourni aux observateurs la liste des navires acceptant de les recevoir, mais il n'a jamais eu de retour de la part du bureau d'étude.

Enfin, plusieurs armements, au moins les armements les plus structurés, ont demandé à pouvoir disposer de l'ensemble des fiches de collectes d'informations (Fiches : marée, engin, opérations de pêche, échantillonnage). Il nous semble légitime que les armateurs reçoivent également une copie de ces fiches.

Glossaire

Un glossaire des termes utilisés en Halieutique et disponible en accès libre sur le site du système d'information halieutique (SIH) de l'Ifremer (<http://www.ifremer.fr/sih/affichagePageStatique.do?page=sih/glossaire.htm>).

Nous reprendrions ici les définitions des termes utilisés dans le rapport.

Capture : ensemble des espèces récupérées pendant l'opération de pêche comprenant la partie retenue et la partie non retenue.

DCF : Data Collection Framework. Directive cadre de collecte des données.

Échantillon : ensemble statistique des individus d'une espèce (d'un taxon) capturés au cours d'une opération de pêche, sur lequel vont avoir lieu les observations et prélèvements et qui permettra d'obtenir une estimation des variables étudiées.

Échantillonnage : méthode permettant à partir d'une partie de la population de déterminer les caractéristiques de l'ensemble.

Effort de pêche : on distingue l'effort de pêche nominal de l'effort de pêche effectif. L'effort de pêche nominal est une mesure directe de la pression de pêche, par exemple le nombre de jours de mer d'un navire consacrés à la pêche, la longueur de filet L'effort effectif est une estimation de la pression réelle de pêche, prenant en considération l'effort nominal, la stratégie de pêche, les caractéristiques techniques de pêche et la quantité totale de matériel de pêche utilisé pendant une période donnée.

Espèce : ensemble des individus semblables ayant en commun des caractères qui les distinguent au sein d'un même genre et qui sont capables d'engendrer des individus féconds. L'espèce constitue le niveau taxinomique clé de la systématique.

Espèce accessoire : espèce commerciale non ciblée.

Espèce cible : espèce sur laquelle le pêcheur a décidé de porter son activité de pêche et pour laquelle il a adapté son matériel.

Espèce commerciale : espèce à valeur commerciale.

Flotte (flotte de pêche) : regroupement de navires de pêche selon des critères géographiques et/ou fonction des engins de pêche utilisés et/ou de la taille des bateaux etc.

Marée : période de mise en œuvre d'un navire de pêche correspondant à une sortie en mer pour pratiquer une activité de pêche. Une marée peut regrouper plusieurs séquences de pêche effectuées par un même navire (ou un groupe de navires travaillant en association) quand plusieurs métiers sont exercés au cours de la même marée. On parle alors de marée multi-métiers.

Elle est identifiée par un navire dit principal et par une date/heure de sortie en mer. Elle peut être élémentaire (une et une seule sortie) ou résulter d'un regroupement de plusieurs ma-

rées élémentaires. Dans ce cas, les marées élémentaires regroupées ne sont pas identifiées par une date/heure de sortie en mer, mais par un jour de pêche.

Marée observée : marée de pêche professionnelle au cours de laquelle des relevés sont menés par un observateur.

Métier : activité de pêche : zone*saison*engin*espèces cibles (ie. mise en oeuvre d'un engin dans une zone donnée, à un moment donné, pour une ou des espèces cibles données).

Observation à la mer : procédé scientifique d'investigation à bord d'un navire professionnel consistant dans l'examen attentif d'un fait, d'un processus, en vue de mieux le connaître, le comprendre, et excluant toute action sur les phénomènes étudiés.

OP = Opération de pêche : une opération de pêche (OP) est l'ensemble des actions relatives à la mise oeuvre d'un engin donné depuis sa mise à l'eau jusqu'à son retour à bord. L'OP correspond à la pratique d'un métier.

PNR : Partie Non Retenue.

PR : Partie Retenue.

Rectangle statistique : découpage de la carte marine d'un demi degré de latitude et d'un degré de longitude. La zone découpée s'étend en latitude de 36°N à 85°30'N et en longitude de 44°W à 68°30'E. Chaque rectangle est identifié par une latitude représentée par un nombre de 01 à 99 (de 36°N pour 01 à 85°N pour 99), et une longitude représentée par une lettre de A à M (excepté I) et un chiffre de 0 à 9 (de 44°W pour A0 à 68°E pour M8).

Rejets : captures, jetées ou déversées dans la mer, constituées de la matière organique totale d'origine animale. Ne sont pas inclus les matières végétales et les déchets après récolte tels que les abats. Les animaux rejetés peuvent être morts ou vivants.

SIH : Système d'Informations Halieutiques = système interne à l'Ifremer pour la collecte, le stockage et le traitement des données concernant la pêche.

Codes engins :

DRB : Dragues

FPO : Nasses et pièges

GNS : Filets maillants calés

GTR : Trémails

LLS : Palangres calées ou semi-flottantes

OTB : Chalut de fond à panneaux

OTM : Chaluts pélagiques à panneaux

OTT : Chaluts jumeaux à panneaux

PS : Sennes coulissantes, bolinche

PTB : Chaluts-bœufs de fond

PTM : Chaluts-bœufs pélagiques

Codes espèces cibles :

CRU : Crustacés

DEF : Espèces démersales (démersales au sens strict + benthiques)

DWS : Espèces d'eaux profondes

LPF : Grands pélagiques

MOL : Mollusques

SPF : Petits pélagiques